

PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE DU GARD.



ANNÉE 1855-56.



NIMES.

TYPOGRAPHIE I. BALLIVET,
RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 41

—
1856.

B.N.C.P.

Der. 8°

10.201



PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE DU GARD.



Séance du 10 novembre 1855.

M. le vice-président Ignon, après avoir distribué les recueils des Sociétés correspondantes de Bordeaux, Lyon, Toulouse, Moulins, Metz, Poitiers, Valenciennes, La Rochelle, Mende, Aix, Béziers, Arras, Le Havre, Saint-Quentin, Nancy, Le Mans, Toulon, Paris (société centrale), dépose deux in-folios, recueil des historiens de France, et un catalogue, ainsi que les ouvrages particulièrement offerts en hommage par MM. Charles Rey; Germain, de Montpellier; Chabert, de Metz; Nicol, de Sommières; Casimir Bousquet, de Marseille; Giraud, chanoine de Saint-Cyr (Var).

Le secrétaire perpétuel donne lecture de la correspondance, qui se compose de diverses lettres relatives à des envois d'écrits, à des intérêts scientifiques ou littéraires, lesquelles donneront lieu à des réponses ou à des rapports qui seront successivement entendus.

M. Ollive-Meinadier ouvre ensuite les travaux de l'année, en soumettant à ses confrères un nouveau mémoire mathématique qu'il accompagne des réflexions suivantes, afin d'en montrer le but, la portée et les avantages.

*Des causes qui se sont opposées jusqu'à ce jour
à la résolution des équations algébriques de
degrés supérieurs au quatrième.*

Ce fut certainement une époque glorieuse pour l'Italie que celle où l'un de ses enfants fit connaître, pour la première fois, au monde savant une solution des équations du troisième degré, et comme si une découverte devait en amener nécessairement une autre à sa suite, la même patrie ne tarda pas à voir se produire dans son sein une méthode pour la résolution des équations du quatrième degré. La France, Messieurs et chers confrères, peut revendiquer une part de cette gloire, et vous savez tous que notre célèbre Descartes (1) parvint aussi à résoudre les équations du quatrième degré, mais en se fondant sur des considérations différentes de celles qui, un siècle auparavant, avaient déterminé celui (2) qui l'avait devancé dans la carrière. Les équations du quatrième degré firent aussi l'objet des études d'Euler, dont il suffit de citer le nom pour désigner un géomètre habile, et qui, se laissant d'abord guider par l'analogie, reconnut bientôt et démontra que les racines d'une équation du quatrième degré à une seule inconnue, privée seulement de son second terme, sont égales à la somme de trois fonc-

(1) Né à La Haye, petite ville de la Touraine, le 31 mars 1596. Il fut envoyé de bonne heure à La Flèche pour y faire ses études sous la direction des Jésuites, nouvellement alors établis dans ce collège.

(2) La résolution générale des équations du quatrième degré fut trouvée, en premier lieu, par Louis Ferrari, élève de Cardan, ainsi que ce dernier nous l'apprend dans son *Arte magna*, publiée en 1540. Bombelli, en 1574, décrivit, dans son *Algèbre*, la règle de Ferrari avec quelques développements, et pendant longtemps il en fut cru l'inventeur.

tions de ses coefficients ; que ces fonctions sont des radicaux du second degré , et dépendent d'une équation du sixième degré pouvant être résolue à la manière de celles du troisième. De pareils succès devaient naturellement engager les géomètres à porter plus loin leurs investigations scientifiques ; et , en effet , un savant (1), dont la France a le droit de réclamer l'illustration comme une partie de sa gloire moderne , puisque non seulement le pays où il naquit a longtemps vécu sous ses lois et fait partie de son territoire , mais encore qu'il avait du sang français dans les veines , et qu'il emprunta à sa patrie adoptive la langue dans laquelle il a écrit ses immortels travaux ; un savant, disons nous, publia , dans le siècle dernier , un magnifique travail relatif à la résolution des équations de tous les degrés. Ajoutons , et nous aimons à le proclamer , Lagrange était dans une bonne voie, qui devait le conduire au but qu'il se proposait ; mais , parmi les différentes manières de combiner avec les racines de l'unité les fonctions des coefficients qui entraient dans la composition des racines , il ne sut pas distinguer celle qui pouvait amener à leur détermination dans les équations d'un degré supérieur au quatrième. Ayant voulu faire l'application de sa méthode à la résolution des équations du cinquième degré , il se trouva dans l'impuissance d'en assigner les racines. Aussi fut-il prétendu , et l'illustre auteur pensa-t-il peut-être aussi lui-même, que ses tentatives n'avaient pas abouti.

(1) Lagrange est né à Turin le 25 janvier 1736. Son père, trésorier de la guerre dans cette ville, était le petit-fils d'un officier français, passé au service d'Emmanuel II, en 1672, et Marie-Thérèse Gros, sa mère, était fille d'un médecin de Cambiano dont l'origine était semblable.

Après lui , des savants de nationalités diverses ont voulu reprendre son œuvre inachevée ; mais , bien loin de résoudre la difficulté que le grand géomètre avait rencontrée sur sa route , ils ont déclaré qu'elle était insurmontable , et quelques-uns d'entre eux ont même cru avoir démontré , contrairement à la vérité , l'impossibilité d'obtenir algébriquement les racines des équations d'un degré supérieur au quatrième.

Les travaux infructueux de tant de géomètres dont on ne saurait contester le savoir et le mérite , devaient sans doute inspirer une légitime défiance à ceux qui auraient eu la pensée de tenter de nouveaux efforts et s'essayer encore dans une question épineuse contre laquelle étaient venues échouer de savantes et consciencieuses recherches , semblait une témérité que le succès seul pouvait donner l'espoir de se faire pardonner. Osons dire , Messieurs et chers confrères , quoique placés à une grande distance des hommes éminents dont nous avons indiqué les travaux , que , pour notre part , cette espérance n'a pas été déçue , ainsi que vous allez être appelés à en juger.

Nous réduisons au nombre de trois , et nous en eussions volontiers fourni la démonstration , si nous n'avions pas craint d'abuser des moments d'attention que vous daignez nous accorder ; nous réduisons , disons-nous , au nombre de trois les principes généraux sur lesquels se repose , selon nous , la résolution des équations de tous les degrés. Ils sont simples et vous nous permettrez de les faire connaître :

1^o Une équation à une seule inconnue , privée seulement de son second terme , a toujours ses racines égales à la somme d'un nombre de fonctions de ses coefficients égal au nombre de ces coefficients , ou , en d'autres

termes , au nombre immédiatement inférieur d'une unité à celui qui désigne le degré de cette équation ;

2^o Les fonctions des coefficients qui entrent dans la composition des racines sont des radicaux d'un degré exprimé par le nombre qui exprime le degré de l'équation ou l'un de ses diviseurs ;

3^o Enfin , il résulte des deux principes précédents que les radicaux dont se composent les racines dépendent d'une équation dont le degré est exprimé par le *produit du nombre qui exprime le degré de l'équation à résoudre , ou l'un de ses diviseurs , par le nombre immédiatement inférieur d'une unité à celui qui exprime le degré de l'équation dont il s'agit de fournir la solution* , en même temps que cette équation peut toujours être résolue à la manière de celles d'un degré immédiatement inférieur d'une unité à celui de l'équation à résoudre.

Mais l'incertitude n'est plus permise , si le degré de l'équation à résoudre est exprimé par un nombre premier , et comme tout nombre premier n'a pas d'autre diviseur que lui-même et l'unité , les fonctions dont se composent les racines sont , dans ce cas , des radicaux d'un degré égal à celui de l'équation à résoudre , et dépendent d'une équation dont le degré est exprimé par le *produit du nombre qui exprime le degré de l'équation dont il s'agit de fournir la solution par le nombre immédiatement inférieur d'une unité* , en même temps que cette équation peut être résolue à la manière de celles du degré exprimé par ce dernier nombre.

Ce dernier principe est suffisant pour parvenir à la résolution des équations à une seule inconnue , privées seulement de leur second terme , et d'un degré exprimé par un nombre

premier, ainsi que nous allons le démontrer.

Les équations que nous considérons étant privées de leur second terme, la somme de leurs racines sera égale à zéro; il est donc nécessaire que chacune des fonctions dont elles se composent soit successivement combinée dans chacune d'elles avec une différente racine de l'unité d'un degré égal à celui de l'équation à résoudre, et comme d'ailleurs il est facile de se convaincre que le produit des racines de l'unité qui entrent dans la formation d'une même racine de l'équation doit être égal à l'unité, ce qui exige que chaque racine de l'équation renferme toutes les racines imaginaires de l'unité d'un degré égal à celui de l'équation dont la solution est recherchée, ou que tous les radicaux qui concourent à sa formation soient combinés avec l'unité, on doit reconnaître qu'indépendamment d'une racine qui se compose de la somme des radicaux qui entrent dans la composition de toutes les racines combinés avec l'unité, l'équation à résoudre compte d'autres racines à la formation desquelles concourent les racines imaginaires de l'unité du degré exprimé par celui de cette équation, de manière que *chacun des divers radicaux qui concourent à leur formation dans la même racine et le même radical dans chacune d'elles soit combiné avec une différente racine de l'unité.*

Si, maintenant, on remarque qu'en élevant successivement aux diverses puissances dont les degrés seraient marqués par les nombres consécutifs de la suite naturelle, une racine $m^{\text{ième}}$ de l'unité qui ne serait pas racine de l'unité d'un degré inférieur à m , ainsi qu'il pourrait arriver si m n'était pas un nombre premier, on reproduit indéfiniment, et toujours dans le même ordre, les m racines $m^{\text{èmes}}$ de l'unité, on sera amené à conclure

que m désignant le degré de l'équation à résoudre, on peut reproduire les m racines $m^{\text{èmes}}$ de l'unité en élevant aux m premières puissances l'une quelconque des $m-1$ racines $m^{\text{èmes}}$ imaginaires de l'unité que nous désignerons par α , et qu'ainsi, connaissant l'une quelconque des racines de l'équation à résoudre dans la formation de laquelle on peut employer les racines imaginaires de l'unité, il suffira, pour déterminer les autres racines de l'équation, de remplacer successivement dans celle-là chaque racine imaginaire de l'unité, ou, ce qui revient au même, si on a exprimé toutes les racines imaginaires de l'unité en fonction de l'une d'entre elles, la racine imaginaire de l'unité dont on aura fait usage par son carré, son cube et ses puissances successives jusqu'à la $m^{\text{ème}}$.

Mais quelle que soit la racine $m^{\text{ème}}$ imaginaire de l'unité que l'on désigne par α , il y aura nécessairement une racine de l'équation à résoudre dans laquelle cette racine de l'unité sera combinée avec l'un des radicaux qui entrent dans la composition de toutes les racines que l'on peut désigner d'avance, et rien n'empêche de considérer cette racine comme première racine, c'est-à-dire, comme celle qui doit servir à déterminer les autres. Toutefois, il est bon de remarquer que cette première racine, qui est entièrement déterminée par la condition que nous venons d'énoncer, si le degré de l'équation à résoudre est exprimé par 3, cette première racine, disons-nous, cesse de l'être lorsque l'équation à résoudre est d'un degré exprimé par un nombre plus grand; il semblerait, en effet, au premier coup d'œil, que m désignant le degré de l'équation que nous supposons plus grand que 3, on pourrait compléter cette première racine de 1. 2. 3 ... $(m-2)$ ma-

nières différentes, c'est-à-dire, d'un nombre de manières exprimé par le produit des nombres de la suite naturelle, depuis l'unité jusqu'au nombre immédiatement inférieur de deux unités à celui qui exprime le degré de l'équation dont la solution est recherchée, puisqu'on peut combiner d'autant de manières les $m-2$ autres radicaux, qui entrent dans la composition des racines avec les $m-2$ racines imaginaires de l'unité dont on n'a point fait encore usage, et qu'ainsi il serait possible de former un pareil nombre de systèmes de valeurs pour l'inconnue, tandis que l'équation ne pouvant avoir que m racines, nous ne devons en admettre qu'un.

Cette multiplicité de valeurs a été jusqu'ici, il faut le reconnaître, la pierre d'achoppement contre laquelle sont venus échouer tous les efforts des géomètres; mais quelque grave que soit la difficulté, elle peut cependant être résolue au moyen de la considération suivante: les racines de l'équation que nous avons considérée doivent être égales, avons-nous dit, à la somme d'un nombre de radicaux, fonctions de ses coefficients, égal au nombre de ces coefficients, et ces radicaux doivent être combinés avec les racines de l'unité dans des conditions que nous avons indiquées; ces racines en sont donc des fonctions symétriques, et sans porter atteinte à leur valeur, on peut attribuer tour à tour à chacune des parties dont elles se composent la valeur de chacune des autres, et réciproquement; mais, pour opérer ce changement, il ne suffit pas de permuter entre eux les radicaux qui entrent dans la composition des racines, il faut encore que chacun d'eux se retrouve combiné avec la même racine de l'unité. Parmi les différentes manières de former les valeurs de l'inconnue, nous devons donc rechercher et n'admettre

qu'un système qui satisfasse à cette condition.

Pour atteindre ce but, convenons d'appeler *racines correspondantes de l'unité*, par rapport au $m-1$ racines de l'équation du $m(m-1)^{\text{e}}$ degré, résolue à la manière de celles du $(m-1)^{\text{e}}$ degré, de laquelle dépendent les fonctions qui entrent dans la composition des valeurs de l'inconnue, les racines $m^{\text{èmes}}$ de l'unité auxquelles deviennent respectivement égales ces $m-1$ racines, lorsque cette équation est considérée et résolue comme une équation du $(m-1)^{\text{e}}$ degré, et qu'on suppose tous ses coefficients égaux à l'unité, et il sera facile de reconnaître que le seul système de valeurs de l'inconnue que nous puissions admettre est celui dans lequel la première racine se compose de la somme des $m-1$ radicaux qui entrent dans sa formation, combinés respectivement avec la racine $m^{\text{ième}}$ imaginaire de l'unité correspondante à leur $m^{\text{ième}}$ puissance; on peut ainsi déterminer la forme de cette première racine, et par elle celle des $m-1$ autres. Chacune des m racines de l'équation à résoudre se trouvera alors égale à la somme des fonctions qui entrent dans sa composition combinées respectivement avec une égale puissance pouvant varier de la première à la $m^{\text{ième}}$ de la racine de l'unité correspondante à leur $m^{\text{ième}}$ puissance.

Faisant successivement la somme des produits de ces m expressions prises deux à deux, trois à trois, et ainsi de suite jusqu'au produit de ces m expressions prises ensemble, on pourra établir entre les sommes de ces produits et les coefficients de l'équation à résoudre $m-1$ équations ayant pour inconnues les $m-1$ fonctions des coefficients qui doivent entrer dans la composition des racines, et éliminant $m-2$ d'entre elles, on parviendra à une équation finale ou *résolvante* du m

$(m-1)^{\text{e}}$ degré qui, pouvant être résolue à la manière de celles du $(m-1)^{\text{e}}$ degré, fera connaître les $m^{\text{ièmes}}$ puissances des radicaux qui entrent dans la composition des racines de l'équation qu'il s'agissait de résoudre, et l'on pourra aussi déterminer celles-ci, en ayant égard dans leur formation aux prescriptions que nous avons énumérées.

Quelque exact que puisse vous paraître le raisonnement que nous vous avons présenté, il n'apporterait point une pleine conviction dans vos esprits, si nous n'en faisons pas l'application à quelque cas particulier. Aussi, sans nous arrêter à la résolution des équations du troisième degré, qui ne peut présenter aucune difficulté, nous proposons-nous de vous démontrer qu'au moyen des principes que nous avons rappelés ou établis, on peut parvenir à celle de l'équation générale du cinquième degré, lorsque nous aurons terminé les calculs nécessaires pour obtenir la *résolvante* de cette équation.

Les mêmes principes peuvent être aussi utilement employés à la résolution des équations de degrés exprimés en général par des nombres impairs; ils ne sont susceptibles de modification que pour les équations dont les degrés sont exprimés par des nombres pairs supérieurs au nombre 2. C'est ce que nous examinons et démontrons dans le mémoire que nous déposons sur le bureau.

M. Nicot lit le rapport suivant :

« Je viens ramener votre attention sur une Société correspondante qui en est digne, l'Académie de Lyon. Dans le nouveau recueil qu'elle vous a récemment adressé, se trouve la suite des études sur Ninive, dont je vous ai entretenus l'an dernier, études que M. Eich-

hoff poursuit avec un zèle si louable, un savoir si étendu.

» Dans le supplément d'aujourd'hui, l'érudit professeur de Lyon s'attache surtout à élucider les noms royaux lus par M. Layard dans les divers palais de Nimroud, et il compare les données récentes avec celles de M. Rawlinson, qui a aussi, on le sait, rendu de vrais services à l'archéologie en recueillant et en expliquant diverses inscriptions assyriennes, c'est dire, en jetant un jour nouveau sur la chronologie des empires de Ninive, de Babylone et d'Ecbatane.

« Grâce aux nouvelles recherches de M. Eichhoff, puissamment aidé, cette fois, par l'actif et judicieux M. de Sauley, nous tenons la série de six rois, depuis 1276 avant notre ère jusqu'à l'an 1080; nous pouvons même lire le récit, en style oriental, des victoires du fondateur de Khorsabad, d'Asarhadon (Sardon), qui succéda à son père Sanacherib, et qui s'intitule roi d'Assur et d'Elam dans l'inscription de Paris.

» Je n'entreprendrai pas de reproduire toutes les argumentations de M. Eichhoff sur les emblèmes assyro-persans, sur les reconstitutions ingénieuses d'idiômes perdus et oubliés pendant tant de siècles; sur les voyages et conquêtes de ces puissants souverains d'Assyrie, qui ont poussé jusqu'au Nil et jusqu'à l'Indus leurs courses dévastatrices; sur les monuments qui nous restent des Arsacides; sur la transmission de culte et de dogmes de l'Assyrie à la Médie, et de celle-ci à l'ancienne Perse. Ici, pourtant, nous nous permettrons un détail. Ce culte et ce dogme, c'était la conscience d'un Dieu immuable, suprême modérateur de toutes choses, dont l'emblème le plus pur est la flamme qu'honoraient les Chaldéens et les Mages, mais que ceux-là subordonnèrent bien-

tôt aux mystiques influences des astres, tandis que ceux-ci la maintinrent comme type de perfection morale ; c'était ensuite la croyance au dualisme, à la lutte du bien et du mal, personnifiée d'une manière à la fois religieuse, politique et sociale, et offerte sans cesse aux yeux du peuple comme signe d'une protection indispensable qu'il ne pouvait attendre que des rois.

« Consultons d'abord, dit M. Eichhoff, consultons d'abord les précieux fragments des sculptures religieuses de Babylone, et nous y verrons, sur un cylindre antique représentant une initiation, l'image aérienne du bon génie, du roi du ciel manifesté aux hommes, entouré des images symboliques du soleil, de la lune, des planètes ; lui-même, à l'aspect vénérable, le corps ailé, terminé par des plumes et ceint d'un cercle rayonnant, tient une main levée pour bénir, l'autre armée pour punir les coupables. Cette même figure, plus majestueuse encore, apparaît dans les ruines de Ninive, planant sur le souverain au retour des combats et présidant à son glorieux triomphe. Enfin, à Baghistan et à Persépolis, c'est à elle que Darius fait hommage des dix chefs abattus à ses pieds ; c'est elle qu'au sommet des tombeaux, Xerxès invoque pour le bonheur du peuple. Ainsi ce type si imposant du dieu secourable et sévère dont le roi doit reproduire l'image, de Bal ou Asar en Assyrie, d'Auromaze en Médie ou en Perse, couronne et sanctifie en quelque sorte les monuments d'une longue série de siècles, et atteste l'unité de croyances des dominateurs de l'Orient. »

« Toutes ces figures, toutes ces images, M. Eichhoff les suit et les montre quand elles sont transportées à Tyr, à Damas, à Carthage, où elles ont provoqué de si sanglants sacrifices. Il s'attache surtout à deux animaux : le tau-

veau et le lion ; il voit dans leur antagonisme la représentation du bon et du mauvais principe, une image de création et de destruction.

» Cet antique symbolisme du triomphe du bien et du mal, il le cherche et le trouve à Babylone, à Ecbatane, à Persépolis, où il amènera l'emblème et le culte de Mithra, c'est-à-dire, le génie de l'activité humaine, immolant, au retour du printemps, sous l'influence bienfaisante des astres, en présence de toute la nature, le taureau, victime dévouée, dont le sang doit féconder la terre.

» C'est ainsi, dit M. Eichhoff en] finissant son savant mémoire, c'est ainsi qu'une transmission directe de symboles religieux et politiques rapproche entre elles l'Assyrie et la Perse, l'une alliée à la Phénicie et à l'Égypte, l'autre à la Médie et à l'Inde, et que de ces antiques influences, diversement reçues et combinées, est née la mythologie grecque et romaine et toute la poésie classique. En cherchant non à réduire, mais à discerner ces sources diverses qui remontent par mille vicissitudes à une première pensée fondamentale née au berceau de l'humanité ; en observant le caractère spécial qu'ont imprimé à chacune d'elles les climats, les localités, les mœurs, les destinées des peuples, on tirera de ces découvertes, comme l'a déjà prouvé l'expérience, une récolte toujours plus abondante de notions historiques et morales ; on étendra la vaste sphère des sciences ; on renouera la longue série des siècles, toujours solidaires les uns des autres, et, par une loi constante et immuable, le flambeau du passé éclairera l'avenir. »

A la suite de ce mémoire vient une dissertation, aussi fort savante et également très-bien écrite, sur une de ces victimes du fanatisme et des préjugés de l'Inde, sur un paria, qui a laissé

un livre contenant des préceptes de morale de la plus haute portée, des maximes empreintes d'un pur spiritualisme. Ce livre, M. Servan de Sugny, ancien magistrat, l'a analysé et reproduit avec soin. C'est une précieuse trouvaille qu'il a faite en fouillant dans l'ancien Orient. Il faut le remercier de nous en avoir fait part. Il est toujours bon de populariser des ouvrages ignorés du plus grand nombre, et qui peuvent contribuer en quelque chose à l'avancement moral de l'humanité.

Il est toujours utile aussi d'étudier les grands écrivains et de les considérer sous des aspects nouveaux. M. Bouillier l'a compris, et il a prouvé le cartésianisme de Bossuet. Chacun sait que la philosophie n'a point été l'occupation importante ni la principale gloire du grand évêque de Meaux ; mais comme, là encore, il se recommande par un admirable bon sens à ne prendre que ce qu'il y a de plus sage et de plus incontestable dans le rénovateur des sciences, la question offre un véritable intérêt.

Avant tout, pour bien juger le travail de M. Bouillier, il est à propos de se rappeler ce que fit Descartes.

Au moyen-âge, le caractère de la science était la soumission et la docilité : elle se défiait de ses propres forces ; elle s'attachait intimement à l'héritage des siècles : imiter et croire semblait la devise de l'esprit de ces temps. Avec Descartes, apparaît l'esprit moderne. Ce hardi philosophe, s'emparant à la fois de toutes les connaissances humaines, de la géométrie aussi bien que de la métaphysique et de la morale, entreprend de les affranchir pour leur communiquer l'indépendance et l'unité, et les pousser dans une carrière entièrement nouvelle ; et, tout en dédiant à la Sorbonne ses méditations, tout en ne voulant,

suivant ses expressions, n'avoir d'autre religion que celle du roi et de sa nourrice, il se pose en novateur et alarme la cour, les universités, le clergé, même le luthéranisme qui, à Utrecht, lance, par l'organe de Vouet, de vives protestations, d'énergiques condamnations.

Ce qui caractérise surtout la doctrine de Descartes et en forme le point de départ, c'est son doute méthodique. On sait en quoi il consiste. Il ne s'agit pas ici de l'introduction d'un vain scepticisme, mais bien de ce procédé particulier : douter de la solidité des connaissances transmises par les anciens, et recommencer la science sur de nouvelles bases, en l'appuyant sur l'évidence seule. Les moyens, ou plutôt, les conséquences de cette grande restauration, furent de proscrire les hypothèses gratuites, de déduire de cette fameuse proposition : « Je pense », sa propre existence, et celle de la divinité ; puis, s'appuyant sur la véracité de Dieu, d'établir l'autorité des facultés par lesquelles nous connaissons. A ces certitudes il joignit des conjectures sur les animaux-machines, sur le siège probable de l'âme dans la glande pinéale, etc., etc., etc. Ces doctrines, hardies et soumises à la fois, qui ont, depuis bientôt quarante ans, été approuvées et suivies par tant d'hommes voués à l'étude de la philosophie, ces doctrines avaient été prosrites de l'enseignement par un arrêt du conseil du roi. Aussi le premier trait de l'écrit, de l'espèce de tableau que trace l'auteur, est de bien marquer avec quelle réserve Bossuet, précepteur du dauphin, Bossuet, théologien et évêque, exprimait sa foi philosophique, et avec quel soin il dissimulait, ou plutôt, il se cachait à lui-même son cartésianisme. D'ailleurs son bon sens ne lui permettait pas d'en accepter sans discernement quelques hypothèses et quelques paradoxes, et la foi lui imposait aussi d'autres

restrictions sur certains points déclarés suspects par les théologiens.

Le premier objet de cette prudente répudiation fut la définition de la matière par l'étendue, définition par laquelle on pose que le corps est la substance étendue et l'esprit la substance qui pense, définition qui a l'inconvénient de les définir par leur acte et non par leur essence. Bossuet examine cette question ardue, et, s'éloignant ici de Descartes, il incline à penser que l'essence des corps n'est pas dans l'étendue actuelle, non plus que celle de l'âme dans la pensée; que ces essences des corps et de l'âme doivent être placées l'une dans une force qui est le principe et le support de l'étendue, et que l'autre, l'âme, est de son côté une force libre, éclairée par la lumière de la conscience et de la raison; que la nature est un système de forces agissant et réagissant les unes sur les autres; que Dieu est la force par excellence, qui se suffit à elle-même, parce qu'elle est sans défauts, parce qu'elle réunit, dans une mesure égale à sa puissance, la raison et la liberté.

Cette question de l'union de l'âme et du corps, de Dieu considéré comme auteur de cette union, la différence de l'homme et de la bête, sont autant de points de comparaison pour M. Bouillier; la dernière est surtout compendieusement discutée, grâce au cinquième chapitre de la *Connaissance de Dieu et de soi-même*.

M. Bouillier rapproche ensuite des opinions de Descartes ce que dit Bossuet sur les idées absolues et la raison; sur les opérations de l'entendement et celles de la volonté; sur la liberté de l'homme, considéré dans ses rapports avec la Providence et la prescience de Dieu; sur l'être et les attributs de Dieu, sur

le siège de l'âme, sur la création continue, etc.

L'essai de solution de tous ces graves problèmes que Bossuet a abordés après et avec Descartes, tous ces hauts principes sur lesquels se sont exercés ces deux belles intelligences, ont fourni au savant académicien de Lyon les moyens de montrer comment et dans quelle mesure Bossuet était philosophe et cartésien.

Dans l'ordre de la science, dit M. Bouillier, le rationalisme de Bossuet n'est ni moins ferme ni moins décidé que celui de Descartes lui-même. Il ne se montre pas moins persuadé de l'autorité, de la souveraineté de la raison (1) de la règle de l'évidence, de la nécessité de porter l'examen de la raison et la libre discussion dans le domaine autrefois interdit de l'histoire, de la morale, de la politique. S'il est ennemi des nouveautés en théologie, il ne l'est pas en philosophie. « *Autant, écrit-il à Leibnitz, je suis ennemi des nouveautés qui ont rapport avec la foi, autant suis-je favorable, s'il est permis de l'avouer, à celles qui sont de pure philosophie, parce qu'en celles-là on peut et on doit profiter tous les jours tant par le raisonnement que par l'expérience.* »

Ainsi pensait de la raison, de la philosophie et de Descartes le dernier Père de l'Eglise, qui nous présente tout ce qu'on peut désirer dans un beau génie : les élans de la pensée, les combinaisons de la méthode, les séductions d'un simple langage. Ainsi est terminé l'important mémoire dont il ne nous a pas été

(1) Cette souveraineté est vivement contestée encore aujourd'hui. Un savant évêque, celui de Montauban, la nie. Le docte M. Maret l'enseigne à la Sorbonne. C'était aussi le débat de M. de Bonald et de M. de La Mennais avec le cardinal de La Luzerne et l'éloquent et digne évêque d'Hermopolis.

possible et permis de donner une moins incomplète idée.

Après le mémoire de M. Bouillier, vient une notice de M. Comarmond, conservateur des musées de Lyon, récemment associé à nos travaux. Elle a pour objet une figurine, trouvée, il y a quelques années, sur le versant de la colline des Massues, commune du Tassin (route de Lyon à Montbrison).

Cette statuette, de huit centimètres de hauteur, est d'un beau style grec et d'une grande finesse de travail. La pose en est gracieuse et les traits qui caractérisent l'enfance sont tracés avec le plus grand soin et révèlent le ciseau d'un artiste distingué.

Que représente ce joli petit bronze? ou du moins à quelle époque remonte-t-il?

M. Comarmond traite et résout les deux questions. Il pense qu'on doit faire remonter cette ciselure à cette belle époque de l'art où les colonies grecques étaient depuis longtemps fixées près du littoral nord de la Méditerranée, et où les artistes grecs, détrônés dans leur patrie, inondèrent l'Italie, se jetèrent dans les Gaules après la conquête et s'établirent sur tous les points où la fortune et le luxe pouvaient offrir un essor à leur génie. A ce titre, Lyon, station militaire importante et cité commerçante, ne pouvait être négligé par eux.

Secondement, la figurine ne peut être ni un Éros (Cupidon), ni un Bacchus. Si c'était un amour, il serait figuré avec des ailes et ne serait pas accompagné d'un serpent comme dans le monument découvert. Pour que ce fût là un Dionysius, il faudrait remarquer quelques-uns de ses emblèmes : panthère, lion, bouc, pampre, coupe, pierre, pomme de pin. — Or, on ne voit rien de tel. D'ailleurs, ne sait-on pas qu'Hercule enfant est représenté en lutte avec

deux reptiles, et quelquefois avec un seulement? Il est constant, dit l'auteur, qu'au milieu de tous les attributs qui sont consacrés à ce dieu, le serpent est celui qui, pendant son enfance, est considéré comme le plus spécial.

Je me dispense de reproduire d'autres observations et arguments présentés dans la notice pour donner plus de vraisemblance à l'opinion émise par le savant archéologue de Lyon.

Je n'analyse pas, et c'est avec regret, car l'œuvre est du docte M. de Boissieu, une biographie attachante d'un homme qui a laissé, à Lyon, les plus honorables souvenirs dans la magistrature et dans les lettres, M. le conseiller de Gregory. J'omets pareillement un éloge du maréchal Suchet qui, outre le mérite de l'intérêt local, a celui d'être rempli de faits puisés dans la vie intime, ou fournis par les documents historiques, et je termine par l'appréciation d'une œuvre remarquable : l'éloge en vers de Jacquart, par M. Tisseur.

Appeler la poésie à honorer la mémoire d'un homme dont les facultés, dont le génie furent dirigés exclusivement vers les améliorations matérielles, peut vous paraître, au premier aspect, une entreprise téméraire et une concession malencontreuse aux vulgaires engouements qu'excite souvent l'industrie.

Vous reconnaîtrez bientôt que le monument dressé par la poésie égale, au moins en mérite, l'effigie en bronze que la statuaire moderne a posée sur la place publique; vous verrez que rarement on a su joindre à une inspiration plus élevée, une versification plus facile, une expression plus nette et plus simple, une touche plus libre, plus ferme et plus légère à la fois. La noble personnalité de l'illustre mécanicien lyonnais ne s'y perd point en de vagues tableaux du génie de l'homme et des dévelop-

pements de l'industrie : Jacquart y respire tout entier. La couleur locale et lyonnaise dans les mœurs , dans le paysage même de la ville , y brille en traits d'un pittoresque saisissant , condensés par la plus savante sobriété ; des considérations morales attestent aussi le penseur sous le poète. Vous allez en juger par deux citations :

Et maintenant tu peux , loin des sangles maudits ,
Secouer au grand air tes membres engourdis ,
Pauvre enfant ! Te voilà delivré ; remercie
Celui qui fut pour toi comme un second Messie !
Et toi , dont le regard accueille avec soupçon
Ce métier inconnu , c'est aussi ta rançon ;
C'est ton corps retrempé , c'est une âme plus forte ,
O crantif ouvrier ! que ce métier t'apporte.
Vois comme sous ta main , clavier harmonieux ,
Il exhale à souhait la musique des yeux ,
La gamme des couleurs plus brillante et plus nette.
Dans son vol plus agile admire la navette :
Ne croirait-on pas voir , armé de son patin ,
Un petit pied de fée effleurer le satin ?
Et les fleurs par milliers , sous sa fertile danse ,
Naître au bruit du battant qui marque la cadence ?
Fête donc sa venue. Ah ! sans doute les jours
Seront , même après lui , laborieux et lourds ;
L'ouvrage manquera ; la faim , morne fantôme ,
Viendra rôder encor près du métier qui chôme ;
Plus d'une fois , le soir , on entendra le chant
De l'ouvrier à jeun devenu mendiant. [plainte ,
Oh ! par les soirs d'hiver , quand j'entends cette
Cette lugubre voix , dans le brouillard éteinte ,
Gémir , au fond des cours , je ne suis pas de ceux
Qui disent : C'est encore un pauvre , un paresseux !
Non , le sang des aïeux crie au fond de mes veines ;
Qui sait si l'un des miens , vers des portes hautaines ,
N'a pas , dans l'ombre aussi , traîné son denûment ?
Mais je te le dis , moi , dans ce sombre moment ,
A ces heures de crise où le cœur s'exaspère ,
Pense , pense à Jacquard ; celui-là c'est ton père ,
Ton patron , ton vrai chef. D'autres peuvent venir
Qui tout bas te diront : Bats-toi pour en finir !
Aux plombs de ton métier va demander des balles
C'est le fer qui fera les portions égales

A ce banquet du riche, où manque ton couvert.
Ceux-là mentent : le fer ne résout rien ; le fer
Egorge, voilà tout ! C'est l'esprit qui délie,
C'est la loi du travail plus douce et mieux remplie,
C'est le temps, c'est l'amour, c'est Dieu qui de sa
Dirige les soleils comme le genre humain [main
Et fait vers l'idéal où sa face se voile,
Monter l'esprit de l'homme et graviter l'étoile.

Je lis encore la fin du poème. Pour en mieux
saisir l'intention et le mérite, j'ai besoin de
dire que l'auteur suppose qu'il est allé faire
une visite au tombeau de Jacquard. Arrivé le
matin à Lyon, il salue

Le premier battement du métier matinal.

Puis il décrit les lieux qu'il traverse, se mêle
au cortège de la fête anniversaire, où il entend
l'éloge de Jacquard, et, satisfait de sa journée,
il retourne chez lui le soir, en jetant un long
regard sur la cité laborieuse.

C'est là tout le cadre de cette composition.
Vous entendrez volontiers les vers qui la ter-
minent, qui la couronnent :

Humble et prenant ta part des humaines traverses,
On te vit résigné dans tes peines diverses,
O bonhomme naïf, au front pensif et doux !
Vivre comme eût vécu le moindre d'entre nous ;
Et cherchant de tes fils l'accord inimitable,
Rêver de ton métier comme Jean d'une fable.
Quand l'ouvrier, ce frère, objet de tant de soins,
Eut brûlé ton métier, tu ne l'aimas pas moins ;
Il répandit au vent cette poussière sainte
Sans pouvoir à ta bouche arracher une plainte,
Et te réfugiant dans un hautain mépris,
Tu n'as pas même dit : La gloire est à ce prix.
Et, tels que des frelons, exploiters des abeilles,
Quand d'autres récoltaient tout le fruit de tes veilles,
Tu vis briller leur or sans en être envieux,
Tu gardais ton sourire et répétais : Tant mieux.

Ah ! que l'apaisement de ton cœur pacifique
Nous fait honte, ô Jacquard ! ô vrai sage, homme
A nous poètes vains, dont l'étoile des soirs [antique !
Entend les petits vers et les grands désespoirs,

Et qui sommes toujours prêts d'imputer à crime
A l'univers distraire le revers d'une rime ;
Je crois te voir d'ici , lorsque rempli de jours ,
De ton humble jardin parcourant les détours ,
On t'eût pris , souriant sous ta couronne blanche ,
Pour un frère ennoblé d'Ampère ou de Ballanche ,
Chéri par les enfants qu'attirait ta douceur ,
De ta vieille servante ayant fait une sœur.
Je converse avec toi tantôt ta main tremblante
Echenille un poirier ou relève une plante ;
Tu caresses tes fleurs , tu t'assieds au soleil ;
A ta calme vertu je demande conseil ,
Et ta voix me répond : « Travaille sans relâche ;
» Ni jour , ni pleurer , agir , c'est notre tâche.
» Au-dessus de ta tête est Dieu , ton cœur en toi :
» Que te faut-il de plus pour accomplir la loi ?
» Travaille où Dieu t'a mis ; ne me dis pas : Pour faire
» Quelque chose de grand , trop infime est ma sphère.
» Rien n'est vil , rien de nous ne retourne au néant :
» La chute d'une pierre agite l'Océan.
» Travaille ; tout se lie ici-bas , tout s'enchaîne ,
» Un atôme a son rôle , et du gland naît un chêne. »
Et tu prêchas d'exemple , ô Jacquard ! ton métier ,
Utile à ton pays , profite au monde entier ,
L'Indien , comme nous , près du Gange l'admire ,
Et des Alpes d'Europe aux champs de Cachemire ,
Propagé comme un livre où ton cœur est écrit ,
Il civilise l'homme , il affranchit l'esprit.
Et mon rêve achevé , la nuit étant venue ,
De la ville , à pas lents , je repris l'avenue.
Le fleuve étincelait sous le clair firmament ,
Paisible comme un lac ; près de moi , par moment ,
Le volcan vagabond de la locomotive
Passait en ébranlant le talus de la rive.
La ville constellée éblouissait mes yeux ;
On eût dit , à la voir belle comme les cieux ,
Que ce soir , chaque étoile , en secouant ses ailes ,
Sur elle avait laissé tomber des étincelles ;
Et tous ces feux formaient dans l'éther argenté ,
Comme un blanc crépuscule où nageait la cité ;
Et parmi tous ces feux , je crus te reconnaître ,
O lampe du métier ! tremblante à la fenêtre.
Oui , je t'ai reconnue aux oscillations
Du battant régulier traversant tes rayons ,
Et comme , le matin , de son hymne sonore ,
Le métier diligent a devancé l'aurore ,

Cette nuit , sur le front de la cité qui dort ,
Etoile du travail , tu mets ton rayon d'or.

Séance du 24 novembre 1855.

M. le vice-président Ignon dépose les Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie , ceux des Académies de Dijon et de Rodez.

Il offre en hommage un nouvel écrit de M. Serre, sur la vision binoculaire et sur les effets produits par le stéréoscope de Westone , et un premier numéro de la *Revue bibliographique du Midi*, publiée par M. C. Bousquet , de Marseille.

M. Germer-Durand lit la note suivante sur un hiéron pélasgique enclavé dans la villa de Brutus , à Tivoli.

Tivoli , dit-il , une des plus anciennes villes du Latium (1), célèbre, entre toutes les petites cités des environs de Rome , par les belles ruines des villas d'Hadrien , de Vopiscus , de Catulle , d'Horace (2), de Quintilius Varus ,

(1) « Tiburtes quoque originem multo ante urbem Romanam habent ». Pline , xvi , 87 , édit. Littré , apud *Coll. des auteurs latins*, de M. Dés. Nisard.

(2) Consulter , sur la villa d'Horace , un très-intéressant et très-concluant mémoire de M. Noël Desvergers , dans le *Bulletin archéologique de l'Athénium français* , avril 1855. — Voir aussi : *Horatii Flacci opera* , cum novo commentario ad modum Iohannis Bond , accompagné de la vie d'Horace , par M. Noël Desvergers. Paris , 1853 , Firmin Didot ; édition de luxe , in-24 , filets rouges , avec les deux plans de la campagne et de l'emplacement de la maison d'Horace.

de Bassus, de Brutus, de Cassius; — par les temples de Vesta et de la Sibylle; — par les splendides débris qu'on a baptisés du nom de *Villa de Mécènes*; — par des tombeaux, des ponts, des aqueducs, et par tant d'autres restes de la grandeur romaine; — Tivoli, à en croire Niebuhr (1), posséderait encore quelques fragments de ses murs pélasgiques ou primitifs.

Conduit, par un savant chanoine de Tivoli, devant ce prétendu mur pélasgique, et interrogé par lui sur ce que je pensais de l'assertion de Niebuhr, je me vis forcé de faire appel aux souvenirs bien incomplets de mes lectures sur la question, si peu étudiée jusqu'ici, des caractères qui distinguent l'architecture pélasgique de l'architecture étrusque. Heureusement, j'avais, quelques jours auparavant, visité Ardee, cette antique capitale des Rutules,

Audacis Rutuli ad muros, quam dicitur urbem
Acrisioneis Danae fundasse colonis.
..... Locus Ardea quondam
Dictus avis, et nunc magnum manet Ardea nomen;
Sed fortuna fuit (2);

Ardee, qui n'est plus aujourd'hui qu'une pauvre, mais poétique bourgade, encore enfermée dans ces mêmes murs qui la défendaient, au temps où les soldats d'Enée vinrent y porter la guerre et l'incendie. C'était là, pour moi, un excellent point de comparaison, ajouté à ce que je savais des différents styles des constructions cyclopéennes de *Ferentinum*, d'*Alatrium*, d'*Arpinum*, de *Formiæ*, et du *promontorium Circeum*.

Selon Niebuhr, ce mur tiburtin rappellerait,

(1) *Roemische Geschichte*, t. I, p. 28-71; t. II, p. 17-43. Edit. de Berlin, 1828.

(2) Virg., *Æneid.*, VII, 409 sqq.

par l'appareil dans lequel il est construit, le style des murs de *Reate*, de *Præneste*, de *Tusculum* et de *Cori*; mais nous n'y avons vu que trois rangées de pierres, d'environ 2 m. 50, en pépérin, appareillées de la même manière que le *tabularium* du Capitole de Rome, édifice de construction étrusque, dû à Tarquin. Ces débris n'ont donc pu appartenir aux murailles pélasgiques élevées par les fondateurs de Tivoli.

On sait que les premières colonies des Pélasges arrivèrent en Italie par l'Hadriatique, et s'établirent d'abord à *Reate*, qu'elles entourèrent de puissantes murailles. C'est de là, d'après Varron (1), qu'elles descendirent dans la plaine, pour y fonder et fortifier *Ameria*, *Spoletium*, *Interamna*, *Perusia* et *Cortynum*. Elles passèrent ensuite dans le Latium, où elles bâtirent, entre autres villes remarquables, *Tibur*, *Præneste*, *Tusculum* et *Cori*.

Les colonies qui vinrent par la mer Tyrrhénienne et qui abordèrent au cap Circée fondèrent et fortifièrent *Anxur*, *Formiæ*, *Arpinum*, *Casinum*, *Atina*, *Alatrium* et les autres villes de la pentapole hernique.

L'appareil adopté par les peuplades *circéennes* (2), dans leurs constructions, diffère notablement de celui qu'on observe dans les monuments des peuplades *réatines*. Les premières employaient d'énormes polygones; les

(1) *De lingua latina*, v, 53 : « Quartæ regionis *Palatium*, quod *Palantieis* cum Evandro venerunt, aut quod *Palatini* Aborigines ex agro *Reatino*, qui appellatur *Palatium*, ibi consederunt ».

(2) Nous désignons, par cette épithète, les peuplades qui, venues en Italie par la mer Tyrrhénienne, s'établirent d'abord au cap Circée; et nous appelons *réatines* celles qui, arrivées par l'Hadriatique, pénétrèrent, sans s'arrêter, jusqu'à Rieti. Ces dernières peuplades sont appelées par Niebuhr, et (d'après lui) par M. Michlet (*Hist. Rom.*, 1, p. 37), *Pélasges-Téléboens*.

autres procédaient presque toujours par assises horizontales entremêlées de pierres polygonales, de dimensions bien inférieures à celles qu'on trouve à Monte-Circello, Alatri et Ferentino.

Pendant que nous examinions le peu qui reste du mur signalé par Niebuhr, — mur évidemment étrusque et non pas pélasgique, — notre guide nous apprit que, à un kilomètre à l'ouest, sous la route de Carciano, parmi les décombres d'une villa connue sous le nom de *Villa de Brutus*, se trouvait un grand pan de mur véritablement cyclopéen.

Nous nous y rendîmes, et nous trouvâmes, en effet, là un mur en pierres froides, de nuance tantôt grise et tantôt rougcâtre, d'une dureté telle que l'action du temps jointe à celle des influences atmosphériques n'a pu parvenir à l'entamer, et que, sans le caractère particulier de l'appareil qui en indique la date, on le dirait bâti d'hier. Cette construction est si solide que plusieurs plants d'oliviers séculaires y ont poussé de puissantes et profondes racines, sans pouvoir écarter une seule des pierres qui la composent.

Je mesurai ce mur. Il a, aujourd'hui, 40 mètres de long et 6 m. 20 de haut; mais, à l'origine, il devait avoir 50 mètres de long, comme le prouve une pierre angulaire qui subsiste encore. L'appareil reproduit exactement celui des murs de *Reate*. Ce qui y domine, ce sont les couches horizontales de pierres carrées, interrompues çà et là par des polygones plus ou moins réguliers.

Aux deux extrémités, il est flanqué par la construction de la villa romaine. A l'époque où elle fut bâtie, les eaux descendant de la montagne étaient parvenues à creuser, par dessous, le terre-plain auquel ce mur servait de soutien, et avaient, sur certains points, em-

porté la partie de ce mur qui reposait immédiatement sur le rocher. L'architecte romain de la villa, reprenant en sous-œuvre la construction antique, en a réparé les crevasses dans cet appareil en moellons cimentés usité au temps d'Auguste et de ses successeurs. Ces réparations, relativement modernes, se distinguent parfaitement; elles ont même été déjà attaquées par le temps, et cette particularité ne sert qu'à faire ressortir davantage le caractère dit *cyclopéen*, dont ce mur, dans son ensemble, porte incontestablement l'empreinte.

A quel genre d'édifice appartenait ce débris grandiose? Les avis, me dit mon compagnon, ont été partagés sur ce point. Les uns ont pensé qu'on pouvait le rattacher au système des murailles primitives de Tibur, et que c'était là comme un ouvrage avancé des fortifications de la ville pélasgique; d'autres ont soutenu que c'était un très-ancien tombeau; d'autres, enfin, n'ont voulu y voir que les substructions d'un temple antique.

Nous examinâmes avec soin la position de ce mur, et bientôt, en explorant attentivement les ruines de la villa de Brutus, nous vîmes se développer, parallèlement à notre muraille, une ligne d'enceinte en appareil cyclopéen, qui s'appuyait à la pente de la montagne, et cette ligne se prolonger, dans la direction de Tivoli, au-delà de l'angle du carré. En mesurant la distance qui sépare ce nouveau mur de celui que nous avons d'abord observé, nous trouvâmes qu'elle est d'environ 50 mètres; et, en suivant la direction des deux murs latéraux, nous découvrîmes qu'ils allaient aboutir d'aplomb sur cette seconde ligne de l'enceinte, construite évidemment en vue de soutenir la poussée des terres de la montagne, *contra labem montis*, comme dit, avec autant de jus-

tesse que de concision, une formule épigraphique assez fréquente.

L'enceinte pélasgique que j'avais sous les yeux n'était donc, en somme, qu'un vaste terre-plain, de forme carrée, tout à fait analogue aux hiérons de la vallée de Cerceto, près Ferentino, dont le P. Rafaele Garrucci a donné la description suivante :

« Je viens de trouver, à Ferentino, au pays des Herniques, deux hiérons, ou aires sacrées, ou autels des Pélasges. Ces monuments, qui sont encore dans un parfait état de conservation, ont résisté, depuis plus de trente siècles, à l'action destructive du temps et des hommes, et leurs masses inébranlables ont vu succéder aux Pélasges les Tyrrhéniens, les Herniques, les Osques, les confédérations sabine et latine, la République, l'Empire, et, après l'Empire, tous les peuples barbares qui sont venus l'un après l'autre envahir et ravager l'Italie (1). Ces deux hiérons sont situés dans une vallée, au nord-est de Ferentino, à peu de distance du fameux aqueduc en pierres polygonales qui, dans ces temps reculés, conduisait l'eau des montagnes à la ville. La vallée, profonde et solitaire, était autrefois couverte de hautes chênaies, sous lesquelles s'assemblaient ces peuples mystérieux pour sacrifier à leurs divinités ; et les dénominations de *Torre Selvoni*, *Cerceto* et *Foresta*, que les habitants lui donnent encore aujourd'hui, indiquent suffisamment l'ancien état des lieux. Les deux grands autels que j'ai visités rappellent, dans l'ensemble comme

(1) « Ces murailles éternelles ont reçu indifféremment toutes les générations dans leur enceinte ; aucune révolution ne les a ébranlées. Fermes comme des montagnes, elles semblent porter avec dérision les constructions des Romains et des Goths, qui croulent, chaque jour, à leurs pieds ». — J. Michelet, *Hist. Rom.* t. I n° 35

lans les détails, les hiérons phéniciens et chanaanéens, l'hiéron du mont Sipyle en Lydie, ceux qu'on trouve dans la Thrace, et enfin ceux de Monte-Circello, de Segni, de Sessa, d'Isernia dans les forêts du Samnium, du lac Fucin dans le pays des Marses, et d'autres encore sur différents points de l'Italie méridionale.

» Les deux hiérons férentins ont la forme d'un carré peu régulier. Ils s'appuient, d'un côté, au flanc de la montagne, conformément à la description que les anciens auteurs, et en particulier Denys d'Halicarnasse (1), nous ont laissée de ces sortes de monuments. Sur la droite de l'autel, on voit le mur se continuer au-delà de l'aire du carré; cette portion de mur soutenait le plan incliné par lequel on arrivait à la plate-forme de l'hiéron, sans le secours de degrés ou d'escaliers. Le mur qui regarde la plaine a environ 3 mètres de hauteur ainsi que les murs latéraux; mais ceux-ci vont en diminuant, à mesure que s'élève la montagne sur laquelle ils reposent. Ils sont construits en gros polygones, dont les angles saillants entrent si bien dans les angles obtus qu'ils forment une sorte d'*opus reticulatum* serré et compacte, donnant à toute cette plate-forme l'apparence d'un seul bloc. Et, si ces énormes pierres n'avaient pas été travaillées au ciseau avec un soin si parfait et jointoyées avec tant d'habileté, nous aurions, dans ces deux hiérons, un exemple encore vivant du système de construction suivi pour le grand autel des tribus d'Israël qui se trouve décrit dans l'*Exode* (2), et dont les immenses proportions sont rappelées dans le livre de *Josué* (3).

(1) *Antiq. Rom.*, I, 26.

(2) *Exod.*, XX, 24-26.

(3) « Quumque venissent ad tumulos Jordanis, in terram Chanaan, ædificaverunt, iuxta Iordanem, altare infinitæ magnitudinis ». *Josue*, XXII, 10.

Mais l'autel d'Israël, ainsi que l'avait ordonné le Seigneur-Dieu, était formé de pierres brutes (1), assemblées à la manière des *nuragues* de l'île de Sardaigne. Du reste, il avait la forme d'une aire carrée; seulement, comme Dieu avait défendu de l'entourer de gradins (2), l'un de ses côtés devait reposer sur la pente d'une hauteur.»

On voit, d'après cette description, que notre hiéron tiburtin, soit pour la grandeur, soit pour la disposition, ressemble infiniment aux deux hiérons férentins visités par le savant archéologue italien. Un trait de ressemblance qui me frappe surtout, c'est le prolongement de la ligne du mur extérieur au-delà du carré. Cette disposition se remarque dans le monument de Tivoli, comme dans ceux de Ferentino; et le but en était le même: c'était de permettre aux prêtres d'arriver sur la plateforme et aux sacrificateurs d'y amener les victimes et d'y porter le bois.

L'hiéron pélasgique de Tivoli est d'autant plus important que nous ne croyons pas qu'on ait encore signalé aucun monument du culte des peuplades pélasgico-réatines. On voit, du reste, que, sauf la différence de l'appareil propre à ces dernières, où les assises horizontales jouent un si grand rôle, leurs hiérons étaient, de tout point, semblables à ceux des peuplades pélasgico-circéennes, qui, de leur côté, ne firent guère que reproduire les autels ou hiérons de Delphes et de Dodone, celui du mont Sipyle, ceux des Phéniciens et des Chananéens, et enfin ceux des Juifs. On sait, en effet, que ces derniers avaient la forme

(1) « Quod si altare lapideum feceris mihi, non ædificabis illud de sectis lapidibus; si enim levaveris cultrum super eo, polluetur », *Exod.*, xx, 25.

(2) « Non ascendes per gradus ad altare meum », *Exod.*, xx, 26.

d'un terre-plain ou esplanade, puisque, sur ceux de Jérusalem, Salomon sacrifia (1), pour la dédicace du Temple, 22,000 bœufs et 120,000 brebis (2).

Ce qu'il y a d'incroyable, c'est que l'hiéron de Tivoli, si beau et si bien conservé, ait échappé aux savantes investigations de L.-Fr. Petit-Radel, l'auteur des *Recherches sur les Monuments cyclopéens*, qui a exploré avec tant de soin les ruines pélasgiques de l'Italie et en a légué à la Bibliothèque Mazarine des modèles si intéressants; c'est qu'il soit demeuré inconnu à Dodwell, qui séjourna si souvent à Tivoli, fit tant de voyages en Grèce et en Asie-Mineure, afin d'y découvrir les restes de l'architecture religieuse et civile des Pélasges, et qui, par l'étude comparative des hiérons grecs et des hiérons italiens, éclaira, le premier, d'une si vive lumière, l'histoire de la migration de ces peuples d'Orient en Occident.

Les Romains eux-mêmes, qui noyèrent l'hiéron tiburtin dans la somptueuse villa attribuée à Brutus, ne se sont pas doutés de ce qu'était ce monument d'une si haute antiquité; car, s'ils y avaient reconnu un autel de ces peuples dont ils descendaient et qui leur avaient transmis le fond de leur culte, ils ne l'auraient pas, sans doute, condamné à un usage profane. On connaît la respectueuse vénération dont les terrains consacrés étaient l'objet, même de la part de ces Romains des derniers temps de la République, si dégénérés de l'antique austerité.

(1) III. Reg, VIII, 65.

(2) Les autels païens destinés aux hécatombes, à l'époque où les hécatombes étaient réellement de cent bœufs; ceux qui servaient pour les barbares offrandes du *Ver sacrum*, devaient aussi être fort grands.

Nous savons que l'attention de plusieurs membres de l'Académie archéologique de Rome a été appelée sur l'hiéron de Tivoli, et nous ne doutons pas que la science de l'antiquité, et par suite l'histoire des religions de l'ancienne Italie, nedoivent bientôt, à l'examen approfondi qu'ils en feront, de nouvelles lumières et de curieux renseignements sur les rites de ce culte primitif que les Pélasges apportèrent avec eux dans la Péninsule. L'étude sérieuse de pareils monuments est sans doute le seul ou du moins le plus sûr moyen que nous ayions aujourd'hui, pour parvenir à soulever un coin du voile qui cache encore à nos yeux une de ces vieilles civilisations italiques absorbées d'abord par la civilisation étrusque, et qui vinrent ensuite se fondre dans la puissante unité romaine.

L'Académie écoute, avec une attention soutenue et un intérêt toujours croissant, la seconde partie du mémoire de M. Plagniol sur les observations magnétiques qu'il a faites à Nîmes.

Dans cette seconde partie, l'auteur fait d'abord connaître l'instrument dont il s'est servi pour mesurer la déclinaison. C'est une boussole géodésique, munie des pièces nécessaires pour la transformer en théodolite-boussole, et susceptible de donner des résultats d'une précision suffisante. M. Plagniol a eu recours à trois méthodes d'observation, celle des hauteurs circumméridiennes, celle des hauteurs correspondantes et enfin celle de la détermination d'un azimut solaire et de sa comparaison avec l'azimut magnétique correspondant. C'est la première de ces trois méthodes qui lui a fourni les résultats les plus concordants. Il a trouvé ainsi que, du 11 au 16 mars 1854, la déclinaison, à Nîmes, était en moyenne de $17^{\circ} 57'$.

M. Plagniol a rapproché cette observation de celle qui avait été faite dans notre ville, vers la fin du siècle dernier, par M. César Vincens. Il en résulte que, depuis cette époque, la déclinaison a diminué d'environ deux degrés. « Cette variation, dit l'auteur, a dû se produire avec des phases irrégulières. On sait, en effet, que, dans l'Europe occidentale, le mouvement en déclinaison a eu un maximum de 1815 à 1819. L'aiguille est restée d'abord à peu près stationnaire, ou du moins n'a présenté que de légers écarts en divers sens; mais, depuis 1827, le mouvement rétrograde s'est nettement prononcé; il a même montré une progression assez rapide de nos jours. Ainsi à Paris, par exemple, de 1827 à 1835, la diminution de la déclinaison avait été en moyenne de 2' par an; elle s'est élevée à 5' depuis cette époque. Un fait semblable a dû se présenter pour Nîmes. Il faut espérer qu'à l'avenir les observations se multiplieront ici de manière à permettre d'y suivre cet ordre de phénomènes. »

L'auteur a communiqué ensuite quelques remarques sur la discordance que présentent les observations de déclinaison faites en certains lieux. En vue de reconnaître les influences perturbatrices qui peuvent exister, il engage les observateurs à suivre l'exemple qui a été donné, l'an dernier, à Paris, par MM Mathieu et Laugier. Ces physiciens ne se sont pas contentés de faire des observations sur un même point; ils les ont répétées dans quatre stations convenablement choisies par rapport au méridien magnétique.

A l'occasion des recherches sur les lignes d'égale déclinaison, M. Plagniol a présenté un aperçu des observations faites par le physicien allemand Kreil sur la déclinaison d'un grand nombre de points des côtes de l'Adriatique. Il a été ensuite amené à considérer les lignes

d'égale déclinaison qui traversent nos contrées ; il a fait connaître , d'après quelques observations nouvelles , que la ligne partant de Marseille , prolongée vers le nord , passe dans les environs de Yevay , en s'infléchissant ainsi fortement du côté des Alpes , tandis qu'elle se dirige , au sud , vers Alger. Quant à la ligne qui passe à Nimes , elle se dirige d'un côté sur Genève , et en sens opposé , sur Cherchell , en Afrique.

L'auteur termine en faisant remarquer que la théorie n'est pas seule intéressée dans les recherches magnétiques. « Elles ont aussi, dit-il, une grande importance pratique. Ainsi, par exemple, les résultats obtenus par M. Kreil font voir que pour la navigation de la mer Adriatique , la marche et la sûreté des navires peuvent être compromises , si on s'en rapporte uniquement aux indications magnétiques portées sur les anciennes cartes. Est-il nécessaire d'ajouter que ce qui est vrai pour la navigation de la mer Adriatique l'est aussi pour la navigation en général ? Il faut donc demander à la science de fournir de nouveaux documents , et surtout de poursuivre la découverte des lois qui devront permettre de calculer d'avance les changements que le temps apporte dans ces phénomènes de déclinaison. En cela comme pour les autres éléments magnétiques terrestres , les progrès déjà obtenus répondent de ceux qui restent à obtenir. »

Séance du 8 décembre.

M. d'Hombres père donne la description de deux coquilles fossiles nouvellement observées

et figurées par le professeur Catullo , membre de l'Institut italien et de nombreuses académies.

« La première, dit-il, est le *Galerites conicentricus* qu'il caractérise ainsi : *G. conicus, subtus planus ; vertice excentrico , sulcis ambulacrorum longis eleganter striatis ; ano margine vicino.*

» La partie supérieure , qui est conique , s'élève sur une base arrondie , au centre de laquelle est la bouche , entourée de cinq grosses lèvres , séparée par les dix sillons qui forment l'ambulacre de la base et remontent vers le sommet du cône qui est excentrique , principal caractère de cette espèce ; toute la surface est recouverte de petits trous ou de pores , et l'anus est au bord de la base.

» C'est le plus grand des échinoides connus. M. Catullo l'a dessiné de grandeur naturelle dans sa *Zoologia fossila*. J'en ai mesuré une chez lui qui a 0 m. 107 de hauteur , dont la base a 0 m. 145 de diamètre. Ceux que j'ai vus dans divers cabinets , au musée d'histoire naturelle de Paris , chez M. Michelin , qui possède la plus belle et la plus complète collection de cette famille de coquilles vivantes ou fossiles , sont à peu près de la même taille.

» On ne peut pas considérer ce galerite , dit M. Catullo , comme servant à déterminer la formation de l'étage dans lequel il se trouve. Quoique plus commun dans le terrain tertiaire moyen , il en a vu dans le calcaire grossier , dans les plus hautes couches de la craie et même dans les marnes.

» Je dois ajouter que plusieurs naturalistes l'avaient rencontré , mais le confondaient avec le *galnites conoidens* de Linné , de Lamarch , de Goldfurs , etc. Ce dernier avait remarqué quelques différences entre ces échinodermes , provenant de Cressenberg en Bavière. Moscardo compare celui qui est représenté dans son

musée à un pain de sucre ; M. Agassiz a décrit ce fossile et l'a nommé *echinolampas* ; M. de Verneuil donne le nom d'*echinolampas-conoidens* à ceux qu'il a rapportés de la Crimée et croit l'espèce de Cressenberg différente ; M. d'Orbigny compte douze espèces dans ce genre. Ainsi son étude n'est pas épuisée. Nous avons des galerites dont la base est ovale , l'anus tout à fait marginal , la division de l'ampulacre est plus ou moins régulière , l'étoile est tracée quelquefois par des lignes simples , d'autres fois élargie comme les pétales d'une fleur : le cône est droit dans le *g. albogaterus*, il est excentrique dans celui dont il est ici question. Je laisse à de plus habiles zoologistes à prononcer si c'est ou non une espèce nouvelle. Je ne vois, je l'avoue, dans cette irrégularité du cône , qu'un accident arrivé au mollusque vivant , si l'on veut , ou causé par la pression des couches entre lesquelles s'est opérée sa fossilisation ; nous avons un bon nombre d'exemples de ces déformations. J'ai des ammonites ovales , d'autres extraordinairement aplaties. M. d'Orbigny a représenté plusieurs de ces perturbations , et entre autres deux *pleurotomaria fleuriosa* , l'un régulier et droit , l'autre très-oblique (*Cours de paléontologie*, t. 1, § 103) ; il aurait pu en faire des espèces distinctes. Au surplus , si je me suis permis en maintes occasions d'accuser certains conchyliologistes de chercher à multiplier les espèces , je conviens qu'on peut avec quelque fondement me faire un reproche contraire.

» La seconde coquille fossile découverte par M. Catullo me paraît mériter cette qualification ; c'est un *nautilus* auquel il donne le nom de Bonelli qu'il caractérise : *Nautilus testa suborbiculari , leviter depressa , utrinque umbelicata anfractibus contiguis , flexuosis pro-*

minulis; apertura oblonga, angusta; siphonectecto. Ce nautilite diffère de tous ceux qu'on a trouvés jusqu'à présent dans les formations de sédiment moyen, et je n'en ai jamais rencontré de pareils.

» Ceux que j'ai vus à Padoue, assez gonflés au milieu, ressemblent à des pelotes de 0 m. 35 de diamètre. Le dernier tour de spire qui recouvre tous les autres, n'a pas 0 m. 005 de hauteur au-dessus du précédent; la bouche, en forme de canule dans sa plus grande largeur, a tout au plus 0 m. 003, ce qui ne permet pas d'apercevoir la première cloison ni le siphon; les stries sont très-saillantes, en zig-zag, rapprochées entre elles, ce qui rend la surface de la coquille toute rugueuse. L'ombilic est trop étroit pour laisser distinguer les tours des spires; c'est une des différences du *n. Bonelli* avec le *n. umbelicatus* de Favanne et le *n. pompilius* qui s'en rapproche le plus.

» Le nouveau nautilite se trouve dans les formations tertiaires de Verone et dans les terrains dolomitiques des Sept-Communes et de l'Alpaga, aux environs de Bellune, patrie de M. Catullo.

» M. de Verneuil, en comparant les formations de la Crimée avec celle d'Égypte, du Cressenberg, de Dax et de Vérone, observe « qu'il en est semblant tenir à la fois à l'époque crétacée et à l'époque tertiaire, ou du moins qu'on hésite encore à classer définitivement, et sur lesquelles l'attention des géologues ne s'est portée que depuis peu de temps. (*Mém.*, t. III, p. 23.) Il rejette les propres expressions de M. E. de Beaumont, qui, certainement, a visité le pays dont il parle; mais M. Catullo, né et habitant aux environs de Vérone, les a bien explorés aussi. Sans élever le moindre doute sur les observations de M. de Verneuil en Crimée, il repousse,

et trop formellement, ce que notre célèbre géologue rapporte des terrains du Véronais, et nous assure que la séparation des couches est parfaitement tranchée dans l'Italie septentrionale et dans les provinces limitrophes, en convenant qu'un peu plus loin, à *Cavasso* dans le *Frioul*, à *Asolo*, au *Trevigiano*, le terrain tertiaire inférieur manque, et qu'il est remplacé par des couches de sable, d'argile, de poudings marins, etc.

» J'aurais voulu, pour terminer ces notes, exposer ici les observations du savant professeur de Padoue sur les *nummulites*, ou les *discolites*, puisqu'il donne la préférence à cette ancienne dénomination, qui s'applique mieux selon lui à ces corps, quelle que soit leur grandeur, depuis les *n. polygiratus* et *distans*, qui ont 0 m. 03 et 0 m. 04 de diamètre, jusqu'aux *lenticulites*, qui ressemblent à des lentilles et aux discolites microscopiques.

» Le mot nummulite, ajoute-t-il, est formé de deux langues, et c'est un défaut; il est moins généralement adopté. Ces corps, amoncelés dans tous les pays, quelque nom qu'on leur donne, ont excité l'attention des naturalistes depuis très-longtemps, et ne sont pas encore complètement connus, quoique nous puissions citer parmi les hommes qui s'en sont occupés, les Cuvier, les Lamarck, les Patrin, les Fortis, les Blainville, et, plus récemment, les Agassiz, les Deshayes, les d'Orbigny, les Dujardin et bien d'autres géologues français ou étrangers des plus renommés.

» Les recherches de M. Catullo sur les discolites (*Zoologia fossila*) m'ont paru ne pas devoir être analysées dans une simple note. Je me suis proposé d'en donner la traduction entière, d'y ajouter le résumé des divers matériaux que j'ai recueillis et les observations que j'ai pu faire, désirant fournir ma quote-

part, quelque faible qu'elle soit, au savant qui entreprendra de traiter à fond ce sujet important.»

M. Ph. de Castelnau, chargé de rendre compte d'un recueil de la Société havraise, après avoir apprécié en général le mérite des divers mémoires qu'il contient, s'attache plus particulièrement à ceux qui rentrent dans le cercle de ses études.

Il signale d'abord une expérience ingénieuse faite récemment par M. le professeur Michaud, secrétaire de la Société du Havre.

« Un incendie détruisit un magasin de café, et l'on demanda à ce physicien de déterminer, d'après les résidus de l'incendie, la quantité de café dénaturé par les flammes.

» Trois ordres d'opérations amenèrent au résultat désiré : 1° M. Michaud sépara les matières terreuses de ce résidu : il lui resta du charbon de sapin et du charbon de café ; 2° il incinéra successivement le charbon de sapin, celui de café ; — *A.* Ce charbon mixte, calciné à l'abri de l'air, puis incinéré au contact de l'atmosphère, produisit une certaine quantité de cendre ; — *B.* Application du même procédé à du charbon de sapin, manifestement reconnu parmi le résidu ; — *C.* Et sur le charbon de café ; 3° ce chimiste sépara cent fèves de café bien entières et carbonisées par l'incendie ; il en obtint une quantité déterminée de charbon : cent fèves de café incinérées donnèrent le même poids de cendre que les morceaux de café en charbon trouvé dans le résidu.

» Enfin, M. Michaud termina par une expérience comparative, en agissant sur cent fèves de café vert de la même provenance que la café incendié. A l'aide d'une règle de proportion, après chacune de ces opérations chimi-

ques, il parvint à exprimer, assez approximativement, la quantité de café qui avait été détruite par l'incendie. »

M. de Castelnau a ensuite remarqué un travail de M. Bénard, pharmacien, relatif au danger si souvent et si vainement démontré des inhumations précipitées.

Afin de les prévenir, l'auteur du mémoire passe en revue les divers moyens qu'il faut employer pour constater la mort; et comme ces moyens exigent souvent une connaissance sûre de l'art, il conclut à la création d'un médecin vérificateur des décès de la ville du Havre.

Ici M. de Castelnau, abandonnant un instant le rôle de rapporteur pour exprimer ses propres idées, pense qu'il y aurait un moyen sûr, simple et qui n'imposerait aucune charge aux villes déjà grevées de tant de dépenses.

« Ce serait d'exiger rigoureusement qu'aucun acte de décès ne fût reçu à l'état-civil que sur une attestation délivrée par le médecin qui a dirigé les soins du malade, et sans y exprimer le nom de la maladie, — révélation souvent fâcheuse pour la famille. — Cette pièce, prescrite par M. le ministre de l'intérieur, est indépendante du tableau exigé pour la statistique pathologique. — L'ensevelissement (mise au suaire) et l'inhumation ne pourraient avoir lieu que vingt-quatre heures après l'acte reçu; l'un et l'autre pourraient être retardés selon le vœu des parents, à condition de ne pas porter atteinte à la salubrité.

» Notre ville possède, dans chaque cimetière, une salle d'exposition où les familles peuvent y faire garder les corps, par des amis ou des salariés, prévenir ainsi les plaintes des voisins et s'assurer de la certitude de la mort. »

Un troisième mémoire est analysé par M. de Castelnau : il a pour objet les douanes, et mêmes les douanes dans l'antiquité. Après en avoir recherché et trouvé des traces chez les Grecs, les Carthaginois, les Romains, et avoir suivi dans leur assiette et leur transformation les impôts établis dans les divers âges pour accroître les ressources des États et pour protéger leurs diverses industries ; après avoir examiné combien l'abaissement des impôts établis aux frontières peut activer l'émulation et même accroître le produit fiscal, l'auteur formule des vœux, empreints d'une véritable philanthropie, sur les relations à établir, les traités à faire entre les diverses nations, afin d'amener, par l'abaissement des droits, une plus grande abondance et une plus facile circulation des produits. Ces idées de paix ne sont point inopportunes peut-être : c'est lorsqu'une guerre sanglante a éclaté, et a tant ajouté à la gloire de nos armes, qu'on peut rappeler les bienfaits de cette paix qui, pendant quarante ans, avait si puissamment aidé les développements des arts, de l'industrie, des sciences, qui avait si bien fait le bonheur du monde.

Dans le recueil du Havre, M. Bénard, qui déjà a traité des ensevelissements trop hâtifs, s'est occupé de la photographie. Il en trace rapidement l'histoire.

« Au commencement de ce siècle, Charles, physicien français, obtenait des silhouettes au moyen de papier préparé. — Il mourut en emportant son secret.

» Wedgwood, aidé de Davy, fit, en 1802, des silhouettes par l'action de la lumière sur le nitrate d'argent. — La pensée de la photographie se trouve là.

» En 1814, Niepce parvint à rendre la cou-

che d'argent plus sensible à la lumière et à maintenir l'image.

» Niepce est l'inventeur de la photographie. — Il en suggéra l'idée à Daguerre, et ils s'associèrent pour leurs travaux.

» M. Fizeau fixa les épreuves à l'aide de chlore d'or et leur donna de la vigueur. — MM. Claudet et Fizeau, par l'emploi du chlore, de l'iode et du brôme, accélérèrent l'opération

» Les doubles lentilles achromatiques de MM. Charles Chevallier et Voigtlander permirent de réduire le temps de la pose.

» M. Becquerel a produit la couleur.

» M. Niepce de Saint-Victor a obtenu le même résultat, et M. Bénéard espère que, plus heureux que son oncle, son nom restera attaché à sa brillante découverte, et que l'héliochromie s'appellera *niepceotype*.

» L'invention de Whetstone a apporté un perfectionnement considérable. — Au moyen du stéréoscope, la photographie peut faire éprouver la sensation du relief. »

M. de Castelnau regrette, en finissant son rapport, de ne pouvoir donner une analyse détaillée d'une Notice historique, de M. Borely, sur les croyances religieuses de la Russie. Elles sont énumérées avec exactitude et jugées avec un savoir et une impartialité remarquables.

Séance du 22 décembre.

M. Aurès lit une notice historique sur les machines à vapeurs combinées et sur leur application à la navigation maritime.

Il commence par indiquer en quelques mots quelle était la puissance et la limite d'action de la vapeur d'eau employée jusqu'à ce jour, et signale l'énorme perte de calorique que cette vapeur entraîne inutilement avec elle, en s'échappant des machines ordinaires, après y avoir développé toute sa force expansive.

Frappé de ce dernier fait, un homme intelligent et hardi, M. du Tremblay, a essayé de recueillir la vapeur d'eau des machines actuelles à sa sortie des cylindres, et a employé la chaleur, qu'elle renferme alors en pure perte, à la formation d'une seconde vapeur capable d'ajouter sa force à celle qui est déjà produite par la vapeur d'eau elle-même.

Telle est l'origine et le but de l'invention récente que M. Aurès a voulu faire complètement connaître.

La première idée heureuse de M. du Tremblay, pour la solution du problème, a été l'emploi de l'éther sulfurique. A peine a-t-il été mis en contact avec la vapeur d'eau que cette vapeur est retombée à l'état liquide, abandonnant la plus grande partie du calorique qu'elle retenait, et dont l'éther s'est emparé pour passer à son tour à l'état de vapeur; de telle sorte, dit M. Aurès, qu'on obtient deux effets importants : d'un côté, une nouvelle force expansive se trouve contenue dans la vapeur d'éther qui vient d'être créée, et de l'autre, il s'est produit un vide qui est lui-même une force.

La théorie ainsi établie, il a fallu pour passer à la pratique utile de la découverte, imaginer et exécuter les appareils mécaniques capables de la faire entrer économiquement dans le domaine de l'industrie.

M. du Tremblay a eu un plein succès dans cette seconde partie de son oeuvre, et pour le montrer, M. Aurès décrit succinctement la nou-

velle machine (1). Il en signale les premiers résultats obtenus, en 1847, dans une cristallerie à Lyon. Un homme compétent, M. Pi-

(1) Voici cette description abrégée :

« Dans les nouvelles machines, la vapeur d'eau détendue est reçue, à sa sortie des cylindres, dans un appareil clos, traversé de haut en bas par un nombre considérable de petits tubes métalliques très-rapprochés les uns des autres, mais cependant isolés, dont les extrémités inférieures plongent dans un réservoir d'éther disposé de telle sorte, au-dessous de l'appareil, que l'éther s'élève dans les tubes et les remplit en partie.

« Aussitôt que la vapeur d'eau, à sa sortie des cylindres, est entrée dans cet appareil, elle se condense, comme je l'ai déjà dit, avec la plus grande rapidité, en permettant à l'éther de se volatiliser, et le vide qui est produit par cette condensation diminue naturellement la résistance qu'opposait la vapeur d'eau elle-même à la marche rétrograde du piston.

« Il faut ajouter aussi que l'eau, ainsi recomposée, est immédiatement refoulée dans les chaudières, ou elle rapporte tout le calorique que l'éther ne lui a pas enlevé.

« D'un autre côté, la vapeur d'éther rassemblée dans un compartiment séparé, au milieu duquel débouchent les tubes, au-dessus de l'appareil vaporisateur, est utilisée, à la manière ordinaire, dans un cylindre spécial, semblable en tout point à celui des machines à vapeur d'eau.

« Le piston de ce second cylindre, mis en mouvement par la force élastique de la vapeur d'éther, peut agir, s'il le faut, d'une manière indépendante, et constituer ainsi un second moteur entièrement distinct du premier, ou bien il peut être attelé au même arbre que le piston mis en mouvement par la vapeur d'eau, et alors les deux vapeurs concourent à un seul et même travail.

« Quant à la vapeur d'éther, qu'il est très-important de ne pas laisser échapper, on la traite, à sa sortie des cylindres, à peu près de la même manière que la vapeur d'eau, en l'introduisant dans les tubes d'un appareil semblable au vaporisateur, où elle se condense par l'action d'un jet continu d'eau froide qui remplit cet appareil et qui couronne les tubes, de même que la vapeur d'eau les enveloppait dans le vaporisateur.

« En dernier résultat, l'éther redevenu liquide, est refoulé dans son premier récipient, comme l'eau condensée a été refoulée dans les chaudières pour y recommencer une nouvelle rotation.

geon , ingénieur en chef des mines , en constata l'importance. Mais , malgré cet honorable suffrage , le jury central de l'exposition ne décerna , en 1849 , qu'une modeste médaille d'argent , parce qu'il doutait de la valeur pratique de la découverte. D'ailleurs , ne fallait-il pas , pour compléter l'œuvre , l'appliquer à la navigation ?

Cette réserve du jury fut un aiguillon pour M. du Tremblay. Il tenta une grande expérience maritime. A l'aide du concours intelligent de MM. Arnaud et Touache frères , de Marseille , les dépenses nécessaires furent faites , les précautions prises pour prévenir les accidents , et tous les obstacles surmontés. Un navire , pouvant contenir 100 passagers et 250 tonnes de marchandises , fut soumis à une épreuve , et à une épreuve officielle. Le succès en fut décisif : on avait obtenu , avec une augmentation notable de tonnage et de vitesse , une économie non moins considérable de combustible. En effet , la consommation moyenne fut de 1 k. 11 par heure et par force de cheval , tandis que la consommation moyenne des machines marines les plus parfaites n'est jamais descendue au-dessous de 2 k.

Frappée de ces avantages , l'administration de la marine , maintenant à la tête de tous les progrès , n'est pas restée étrangère aux questions qui se rattachent à l'emploi sur mer des nouvelles vapeurs combinées. Le *Galilée* a commencé , sous le commandement d'un officier distingué , M. Lafon , des expériences qui , un instant interrompues par les nécessités de la guerre , seront sans doute bientôt reprises. Il s'y rattache un intérêt d'autant plus grand que M. Lafon , afin de prévenir les dangers attachés à l'emploi de l'éther , veut se servir d'un autre liquide déjà indiqué par M. du Tremblay lui-même , en 1850 et 1851 , sa-

voir, le chloroforme, dont l'emploi avait été repoussé parce qu'il est d'un prix trop élevé. Mais si l'emploi de l'éther est économique et facile, n'est-t-il pas trop périlleux ?

Ici, M. Aurès répond par l'exposé des précautions et par un récit que nous reproduisons :

« Pendant un récent voyage d'un nouveau navire parti pour Kamiesch avec un chargement complet de munitions et de matériel de guerre, la marche des machines a été, pendant les dix jours de traversée, parfaite dans les circonstances les plus variées, sans jamais présenter aucun dérangement dans l'évolution des liquides employés.

» On peut donc affirmer aujourd'hui avec une entière certitude que le problème auquel M. du Tremblay vient d'attacher son nom, se trouve enfin résolu de la manière la plus complète et la plus satisfaisante, puisque de grandes machines marines à vapeurs combinées fonctionnent avec succès au moyen d'appareils assez ingénieusement établis pour isoler entièrement, dans leur cercle d'action, les vapeurs d'eau et d'éther, et pour faire évanouir ainsi toute crainte de dangers sérieux.

» Quant à la consommation réelle des nouvelles machines, elle a été constatée à plusieurs reprises, avec le plus grand soin, et a toujours été de 13,000 k. ou environ par vingt-quatre heures de travail effectif, et, en définitive, la moyenne des expériences faites correspond précisément, comme pour le *Du Tremblay*, à une dépense de 1 k. 11 par heure et par force de cheval.

» Pour faire apprécier convenablement toute la valeur que ce résultat présente, la commission déléguée à bord du *Brésil* a comparé directement ce navire à un autre bateau à vapeur, l'*Avenir*, construit à la même époque, dans le même atelier, par le même ingénieur

et sur des données absolument identiques en ce qui concerne les relations de grandeur de la chaudière, des pistons et des orifices, mais dont les machines sont mises pourtant en jeu, à la manière ordinaire, par le seul effet de la vapeur d'eau.

» Or, sur ce dernier bateau, qui est plus petit que le *Brésil*, la dépense en charbon s'est toujours trouvée beaucoup plus grande et s'est élevée moyennement à 18 tonnes par vingt-quatre heures pour une force de 202 chevaux sur le piston, soit 3 k. 70 par cheval et par heure.

» Ainsi, à force égale, la consommation de l'*Avenir* est plus que triple de celle du *Brésil*, et pourtant, il est bien permis de le croire, ce dernier navire, après quelques nouveaux essais, ne tardera pas à faire mieux encore ; car le système des vapeurs combinées ne peut pas avoir réalisé son dernier progrès dès son origine même.

» Il y donc lieu d'espérer que de grands changements se préparent, et que, dans un avenir prochain, le système de nos machines à vapeur marines sera complètement et très-économiquement modifié sous l'influence de la découverte de M. du Tremblay.

» L'éther lui-même, en raison des dangers qu'il présente, pourra être remplacé, s'il le faut, par le chloroforme ou par tout autre liquide que la science de nos chimistes ne tardera pas à mettre à la disposition de nos marins ; mais la modification des machines actuelles s'opèrera toujours, quoi qu'il arrive, je ne crains pas de l'affirmer. »

M. Alph. Dumas lit à l'Académie la relation d'un récent voyage qui lui a fourni l'occasion de jeter un rapide coup d'œil sur Paris, la Belgique et la Hollande.

Comme premier trait du récit , l'auteur retrace l'état de la capitale en 1833 et en 1855 , et cette comparaison lui permet de constater un prodigieux accroissement de mouvement général , une extension d'embellissement qui fait aujourd'hui de Paris la première des cités , même en ne parlant pas des merveilles de l'Exposition , laquelle ne compte ici que comme l'accident féerique de l'année.

Cette animation , ces travaux entrepris sur une foule de points divers , M. Dumas les décrit successivement , d'une manière sobrement détaillée et vivement pittoresque ; puis il s'applique surtout à signaler les intelligentes créations opérées au Jardin des Plantes (nouvelles galeries géologiques), et surtout dans le bois de Boulogne , « cette promenade favorite du Parisien , jadis dévorée par la sécheresse , sans horizon et sans caractère , maintenant coupée de lacs , de cascades , d'accidents de terrain ; offrant tour à tour de frais ombrages , de verts gazons et de riantes perspectives. Ce sont là autant de découvertes charmantes pour celui qui , pendant longues années , ayant vécu loin de Paris , y reporte aujourd'hui un pas étonné et incertain. »

A ces tableaux animés des améliorations nouvelles succèdent quelques considérations sur les utiles changements apportés dans l'art de bâtir , qui a tant gagné sous le triple rapport de la durée , de la salubrité et du moindre danger d'incendie. Ce n'est pas ici , dit M. Dumas , un simple progrès , c'est une heureuse révolution. Mais a-t-elle été complète ? M. Dumas se demande si ce progrès vers le bien qui se manifeste dans les édifices et l'aspect extérieur , se retrouve aussi dans l'ensemble des dispositions morales de la population. Il ne craint pas de répondre que « certaines pentes regrettables de notre imparfaite

nature , entre autres le sentiment d'étroite personnalité , n'ont fait que se prononcer davantage sous la funeste influence de cette ardeur universelle d'arriver vite , et plus vite qu'autrui , au bien-être , à la fortune , à tous les avantages sociaux ; et , par suite , l'obligance et l'aménité de caractère , si justement louées autrefois , ont perdu de leur ancien empire. L'activité prodigiense , la fièvre de travail qu'on remarque partout , ont , par compensation , apporté un contre-poids à l'élément égoïste : ce sont les nombreuses institutions de bienfaisance , de charité et de prévoyance pour tous les âges et tous les degrés de l'échelle sociale , et une admirable abondance de secours pour toutes les misères humaines.

Cette tendance personnelle que M. Dumas a remarquée à Paris , il la trouve , malgré la profonde influence de la capitale , beaucoup moins grande en province , et il s'en félicite. Il se félicite aussi de cette simplicité patriarcale qui ne rencontre quelquefois que le sourire , et qui pourtant resserre et fortifie si heureusement les liens de famille et les rend chaque jour plus respectables et plus chers.

Après les éblouissements et les agitations de la vie parisienne , viennent le calme et la sérénité qu'on retrouve partout dans la Belgique , où pourtant il semblerait que les populations condensées devraient se mouvoir avec inquiétude et vivre avec peine. Le voyageur est bientôt rassuré : un sol fertile , une agriculture intelligente , un heureux voisinage de l'Océan , des arts utiles développés avec science , tout a multiplié pour le peuple belge les éléments de prospérité , « vivifiés encore par le double bienfait de l'indépendance et de la stabilité politique : l'une conquise , il y a 25 ans , par son courage ; l'autre conservée ,

depuis ce jour, par sa sagesse et celle de son souverain. » Ces conditions heureuses de liberté, d'ordre, de travail, de développement artistique et scientifique, M. Dumas les rencontre et les loue à Liège, Louvain, Anvers, Bruges.

Puis il va les chercher encore dans le royaume voisin, qui vit, pendant quinze ans, la Belgique faire partie intégrante de son territoire, et qui regrette toujours l'immense échec que le divorce de 1830 a porté à son importance politique.

M. Dumas, après avoir examiné, au point de vue général, les effets de cette dissolution de communauté, parcourt diverses villes et termine en comparant les deux royaumes. Nous laisserons parler l'attachant touriste.

« Ainsi que la Belgique, la Hollande renferme, peu éloignées les unes des autres, de nombreuses et importantes cités, à chacune desquelles sont attachés des avantages spéciaux qui font leur orgueil et leur richesse. Une autre analogie entre les deux pays se retrouve dans les circonstances physiques de leur territoire, qui s'abaisse graduellement à l'ouest et s'y déploie en vastes plaines touchant à l'Océan et traversées par les grands fleuves aux alluvions desquels leur existence est due, et qui, du côté de l'est, se relève en mouvements accidentés, s'y couvre de forêts ou de vertes prairies parsemées d'arbres fruitiers, et vient dédommager par une charmante variété de paysages le voyageur fatigué de l'éternelle monotonie de la côte maritime.

» Il y a pourtant cette distinction à faire entre les parties occidentales de la Hollande et de la Belgique : c'est qu'ici les plaines, d'un niveau relativement supérieur, se prêtent à toute espèce de cultures et en étalent tour à tour les magnifiques produits ; tandis que les

plaines de la Hollande, d'un niveau identique ou même inférieur à celui de la mer, n'offrent qu'uniformes pâturages, médiocrement animés çà et là par quelques troupeaux de bêtes à cornes, et coupés de loin en loin par un bouquet de bois, planté pour l'agrément d'une maison de campagne qui semble comme perdue au milieu de cette immense oasis : scènes sévères, qui ne manquent pas toutefois d'un certain charme mélancolique.

» C'est du moins l'aspect de toute la contrée sillonnée par la ligne du chemin de fer qui, de Rotterdam, court au nord sur Delft, La Haye, Leyde, Harlem et Amsterdam. De là, elle se continue, à l'est, sur Utrecht et Arnheim, où elle se termine; car la Hollande, mieux encore pourvue de canaux que la Belgique, est fort loin d'avoir un système aussi complet de voies ferrées. Cette portion centrale du pays est son lieu de plaisance; c'est un admirable jardin anglais, où de délicieuses villas s'élèvent aux flancs de collines boisées ou sur les bords de limpides cours d'eau.

» Mais quelque riants que soient les environs d'Utrecht et d'Arnheim et le mérite particulier de ces deux villes, elles ne sauraient certainement lutter d'originale physionomie avec l'antique Amsterdam. A part le labyrinthe des mille canaux le long desquels s'alignent ses édifices et qui en font la Venise du Nord, je doute qu'il reste encore quelque part en Europe une autre ville ayant gardé tout entière, comme celle-ci, son caractère de plein moyen-âge. Je serais entré à Pékin, que je n'aurais pas été, je crois, plus étonné que je ne le fus en mettant le pied dans le premier faubourg d'Amsterdam qui se présenta devant moi; et les autres quartiers ne changèrent pas mon impression. Toutes les variétés de l'angle aigu, simple ou enjolivé de toutes ma-

nières, servent inévitablement ici de couronnement aux façades des maisons, qui font l'effet de hautes cages de verre, tant par cette coupe de leur partie supérieure que parce que les murs s'en effacent presque absolument pour faire place à de larges châssis vitrés, destinés à laisser pénétrer à l'intérieur les trop pâles rayons d'un soleil habituellement voilé; et du sommet de tous ces frontons effilés, sort une tête de poutre plus ou moins ornée, soutenant une poulie qui amène à portée des fenêtres des différents étages tout objet de quelque volume que l'on y introduit ainsi, car la porte d'entrée est étroite, le vestibule et l'escalier plus encore, dans ces habitations qui semblent se disputer la mince langue de terre-ferme sur laquelle leur aplomb a toutes les peines du monde à se maintenir. Cependant, sur certains quais et dans les rues modernes, quelques constructions tentent l'abandon de la façade en fer de lance; il est même d'anciens hôtels qui, désireux à l'excès de se rajeunir, font disparaître le vénérable type allongé et parviennent à le carrer au moyen de l'accotement de deux autres triangles à pointes renversées. Voilà donc l'impulsion révolutionnaire donnée; même dans Amsterdam, l'équerre va détrôner le pignon au front des édifices, et il ne faut pas douter que dans cinquante années au plus, tant on marche vite aujourd'hui, la vieille capitale hollandaise ne ressemble à la première ville venue. Sera-ce un bien, sera-ce un mal? Je laisse à d'autres le soin de décider la question.

» Ce qui me semblerait néanmoins d'une urgence bien plus grande, c'est qu'Amsterdam songeât à débarrasser ses églises des constructions parasites qu'on y voit adossées, et qu'y laisse subsister une tolérance digne des siècles de barbarie. Cette critique n'est

point d'ailleurs particulière à la ville d'Amsterdam : si la France commence à savoir isoler ses monuments , on n'en peut dire autant de la Hollande, de la Belgique, ni de l'Allemagne, où le plus souvent j'ai vu les plus belles cathédrales déshonorées par le contact de hideuses échoppes qui, sans parler du sentiment des convenances qu'elles blessent au plus haut degré, viennent masquer les contours de l'édifice, rompre l'harmonie des lignes et détruire ainsi la majesté de l'ensemble.

» Bien que de beaucoup la plus grande et la plus populeuse ville de la Hollande, Amsterdam n'est point le siège du gouvernement. Cet honneur a de tout temps appartenu à La Haye, qui, favorisée de la résidence du souverain, est ainsi la véritable capitale du royaume. Elle n'a pas au-delà de soixante-dix mille âmes, tandis qu'Amsterdam en compte deux cent quarante mille, et elle ne jouit pas des avantages de la situation maritime de sa rivale ; mais au lieu de flotter comme celle-ci sur les eaux qui l'étreignent de toutes parts, elle est bâtie dans la plus agréable position, et son libre développement ne rencontre nul obstacle. Les beaux ombrages qui touchent à ses portes en font un séjour enchanteur. Le parc royal, ouvert au public, s'étend jusqu'au rivage de la mer, où se découvre un joli hameau, but ordinaire de promenade pour les cavaliers et les élégants équipages. Je ne sais pourquoi je retrouvai dans La Haye ce caractère doux, paisible et presque sentimental de certaines villes d'Allemagne. Peut-être ce fut au souvenir de la vive passion du très-peu sensible Voltaire pour Mlle Dunoyer, dont il devint si sérieusement épris qu'il en effraya le marquis de Châteauneuf, son chef d'ambassade, lequel ne vit rien de mieux que de renvoyer en toute hâte à Paris le jeune

soupirant. Près de l'entrée du parc, la curiosité du touriste est éveillée par un bazar de brillante apparence, moins remarquable toutefois par le grand nombre d'objets de luxe exposés en vente que par l'adjonction d'un pavillon dans le goût chinois et les chinoiseries de toutes sortes qui le remplissent. Le Céleste-Empire, après tout, n'est pas très-loin des colonies hollandaises de Sumatra et de Java ; il n'y a donc pas à s'émerveiller de rencontrer ses produits industriels sur les rives de la mer du Nord. Un autre fait de même ordre, c'est le parquet en acajou massif de la vaste salle de réception du palais de Sa Majesté Néerlandaise : *on voit que le bois des îles ne lui coûte rien*, me disait mon cicérone.

» Ce qui me causa plus de surprise à La Haye que les théières chinoises et les parquets d'acajou, fut le volume des poésies de mon très-honorable confrère, M. Reboul, placé sur le comptoir de mon maître d'hôtel, hollandais tout à fait pur sang. Il m'expliqua la présence de ce livre en ses mains par l'attrait qu'avait pour lui notre littérature, et par sa prédilection particulière pour les œuvres du poète nimois. J'attribuai donc à ma qualité, dont je me prévalus, de concitoyen de son auteur favori, l'accueil tout exceptionnel qui me fut fait par mon estimable hôte.

» De la Hollande, je n'ai bien vu qu'Amsterdam et La Haye ; et j'éprouverai assurément plus tard le besoin de faire complètement connaissance avec ce pays intéressant à bien des titres. Si cependant j'avais, dès à présent, à résumer mes impressions de Hollande et de Belgique, je dirais que malgré l'entière fraternité religieuse que m'offre la Hollande, malgré d'anciennes et fidèles affections que j'y conserve précieusement et la haute loyauté du caractère national, mes sym-

pathies sont néanmoins à la Belgique, où tout, pays et peuple, porte tellement l’empreinte française, que si l’on n’y regardait aux couleurs du drapeau, on s’y croirait vraiment sur la terre de France.

» Du reste, à un point de vue plus spécial, et en ce qui touche la grande guerre où sont enveloppées à cette heure les destinées de l’Europe, je puis dire qu’en Hollande, aussi bien qu’en Belgique et en Allemagne, j’ai partout recueilli l’expression d’une ardente communauté de vœux pour le succès des armes de la France et de l’Angleterre. Le respect des nationalités et le juste sentiment de la valeur individuelle de l’homme ont pénétré trop profondément les masses, pour que les cœurs ne palpitent pas à la pensée du triomphe des puissances alliées, qui seul peut mettre un frein à l’ambition sans limites des czars de Russie et à leur despotisme hautain et si dédaigneux de la dignité humaine.

» Si, en 1815, Napoléon I^{er} a réellement dit : « Dans cinquante ans, l’Europe sera République ou Cosaque », l’Europe répond hautement aujourd’hui : « République, probablement pas ; Cosaque, certainement non. »

M. le président distribue divers ouvrages qui seront l’objet d’un prochain rapport.

Le secrétaire communique la correspondance et appelle particulièrement l’attention de ses confrères sur un envoi de divers ouvrages d’histoire naturelle, de météorologie et de physique de l’Institut Smithsonian, séant à Washington, et sur le contenu d’une lettre détaillée de M. Henri, secrétaire de cette société, qui remercie l’Académie du don de ses récentes publications.

MM. Germer-Durand et Nicot lisent des rapports sur les écrits offerts en hommage par M. Chabert, de Metz, et la comtesse de Vernède de Corneillan.

M. Boissier fait une lecture écoutée avec cette attention soutenue et sympathique qui s'attache aux œuvres sérieuses et brillantes.

Séance du 5 janvier 1856.

L'Académie procède au renouvellement du bureau qui sera composé pendant l'année 1856, ainsi qu'il suit :

M. Ignon, *président* ; Deloche, *vice-président* ; Nicot, *secrétaire perpétuel* ; Aug. Pelet, *trésorier* ; Liotard, *bibliothécaire* ; Jules Salles, *secrétaire adjoint*.

Des remerciements sont votés à M. Abric, qui a montré, dans l'exercice de sa présidence, un dévouement actif et une droite et ferme intelligence.

M. Boissier termine la lecture de l'essai littéraire dont il prépare la publication. Cette seconde partie ne paraît pas moins remarquable que la première. Elle réunit encore le mérite des recherches les plus patientes aux aperçus les plus ingénieux, aux formes les plus heureuses.

M. Nicot lit ensuite un compte-rendu sommaire du recueil de l'Académie de Dijon.

« Il se divise, dit-il, comme les précédents,

en deux parties bien distinctes : les lettres et les sciences. Je commencerai par celles-ci :

» Au premier rang figurent de nouvelles observations de notre laborieux correspondant, M. Perrey, qui non seulement a donné des notes copieuses sur l'objet habituel de ses études, les tremblements de terre, mais a fait des recherches importantes, entre autres, sur l'anneau de Saturne. Un astronome avait pensé et publié qu'il serait possible que cet anneau fût liquide. M. Perrey a sagement prouvé que ce corps ne pourrait se maintenir à l'état liquide, et se solidifierait par le refroidissement, à la distance où il se trouve du soleil.

» Deux autres membres de l'Académie de Dijon, MM. Ladrey et Brullé, qui sont pareillement voués à la culture des sciences, ont donné, l'un un travail très-développé sur les formes cristallines et les propriétés chimiques et physiques de l'acide titanique et d'autres oxydes isomorphes, et l'autre un écrit très-curieux relatif à la découverte de la circulation du sang.

» Enfin j'ai remarqué, mais je n'ai point lu, un mémoire très-étendu sur les insectes coléoptères du département de la Côte-d'Or. Tout ce que j'ai pu penser, tout ce que je puis dire, c'est qu'il me paraîtrait très-utile de former, pour chaque contrée, pour le Gard surtout, un catalogue général comprenant les différentes classes d'animaux qui s'y trouvent. Cet inventaire des richesses locales, qu'ont commencé MM. de Pouzols et Crespon, me paraîtrait éminemment utile, surtout si, ne se bornant pas à de vagues généralités, on donnait, dans de nouvelles monographies bien faites, des renseignements précis sur le plus ou moins de rareté de l'espèce ; sur l'habitat, sur l'époque de l'apparition, sur les moyens de multiplier, en cas d'utilité, ou de détruire,

s'il y a dommage. Un livre, ou, si l'on veut, un vaste catalogue, conçu et exécuté dans ces vues et avec ces proportions, me paraîtrait un présent à faire à notre beau département.

» Après avoir jeté un regard rapide et insuffisant sur la partie scientifique, je m'arrêterai un peu plus sur la partie littéraire.

» Je mentionnerai d'abord une notice sur l'amiral Roussin, qui a fourni à son auteur, M. Rossignol, l'occasion de faire connaître une fois de plus cette belle vie toute consacrée à la gloire de la France.

» Parcourant ce même domaine de l'histoire locale, M. Mignard a raconté, sous le titre de : *Un Regulus bourguignon au XII^e siècle*, la légende de la maison d'Anglure, légende poétique, où domine la grande figure du sultan Saladin, et qui, à ce titre, dut certainement inspirer la verve des trouvères de l'époque.

» M. Mignard n'a pas voulu, dit-il modestement, faire de l'histoire; il a voulu seulement chercher dans les légendes particulières de la Bourgogne, la facette du vrai et la faire reluire à travers les contes où s'affriande trop aisément notre esprit; il n'a voulu que redire les bruits d'une commune renommée, parce que, ajoute-t-il, sous son enveloppe épaisse et grossière, se cache le plus souvent quelque vérité plus délicate, comme les couches rugueuses de l'arbre dérobent aux yeux celles où circulent la sève et la vie.

» Voici les linéaments de cette petite histoire vraiment attachante :

» Aux temps de la troisième croisade, vers l'an 1190, le baron Jehan d'Anglure, un des plus brillants chevaliers de l'époque, partit pour la Palestine. Il fut pris par Saladin. Au bout de trois années d'absence, on le dit mort. La prétendue veuve, Helwide, opposa longtemps un refus formel aux instances des riches

et élégants seigneurs qui briguaient sa main. Puis, vaincue par l'intérêt de ses enfants, à qui elle voulait donner un défenseur contre les desseins criminels et les usurpations d'un de ses voisins ambitieux et puissant, elle consentit à de nouvelles fiançailles.

» Cependant le sire d'Anglure avait obtenu du généreux sultan de venir dans ses domaines chercher le prix de sa rançon. Il arrive, — mais point de fidèle Eumée qui l'accueille ; — il est repoussé. Heureusement la nouvelle Pénélope reconnaît son ancien maître et seigneur. Celui qui allait la conduire à l'autel s'esquive, dit l'histoire.

» Mais la rançon n'était pas trouvée. Que faire ? Comment sortir d'une aussi poignante perplexité ? Le sire d'Anglure part un matin sans rien dire et vient, au terme prescrit, se remettre à la discrétion de Saladin qui, toujours magnanime, et voulant être vainqueur dans un combat de générosité comme sur un champ de bataille, fit remise au loyal baron de sa rançon entière et le renvoya libre en le comblant de présents.

» Jean-le-Bon, dit M. Mignard, savait sans doute cette histoire, lorsque, en 1364, il allait se constituer prisonnier à Londres, à la place du duc d'Anjou, en disant ces belles paroles : *Que si la bonne foi était bannie de la terre, elle devrait trouver un asile dans le cœur et sur la bouche des rois.*

» Vous avez sans doute conservé le souvenir d'une savante dissertation de M. Tissot sur l'organon d'Aristote. Ce même auteur, dont la théodicée vient d'être l'objet d'une flatteuse distinction au concours ouvert par l'Académie des sciences morales et politiques, a enrichi le recueil que j'analyse d'une appréciation de la philosophie de Laromiguière, considérée comme transition de la philosophie sensualiste

du xviii^e siècle à la philosophie du xix^e. Cette réaction, parallèle à celle qui nous vient de l'Ecosse par l'éminent et austère Royer-Colard, a sur cette dernière l'avantage d'être toute française, l'avantage surtout d'être racontée et jugée avec cette parole lucide, élégante et spirituelle qui avait excité un intérêt si vif sur les bancs de la Sorbonne. M. Tissot, pour bien déterminer la modification qui fut opérée par l'illustre professeur, expose d'abord le caractère universel de la philosophie, à la fin du xviii^e siècle, et tel que Condillac l'avait faite : il y avait, dit M. Tissot, entre ces deux esprits de grandes raisons de sympathies. Je ne mentionnerai que la plus frappante : le besoin d'un langage éminemment correct et précis ; le besoin, par conséquent, de se rendre un compte rigoureux de toutes ses idées, de les soumettre à un nouvel examen, afin de les déterminer plus nettement.

» Cette influence de Condillac sur l'esprit de Laromiguière, M. Tissot la cherche et la trouve dans presque toutes les parties de la philosophie, et après avoir noté les dissemblances, ce qu'il appelle les *paradoxes* de Condillac, il s'attache à faire ressortir les ressemblances et à indiquer les emprunts. Le premier exemple qu'il en trouve est dans l'adoption des idées et des formes du langage qui ont établi la juste et grande renommée du bel ouvrage *de la Langue des calculs*; ensuite, l'imitation de la même doctrine, relativement à la sensation et l'idée, à la passivité du premier de ces états, à l'activité du second, à l'identité entre le calcul et le raisonnement, aux rapports qu'il y a entre la liberté, la volonté, le désir, l'inquiétude et l'activité; à la valeur purement nominale ou non réelle des idées générales.

» Sur tous ces points, il montre l'analogie,

la fraternité des systèmes des deux philosophes ; il caractérise ensuite celui qu'il veut faire particulièrement connaître ; il expose d'abord les opinions de Laromiguière sur l'origine des idées, question qui domine tout ; puis le suit dans toutes celles dont la solution constitue l'art de penser : raisonnement, argumentation, méthode, différentes méthodes, etc.

A ce sujet, le rapporteur, pour donner une idée de la manière d'écrire et de penser de M. Tissot, cite seulement deux pages traitant cette question : Pourquoi avons-nous besoin d'une méthode ? La nécessité d'une méthode provient de la faiblesse de l'esprit, qui est borné dans sa capacité de sentir, dans sa faculté de penser et dans sa mémoire.

» La conséquence ne saurait être de chan-
» ger notre nature, cela ne se peut, mais de
» chercher le moyen de suppléer la force par
» l'adresse, de réduire le nombre à l'unité, en
» ramenant plusieurs idées à une seule, et de
» soumettre à un seul regard ce qui divisait
» en cent manières son attention ; et ce
» moyen existe, cette méthode est en nous :
» c'est elle qui règle nos facultés et qui con-
» duit notre esprit dans ces moments heureux
» que nous appelons des moments d'inspira-
» tion. »

» Cette manière de trouver sa méthode en épiant la marche de la nature, en surprenant son secret, rappelle le mot si vrai de Bacon : *non imperatur naturæ nisi parendo*. Laromiguière ne rappelle pas ce précepte ; il fait mieux : il cherche constamment à le mettre en pratique.

» Il faut voir aussi avec quel bonheur il fait ressortir l'unité dans la diversité des œuvres de la nature et de l'art, par exemple, dans tous les alphabets du monde, dans tous les alphabets possibles ! Comme ses exemples sont

admirablement choisis pour mettre en relief ses principes ! Avec quelle habileté il fait faire cadrer les faits et la théorie ! Comme il réunit habilement ces deux choses destinées dans sa pensée à se prêter un jour mutuel ! Mais enfin, qu'est-ce que la méthode ? — C'est l'*analyse*.

» Toutefois, ce n'est pas ainsi que répond Laromiguière, car il n'aurait fait que donner un mot obscur pour un autre ; il n'aurait pas ménagé les transitions qu'il recommande si fort et qu'il pratique avec tant de soin et d'habileté. Il ne dénomme les idées qu'autant qu'il les a bien fait connaître. Or, puisque le mouvement de la pensée, comme celui des corps, a un point de départ et un point d'arrivée ; puisque le premier peut s'appeler principe et le second système, ou enchaînement continu de toutes les idées qui se rattachent à ce principe, la méthode ou l'analyse ne peut être que le moyen d'opérer sûrement, avec facilité, avec art et promptitude, la transition du principe à ses conséquences, de relier toutes celles-ci entre elles et avec le principe dont elles émanent. Mais laissons-le parler lui-même : « Toutes les fois qu'une même chose prend plusieurs formes l'une après l'autre, on donne à la première le nom de principe. Lorsque nous voyons une suite de phénomènes ordonnés les uns par rapports aux autres, et tous par rapport à un premier, alors, d'un même regard, « nous saisissons un » principe et un système : le principe dans le » premier des phénomènes, le système dans » leur ensemble. Au lieu de dire, en un grand » nombre de mots que l'esprit décompose un » tout en ses différentes parties pour se faire » une idée distincte de chacune ; qu'il com- » pare ces parties pour découvrir leurs rap- » ports et pour remonter par ce moyen à leur

» origine, à leur principe, on dit, d'un seul mot, que l'esprit *analyse*. »

» Il est clair par ces passages et par un grand nombre d'autres, que je pourrais citer, ajoute M. Tissot, que Laromiguière entend par le mot *analyse* deux opérations : la décomposition et la composition, et toutes deux faites avec art. Il n'est pas moins certain encore que l'analyse doit, suivant lui, précéder la synthèse. On ne peut donc reprocher à Laromiguière de n'avoir reconnu que l'un des deux éléments de la méthode, ni d'en avoir troublé l'ordre naturel, etc., etc., etc.

» Après avoir ainsi traité de l'analyse, M. Tissot reproduit les opinions de M. Laromiguière sur la synthèse, telles qu'elles ont été exposées dans les leçons de philosophie. Il suit encore l'éminent professeur dans son exposé de doctrine sur les facultés de l'âme et en général sur la conduite de l'esprit dans la recherche de la vérité. Ce que nous pouvons affirmer, c'est que cet essai de M. Tissot est non pas seulement un jugement, un rapport, mais un véritable petit cours de logique pratique et d'application facile.

» Après l'essai de M. Tissot, nous avons rencontré une étude savante sur le théâtre de Ménandre et la société Athénienne dont il était l'expression.

» Ce sujet, déjà très-heureusement traité par M. P. Benoît et M. Guizot, fils de notre illustre compatriote, tous les deux couronnés par l'Institut ; ce sujet n'a rien perdu de son intérêt sous la plume forte et brillante de M. Stievenart, doyen de la Faculté des lettres de Dijon. Je n'analyse pas ce mémoire et me borne à le signaler à votre attention. Vous aurez rarement vu se recomposer avec plus de charme une des grandes figures des temps anciens, un de ces beaux génies dont les ou-

vrages perdus ou incomplets (*Ennius, Livius, Eschyle, Tacite, etc.*) se cachent à nous derrière les jalouses ténèbres du passé.

» Je me tairai sur les vers du recueil. Ce n'est pas là de la poésie. Si la poésie est vraiment l'expression idéale et mystérieuse de ce que l'âme a de plus éthéré; si, après avoir enchanté de ses fables la jeunesse du genre humain, elle l'élève, sur ses ailes plus fortes, jusqu'à la vérité, aussi séduisante peut-être que ses songes, il faut convenir que les vers du recueil sont loin d'atteindre ce but, de revêtir cette forme. Ils ne m'ont semblé qu'une torture de la langue, un jeu stérile de l'esprit.»



Séance du 19 janvier 1856.

M. Jules Salles communique quelques pages écrites à propos des mémoires de l'Académie de Nancy. Placé en dehors du cercle des études abstraites, il a dû renoncer à faire connaître tout ce qui, dans le recueil, se rattache au domaine scientifique; mais reporté par ses souvenirs dans cette ancienne et belle capitale de la Lorraine, il la décrit en passant, rappelle ensuite quelques-uns des faits notables liés à son histoire et à celle de la Lorraine et de ses ducs, la compare à la ville que Louis XIV se plut à semer de merveilles, et il trouve que Nancy, comme Versailles, porte bien le cachet d'un grand homme et d'un homme de goût.

Et ce n'est pas seulement par la mémoire d'un prince qui marche à la postérité, non

point avec les allures d'un grand roi, mais avec le cortège heureux de vertus vraiment royales, que la cité du bon Stanislas paraît remarquable; elle l'est aussi par ses monuments, par les hommes d'intelligence qui la peuplent, par son école de peinture dès longtemps appréciée, surtout en Italie.

Ici l'auteur est naturellement conduit à l'objet habituel de ses travaux. Il rencontre heureusement les traces de deux grandes illustrations : Jacques Callot et Claude Gelée, plus ordinairement connu sous le nom de Claude Lorrain : s'inspirant des recherches de M. Meaume et de ses propres idées, M. Jules Salles met en parallèle les deux artistes, puis présente un résumé succinct de la vie de Callot.

Cette vie fut d'abord aventureuse, car elle commence à douze ans par un voyage en Italie, en compagnie de Bohémiens; bientôt elle se discipline et se règle, mais en conservant pourtant toujours un peu des abandons et des étrangetés de cette société nomade. Callot va d'abord étudier à Florence; de là se rend à Rome, y étudie encore le dessin chez Jules Parigi, revient à Florence, où il s'occupe avec ardeur de la gravure, sous la direction de Philippe Thomassin, et y introduit d'ingénieux procédés.

Après avoir raconté les courses et rappelé les études de cet homme éminent, M. Jules Salles termine ainsi sa notice, qui, circonstanciée et expressive, a constamment attaché l'attention et la pensée de l'Académie.

« Si nous ne craignons de fatiguer votre attention, nous établirions un parallèle entre Callot et les deux graveurs, dont l'un, Albert Durer, l'a précédé, et Rembrandt, qui parut quelques années plus tard. Si Callot ne s'est pas élevé jusqu'à la sublime naïveté et la tendre rêverie du premier; s'il a négligé ces puissants

effets de lumières et d'ombres qui produisent tant de surprise dans les eaux fortes de Rembrandt, nous montrerions que le graveur de Nancy a atteint le but qu'il s'était proposé ; son domaine à lui était le caprice, l'imagination, et l'on peut dire que nul n'a recueilli une plus abondante moisson dans le pays de la fantaisie. Son mérite principal consiste dans une finesse singulière, qui lui fait saisir l'à-propos et montrer le côté plaisant des objets. De la nature humaine, il n'a aperçu que la partie comique poussée souvent jusqu'au burlesque ; son œuvre n'est pas précisément le tableau de la vie, c'en est le carnaval, carnaval éblouissant, il est vrai, où toute l'histoire de la gaîté italienne est écrite dans un style digne de l'Arioste et du Dante.

» Son rire contagieux nous gagne, soit que l'artiste nous représente un reître à la mine effrontée ; un gueux à peine couvert de vêtements en guenilles ; des chanteurs de complaintes ouvrant une bouche plus grande que leur sébile ; des saltimbanques préludant à leurs pantalonades ; un insolent tapageur de régiment, haut sur ses talons et rejetant sa tête sur les épaules comme un tambour-major de la garde nationale. Il excelle à crayonner les haillons, sans doute en souvenir de sa vie de Bohême ; ses charges sont d'un comique parfait, et sa *Tentation de saint Antoine*, venue après tant d'autres, surpasse même celle de Téniers.

» Nous ne pourrions donner les mêmes éloges à la partie morale de l'œuvre, à la pensée qui doit toujours inspirer la main. Là, nous reconnaitrions volontiers de l'originalité, de l'invention, une veine de gaîté franche et railleuse, mais peu d'élévation et de réelle grandeur.

» Chose triste à dire et qui révèle une lacune dans le talent de l'artiste, en même temps

qu'elle découvre l'homme avec son caractère et ses défauts, un grand nombre de sujets religieux traités par le graveur de Nancy avec une habileté d'exécution incontestable, ont si peu de grandeur et de sérieux qu'ils provoquent plutôt le rire que la ferveur.

» Pour contre-balancer ce côté faible de son talent, nous nous hâterons de reconnaître que Jacques Callot était d'une nature noble et généreuse, et que l'amour de son art l'emporta toujours sur l'amour des richesses ou des honneurs. Entre les sollicitations du pape, qui l'appelait au Vatican, et celles de l'empereur, qui voulait l'attirer à Vienne, il préféra une vie libre, insouciant et vagabonde, comme celle de Salvator Rosa, qui lui permit de courir les champs suivant sa fantaisie et de conserver l'indépendance de son crayon.

» Pendant son séjour à Paris, on raconte qu'après la prise de Nancy, sollicité d'éterniser par la gravure le souvenir de cette conquête, il sut résister aux offres séduisantes du roi, ainsi qu'aux menaces des courtisans.

« — Je me couperais le pouce, répondit-il, plutôt que de faire quelque chose de contraire à l'honneur de mon prince ou de ma patrie. » Louis XIII, admirant la noblesse de ces paroles, ne se regarda point comme offensé par le refus de l'artiste; il lui offrit même une pension de 3,000 livres pour l'attacher à son service, mais Callot n'accepta pas plus cette offre qu'il n'avait accepté celles du pape et de l'empereur, et préféra continuer son existence nomade qui le conduisit au tombeau à l'âge de quarante-deux ans.

» Telle fut, en abrégé, la vie d'un homme dont les œuvres peuvent être appréciées de manières bien différentes, suivant le point de vue auquel on se place, mais qui a cependant possédé la plus rare de toutes les qualités de

l'artiste : l'originalité , et qui a illustré la Lorraine d'un nom immortel. »

M. Ollive-Meinadier rend compte de deux derniers bulletins de la Société d'agriculture , sciences et arts de Valenciennes. Il y a remarqué :

1° Un mémoire sur le marnage des terres dont il reproduit les instructions pratiques ;

2° Un extrait du *Moniteur universel* relatif à l'ensemencement et culture des luzernes pratiqués par un cultivateur de la Haute-Marne , qui , pour les rendre durables et productives , sème en lignes , ameublît la terre dans l'intervalle des lignes , et permet ainsi aux eaux pluviales de pénétrer jusqu'aux couches inférieures du sol et d'y apporter les éléments de nutrition qu'elles contiennent ;

3° Des observations sur la culture des grosses betteraves , fort inférieures aux petites , lesquelles donneraient , à poids égal , un suc plus pur , plus riche , plus dépouillé de matières nuisibles ;

4° D'autres observations sur l'effeuillage , présenté commè une opération fâcheuse , et enfin sur le bombyx *cynthia*.

M. le rapporteur , qui déjà avait fait connaître des essais tentés en Italie et en France , a trouvé de nouveaux détails sur ce ver précieux dans les deux numéros qu'il analyse.

« On y lit , dit-il , que M. Pelli-Fabroni , de Florence , annonce qu'on est parvenu à nourrir ce ver non seulement avec des feuilles de laitue et de saule , mais encore , et tout aussi bien qu'avec le ricin , en lui donnant des feuilles de chicorée sauvage (*cichorium intybus*) , cette même plante que l'on cultive en grand dans le nord de la France , pour retirer de sa racine un succédané du café ; que c'est à M. le comte Dignes , de Florence , que l'on doit les expé-

riences qui ont été faites à ce sujet et couronnées d'un plein succès. On a pu déjà reconnaître les effets de cette alimentation sur la soie produite par des vers qui y ont été soumis, et l'on s'est assuré positivement que, pour obtenir 30 grammes de soie, par exemple, il fallait 21 cocons de vers nourris avec les feuilles de la chicorée sauvage, tandis que 18 cocons étaient suffisants pour produire la même quantité de soie, lorsqu'on employait ceux fournis par les vers alimentés avec la feuille du ricin; mais cette légère différence dans le produit, ainsi que le fait remarquer M. Pelli-Fabroni, ne diminue en rien l'importance du résultat auquel est arrivé M. Dignes.

» Si donc on parvient à introduire en France l'éducation de ce nouveau ver à soie, personne ne saurait douter qu'elle ne réussisse parfaitement dans l'Algérie et dans les départements méridionaux de la France, où la culture du ricin ne présente aucune difficulté. Mais si, d'un autre côté, l'expérience donnait sa sanction à la tentative du noble Florentin, on conçoit tout de suite quel immense avantage il en résulterait pour nos départements du centre et même du nord, qui pourraient, au moyen des feuilles de la chicorée et en y apportant toutes les précautions possibles, conduire à bien l'éducation de ce ver et ajouter cette industrie à tant d'autres qui en font la richesse.

» Le même bulletin, ajoute M. Ollive-Meinadier, rapporte que M. Edouard Grar, président de la Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes, avait obtenu une mention honorable à l'occasion du prix de statistique fondé par M. de Monthyon et décerné par l'Académie des sciences; elle était due à son *Histoire de la recherche, de la découverte et de l'exploitation des mines de houille dans le Hai-*

naut français, dans la Flandre française et dans l'Artois, de 1716 à 1791. A cette occasion, le bulletin cite les termes du rapport présenté à l'Académie des sciences par M. Bienaymé, au nom d'une commission dont faisaient partie MM. Charles Dupin, Matthieu, Boussingault et de Gasparin. Nous en extrayons les passages suivants :

« On remarque toutefois un recensement
» fort curieux de la ville de Valenciennes en
» 1690, et que M. Grar a tiré de l'oubli. De
» 1700 à 1800, la ville même ne s'est pas ac-
» crue, tandis que la population de la ban-
» lieue est devenue quintuple, et celle de l'an-
» cienne prévôté triple de ce qu'elle était.
» Mais c'est là que sont situés le territoire
» d'Anzin et ceux d'autres communes non
» moins célèbres dans l'industrie moderne.

» M. Grar a eu l'idée de donner le tableau
» historique des familles qui descendent des
» premiers chercheurs de charbon, et l'on
» doit en tirer une leçon importante : c'est
» qu'il fallait des hommes riches pour faire
» des recherches si dispendieuses ; qu'il fallait
» chez ces hommes le courage de risquer non
» seulement des sommes considérables, mais
» parfois toute leur fortune, et qu'en outre il
» devait s'y joindre une qualité bien rare, une
» persévérance à l'épreuve des tentatives avor-
» tées, car le charbon, en France, ne se ren-
» contre qu'à de grandes profondeurs, et
» d'ordinaire au-dessous de plusieurs nappes
» d'eau. Une peuplade pauvre n'aurait jamais
» pu se livrer à ces entreprises tout à fait
» gigantesques. A la vérité, de grands béné-
» fices ont un jour récompensé les inventeurs,
» ou le plus souvent leurs familles. Mais, quand
» on lit par quels sacrifices, par quels travaux
» de ces inventeurs, tout le nord de la France
» se trouve aujourd'hui fourni de combus-

» tible à bon marché , on comprend mieux le
» rôle que la richesse joue silencieusement dans
» les sociétés humaines , et combien elles trou-
» vent d'avantages à en assurer la possession
» paisible aux mains industrieuses qui savent
» l'accumuler. La richesse accumulée devient
» un véritable magasin de force vive qui per-
» met des efforts et surmonte des obstacles
» auxquels jadis l'homme n'aurait pu élever
» ses rêves les plus ambitieux ; car il n'en au-
» rait pas conçu l'idée. »

» La poésie a aussi sa part dans les travaux de la société de Valenciennes , et M. Th. Lorin , aimable et spirituel vieillard , avec lequel ses collègues regrettent de ne pouvoir entretenir que des relations de correspondance , a ajouté à sa réputation de doux moraliste et de vrai chrétien quelques belles pensées poétiques.

» *Elans vers Dieu, Bonheur de l'homme vertueux et Guerre aux méchants* , tels sont les titres significatifs de ces œuvres nouvelles. »

L'Académie entend avec intérêt l'élegie suivante que M. Bousquet offre comme premier tribut académique de l'année.

La Veuve.

Qui n'a pas , triste et solitaire ,
Cédant au poids de ses douleurs ,
Sur quelque tertre funéraire ,
Au champ des morts , versé des pleurs ?
C'est là que les nôtres sommeillent ;
C'est là qu'interrogeant leur veille ou leur repos ,
Plus vifs nos regrets se réveillent :
Et depuis quand la tombe est-elle sans échos ?
Déchu de sa noble origine ,
Si , dans le mal qui le domine ,
L'homme oubliait qu'il ne saurait finir
Et perdait les jalons de sa gloire à venir ,
Voyageur égaré , pour retrouver sa route ,
Qu'il en appelle aux morts et que son âme écoute
De leur couche amollie un soupir échappé

Lui dira que Dieu seul ne l'a jamais trompé !
Moi-même, ici, tantôt, défaillant de tristesse,
Et tout épouvanté de ma propre faiblesse,
Qui m'a vivifié ? De mon sort soucieux,
Quel ange a fait tomber l'écaille de mes yeux ?
Ce prodige est de vous, ô père le plus tendre !
Vous aviez soulevé votre voile de cendre,
Et l'éclat de vos traits — que ne peut la pitié ? —
Du secret de la mort m'a livré la moitié !
Ce n'était point assez ; sous la note brisée
D'un glas plaintif retomba ma pensée,
Et d'un nouvel effroi frémirent mes esprits.
En soupirant, je relevai la tête :
De l'un de nous la journée était faite ;
Il venait à la tombe en demander le prix.
Elle s'ouvre : de deuil s'emplit la froide enceinte ;
L'encens fume ; déjà, dans leur zèle pieux,
Les prêtres sur le mort répandent l'onde sainte
Et chantent l'hymne des adieux
Quand, tout à coup, une femme éplorée,
Poitrine demi-nue et les cheveux épais,
Perce la foule et vient tomber, décolorée,
Sur ce corps qu'on allait soustraire à ses regards :
C'est mon époux ! Que j'embrasse ses restes !
Pourquoi vouloir nous désunir ?
On ne m'a point promis des destins si funestes ;
Puisqu'il est mort, je veux mourir.
Oh ! laissez-moi le suivre dans sa tombe ;
Grâce ! pitié pour mon cœur abattu !
Le ciel, en le frappant, m'a dit : Femme, succombe ;
Dans ce monde, que ferais-tu ?
Sa force, à ces mots, l'abandonne,
Et son désir semble exaucé.
Hélas ! les secours qu'on lui donne
Font battre encor ce cœur froissé !
La mort eût été moins cruelle ;
De si grandes douleurs ont troublé sa raison :
Elle a revu le jour ; mais désormais pour elle
Qu'est-ce que l'ombre ou le rayon ?
Un seul instinct, sous cette forme humaine,
Survit, qui dans ces lieux constamment la ramène
Pour y jeter des fleurs.
Ses lèvres sont sans voix et son œil est sans pleurs :
Laissez la pauvre, allez ; pas une fleur ne tombe
Qui, symbole émouvant de son bonheur perdu,
N'aille parler au ciel de sa foi dans la tombe ;
Et Dieu de l'espérance a fait une vertu ! . . .

Séance du 2 février 1856.

M. Teissier a fait la lecture suivante :

Dernières objections au projet de la restauration complète de l'aqueduc romain.

I.

Après treize ans d'efforts et d'études opiniâtres, je m'estime heureux d'être enfin parvenu à démontrer que la restauration totale du canal antique est le moyen le plus sûr, le plus facile et le moins dispendieux à la fois, de fournir en quantité suffisante de l'eau potable et salubre à Nîmes.

Les preuves que j'ai patiemment accumulées, les vérifications habiles, les plans et devis de M. l'ingénieur Dombre, ne pouvaient laisser subsister aucun doute dans les esprits éclairés; et la masse de la population elle-même ne devait plus regarder le rétablissement du monument romain comme au-dessus des ressources pécuniaires de la cité, en voyant une compagnie honorable et sérieuse, qui dispose de capitaux plus que suffisants, *et déjà réalisés*, offrir d'accomplir, en moins de trois ans, cette œuvre si désirable, à forfait, au prix de trois millions, y compris la distribution de l'eau dans la ville.

L'offre décevante d'une dérivation du Rhône prise à la hauteur de Valence, a pu momentanément fasciner le patriotisme local; mais comme un tel projet doit nécessairement s'évanouir devant l'impossibilité financière de son exécution, il ne laissera bientôt d'autres traces que le fâcheux retard tristement apporté à la seule entreprise rationnellement exécutable.

Présenté avec talent, un système impossible peut enrayer des combinaisons plus modestes ; mais la vérité n'est que momentanément obscurcie : bientôt les erreurs perdent leur crédit, et les préjugés se dissipent, surtout lorsqu'il s'agit de l'intérêt le plus sérieux d'une population considérable.

Quand la question des travaux à faire pour la restauration matérielle de l'antique aqueduc, qu'on avait trop longtemps regardée comme une entreprise chimérique, eut été complètement élucidée, alors les adversaires du projet, vaincus sur des objections surannées, s'empressèrent d'en soulever d'une autre nature ; ils prétendirent :

1° Que la quantité d'eau fournie par les sources d'Eure serait insuffisante pour les besoins nimois ;

2° Que le détournement en serait impossible, vu le dommage que la ville d'Uzès et son territoire en éprouveraient ;

3° Que le liquide de cette provenance était mauvais ; que ses dépôts encroûteraient, obstrueraient bientôt l'aqueduc, ainsi que les tuyaux de distribution, et qu'il fallait bien se garder de le conduire à Nîmes.

J'ai plusieurs fois abordé la question du volume des sources d'Uzès, dont j'ai fait de nombreux mesurages, et M. Dombre en a effectué de son côté. Mais comme, dans une affaire aussi grave, l'administration ne pouvait s'en rapporter sans contrôle, d'une part, aux affirmations étranges des adversaires du projet ; d'autre part, aux observations de personnes que le public pouvait considérer comme intéressées à son exécution, M. le préfet a chargé une commission permanente, qui offre toutes les garanties possibles de lumières et de haute impartialité, de mettre fin à toute incertitude

par des jaugeages faits, à des intervalles rapprochés, pendant le temps des basses eaux.

Nous attendons le résultat de ce travail avec confiance, certain qu'il détruira complètement le premier des griefs qu'on élève contre nous; et, dès le moment que nous y serons autorisé, nous communiquerons au public les détails de cette expérimentation définitive.

Pour s'éclairer sur le second point, sur les questions d'intérêt et de droit, M. le préfet a ouvert une enquête publique à Uzès et à Nîmes.

Mais, momentanément éblouie par les avantages qu'on lui faisait espérer de l'irréalisable projet du Rhône, notre ville s'est abstenue d'y prendre part.

Plusieurs fois déjà nous avons débattu la question de propriété des sources, qui n'a jamais offert le moindre doute à notre esprit. Un habile jurisconsulte de cette ville s'en occupe en ce moment, et nous espérons pouvoir bientôt présenter au public le résultat de l'examen le plus consciencieux et le plus éclairé.

Quant aux intérêts légitimes, que l'administration doit sauvegarder, nous ne doutons pas que, tout en conservant à la ville d'Uzès la fourniture municipale d'eau qui lui est nécessaire, l'autorité compétente ne pèse et ne compare avec équité les droits et les intérêts des propriétaires des sources, avec les intérêts des usiniers de l'Alzon, aussi bien qu'avec ceux, beaucoup plus importants et non moins respectables, d'une ville altérée, de soixante mille âmes de population.

La juste part de chacun sera faite, soit par un règlement d'eau, si c'est possible, soit, à défaut, par une convenable indemnité pécuniaire. Dans les mains du gouvernement, le respect des droits, la justice distributive et la

saine appréciation de l'utilité publique, recevront une éclatante manifestation.

II.

Comme sur les trois objections qu'on persiste encore à nous faire, deux seront résolues par l'administration, avec sagesse et maturité, nous n'avons aujourd'hui à nous occuper que de la troisième.

Je l'ai plusieurs fois examinée, notamment au mois de mai dernier, où j'ai prouvé combien, sous tous les rapports, l'eau des sources d'Eure était préférable à celle du Rhône *non filtrée* (1). Sur la constitution de la première, j'ai pu citer l'analyse de notre savant confrère (2), M. le professeur Plagnol, de M. Boyer, son successeur dans la mairie municipale, de M. Gamel, pharmacien, l'un des édiles de la cité. Ces trois chimistes sont d'accord sur ce point, *que la quantité de substances fixes contenues dans un litre d'eau puisée à la source d'Eure, est très-approximativement de 24 centigrammes* (3)..... *moins de la quatre millième partie du poids de l'eau.* Celle de tous nos puits est beaucoup plus chargée, et conséquemment bien moins bonne.

Aussi désireux que nous d'arriver à une solution précise, incontestable, sur tout ce qui se rattache à la source d'Eure, M. l'ingénieur Dombre a récemment envoyé à Paris, au laboratoire de l'École impériale des ponts-et-chaussées, une quantité suffisante de liquide puisé sous ses yeux à la source d'Uzès, et voici le procès-verbal de l'analyse officielle

(1) Voy. le chapitre intitulé : *Réfutation du projet de dérivation du Rhône, pour la ville de Nîmes*, ci-devant, p. 94 à 107.

(2) A l'Académie du Gard.

(3) *Loc. cit.*, p. 105 à 107.

qui en a été faite par M. Hervé-Mangon , ingénieur chargé de ces opérations , avec approbation par M. l'ingénieur Cavalier , inspecteur de l'école.

« L'eau soumise à notre examen , dit M. Hervé , est limpide , inodore , incolore , d'une saveur fraîche et agréable ; elle ne présente , d'ailleurs , aucun caractère particulier.

» Les gaz extraits par l'ébullition d'un litre de cette eau , ramenés par le calcul à la température de zéro et à la pression de 0 m. 76 , contenaient :

Acide carbonique	27 c. c.	011	} Volume total, 48 c. c. 636
Oxigène.....	6	008	
Azote.....	15	617	

» L'eau soumise à l'ébullition s'est fortement troublée. Le carbonate calcaire précipité a été recueilli sur un filtre ; son poids , après dessiccation , était de 0 s 146.

» L'évaporation , à siccité , de cette eau a donné un résidu solide pesant (pour cinq litres) 1 s 300 , soit 0 s 260 par litre. Ce résidu contenait quelques traces de matière organique. Repris par l'eau acidulée de quelques gouttes d'acide azotique , il s'est dissous presque complètement avec une très vive effervescence. Cette liqueur a été évaporée à sec. Le résidu , chauffé au rouge sombre , et repris après refroidissement par l'acide azotique étendu , a fourni de la silice qui , après dessiccation , pesait 0 s 0275.

» La liqueur filtrée formait un volume de 50 centimètres cubes ; elle a été traitée de la manière suivante :

» Vingt-cinq centimètres cubes ont été neutralisés par l'ammoniaque ; ce qui a donné un précipité d'alumine contenant quelques traces de fer pesant 0 s 0145.

» Le produit de la filtration , traité par l'oxalate d'ammoniaque , a donné un précipité

d'oxalate de chaux, qui, filtré, lavé, desséché et calciné, a donné 0^s 3185 de chaux vive.

» Dans la dernière liqueur filtrée, on a ajouté du phosphate de soude ammoniacal pour précipiter la magnésie; on a obtenu un léger trouble, mais le phosphate de magnésie formé était en trop petite quantité pour être pesé.

» Dans 12, 1/2 centimètres cubes de liqueur primitive, on a dosé le chlore par l'azotate d'argent; on a obtenu un précipité de chlorure d'argent pesant 0^s 165, correspondant à 0^s 004 de chlore.

» Dans les 12, 1/2 centimètres cubes, restant de la liqueur primitive, on a dosé l'acide sulfurique par le chlorure de barium; on a eu un précipité de sulfate de baryte pesant 0^s 165 et correspondant à 0^s 00565 d'acide sulfurique; on a trouvé 0^s 0108 d'alcalis par litre.

» En résumé, un litre de cette eau renferme :

» 1^o *Gaz en dissolution :*

Acide carbonique.	0 ^s 0534	} Poids des gaz dissous dans un litre de cette eau : 0 ^s 0817
Oxigène	0 0086	
Azote.	0 0197	

» 2^o *Matières solides :*

Silice	0 ^s 0055	} Poids du ré- sidu solide par litre : 0 ^s 2600.
Alumine et traces de fer	0 0058	
Carbonate de chaux.	0 2275	
Magnésic, traces.	»	
Acide sulfurique.	0 0045	
Acide chlorhydrique.	0 0032	
Alcalis.	0 0108	
Matières organiques, eau combinée et per- tes.	0 0027	

» La forte proportion de carbonate de chaux

tenue en dissolution dans cette eau par l'acide carbonique libre qu'elle renferme, explique facilement la formation des incrustations de l'aqueduc du Gard.

« L'eau analysée est d'ailleurs assez pure ; mais, par l'exposition à l'air ou par son mouvement dans des canaux ouverts, elle abandonnerait la plus grande partie du carbonate que l'ébullition précipite (0^g 146 par litre), *et se rangerait alors parmi les eaux de la meilleure qualité.* »

Les vingt-six centièmes de gramme de matière solide, obtenus par litre de l'eau analysée, ne font, ne le perdons pas de vue, qu'un quart du millième du poids de cette eau ; et si, de cette quantité, presque insignifiante, on retranche les deux mille deux cent soixante-quinze dix-millièmes de gramme de carbonate de chaux, il ne restera plus, pour toutes les autres substances en dissolution indiquées par l'analyse, même en y comprenant l'eau combinée et les pertes, que la quantité presque insaisissable de trois cent vingt-cinq dix-millièmes de gramme par litre d'eau, c'est-à-dire plus près de trois que de quatre dix-millionièmes du poids de l'eau éprouvée.

Cette minime quantité de matières étrangères est évidemment insuffisante pour vicier l'eau à aucun degré, surtout si l'on fait attention qu'elle ne se compose pas d'une seule substance agissant dans un sens déterminé, mais d'un grand nombre d'éléments dont l'effet se neutralise, et dont plusieurs, comme la silice, le fer, l'alumine, sont utiles à petite dose ou d'une parfaite innocuité.

Les traces de matières organiques, la petite quantité d'azote qui se trouvent dans cette eau, proviennent surtout de la décomposition des végétaux qui croissent actuellement dans le bassin de la source, et qui n'existeraient pas

si, comme le faisaient les Romains, nous recevions son produit dans l'aqueduc, à son émergence du rocher.

Enfin, comme l'oxigène et l'acide carbonique sont des substances essentielles à la composition des bonnes eaux potables, on ne peut se préoccuper pour celle-ci, comme l'indique fort bien M. Hervé-Mangon, que de la présence du carbonate de chaux, en proportion un peu forte peut-être.

Cependant, d'après l'*Annuaire des Eaux de la France*, publication récente, faite sous les auspices de notre illustre compatriote, M. Dumas, par les hommes les plus éminents dans cette partie de la science : — « Ce n'est que » quand une eau contient *plus d'un millième* » d'un sel calcaire en dissolution qu'elle est » regardée comme impropre aux usages ordi- » naires de la vie, et qu'on la range parmi les » eaux qu'on désigne habituellement sous les » noms de *dures*, de *crues*, etc... »

Or, remarquons que, dans la source d'Eure, il ne se trouve pas même un quart de la quantité de sels calcaires indiquée comme viciant radicalement les eaux, et que le livre ajoute encore :

« Tous les sels calcaires ne sont pas regar- » dés comme nuisibles. *La plupart des auteurs* » *pensent que le bi-carbonate de chaux, dans* » *la proportion d'un demi-millième* » (plus du double de ce que nous avons), « *n'est pas dé-* » *favorable, mais encore qu'il constitue un* » *élément utile des bonnes eaux.* Voici ce qui » peut légitimer cette exception en faveur » de cette substance. Le carbonate de chaux, » en certaine quantité, peut être utile dans » plusieurs conditions de la digestion, en » saturant un excès d'acidité du suc gastrique. » L'acide carbonique en excès, de même que » celui qui se dégage, peuvent favoriser la di-

» gestion stomacale, et le bi-carbonate de
 » chaux, sous ce rapport, rendrait un service
 » analogue à celui qui est obtenu du bi-car-
 » bonate de soude des eaux minérales alcali-
 » nes; enfin, la petite quantité de chaux que
 » contiennent ces eaux peut utilement con-
 » courir à la nutrition des enfants, en four-
 » nissant à leurs os un aliment indispensa-
 » ble (1). »

Voilà donc l'eau contenant du carbonate de chaux proclamée bonne, avantageuse, même quand elle en contient deux fois plus que celle d'Eure, prise à sa source; et si celle-ci en abandonnait une partie, sur le parcours d'Uzès à Nîmes, comme cela doit nécessairement arriver, « elle serait sur-le-champ ran- gée parmi les eaux de la meilleure qualité ».

Il est des puits dont l'eau sert à la boisson, et qui contiennent huit dixièmes de gramme et jusqu'à un gramme de sel par litre; beaucoup de puits, à Nîmes, approchent de cette mauvaise composition. Nous ne nous arrêtons pas à de pareils exemples; mais un grand nombre de sources, réputées excellentes, renferment autant et plus de sels fixes que celle d'Eure à son émergence, et d'une nature moins inoffensive. Il nous suffira de citer :

L'eau de la Marne, à Charenton, qui contient par litre, en matières dis-

soutes.	0 s	511
Celle de la Seine au pont d'Ivry .	0	240
Id. id. au pont Notre-		
Dame. . . .	0	331
Id. id. au Gros-Caillou	0	426
Id id. à Chaillot	0	432
L'eau du canal de l'Ourcq.	0	590

Et voilà ce qui sert à la grande alimenta-

(1) *Annuaire des Eaux de France*, Paris, 1851, in-4o, page 15.

tation de Paris, bien qu'un sel nuisible, le sulfate de chaux, fasse une portion notable des substances dissoutes.

Les trois sources qui alimentent le Havre contiennent en sels divers :

Celle de Tricauville.....	0	393
Celle de Sainte-Adresse	0	410
Celle du Pont-Rouge... ..	0	614!

On trouve dans les trois sources qui fournissent à la boisson des habitants de Rouen, un résidu solide, par litre :

A celle d'Yonville, de	0	232
A celle de Darnétal.....	0	214
A celle de Galaor	0	345

L'eau du puits artésien de Tours en renferme, sur la même quantité

0	320	
Celle de la fontaine Saint-Etienne, à Toulouse	0	500

A la source de Saint-Martin qui alimente les fontaines de Perpignan, il en existe... ..

0	249
A la source d'Arcier, jadis conduite à Besançon par les Romains, et ramenée, de nos jours, par la restauration de l'aqueduc antique, 0	283

Dans l'eau des fontaines de Dijon

0	261
A la fontaine publique de Cluny. 0	519
A Lyon, à la source de Roye... 0	265
Id. à celle de Ronzier... 0	263
Id. id. de Fontaine .. 0	266
Id. id. de Neuville ... 0	230

Il est depuis longtemps question de conduire ces quatre cours d'eau dans la seconde ville de France.

L'eau de la grande fontaine d'Avesne contient, en sels, par litre.....

0	372	
Celle de la fontaine Famars, à Valenciennes	0	418

Celle de la source de Dame-Grosse qu'on veut conduire dans la même ville (1) 0 348

Enfin, celle de la source Saint-Clément, à Montpellier, tout à fait analogue au produit des sources d'Eure (2) 0 263

Quoique ce tableau soit assurément bien propre à rassurer les esprits les plus craintifs, rappelons, en terminant, que beaucoup des eaux mentionnées ont été prises, quand on a voulu procéder à l'analyse, non à leur source, mais, dans les villes même où elles ont été conduites, aux robinets des fontaines municipales.

Le produit de la source d'Eure, au contraire, a été analysé tel qu'il a été pris à son lieu d'émergence; mais, comme on l'a vu, et comme nous l'expliquerons mieux tout à l'heure, il perdra, dans le trajet d'Uzès à Nîmes, au moins le tiers des principes fixes qu'il contient, et, dès-lors, ces substances se trouvant réduites, au moment de la consommation, de 26 à 17 ou 18 centigrammes par litre, le tableau qui précède démontre la justesse de l'opinion de M. Hervé, « *que cette eau serait bien réellement d'une qualité supérieure* ». Il en est très-peu, en effet, qui pussent lui être comparées parmi celles qui servent à l'alimentation de nos cités les plus importantes.

III.

Ce point maintenant éclairci, nous n'avons plus à nous occuper que d'un autre grief, mis en avant sans plus de réflexion, *l'obstruction*

(1) *Annuaire des Eaux de France*, t. 1, *passim*.

(2) Leuthéric, *Rapport sur les Eaux de Montpellier*, in-4°. — *Terme des Eaux potables*, in-4°, p. 145.

prochaine de l'aqueduc que nous proposons de restaurer.

Examinons encore de près s'il existe des motifs à cette crainte exagérée.

En m'envoyant copie du rapport de M. Hervé, M. Dombre a bien voulu y joindre la note suivante :

« D'après l'analyse communiquée, l'ébullition de l'eau de l'Eure y détermine un dépôt immédiat de 0^s 146 par litre, et l'on admet que ce serait le *maximum* du dépôt laissé dans l'aqueduc par les eaux.

» Ce dépôt représente donc 146 grammes par mètre cube d'eau. Admettons pour l'avenir une fourniture normale de six cents pouces, soit douze mille mètres cubes par vingt-quatre heures, le dépôt sera de 1752 kilogrammes par jour, ce qui représente à peu près un mètre cube.

» Nous aurons donc un mètre cube de sédiment par jour, soit, par an, 365 mètres cubes, et, en évaluant à 3 francs par unité l'enlèvement de ce dépôt, cette opération exigerait une dépense annuelle de onze cents francs.... »

Assurément que M. Dombre a voulu fermer la bouche, et, comme on le dit vulgairement, faire reste de raison à ceux qui, ayant en réalité ou feignant d'éprouver des craintes exagérées, voudraient présenter l'obstruction de l'aqueduc romain par le sédiment des eaux comme un résultat redoutable et prochain. Eh bien ! même à l'extrême limite du possible, même en admettant que tout le carbonate de chaux dont l'ébullition de l'eau amène le départ, se précipitât incessamment au fond ou sur les parois de l'aqueduc dans le trajet d'Uzès à Nîmes, les déblaiements partiels pour le maintenir toujours libre ne coûteraient que onze cents francs par an....

Dans cette hypothèse exagérée, comme l'aire de la partie de l'aqueduc enduite de ciment, ou bien la section de la cunette destinée à contenir le liquide est d'un mètre cinquante centièmes carrés, et que ce canal a cinquante mille mètres de longueur, ce qui lui donne une capacité de soixante-quinze mille mètres cubes, *il ne faudrait pas moins de deux cent cinq ans pour son obstruction totale*, en supposant un dépôt d'un mètre cube par jour, qui se répartirait uniformément sur toute sa longueur.

Enfin, comme la portée de l'aqueduc romain est réellement de deux mille quatre cents pouces d'eau, et que cinq à six cents pouces suffiraient largement aux besoins actuels de la ville de Nîmes, cette fourniture pourrait avoir lieu tant que le quart de la capacité de l'aqueduc resterait libre. Nîmes pourrait donc, sans en souffrir, voir s'obstruer les trois quarts de ce canal, c'est-à-dire *laisser passer plus d'un siècle et demi sans s'occuper du repurgement*, sauf à dépenser, au bout de ce terme, 100 ou 120 mille francs pour cette opération faite en bloc.

C'est ce qui est advenu pour l'aqueduc de Montpellier. Bien qu'il soit plus étroit et beaucoup moins profond que celui du Gard, bien que la source de Saint-Clément fournisse proportionnellement autant de carbonate de chaux que celle d'Eure, ce n'est qu'au bout de près d'un siècle qu'on a reconnu la nécessité de recourir à l'enlèvement général du tuf qui s'y était déposé. L'aire du canal Pitot avait été réduite au tiers de ses dimensions primitives, et cependant le repurgement à vif n'a pas coûté 1,000 francs par kilomètre.

En principe, M. Dombre a fait une concession beaucoup trop large à nos adversaires, car il est une chose certaine et qui rendra no-

tre position bien meilleure encore qu'il ne le concède dans son calcul :—*C'est que la totalité du sel terreux que l'ébullition précipite sera loin de se déposer dans l'aqueduc romain sur le parcours d'Uzès à Nîmes.*

Le feu, qui chasse violemment de l'eau l'excès d'acide carbonique, accélère beaucoup la précipitation du carbonate de chaux ; mais il en est bien autrement pendant la marche paisible d'un liquide dans un canal à pente régulière. Ici l'effet sera beaucoup moindre, ce que je considère à double titre comme avantageux.

Et, d'abord, il ne serait nullement désirable qu'une eau destinée à la boisson, aux usages industriels et domestiques, et contenant par litre moins de vingt-trois centièmes de gramme de carbonate calcaire, en perdît plus de quinze en chemin ; cette transformation serait loin de la rendre meilleure.

Nous l'avons dit : les eaux potables d'excellente qualité doivent contenir une assez forte proportion de carbonate de chaux, et les remarquables travaux de MM. Terme et Dupasquier avaient prouvé sans réplique, avant ceux des auteurs de l'*Annuaire* déjà cité, qu'une dose déterminée de ce sel terreux, avantageuse aux manipulations industrielles, aux opérations tinctoriales, était surtout précieuse pour le développement de l'ossature chez les enfants, pour la santé de l'homme en excitant les facultés assimilatrices et digestives, en fortifiant la constitution, en prévenant, chez les classes pauvres, la tendance exagérée au tempérament lymphatique, aux ravages du vice scrofuleux (1).

(1) *Terme des eaux potables*, 2e édition, in-4°, p. 150 à 168. — Dupasquier, *des Eaux de sources et de rivières*, in-8°.

Huit centièmes de gramme de carbonate de chaux par litre, pour produire ces effets, ne seraient pas une dose suffisante; mais nous persistons à croire qu'à ce point de vue, nous n'avons pas de crainte à éprouver, car certainement l'eau de l'Eure, pendant son passage dans l'aqueduc, n'abandonnera pas quinze centièmes de gramme de carbonate calcaire par litre sur vingt-trois, et la marche paisible du liquide enfoui, qui ne perdra rien de sa température initiale, sera loin de produire un résultat égal à l'effet énergique et violent d'une ébullition prolongée.

L'eau de la source Saint-Clément, à Montpellier, ne perd, pendant sa marche dans l'aqueduc Pitot, malgré les inégalités du fond, qu'une faible portion du carbonate de chaux qu'elle renferme, comme le prouvent les incrustations des réservoirs intérieurs du Peyrou, et les masses de tuf qui se forment à l'endroit où, du Château-d'Eau, le fluide tombe en cascade, par trois ouvertures, dans le bassin des Cygnes.

L'eau de la source de Rungis, conduite à Paris, par l'aqueduc d'Arcueil, contient, à son point de départ, 0^g 380 de carbonate de chaux et de magnésie, mélange fâcheux, et, malgré cette forte proportion, elle en retient encore 0^g 218 en arrivant au Château-d'Eau de l'Observatoire, c'est-à-dire plus de moitié, bien qu'elle coule sur un radier rugueux, ce qui favorise les dépôts (1). On sait encore que plus une eau est chargée, plus elle dépose facilement, mais qu'au-delà d'une certaine limite, elle retient beaucoup mieux les dernières parcelles de sel dissous.

Aussi le rapport de l'ingénieur attaché au laboratoire des ponts-et-chaussées ne dit-il

(1) *Annuaire des Eaux de France* de 1851, p. 41.

*pas que tout le carbonate de chaux manifesté par l'ébullition se précipitera dans l'aqueduc romain ; mais il suppose seulement : — « Que » par son exposition à l'air ou son mouve-
» ment dans des canaux ouverts (1), l'eau
» abandonnerait la plus grande partie du sel
» calcaire que l'ébullition précipite , et se ran-
» gerait alors parmi les eaux de la meilleure
» qualité.... »*

Accordons, pour ne pas discuter sur des fractions minimales, que le précipité qui aura lieu dans l'aqueduc soit les trois quarts de celui que produit l'ébullition, ce qui constitue, à mes yeux, une proportion trop forte encore, il n'en résulterait pas moins que les obstructions, partielle ou totale du canal antique, que nous avons signalées plus haut, n'arriveraient qu'à une époque plus reculée d'un quart au moins que nous ne l'avions supputé en prenant pour point de départ la concession extrême de M. Dombre. Par conséquent, la ville de Nîmes ne verrait son aqueduc complètement bouché que plus de deux siècles et demi après sa complète restauration, et l'obstruction partielle ne commencerait à faire obstacle à sa fourniture que près de deux cents ans, à partir de l'achèvement des travaux que nous conseillons.

Dans cette hypothèse, qui certainement encore est une large concession de notre part, les travaux de repurgement ne coûteraient pas plus de 800 fr. par année, et si, par une négligence coupable, on venait à rester deux siècles sans s'occuper du nettoyage, — comme on exécute relativement avec plus

(1) On peut considérer l'aqueduc romain comme un canal ouvert, vu ses nombreux regards, et surtout parce qu'au-dessus de la cunette, la voûte laisse un vide où l'air circule et par où l'acide carbonique peut abandonner l'eau.

d'économie les ouvrages de ce genre, entrepris sur une large échelle, — on n'aurait certainement pas 100,000 francs à dépenser pour enlever tous les sédiments accumulés dans l'aqueduc.

Une observation d'une nature particulière tend à confirmer à mes yeux la justesse approximative de ce calcul.

Depuis longtemps, des données de plus d'un genre m'ont convaincu que l'aqueduc nimois avait été construit sous le règne d'Antonin ; et ce ne fut probablement qu'à la fin de la vie de ce prince qu'on put terminer une œuvre de cette importance, c'est-à-dire vers l'an 160 de notre ère.

Le pont du Gard dut être coupé, les arcatures de Vers renversées à la première invasion des Barbares, vers l'an 407, lorsque les Vandales, déjà maîtres d'Uzès, ne l'étaient pas encore de Nîmes, ou tout au moins quelques années plus tard, à l'arrivée des Visigoths. Ces ennemis du nom romain ne négligèrent certainement pas alors de causer le plus grand dommage à une ville toute romaine qui résistait énergiquement à leur fureur et à leurs armes (1).

Dans cette hypothèse, plus que probable, l'intégrité du canal antique n'aurait duré que deux cent cinquante ans, c'est-à-dire à peu près le temps qui nous a paru nécessaire pour son obstruction presque complète.

Or, nous pouvons juger encore de l'état dans lequel se trouvait l'aqueduc lorsque les eaux cessèrent d'y couler, au moins celles de la source d'Eure.

Sur un point, aux environs de Vers, l'engorgement était total. Sur plusieurs autres, il

(1) Voyez *Histoire de Nîmes par Ménard*, tome 1, pages 57 à 63.

allait jusqu'à rétrécir la capacité des deux tiers, et même des trois quarts ; enfin, il existe des parties nombreuses, comme sur le bord de l'Alzon, sur le Pont-du-Gard, autour de Saint-Bonnet, à Saint-Gervazy, à Courbessac et ailleurs, où le déblaiement avait été entrepris sur une large échelle.

Certaines de ces fouilles sont relativement modernes ; car, au moyen-âge, on avait reconnu l'excellence du tuf de l'aqueduc pour la décoration intérieure des églises et des monastères qu'on élevait dans le voisinage ; mais la perfection du nettoyage, et d'autres caractères, trop longs à énumérer ici, prouvent que plusieurs de ces travaux avaient été entrepris par les Romains eux-mêmes, dans le but de rendre dans l'aqueduc un libre cours à l'eau.

En conséquence, puisqu'il avait déjà été nécessaire d'enlever, avant l'arrivée des Barbares, le tuf qui obstruait certaines portions de l'aqueduc, on pourrait dire que l'encroûtement avait été plus prompt que je ne viens de le calculer. On ne doit pas en être surpris ; car, bien que, par suite de la lenteur du dépôt, la sédimentation soit assez régulière et les couches pierreuses assez semblables sur presque tout le parcours des aqueducs romains que j'ai observés, cependant l'égalité d'épaisseur n'existe pas toujours, et l'on rencontre des points où la masse du dépôt est plus considérable.

En second lieu, comme à l'époque de sa construction, l'aqueduc d'Uzès, par la réunion des sources d'Eure et d'Airan, débitait au moins mille pouces d'eau à l'étiage, son obstruction devait se produire plus rapidement qu'avec six cents.

Enfin, l'aspect du sédiment prouve que si, dans les premiers temps on n'introduisait dans

le canal que de l'eau limpide, de l'eau de source, plus tard on eut le tort d'admettre un liquide beaucoup moins pur (1).

Avant que deux siècles et demi se fussent écoulés, il fallut donc mettre la main à l'œuvre pour ouvrir un passage à l'eau sur divers points : mais des soins bien entendus auraient pu reculer cette époque.

Je suis loin de prétendre que les dépôts que contient l'aqueduc soient un chronomètre d'une exactitude rigoureuse ; cependant ils peuvent fournir certaines lumières sur l'histoire du monument, et quiconque voudra l'examiner dans toute son étendue, attentivement et sans système préconçu, restera persuadé :

Que l'aqueduc nimois n'a pas été édifié plutôt que sous le règne d'Antonin-le-Pieux ;

Qu'à l'époque de l'invasion des Barbares, l'eau venant d'Uzès a cessé de franchir le Pont-du-Gard ;

Que, deux siècles après sa construction, l'obstruction du canal devait être complète, quand il recevait toutes les eaux d'Eure et d'Airan ; mais qu'en bornant aujourd'hui son débit à une portion du produit des sources d'Eure, à six cents pouces d'eau en tout temps, il faudrait au moins deux siècles et demi pour son engorgement total, et près de deux siècles pour que les obstacles gênassent en rien le passage de la fourniture qui nous est nécessaire.

Pouvoir ajourner à deux siècles un repurgement complet, ou jouir de la faculté de maintenir l'aqueduc parfaitement net, sans aucune espèce de dépôt par un sacrifice d'un millier de francs par année, certes c'est se trouver dans une position heureuse et facile !

(1) Voir, pour plus de développements sur le sédiment que renferme notre aqueduc, mon *Histoire des Eaux*, in-8°, p. xx et pages LXXV et LXXVII des Notes.

Ainsi tombent , devant le simple examen des faits, *ces préventions exagérées, ces grandes objections des dépôts énormes, de l'obstruction prochaine de l'aqueduc, qu'on présentait, avec l'allégation erronée de la mauvaise qualité des eaux, comme de très-sérieux obstacles à la réalisation de mon projet.*

En résumé :

L'eau de l'Eure est bonne à sa source ;

Elle sera meilleure encore à son arrivée à Nimes ;

Dépouillée en route de son excès de carbonate de chaux, elle en déposera peut-être encore un peu dans le grand réservoir ou château d'eau de l'entrée de la ville,

Mais, comme on le voit à Montpellier et ailleurs, il ne s'en fixera point, ou très-peu dans les conduites de distribution intérieure, parce que l'acide carbonique ne se dégage pas et, par suite, le départ du carbonate n'a pas lieu dans les tuyaux pleins et fermés (1).

La faible proportion de carbonate calcaire, qui restera dans le liquide, ne le rendra que plus propre aux usages hygiéniques et industriels.

Enfin, le produit de l'Eure *arrivé, distribué à Nimes, devra être rangé parmi les eaux de la qualité la meilleure....*

(1) Aucune des eaux de source qui alimentent Rouen n'a perdu sensiblement de son volume, et n'a encombré de ses dépôts calcaires les conduites qui les amènent depuis plusieurs siècles aux fontaines de la ville, et cependant trois d'entre elles contiennent en résidu solide, par litre :

Celle de Galaor.....	^{g.} 0	^{m.} 345	} en moyenne 0 960
Celle de Notre-Dame.....	0	784	
Celle de St-Nicaise, impotable..	1	753	
Ensemble.....	<u>2,879</u>		

Près de quatre fois autant que les sources d'Eure !
(Voy. *Annuaire des Eaux*, t. 1, p. 90 à 95; et Leuthéric, rapport déjà cité sur les eaux de Montpellier, p.)

Ces divers points établis, que reste-t-il encore à l'encontre de la restauration de l'aqueduc romain ?

Nous l'avons dit, — deux seules allégations, dont il sera fait justice à leur tour :

L'insuffisance du produit des sources d'Eure ;

L'intérêt municipal de la ville d'Uzès et l'intérêt privé des riverains de l'Alzon, qu'on pose en opposition flagrante avec les besoins de la ville de Nîmes.

Sur le premier chef, — l'administration fait scrupuleusement vérifier le volume des eaux.

Sur le second,

Les intérêts municipaux de Nîmes et d'Uzès peuvent facilement obtenir une commune satisfaction, et, quant aux circonstances accessoires,

D'une part, les droits des propriétaires des sources ne peuvent être méconnus ;

Et de l'autre, les jouissances des riverains de l'Alzon ne peuvent soulever qu'une question de règlement d'eau ou d'indemnité, sur laquelle interviendra une décision administrative qu'on peut attendre avec confiance.

Reconnaissant enfin l'impossibilité de la grande dérivation du Rhône, nos édiles eux-mêmes, séduits un moment par ce gigantesque projet, solliciteront bientôt, je l'espère, l'exécution d'une entreprise mieux en rapport avec les ressources financières de la cité.

M. Maurin, frappé d'une assimilation faite souvent entre deux condamnations célèbres, assimilation que repousse l'esprit chrétien et que ne saurait admettre une saine philosophie, a voulu démontrer que la condamnation de Socrate devait être attribuée moins à des cau-

ses purement philosophiques qu'à des causes politiques. C'est à ce point de vue qu'il désire placer l'Académie en lui communiquant son mémoire.

Et avant toute exposition et toute discussion, il peint, en quelques mots, cette grande figure qui domine les temps anciens :

« Socrate, dit-il, nous semble, à la distance
» où nous sommes de sa vie et de sa mort, une
» de ces victimes du progrès moral des idées
» qui périssent sous le coup des préjugés de
» leur temps, dont la longue et tyrannique
» domination ne se laisse pas vaincre sans ré-
» sistance et sans déchirement. Il est venu
» apporter aux hommes la foi à l'unité divine ;
» il a renversé, dans la conscience humaine,
» le culte des idoles, pour y substituer une
» croyance plus saine et plus vraie. Il devait
» expier sa supériorité sur ses contemporains ;
» il devait payer de sa vie ce rôle d'initiateur
» de la vérité, qui coûte toujours cher à ceux
» qui le remplissent. Il a apporté aux hommes
» les enseignements d'une morale plus pure ;
» il leur a appris que la satisfaction des appé-
» tits sensuels n'était pas toute la mission de
» la créature en ce monde ; qu'il y avait place
» en elle pour la vertu qui doit les contenir et
» les régler. Il y a mis le devoir à côté de
» l'intérêt, ou, pour mieux dire, il a subor-
» donné celui-ci à celui-là. Il devait tomber
» sous les attaques de ceux dont il froissait
» les principes si commodes et toutes les pas-
» sions si peu assujetties au frein moral. »

Après ces quelques traits, bien moins empruntés aux disciples de Socrate que tracés par l'observation impartiale, M. Maurin examine successivement l'accusation et ses charges, la défense et ses moyens, en prenant pour base de son appréciation, nous croyons

devoir le répéter, non point les lois de l'humanité, mais les lois civiles d'Athènes.

Et d'abord qu'était cette accusation? Sur quoi portait-elle? Le fils de Sophronisque avait-il pris part au régime des Trente tyrans qui avait si cruellement pesé sur Athènes? S'était-il mêlé aux agitations du pays? Non. Le hasard l'avait, il est vrai, mêlé à un débat où il s'était mis en opposition avec la volonté populaire qui reprochait à dix généraux d'avoir négligé d'ensevelir le corps de ceux qui avaient pris part au combat naval des Arginuses, et voulait les juger ensemble, contrairement à la loi qui exigeait une action séparée? Avait-il encouru la disgrâce pour avoir défendu Thérémène qui conseillait la modération aux Trente? Est-ce parce qu'il a été le maître et l'instituteur des ennemis du peuple, de Thérémène et d'Alcibiade? Aucun de ces motifs ne peut être invoqué, et l'auteur du mémoire le prouve. L'accusation fut-elle une vengeance particulière? Melitus n'était-il qu'un délateur? Non encore. Melitus obéit à ce qu'il crut un devoir; il exerça une sorte de mission publique, la loi d'Athènes confiant à *tous* les citoyens la poursuite des crimes. Quel était donc le vrai crime de Socrate? — Un attentat à l'ordre public; la négation de l'existence des dieux reconnus par la cité; la substitution de divinités nouvelles, et les attaques contre la constitution de Solon. Aussi Melitus ne craint pas de suivre les formes prescrites: sa plainte est affichée; l'Aréopage, et non le tribunal des Hélistes (1), dont la compétence comprenait surtout les délits d'atteinte aux institutions de la République; l'Aréopage, qui certes offrait des ga-

(1) M. le marquis de Pastoret l'a récemment prouvé dans un travail dont les conclusions sont adoptées par M. Cousin.

ranties d'indépendance et d'esprit des affaires (car il se composait de tous les archontes), s'assemble au jour marqué. — Socrate paraît seul sous le portique royal. Il a refusé le dévouement de ses disciples ; il veut mettre sa doctrine seule en présence de ses juges. Heureusement, Xénophon et Platon tiendront leur plume prête. Mais si Socrate est seul assis sur la *Pierre de l'innocence* , Melitus n'est pas seul sur la *Pierre d'insulte* (1) : deux personnages puissants l'assistent, Anytus et Lycon, et l'accusation en reçoit une signification et une force nouvelle et plus marquée.

M. Maurin trace l'étendue et les limites de cette accusation, et pour la bien préciser, et par un heureux artifice, il prête tour à tour un langage animé ou grave à ceux qui l'intendent, à celui qui essaie de la repousser.

Ces efforts, on le sait, furent inutiles, et, personne ne l'ignore non plus, le philosophe ne voulut pas, quoique la décision ne fût prise qu'à la majorité de trois voix, user de son droit de déterminer la peine qu'il devait subir, en optant entre une amende considérable, l'emprisonnement ou l'exil. « Le choix de la » peine, observe fort bien l'auteur, indiquait » un aveu de culpabilité, et ni l'accusateur » ni les juges ne pouvaient faire obstacle » au privilège que la loi attachait à l'aveu.

» C'est contre cet aveu que Socrate résista, » et ce fut à cette occasion qu'il prononça ces » paroles si souvent citées : qu'il se condam- » nait à être nourri, le reste de ses jours, au » Prytanée, aux dépens de la République, » pour avoir consacré tout son temps et tous » ses efforts à rendre ses concitoyens ver- » tueux. »

(1) On nommait ainsi à Athènes les sièges occupés par l'accusé et l'accusateur.

Après cette déclaration hautaine, on le comprend, le tribunal, blessé, ne pouvait se laisser fléchir. M. Maurin retrace, de la manière la plus fidèle et la plus pénétrante, les dernières péripéties de ce mémorable procès, les précautions prises, les retards mis à l'exécution, retards qui auraient pu favoriser une protestation, une réaction au sein de la population athénienne; les facilités d'évasion qu'il refuse, l'imperturbable courage qu'il fait éclater au moment où on apporte la ciguë, et les tardifs hommages rendus à ce grand homme.

Ici, M. Maurin, voulant tout éclaircir, tout vérifier, examine les témoignages des divers historiens, et entre autres celui de Diodore de Sicile et de Plutarque, qui prétendent que le peuple fit élever une statue de bronze à la mémoire du sage par le fameux sculpteur Lysippe; il pèse aussi les récits faits à l'égard d'Anytus, qui aurait été banni; les jugements plus tard émis par Eschyme et par Démosthènes, et après avoir ainsi recueilli et reproduit tous les faits du procès, avoir, comme on dit, mis sous les yeux toutes les pièces du dossier, il essaie de pénétrer le véritable sens de la condamnation.

Cette seconde partie s'ouvre, après quelques lignes de transition, par cet aperçu général :

« Si on avait à donner la formule philosophique de cette condamnation, on dirait que Socrate représentait une des évolutions de l'esprit humain qui entre en lutte avec l'organisation sociale du temps. Le mouvement des idées dont il était le prophète devait se heurter — je le dis et j'y insiste, car c'est ma thèse — non pas tant contre des préjugés intellectuels que contre des institutions qui se sentaient attaquées par son enseignement, et la résistance qu'il rencontrait était d'ailleurs accrue par les événements politiques dont

Athènes avait été récemment le théâtre. Néanmoins, on a beaucoup trop dit qu'il avait devancé de quatre siècles le Christianisme qui, seul, avait pour mission de dissoudre cette société païenne, laquelle était loin alors d'avoir accompli toutes ses destinées. De cet horizon, sa vie et sa mort nous révéleraient le combat de la vérité, mais d'une vérité éclosée avant le temps, contre les vieilles idées. Nous ne croyons pas que là soit la véritable explication du jugement de l'Aréopage.

» Parmi les prétendues causes de ce jugement, nous devons écarter la complicité d'Aristophane dans l'œuvre des accusateurs. C'est fort injustement que certains historiens ont voulu faire peser sur lui cette responsabilité. Sa mémoire doit en être déchargée : il suffit pour cela d'un simple rapprochement de dates. Le poète comique avait, il est vrai, décoché sa flèche légère contre le philosophe, et il y avait bien des choses graves sous les traits de son épigramme. Il ne s'était pas contenté, en effet, de livrer Socrate au ridicule, en le peignant suspendu au-dessus de la terre et invoquant les nuées dont il croit entendre la voix ; il l'avait encore montré apprenant aux jeunes gens à mépriser les dieux et à tromper les hommes. Mais il est essentiel de remarquer que vingt-quatre années s'étaient écoulées depuis lors, sans qu'aucune poursuite eût été entamée contre Socrate, et, dans cette période de vingt-quatre années, non seulement celui-ci avait continué son œuvre agressive, mais il en avait agrandi les proportions et il avait aggravé ses torts aux yeux du peuple ; car rien de ce que celui-ci aimait et respectait n'avait échappé à la verve de sa satire philosophique. Comme tous les esprits d'élite, du reste, il ne courait pas après les honneurs d'une vaine popularité : content du suffrage

des esprits éclairés, il dédaignait tout le reste.»

Cette première et peu vraisemblable cause de la condamnation une fois écartée, M. Maurin examine en détail celles qui lui paraissent l'avoir amenée.

Il recherche d'abord si la moralité du philosophe avait pu être entachée et devait être punie, et il trouve avec bonheur, aidé des récents travaux faits en Allemagne, que si on excepte quelques choses, plutôt étranges que coupables, la vie morale de Socrate fut irréprochable.

Puis il étudie le côté politique :

« Socrate, dit-il, en toute circonstance, affichait ses répugnances pour la démocratie et un penchant décidé pour l'aristocratie, dont les destinées semblaient avoir été enveloppées dans le naufrage des Trente tyrans, bien que l'aristocratie eût apporté son contingent de victimes à cette despotique oligarchie qui avait pesé sur Athènes. L'impopularité qui résultait pour lui de ses prédications antidémocratiques s'accroissait de l'admiration qu'il ne cessait de témoigner pour les institutions de Lycurgue. Or, indépendamment de la rivalité constante d'Athènes et de Sparte, il y avait, dans les conjonctures spéciales où l'on se trouvait, à raison de la part que celle-ci avait prise à l'établissement du régime tyrannique, plus de préventions hostiles encore à l'endroit de l'apologiste de ces institutions. Enfin, et ceci était le grief le plus fort, il avait été le maître d'Alcibiade, de Thérémène et de Critias. Il avait été surtout le maître de Critias, ce qui était la faute irrémissible, si on en juge par les paroles d'Eschine qui, plaidant cinquante ans après devant l'Aréopage, disait : « Vous » qui avez mis à mort le sophiste Socrate pour » avoir donné des leçons à Critias, l'un des

» Trente tyrans qui détruisirent le pouvoir du peuple. »

» Mais il est permis de croire, nonobstant le langage d'Eschine, que si la qualité de maître de Critias joua un grand rôle dans les causes impulsives de l'accusation et si elle put agir sur l'esprit des juges à titre de circonstance aggravante, elle n'aurait pas suffi sans doute pour la condamnation, s'il ne s'était pas rencontré l'élément légal du délit. »

A l'impulsion politique, se rattachait naturellement l'élément religieux :

« Le plus noble titre de Socrate, dit M. Maurin, à l'estime de la postérité, c'est de s'être élevé, par les seules forces de l'intelligence, à l'unité divine, au milieu de toutes les variétés confuses du polythéisme qui prévalaient à Athènes.

» Le principe de ce polythéisme, qui était le partage de toutes les nations helléniques, reposait sur la base du naturalisme et de l'anthropomorphisme. Le nombre des dieux était illimité en Grèce : les divinités de l'Égypte, Isis et Sérapis, y avaient des temples. Jupiter, Neptune, Apollon, Mercure, Mars, Bacchus, n'étaient pas les seuls à qui des autels eussent été dressés ; mais on en avait érigé encore à l'Amitié, à la Pudeur, à la Persuasion et à la Miséricorde. Enfin, de crainte d'oublier quelque un ou quelque chose, on en avait élevé aux dieux inconnus.

» Quelle que fût la richesse d'imagination qui eût présidé à ces créations théogoniques, il y avait une hiérarchie dans cette variété infinie. Minerve était la première divinité de l'Olympe athénien : l'olivier, son symbole, était l'arbre le plus cultivé dans l'Attique qu'il enrichissait de ses produits ; la citadelle était placée sous sa protection ; la fête principale, les panathénées, avait été instituée en son

honneur, et toutes les villes de la République étaient tenues d'envoyer un bœuf, qui devait être immolé sur ses autels lors de cette grande solennité.

» Socrate, dans les nombreux entretiens auxquels il se livrait dans les promenades, les gymnases, n'engageait pas précisément le fer contre le culte public, toujours si nous devons en croire le récit prudent de ses disciples, qui ont dû, à coup sûr, affaiblir l'expression de sa pensée, mais il refusait la théogonie. Il plaçait un dieu unique, qui n'était ni Minerve, ni Jupiter, une intelligence suprême, au centre de ce cercle immense, autour duquel rayonnaient tous les dieux de l'Olympe, réduits à un rôle subordonné et dépendant, au lieu d'avoir une existence libre et souveraine; car il est à remarquer que si Jupiter est qualifié, dans la mythologie, de maître des dieux, c'est plutôt un titre honorifique qu'il possède qu'une prépotence réelle. On s'en aperçoit bien à tous les mauvais tours que lui jouaient impunément ses frères.

» Il y avait bien une certaine témérité à tenter une semblable réforme dans la cité palladienne, où dominait un attachement superstitieux aux vieilles formes, et qui devait se prêter fort peu aux combinaisons de cette analyse subtile qui soulevait le voile derrière lequel se cachait la vérité et qui dégagait la pensée philosophique du symbole des traditions. »

Pour montrer que ce n'était pas exclusivement en cherchant à saper le polythéisme que Socrate appela sur lui les rigueurs de ses juges et surtout celles de la loi, M. Maurin cite le texte même des paroles de Socrate, telles que Xénophon nous les a conservées. Qu'était-ce que son génie? — Voici comment il répond à cette question :

« On s'est beaucoup évertué à chercher ce

qu'était le génie de Socrate. Il y aurait, selon un de ses biographes, de quoi remplir une bibliothèque avec les livres publiés sur cette question. Ceux-ci y ont vu un démon, un bon ange, un agent surnaturel; ceux-là, une invention de sa logique, un procédé de son esprit, afin de faire accueillir plus aisément ses idées; d'autres enfin, une espèce de divination de son intelligence.

» Il nous semble qu'on a fait beaucoup d'efforts pour expliquer une chose qui s'explique assez naturellement. Le génie de Socrate, c'est, si l'on peut ainsi parler, la formule symbolique de la psychologie qui faisait sa première apparition dans le monde. Ne parlait-il pas à des générations élevées et nourries dans les symboles, et lui, dont la base d'opérations était toute différente, qui, prenant pour guide l'inscription du temple de Delphes, le *Connais-toi toi-même*, ramenait tout au for intérieur, à la conscience dictant pour la première fois ses révélations au monde, n'avait-il pas besoin, pour être compris, d'emprunter les formes de langage du symbolisme? Il ne lui faisait cet emprunt, du reste, que pour avoir plus facilement raison de lui.

» Que les juges de Socrate aient vu, dans ses enseignements, la tentative de la raison humaine cherchant à émanciper les esprits du joug des traditions, il leur eût fallu bien de l'aveuglement pour qu'il en fût autrement.

» Cette opposition de la raison superbe se dressant contre le paganisme des croyances résumait toute la doctrine de Socrate; et, tantôt sous une forme, tantôt sous l'autre, l'esprit dissolvant du doute qu'elle traînait à sa suite poursuivait sa marche et se répandait en tous lieux par le charme de sa parole et l'habileté de sa logique.

» Comment des magistrats qui, par devoir

de charge non moins que par attachement aux vieilles coutumes, résistaient à de tels entraînements, pouvaient-ils ne pas s'indigner de voir les inspirations de la raison mises sur la même ligne que les présages sacrés? Quand Socrate s'écriait qu'il était plus religieux et plus vrai que ne le sont ceux qui attribuent à des volatiles la puissance des dieux, ne devait-il pas les irriter par cette orgueilleuse déclaration de la supériorité de la religion naturelle, dont il est l'apôtre, sur la religion officielle, dont ils sont les défenseurs, et qu'il raille amèrement sur la foi aux volatiles, à qui elle attribue la puissance des dieux?»

L'auteur arrive enfin à la cause qu'il croit la plus probable de la terrible issue du procès du philosophe, ou plutôt de la philosophie : l'esprit d'opposition, d'émancipation, de rébellion, et d'autre part les sentiments hostiles à la démocratie, et il montre que, sous ces divers rapports, le délit se trouvait parfaitement établi.

Et tout ce qu'il en induit, c'est ceci, « c'est » que l'instruction avait été faite avec un soin » jaloux, et que toutes les garanties que la loi » donnait à l'accusé lui furent maintenues. Ce » n'est pas un de ces procès que la violence » conduit et où toutes les immunités protectri- » ces de la liberté et de la vie des citoyens » sont scandaleusement foulées aux pieds. » Rien de tel ne se voit ici. Xénophon, qui se » montre, dans ses mémoires apologétiques, » ami si tendre et si dévoué pour une illustre » mémoire, n'émet pas un blâme, pas une » observation sur l'omission d'aucune formalité » tutélaire. Platon, dans son apologie, ne » formule non plus aucune plainte de ce genre. » Nul de ces biographes, dont les écrits sont » perdus pour nous, mais ne l'ont pas été » pour Cicéron, Plutarque, Diogène, Laerce,

» etc., ne paraît avoir élevé des réclamations
» sur ce point. »

« Notre pensée finale, ajoute M. Maurin, vous l'avez donc pressentie, c'est que, jugé selon les lois de son pays, Socrate fut légalement condamné. La philosophie seule peut protester contre la condamnation d'une intelligence supérieure qui avait devancé le Christianisme et préparé les esprits à son avènement. La justice légale n'a aucun blâme à formuler.

» M. Cousin, dans son argument de l'apologie, ne s'éloigne pas beaucoup des conclusions par lesquelles nous résumons ce long travail. Il s'exprime en ces termes : « La mort de So-
» crate était forcée et le résultat inévitable de
» la lutte qu'il avait engagée contre le dogma-
» tisme religieux et la fausse sagesse de son
» temps. C'est l'esprit de ce temps, et non pas
» Anytus et l'Aréopage qui a mis en cause So-
» crate et l'a condamné. Anytus, il faut le dire,
» était un citoyen recommandable; l'Aréopage,
» un tribunal équitable et modéré, et s'il fallait
» s'étonner de quelque chose, c'est que So-
» crate ait été accusé si tard et qu'il n'ait pas
» été condamné à une plus forte majorité. »

» Je ne crois pas seulement que l'explication du procès donnée par M. Cousin soit la véritable, et la prétention de ce récit est d'en fournir une autre. Les événements de ce monde sont plus souvent le fait de causes particulières que celui de causes générales. Ainsi, sans le régime oppressif des Trente tyrans, il est probable que Socrate n'eût pas été poursuivi, malgré la lutte qu'il avait entamée contre le dogmatisme de son temps. L'origine vraie de l'accusation, c'est donc la politique, et le fond du procès n'est pas moins encore la politique. Mais toujours est-il que l'accusation était fondée de tout point. Je n'en veux d'autre preuve

que la faiblesse de la défense. M. Cousin, qui l'a constatée pour Platon, aurait pu étendre l'observation à Xénophon, esprit plus précis, plus logique, sentant l'homme d'affaires, et qui aurait parfaitement tiré parti du sujet, si le sujet avait tant soit peu servi l'habileté de la défense.

» Peut-être, en présence d'une accusation aussi justifiée, Socrate eût pu afficher plus de modestie devant ses juges; mais la valeur du personnage en eût été amoindrie, et en travaillant pour sa vie, il n'aurait pas eu dans l'avenir ce rôle qui le classe si haut dans l'histoire des évolutions de la pensée humaine. Que ce soit là, Messieurs, tout à la fois sa faute aux yeux de ses contemporains, son honneur auprès de la postérité.»

L'Académie se montre hautement satisfaite en voyant qu'un simple travail de révision soit allé jusqu'à pénétrer les questions vitales des sociétés humaines, ait offert l'attachant exposé des mœurs et des formes de la société athénienne et ait replacé sous nos regards, peut-être un peu trompés jusqu'à présent, la vraie et grande figure d'un beau génie dont la postérité gardera l'éternel souvenir.

M. Boissier rend ensuite compte d'un écrit de M. Frédéric Nicot, avocat en la cour, sur le *Goût musical en France*. Après avoir constaté un léger dissentiment sur la valeur et la portée de la musique italienne, qui lui paraît trop sévèrement jugée, le rapporteur loue sans réserve les aperçus, les appréciations de l'auteur et la forme sous laquelle ils sont présentés dans cette œuvre qu'il trouve aussi spirituelle que sensée.

La séance est terminée par la lecture d'un poétique et gracieux remerciement que M. Isidore Brun adresse à M. Jules Salles, à l'occasion de l'envoi d'un caillou (serre-papier) sur lequel est peinte une figurine représentant une jeune fille de Tibur :

Dans un site enchanté de la belle Italie,
Près des eaux de Tibur, sous un bleu firmament,
Elle semble rêver, et la mélancolie
Attriste un peu sa lèvre et son regard charmant.

Tout en elle est douceur, et grâce, et mélodie ;
Son teint bruni ressort sur le céleste azur :
Ce n'est point Lalagé, Tyndaris ou Lydie (1),
Car sa pose est modeste et son sourire pur.

Mais tandis que son front se penche et qu'elle rêve,
Et qu'un feu tendre et doux scintille en son œil noir,
Peut-être qu'à ses pieds l'Anio (2), sur la grève,
Murmure, déroulant son rapide miroir.

Peut-être qu'elle écoute, indolemment assise
Auprès des bois, le bruit de leurs mouvants berceaux ;
La cascade qui gronde ou l'amoureuse brise
Qui ride, en se jouant, la face des ruisseaux.

O fille de Tibur ! toi, qui viens avec grâce
Effleurer de tes pas ce coteau parfumé,
Dis : n'as-tu pas ici parfois vu quelque trace
D'un poète immortel et de ma muse aimé ?

C'est Horace, l'ami d'Auguste et de Mécène,
Que Pyrrha, que Nédre, en de simples atours (3),
Suivaient sur ces gazons, près de cette fontaine,
Où, couronné de rose, il chantait les amours !

Il se riait ici des chagrins de la ville ;
Il aimait ces ruisseaux, il foulait ce vallon :
Aux pentes de l'Ustique, aux pieds du Lucrétile (4),
Jeune fille, regarde, il a gravé son nom.

(1) Courtisanes de Rome dont Horace parle dans ses *Odes*.

(2) Rivière qui passe à Tibur et se décharge dans le Tibre.

(3) Autres noms de jeunes femmes mentionnées par le poète.

(4) L'Ustique et le Lucrétile étaient deux monts voisins de la petite propriété d'Horace.

Là, versant le falerne, il buvait, gai convive,
A l'ombre des grands pins et du blanc peuplier (1);
Là dort son souvenir : sur cette calme rive,
Bocages, monts et flots, rien ne peut l'oublier.

Mais que t'importe Horace ou sa gloire, ô jeune âme !
En vain ce nom rayonne, il ne t'est point connu.
Un hochet plairait mieux à ton regard de femme ;
Une fleur est plus douce à ton cœur ingénu.

L'artiste qui chez toi lit palpiter la vie
Orna ton front non point de fière majesté,
Ou de riches trésors que le vulgaire envie,
Mais de charme ineffable et de simplicité.

Oh ! viens par ton sourire enchanter ma demeure :
Tout près de ce trumeau, sous ma main, pose-toi,
En pleine vue, afin que mon regard t'effleure,
Quand pour poétiser je rentrerai chez moi.

C'est pour moi qu'un ami colora ton image ;
Viens donc à mon foyer de lui m'entretenir :
De son talent si pur sois à mes yeux le gage,
Et de son amitié le vivant souvenir !

Séance du 16 février 1856.

Le président fait hommage, au nom de M. Herpin, de l'ouvrage récemment publié sur les eaux thermales de France, et le secrétaire donne communication de la correspondance, consistant en diverses lettres de M. le ministre de l'instruction publique, de M. le vice-président du conseil d'Etat, de Mme la comtesse de Vernède.

Un membre, organe de la commission, fait sur le sujet à mettre au concours, un rapport

(1) Quâ pinus ingens albaque populus
Umbram hospitalem consociare amant, etc...
Hor., liv. II, ode 3.

dont les conclusions sont adoptées en entier , ainsi que les termes du programme (1).

M. Pelet fait part d'une découverte signalée par M. Alègre, professeur de dessin à Bagnols, homme modeste et instruit, qu'anime toujours un vif amour de la science, que guident toujours des connaissances pratiques et sûres.

Cette découverte consiste en une inscription qui a été publiée (2). Quelques mots qu'elle présente inspirent à M. Pelet de courtes réflexions sur les heureux changements apportés depuis dans les idées des populations, comme aussi quelques vœux de concorde dont l'Académie accueille l'expression et voudrait pouvoir hâter l'accomplissement.

M. Ollive-Meinadier rend compte d'un bulletin de la Société impériale et centrale d'agriculture de Paris.

Il passe successivement et sommairement en revue les articles qu'il contient.

Il reproduit d'abord une note sur le *graisage des blés*, opération peut-être nuisible au point de vue sanitaire, mais à coup sur frauduleuse.

Secondement, il donne, d'après MM. Tiburce Crespel et Canet, quelques détails sur l'état des récoltes dans le département du Pas-de-Calais, sur une *machine à moissonner* dont l'expérience n'a pas encore montré les avantages.

Troisièmement, il constate les bons résultats d'une nouvelle culture, celle du pissenlit, qui peut, en effet, fournir une plante fourragère abondante et riche en substance azotée.

(1) Il a été déjà inséré dans le *Courrier du Gard* du 21 février 1856.

(2) Voir le *Courrier du Gard* du 2 février 1856.

Quatrièmement, il signale un nouveau procédé, destiné à préserver le raisin, en enlevant les jeunes pousses qui commencent à être atteintes par l'oidium, et à propos de cet essai de remède, il rappelle les divers moyens employés jusqu'à ce jour.

Cinquièmement, il analyse quelques considérations présentées par M. Pommier sur la panification, et notamment sur le rôle du son qui, ne pouvant servir d'aliment à l'homme, est très-utile quand il est associé à la farine comme ferment et rend le pain beaucoup plus assimilable.

Sixièmement, il signale les heureuses acclimations de plants de tokai et de sauternes par M. Nourrigat, de Lunel, et l'introduction également utile de deux espèces de chênes de la Mantchourie sur lesquels vivent des vers à soie que les entomologistes croient être polyphages. Comme dans ce domaine de l'industrie de la soie, qui est la richesse de notre département, tout est fait pour nous intéresser, M. Ollive-Meinadier a particulièrement mentionné un article sur les soies sauvages.

« La difficulté, dit-il, de blanchir et de teindre les soies dites *sauvages* produites par divers bombyx indiens, et particulièrement par le ver à soie qui se nourrit sur le chêne, en voie d'acclimatation en Europe, avait limité le nombre des usages auxquels on pouvait les employer, et qui se bornaient à des tissus écrus. M. Guérin-Menneville annonce qu'un industriel de Paris, M. Forne, après plusieurs essais, a obtenu des résultats remarquables; qu'il est parvenu à donner aux soies sauvages de l'Inde et de la Chine toutes les couleurs de l'échelle chromatique de M. Chevreul. Il a tissé avec ces soies diverses étoffes, et surtout des peluches moelleuses qui ressemblent à des toisons d'animaux inconnus.

» M. Guérin-Menneville met sous les yeux de ses collègues des échantillons de ces soies sauvages teintes par M. Forne en soixante-une couleurs, et des tissus qu'il en fabrique. Il ajoute que, jusqu'à la fin de mai dernier, les cocons de ces mêmes vers, que la Société d'acclimatation avait confiés à ses soins, n'avaient donné que des papillons mâles. Depuis il est éclos des femelles, simultanément avec les mâles; elles ont pu être fécondées, et elles ont pondu des œufs qui ne peuvent tarder à donner des chenilles qu'on élèvera avec des feuilles de nos chênes.

» Interrogé sur le déchet de cette soie au décreusage, M. Guérin-Menneville répond qu'au rapport de M. Forne, elle perd seulement de 10 à 12 0/0, c'est-à-dire, moitié environ du déchet des nôtres, qui perdent 25 0/0.

» M. Guérin-Menneville met aussi sous les yeux de la Société des cocons de vers à soie provenant d'une éducation faite à Orange par les soins de M. le comte de Gasparin, avec des œufs venus de Chine qui lui ont été confiés par la Société impériale d'acclimatation. Ces œufs, que l'on doit à M. de Montigny, ont donné des vers très-vigoureux, qui n'ont pas été atteints de la maladie dont nos magnaneries ont souffert depuis quelques années; ils sont montés à la bruyère d'une manière remarquable, ce qui est le meilleur indice de leur bonne santé.

M. de Gasparin a fait mettre en graine une partie des cocons qu'il a obtenus, afin que la Société d'acclimatation puisse la distribuer l'année prochaine. Ces cocons, quoique petits, sont très-bien faits, épais de tissu et durs. M. Guérin-Menneville ne doute pas qu'ils ne deviennent plus gros dans quelques années, quand ils auront été élevés en Provence et

dans les basses régions de la Gironde, où les cocons grossissent en peu d'années, comme il l'a constaté à l'égard de la race de Sainte-Tulle. En effet, dit-il, cette race, provenant d'abord de pays élevés et donnant des cocons très-petits, s'est grossie dans la magnanerie expérimentale de Sainte-Tulle, et donne aujourd'hui des cocons d'une grosseur moyenne, la plus estimée des filateurs. Les vers dont il s'agit ont été élevés dans les conditions ordinaires, dans un simple grenier, sans recevoir d'autres soins que ceux que la grande culture donne ordinairement à ces insectes, et l'on doit voir dans cette circonstance une heureuse confirmation de ce qui a été dit sur la force de constitution et la bonne santé de ces vers.

M. Ollive-Meinadier termine par des analyses relatives au drainage et à un nouveau mode d'alimentation de l'espèce chevaline :

« M. Hervé Mangon, chargé par ordre de M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics de réunir des instructions pratiques sur le drainage, rédigées surtout en vue des besoins des agents de l'administration des ponts et chaussées, M. Hervé Mangon a profité de cette publication pour faire connaître un moyen très-simple d'éviter les *engorgements calcaires* dans les tuyaux et un procédé nouveau d'assainissement de terrains infectés de sources qu'il désigne sous le nom de drainage vertical.

» Le moyen employé pour empêcher les engorgements calcaires consiste à modifier la disposition des regards de façon à s'opposer au dégagement du gaz acide carbonique, à la faveur duquel le carbonate de chaux est tenu en dissolution dans l'eau. Le drainage vertical amène à ce résultat, et quelques mots suffiront pour en faire comprendre le principe.

» On ouvre, comme de coutume, une tran-

chée de drainage, et on le prolonge à travers les parties les plus bourbeuses du terrain. Si cela est nécessaire, on ouvre quelques autres tranchées partant du centre du terrain bourbeux et que l'on continue en patte d'oie jusqu'à une certaine distance de leur origine.

» On prépare ensuite des tuyaux ordinaires et on les entre librement, à joints croisés, dans les tuyaux du numéro immédiatement supérieur, qui forment pour les premiers des manchons de même longueur qu'eux. On a soin, d'ailleurs, d'échancrer les tuyaux pour rendre facile l'introduction de l'eau extérieure dans l'intérieur de ces tuyaux.

» On fait passer dans la file des tuyaux ainsi préparés une tige de fer ronde de 0 m. 015 à 0 m. 025 de diamètre, ou bien, suivant les cas, une tige de bois d'un diamètre inférieur de 5 à 6 millimètres à celui des tuyaux. On enfonce l'extrémité inférieure de cette tige de bois ou de fer dans un cône en bois dur, ferré à la pointe, si le terrain est résistant. Cette espèce de sabot à 0 m. 01 de diamètre de plus environ que celui du tuyau extérieur, et il ne doit être que très-légèrement uni à la tige cylindrique, pour que l'on puisse séparer ces deux pièces l'une de l'autre sans éprouver une forte résistance en les tirant en sens opposé.

» Les choses ainsi disposées, on enfonce verticalement, au fond des tranchées ouvertes à l'avance, les tuyaux précédés du sabot. Si le terrain est très-bourbeux, la colonne s'enfonce, pour ainsi dire, par l'action seule de son poids. Si le terrain est plus résistant, on la fait descendre en frappant sur le sommet de la tige de bois ou de fer dont il a été parlé. Dans le cas où le terrain serait plus dur encore et où l'on ne pourrait faire descendre la colonne de tuyaux par ce moyen, on pré-

parerait leur emplacement avec un petit pieu en bois dur, saboté en fer à la pointe et frété à sa tête comme un pilotis, que l'on enfoncerait à la massue ou avec un petit mouton, et que l'on arracherait ensuite. Enfin, on aurait recours à la sonde dans les terrains où l'on rencontrerait de grosses pierres isolées ou des couches minces trop dures pour céder à l'action du pieu ferré.

» Lorsque la colonne de tuyaux est mise en place, on soulève la tige qui traverse les tuyaux ; elle se sépare du sabot, qui reste sous la colonne des tubes, et peut être ramenée à l'extérieur pour servir à d'autres opérations.

» La tête des tuyaux ainsi placés est entourée de quelques pierres formant enrochement et s'introduit dans le tuyau horizontal du drain, percé à cet effet d'une ouverture circulaire, comme pour un raccordement ordinaire. L'eau qui imprégnait le sol remonte par les tuyaux verticaux et s'écoule par ces drains ordinaires. Il suffit souvent d'un seul tuyau profondément enfoncé pour assainir une étendue très-considérable de terrain.

» Une visite faite à l'exploitation de M. Decrombecque, à Lens (Pas-de-Calais), par M. le comte de Gasparin, l'a mis à même de reconnaître que l'alimentation fournie par cet agronome à ses animaux doit avoir des propriétés bien favorables à leur santé, si l'on en juge par ce fait singulier. Il n'achète jamais que des chevaux poussifs, souvent atteints de la pousse à un haut degré ; il va les chercher dans des marchés souvent éloignés, à Paris, à Chartres, et tous ces chevaux, après un court séjour chez lui, font un bon service et semblent avoir repris leur ancienne valeur. Mais il ne faut pas voir en cela une guérison complète ; cette amélioration se soutient, il est vrai, tant que l'animal est soumis au régime

adopté par M. Decrombecque, mais ne résiste pas au renouvellement du régime volumineux du foin sec. Dès qu'il a acheté un de ces chevaux, il le fait raser, laver parfaitement, et rend ainsi à la peau sa souplesse et la faculté de transpirer plus facilement. Il le soumet ensuite à sa nourriture normale, qui est la même, à quelque modification près, pour toutes les espèces animales de ses fermes, ce qui les entretient toutes en bon état.

» Cette nourriture consiste en paille et fourrage hachés menu, mêlés avec du tourteau en poudre, dans la proportion de 1 kilog. 5 de paille et 1 kilog. de foin pour 1 kilog. de tourteau. Pendant toute la belle saison, le fourrage est vert-fané pendant vingt-quatre heures seulement. On ajoute de l'avoine à la ration des chevaux. Le fourrage et la paille hachés sont passés au blutoir, qui en sépare toute la poussière; on crible pour réserver les parties les plus longues aux vaches et les plus fines aux chevaux. On jette ensuite sur le tas de fourrage un mélange, par parties égales, de tourteaux de lin, de colza et d'ocillette, et de plus, l'avoine pour les chevaux. On remue chaque tas à la pelle, pour bien mélanger les matières, on y ajoute un peu de sel, on mouille le tout, et on l'enferme dans des cuiviers fermés en dessus, ou on laisse le mélange fermenter pendant quarante-huit heures. C'est alors qu'on le distribue au bétail. Quand la ration est consommée, on donne à discrétion aux bêtes bovines et aux moutons de la pulpe de betterave sèche, ne contenant que 12 p. 100 d'eau, pour achever de les lester. La quantité qu'ils en consomment est très-variable et proportionnée au volume comme à l'appétit de l'animal. Les vaches mangent de 12 à 25 kilog. de pulpe par jour: il y a des gros bœufs qui en consomment plus encore.

» M. Decrombecque paraît ainsi être parvenu à résoudre le problème de trouver une nourriture riche, peu volumineuse et facilement assimilable, telle que les animaux puissent en consommer une proportion beaucoup plus grande qu'ils ne le font quand on leur donne des fourrages ordinaires, de manière à ce que leur produit en viande et en graisse soient hâtés et en quantité suffisante pour payer la nourriture.

» Le même agronome a adopté depuis trois ans l'emploi de litières terreuses, et il n'a pas été conduit à cette innovation par l'économie de la paille, puisqu'il donne à ses animaux à peu près autant de paille que s'il n'y ajoutait pas de terre, savoir : un cinquième du poids, qui constitue la ration des animaux en nature de foin. Son but a été de prévenir la fermentation en rendant la masse des litières plus dense, moins pénétrable à l'air, et l'on peut dire qu'il y a réussi.

» Frappé par le fléau de la péripneumonie épizootique dans ses étables à vaches, M. Decrombecque a pris le parti de faire inoculer toutes les vaches qu'il achète aussitôt qu'il le peut. Depuis ce temps, le fléau a disparu, et il n'a perdu qu'une vache par suite de l'opération. Ce fait est bon à rapporter, puisqu'il règne encore des doutes sur le résultat définitif de cette pratique.

Séance du 1^{er} mars 1856

M. le président Ignon dépose les recueils des Sociétés de la Sarthe, de la Lozère et un nou-

vel écrit du docteur Vingtrinier , intitulé : *Des Enfants dans la prison et devant la justice*. Le haut intérêt de ce sujet fait désirer à l'Académie que M. le président veuille bien se charger d'en rendre compte. Ce vœu est accueilli avec empressement.

M. Ollive-Meinadier rend compte des bulletins de la Société de Valenciennes. Il y a remarqué d'abord un mémoire sur la vaine pâture. M. Bonnier, l'auteur du mémoire, ne s'est pas dissimulé les inconvénients de cet usage. Il put sans doute être excellent à la naissance des sociétés, dans les temps où il y avait plus de mets que de convives : mais par la succession des siècles, n'est-il pas devenu désastreux pour l'agriculture ; n'est-il pas le véritable ennemi de la propriété rurale ? M. Bonnier pense que les dispositions du code rural à cet égard sont sages, très-propres à sauvegarder tous les intérêts généraux, publics, particuliers ou privés, et qu'on n'aurait nul besoin de réviser ces dispositions, mais plutôt à en assurer la stricte et entière exécution.

Après ce mémoire, viennent des indications :

De divers moyens propres à arrêter la maladie dont la pomme de terre est atteinte ;

Du mode le plus fructueux de culture de l'igname de la Chine récemment importé ;

Des observations sur des tracés de canal et de chemins de fer ;

D'autres sur des restaurations des œuvres d'art que renferment les églises, chapelles, établissements charitables et autres de l'arrondissement, et notamment sur les réparations à faire à l'église Notre-Dame.

Ici le rapporteur entre dans quelques détails qui ont particulièrement intéressé :

« L'église Notre-Dame, dit-il, n'est pas

indigne d'attention. Sur cet emplacement, s'élevait autrefois l'hôtel de la puissante famille de Bernier. C'est là que Jehan Bernier donna aux princes et seigneurs rassemblés à Valenciennes pour aller porter secours au comte de Flandres, Louis de Nevers, dans la guerre contre le duc de Brabant, un repas célèbre dont le détail merveilleux a été conservé dans les mémoires du temps. Ce *souper magnifique et royal* eut lieu en 1333, si l'on en croit Simon Lebourg et d'Oultreman, et 1334, d'après une chronique particulière publiée dans la collection de J.-A.-C. Buchon. Vrai festin de Balthasar, il précéda de bien peu la ruine de cette maison. Accusés de dilapidation par le comte de Hainaut, Guillaume II, les Bernier se retirèrent les uns près du comte de Flandres, les autres à la cour du roi de France, Philippe de Valois. En vain furent-ils rappelés par leur maître, revenu à des sentiments moins hostiles : le prestige de leur nom avait disparu, et l'on vit plus tard une pauvre villageoise vendre littéralement pour un morceau de pain les titres des propriétés de cette famille dont elle était le dernier rejeton.

» En 1430, les confrères de Saint-Jacques, répondant à l'appel d'un chanoine d'Antoing, renommé par son éloquence et sa piété, Gérard de Perfontaine, achetèrent cet hôtel, devenu la propriété d'un Pierrard du Fautrier, pour y bâtir un hôpital, ou, comme on disait alors, une Maison-Dieu. Une plaque de bronze d'un travail précieux, rappelant les faits relatifs à cette fondation, est encore aujourd'hui conservée dans l'église ; elle était enchâssée dans la muraille, où sa place est encore visible au-dessus des stalles du chœur.

» A la même époque, la chartreuse de Valenciennes était à Marly, au lieu dit Macourt, près du chemin d'Aulnoy, où une petite source

conserve encore le nom de Fontaine des Chartreux. Les religieux de cette maison ne se logèrent en ville qu'en 1566, après la destruction de leur cloître, au milieu des guerres de religion.

» En 1801, lorsque le concordat eut rendu son libre exercice au culte, on fut obligé, faute de local plus convenable, de disposer ce vaste bâtiment en église. Cette destination n'a pas changé depuis lors. Seulement, après le désastre de Waterloo, on y établit une ambulance pour les malheureux débris de l'armée française.

» A l'extérieur, cet édifice n'a subi aucun changement, et on le voit encore tel que Simon Lebourg l'a dessiné dans son manuscrit. Quant à l'intérieur, il y a peu de chose à dire sur sa décoration, qui est nulle ou peu s'en faut. »

M. Ollive-Meinadier dit en finissant :

« En sa qualité de président de la Société impériale d'agriculture, M. Payen a reçu sur la vigne et les pommes de terre une grande quantité de documents rassemblés par des agriculteurs, des propriétaires, des fermiers. « Jamais, a-t-il dit, la végétation de la vigne » n'a été plus belle; jamais celle de la pomme » de terre n'a été plus luxuriante. » Certes l'oidium a encore attaqué quelques vignes ou champs; mais généralement il a disparu. Faut-il attribuer cet heureux résultat à la science, à ces milliers de remèdes inventés pour combattre un fléau destructeur? On peut leur faire une concession; mais il faut, avant tout, bénir la Providence qui a ramené les saisons à un état normal, qui nous a donné un hiver convenablement rigoureux, un été chaud et magnifique, et ne point oublier enfin les circonstances météorologiques qui ont détruit les causes du mal. Ce qu'il a été possible de con-

- stater dès aujourd'hui, et de la manière la plus claire, la plus positive, c'est qu'il n'y avait nullement dégénérescence dans la vigne. dans la pomme de terre; c'est que ces deux bases de l'alimentation se présentaient actuellement dans les conditions les plus favorables.»

M. Pelet communique une note sur une récente découverte faite dans l'ancien couvent des Dominicains de Nîmes, contre le rempart romain, dont il existe encore une grande partie intacte. On a trouvé un tombeau moderne recouvert d'une grande dalle sur laquelle on lit :

TOMBEAU
DES SŒURS DU TIERS-ORDRE
DE SAINT-DOMINIQUE
1670.

Cette inscription, toute moderne et n'ayant point par cela même une grande importance, a pourtant provoqué quelques recherches sur l'établissement d'une autre corporation religieuse soumise presque à la même règle, les sieurs du Tiers Ordre de Saint-François. M. Pelet rappelle la construction et la bénédiction de leur chapelle dans l'église des Récollets, les affiliations, la disparition, et annonce que, grâce aux soins de M. le maire, la dalle trouvée a été jointe aux collections épigraphiques de la ville.

M. Charles d'Hombres fait part de ses observations géorgico-météorologiques pendant l'année 1855. (Voir les résultats résumés sur le tableau ci-joint.) Il remarque d'abord qu'elle n'a offert que de tristes résultats agronomiques. Toutes les récoltes furent compromises par les intempéries des saisons. Les fourrages qui déjà avaient souffert par suite de la sécheresse de l'été de 1854, furent profondément atteints par les froids rigoureux de janvier; les

sainfoins , qui sont la principale ressource fourragère du pays , périrent en grande partie.

Les pluies, qui avaient manqué en avril, survinrent fréquentes en mai, et nuisirent à la rentrée des fourrages ; les mûriers poussèrent trop tard , et la grasserie et la jaunisse décimèrent tous les vers , et même ceux qui provenaient de la graine de Milan qui , dit-on , est bien supérieure à la nôtre. A cet égard , M. d'Hombres forme des vœux pour que nous ne restions pas toujours tributaires de l'étranger ; il fait plus, il donne des conseils , il recommande le choix des cocons , la surveillance de l'éclosion , de l'accouplement et cite sa propre expérience.

A ces détails pleins d'intérêt succèdent des aperçus sur la récolte des blés ; celle des légumes , fruits , châtaignes ; sur la maladie des vigne.

« On sait , dit M. d'Hombres , combien elles ont été maltraitées depuis quelques années ; l'hiver dernier les avait encore rudement éprouvées , et , dans certaines localités , on a été obligé de les arracher. Nous avons été plus heureux de ce côté , non que les froids aient offert moins d'intensité que sur le littoral , mais parce que nous avons moins éprouvé cette alternance de gel et de dégel que nous croyons pouvoir regarder comme la cause principale du mal. On avait espéré que les froids purgeraient la vigne de l'oidium ; mais les graines du redoutable cryptogame ne semblent pas en avoir reçu la moindre atteinte. Il s'est montré , comme les années précédentes ; il a envahi des plantations qu'il avait jusqu'à présent oubliées. Cependant , comme en s'étendant le mal a perdu de son intensité , il ne serait pas impossible qu'il finit par disparaître. »

Après cette prévision, ou du moins, ce vœu, après ce résumé du résultat des récoltes, M. d'Hombres parle en finissant de la marche de ses instruments. Il a constaté « que, malgré les abaissements et les ascensions continuels et irréguliers du baromètre, les résultats ne s'écartent point de nos moyennes ; la hauteur de sa colonne, à midi, égale à peu près celle du mois ; seulement celles-ci sont inférieures à celles que donnent cinquante trois années d'observations. Terminons en disant que le thermomètre et l'udomètre ne nous ont rien offert qui mérite d'être signalé

Nous n'avons pas à rappeler ici le tremblement de terre qui a eu lieu en juillet dernier, dans les Pyrénées, et dont les secousses, dit-on, se sont fait sentir jusqu'à Nîmes. Ce phénomène, fort rare dans nos contrées, a été insensible pour nous cette année.

Mais nous ne devons point passer sous silence l'ouragan qui a eu lieu dans la nuit du 5 au 6 octobre dernier.

Venant du S.-O., une trombe mêlée à une pluie glaciale s'est abattue sur la commune de Saint-Maurice-de-Cazevieille, canton de Vézénobres, a déraciné plusieurs arbres, entre autres un chêne séculaire dont le tronc n'avait pas moins de quatre mètres de circonférence. Courant dans la direction du N.-O., ce tourbillon s'est fait sentir jusque dans la prairie d'Alais, où il a brisé plusieurs arbres, et a fini dans les montagnes qui environnent cette dernière ville.



Séance du 15 mars 1856

Après la communication de la correspondance , M. d'Hombres père donne lecture d'un mémoire d'histoire naturelle et d'archéologie.

Il s'y est proposé de compléter ses travaux sur les coquilles rares et curieuses du département par une notice particulière sur le *pecten glaber*, le peigne, appelé coquille de Saint-Jacques , parce que les pèlerins en ornaient leurs chapeaux.

Ce coquillage , M. d'Hombres l'a rencontré près de Cette , et dans une terre labourable au quartier du *Colombier* , au bord du chemin de fer des Fonderies et de la Grand'Combe , à deux kilomètres au nord d'Alais.

« Chacun distingue toujours le *pecten maximus* , incomparablement plus grand et dont la vulve supérieure est aplatie ; mais les *pecten glaber* et *varius* , le *jacobus* même , peuvent être confondus. Leur grandeur , variable selon leur âge , ne dépasse guère 0,08 en longueur comme en largeur , et leur plus grande hauteur est de 0,014 mil. Leur couleur ne peut être considérée comme un caractère , les *pecten glaber*, qui abondent dans nos étangs, sont généralement bruns , ceux qui vivent dans la mer sont d'un blanc sale ou jaunâtres ; les *pecten varius* , tout aussi communs dans les étangs , sont également brunâtres ; ceux qu'on pêche dans la mer sont de diverses nuances , de jaune et de rouge ; j'en ai vu de tachetés et de rayés irrégulièrement.

» Le *pecten varius* offre intérieurement une teinte violacée , tandis que le *pecten glaber* est blanc en dedans ; ce qui me prouve que c'est ce dernier qui se trouve auprès d'Alais. Il aurait pu se décolorer à la longue , mais il

aurait perdu en même temps cet éclat nacré qu'il a conservé.

» Au surplus, ce n'est ni des différences, ni des rapports de ces deux peignes que j'ai à m'occuper.

» Les terres des environs du Colombier, bonifiées par la culture et les amendements, font partie du grand bassin lacustre qui traverse le département du Gard du N. au S. et s'étend dans la Provence. Il renferme beaucoup de coquilles calcaires ou siliceuses ; mais les *pecten glaber* y sont arrivés plus récemment ; leur transport et leur présence sont tout à fait étrangers à la formation lacustre ; et il n'y a qu'une manière de les expliquer : c'est d'admettre que d'anciens habitants de la colonie nimoise qui, disent les vieux géographes, remontaient les rives du Gardon pour chercher la fraîcheur, faisaient venir pour leur usage ces coquilles dont ils étaient friands, qu'ils appelaient *petonclos*, nom donné à présent à un autre genre.

» Ausone qui, au milieu du quatrième siècle, enseignait la rhétorique à Bordeaux, sa ville natale, parle de ces coquilles de mer qu'on trouvait dans les terres des environs. Nous expliquerons leur présence de la même manière, quoique d'autres pensent qu'il a voulu parler des *pectoncles* fossiles si communs dans ce pays, dont les analogues vivants n'existent plus.

» Les test de *pecten* devraient alors, m'objectera-t-on, être très-communs auprès des villes anciennes, tandis qu'il n'y en a point. N'oublions pas que des constructions nombreuses, presque continuelles, exhausent le terrain et font disparaître les débris de sa surface. »

Ici M. d'Hombres cite divers exemples de ces exhaussements de terrain à Nîmes, à Arles, et, continuant l'exposé de toutes ces

récentes recherches sur le pecten glaber , il indique le goût de sa chair, les époques où elle ne peut exercer aucune action morbide, et revenant sur l'examen des contrées où il l'a trouvé, retrace en traits rapides les produits du grand bassin lacustre qui s'étend depuis le Rhône jusqu'à l'extrémité N.-E. du département du Gard, et à Vallon, dans celui de l'Ardeche, c'est-à-dire sur une longueur de plus de 100 kil. sur une largeur variable de 4, 5 et jusqu'à 10 kil.

M. de La Farelle lit ensuite l'introduction d'un ouvrage de philosophie qu'il prépare en ce moment.

Il s'est proposé dans cette introduction de faire connaître, sous forme narrative et dogmatique à la fois, tous les systèmes adoptés et souvent imaginés et rêvés par les diverses écoles philosophiques, depuis Platon et Aristote jusqu'à Spinoza, Maine de Biran et Royer Collard. Fidèle à ce but et ne le perdant pas un instant de vue, l'auteur expose avec profondeur et clarté et caractérise avec une précision rigoureuse les doctrines qui se sont succédé dans les temps anciens et dans les temps modernes. On dirait presque qu'il passe en revue toutes les transformations du génie humain. Les hautes et graves questions qu'amène naturellement cette révision savante ont été nettement indiquées et souvent jugées en quelques mots pénétrants et compréhensifs. L'Académie témoigne unanimement à l'auteur toute sa satisfaction de ce qu'il n'a pas craint d'aborder l'histoire de l'intelligence humaine par ses côtés les plus épineux et les plus ardues et dans ses sphères d'activité les plus hautes, et elle l'engage à terminer et à publier prochainement une œuvre qui excitera dans les esprits studieux cet intérêt puissant

qui s'attache aujourd'hui aux travaux philosophiques, parce qu'ils sont surtout propres à élever le niveau général de l'intelligence et à répandre ou à fortifier les idées morales et les principes vrais dont a besoin le mouvement rapide de la société actuelle.

M. Sausse-Villiers offre en hommage un poème intitulé : *Les Chercheurs d'or au dix-neuvième siècle*, poème qui a été présenté au concours ouvert récemment par la Société des gens de lettres. L'Académie entend surtout avec une attention toute sympathique la lecture du court épisode suivant, où est rappelée la mort tragique du comte de Raousset-Boulbon, ce valeureux et brillant jeune homme qui, livré aux hasards d'une jeunesse orangeuse, semble avoir tout racheté par son infortune et par un écrit qu'aurait volontiers signé l'auteur d'Adolphe et d'Eugénie Grandet. (*Conversion.*)

Mais un rayon du ciel sur ces arides plages
Vint faire luire un jour de poétiques pages.
Ce fut un chevalier, généreux, noble cœur,
Aussi bien que Bayard sans reproche et sans peur,
Qui, fuyant de Paris les gloires effacées,
Voulait ressusciter ses splendeurs trépassées.
Parmi tous ces forbans, intrépide Jason,
Elevant haut et fier l'écu de son blason :
« Camarades, dit-il, à ses compagnons d'armes,
» De ces lieux infernaux désertons les alarmes ;
» Depuis que notre sang s'y perd, tous nos efforts
» Ont cherché vainement de fabuleux trésors.
» Si le ciel mit en vous un courage héroïque,
» S'il a doué vos cœurs d'une trempe énergique,
» Des peuples asservis allons briser les fers ;
» Voyez-vous cette ville, au fond de ces déserts,
» *Guaymas*, ou l'Amérique, en mentant à l'Europe,
» D'un masque libéral vainement s'enveloppe ;
» C'est là qu'il faut aller, mes amis, en vainqueurs,
» Des drapeaux de la France arborer les couleurs : »
— Bientôt de leurs combats la *Sonora* s'étonne :
De Raousset-Boulbon le nom partout résonne.
La victoire, fidèle à ces aventuriers,

A l'or qu'ils ont conquis mêle quelques lauriers.
Guaymas est dans leurs mains, mais, ô gloire cruelle,
Le jeune capitaine est traité de rebelle ;
Poursuivi, combattu sur un terrain nouveau,
Prisonnier, mais gardant l'honneur de son drapeau,
Devant un ennemi qui connut sa vaillance,
Il invoque pour lui le saint nom de la France.
Illustre rejeton de ses nobles aïeux,
Il repousse la mort des ignominieux.
« Je suis Français, dit-il; autour de vos murailles,
« Si je n'ai pu trouver de saintes funérailles,
« Affranchi par mon droit de cet indigne sort,
« De vos plombs assassins je décline la mort.
« Au nom de ma victoire épargnez-vous un crime :
« Je suis votre captif, et non votre victime ! »
Triste et suprême effort par l'honneur soulevé.
Bientôt à ses bourreaux, conduit le front levé,
Quand la balle homicide eut brisé sa poitrine,
Il murmurait un nom que pas un ne devine (Antonia) ;
Et jetant vers la France un triste et long regard,
Il tombe enveloppé de son noble étendard.
O Raousset ! ton nom vivra parmi les braves ;
Du moins, les compagnons, du sein de leurs entraves,
En recherchant cet or au prix de tout leur sang,
D'un soldat quelquefois savaient garder le rang.

Séance du 29 mars 1856.

M. le président dépose divers livres et recueils offerts en hommage : mémoires de la Sarthe, de la Vienne, de l'Ariège, et d'une brochure de M. Casimir Bousquet, de Marseille, contenant un document historique du xvii^e siècle qui se rattache à un fait important de l'histoire de cette ville.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de remerciement de M. Charles Jalabert, récemment nommé membre correspondant, et d'une dépêche de M. le ministre de l'instruction pu-

blique, qui fait don à la Compagnie des œuvres de M. le baron de Stassart.

M. Germer-Durand lit ensuite une notice et description de plusieurs sceaux de la collection Séguier, relatifs au grand hôpital du Saint-Esprit de Rome.

Après quelques mots d'introduction qui rappellent plusieurs faits historiques dont cet établissement a été le théâtre, l'objet et, le 6 mai 1527, la victime (1), l'auteur résume, en 7 à 8 pages, l'histoire de l'origine et du développement de la maison de Rome.

La fondation remonte à l'an 728, sous le pontificat de Grégoire II. C'est un roi et une reine à qui elle est due ; c'est Ina, roi de Wessex, et sa compagne qui venaient, *ad limina Apostolorum*, couronner leur vie en ce monde et mériter les récompenses de l'autre par l'exercice de la charité et la fondation d'œuvres pieuses. Puis, 65 ans plus tard, Offa, roi de Mercie, étant venu à Rome veut faire participer ses nationaux à l'œuvre hospitalière fondée par Ina ; il l'obtient, et bientôt après, Léon IV rattache l'hospice à la ville par une enceinte continue, et ce quartier de Rome reçoit de la reconnaissance populaire le nom de *Cité Léonine*. Le successeur d'Offa protège encore l'œuvre qui, forte de la double adoption des Souverains Pontifes et des rois saxons, grandit et étend ses bienfaits, en devenant une maison d'études. Mais Guillaume-le Conquérant voit d'un œil jaloux cette école, *Schola Saxonum*, et met surtout obstacle aux pèlerinages dont les Anglo-Saxons s'étaient fait jusqu'alors une pieuse habitude. Privé de ses ressources naturelles et des communications qui le rattachaient à la mère-patrie, l'hospice des Saxons

(1) Assaut par le connétable de Bourbon.

a de la peine à résister à de vives attaques de Henri IV, en 1081, 1082, 1083. M. Germer-Durand consigne ici une tradition fort ancienne et vraiment touchante, qui rapporte qu'un jeune chevalier, porte-étendart de l'empereur, ayant été blessé dans l'assaut, fut porté presque expirant dans l'église la plus voisine (c'était Notre-Dame-des-Saxons), et que là il s'engagea, par vœu, à faire le pèlerinage de la Terre-Sainte. Ce chevalier, c'était Godefroi de Bouillon, le futur héros de la première croisade. Après avoir décrit les phases d'existence, et d'existence précaire, sous la conquête normande (1) qui ne laissa plus subsister que l'église de Sainte-Marie, sous les rois d'Angleterre et les pontificats d'Innocent III, Honoré III, Grégoire IV, Célestin IV, M. Germer Durand signale les agrandissements et les embellissements successifs qui ont produit l'ensemble grandiose qu'on admire aujourd'hui (2); puis il passe à la description des sceaux.

Le premier qui le frappe est celui de l'hôpital même. La légende ne présente aucune difficulté; elle porte :

S. SPIRITVS. IN. SAXIA. D'. VRBE.

Viennent ensuite les sceaux de l'hôpital, celui du vicaire-général et ceux des grands-mâîtres qui fournissent à l'auteur du mémoire des observations d'un haut intérêt archéologique.

II.

SCEAU DE L'ARCHI-HOPITAL DU SAINT-ESPRIT.

(Collection Séguier, n° 279)

Avant le xvi^e siècle, comme aussi sans doute depuis, la maison du Saint-Esprit, à l'exemple des monastères et des chapitres, scellait cer-

(1) Entreprise de Robert Guiscard.

(2) G. Peignot, *Hist. de la Fondation*, etc., p. 71.

tains actes importants et qui intéressaient toute la communauté d'un sceau anonyme, c'est-à-dire qui ne portait le nom d'aucun grand-maître, d'aucun officier ou dignitaire de l'ordre, mais qui représentait l'ordre tout entier stipulant et signant un acte.

Le sceau qui nous frappa, lors de notre visite aux archives de cet hôpital, et dont nous avons retrouvé plus tard la matrice dans la collection Séguier, est précisément un sceau de cette espèce.

Il est de forme orbiculaire ; il porte, en chef, un Saint-Esprit nimbé, et, en pointe, une croix à doubles croisillons. Telles sont, en effet, les armoiries de l'ordre hospitalier du Saint-Esprit, comme on peut les voir figurées deux fois dans le livre, déjà cité par nous, de Pierre Saulnier (1), d'abord au frontispice, puis en tête de la première partie de ce mémoire, sur une gravure qui porte pour légende : *Scutum romanæ domus*.

Il faut remarquer que c'est seulement à partir du xvi^e siècle que la croix à doubles croisillons ou à douze pointes (2) a été constamment surmontée d'un Saint-Esprit. Avant cette époque, la croix est souvent seule. Ainsi les armoiries qu'on voit encore aujourd'hui gravées ou sculptées sur les parties de l'édifice antérieures au xvi^e siècle, ne se composent que de la croix à douze pointes. Il en est de même encore sur la première miniature re-

(1) Elles sont, de plus, décrites (p. 60) de la manière suivante : « Crux, Ordinis vexillum, duplici decusse secta, cui sacra Columba, divini Spiritus emblema, supervolat ».

(2) Ce n'est évidemment que par inadvertance, ou plutôt par suite d'un *lapsus calami*, que M. Peignot a pu écrire (*Hist. de la Fondation*, p. 41) : « Cette croix est à dix pointes, parce que chacune des six extrémités, s'élargissant un peu, était terminée par deux pointes. »

produite par M. G. Peignot (1), d'après un manuscrit qui paraît dater de la fin du xv^e ou des premières années du xvi^e siècle.

La légende, qui ne présente aucune difficulté de lecture, est celle-ci :

S. SPIRITVS · IN · SAXIA · D' · VRBE.

III.

SCEAUX DES GRANDS-MAITRES.

1. *Sceau de Fra Giovanni (1290), dixième Grand Maître.*

(Collection Séguier, n^o 5.)

Sceau elliptique. Dans la partie supérieure, le couronnement de Notre-Dame ; Notre Seigneur assis, à droite, sur un banc, portant le nimbe crucifère, tenant de la main gauche le livre des Évangiles et bénissant de la droite ; — assise à l'autre extrémité de ce même banc, Notre-Dame, sur la tête de laquelle un ange pose une couronne royale. — Dans la partie inférieure, sous une arcade trilobée, Fra Giovanni, agenouillé, en prière.

Légende : S · FRA · IOH · PRI · S · M · RIPE · SASSI.
— S[igillum] Fra[tris] Ioh[annis], Pri[oris] S[ancte] M[arie] Ripe Sassi[ensis]. — Sceau de Fra Giovanni, Prieur de Notre-Dame de la Rive, en Saxe.

Nous pourrions douter que ce sceau ait appartenu à un commandeur de la maison du Saint-Esprit de Rome, si nous ne savions, d'une part, que, jusqu'au commencement du xiv^e siècle, cet hôpital s'appelait encore *S. Maria in Saxia* ou (suivant la prononciation italienne) *Sassia* ; et, d'autre part, que quelques commandeurs, et entre autres Silvestro, le prédécesseur immédiat de notre Fra Giovanni, ont porté le titre de *Prior* (2).

(1) *Histoire de la Fondation*, etc., pl. 1^{re}.

(2) On lit, dans Pierre Saulnier, p. 36 : « Silvester, ut scribitur, Prior totius Ordinis, appellatione singulari

Quant au mot *Ripe* de notre légende, il s'explique très-naturellement par la position qu'a, de tout temps, occupée cet hôpital, au bord du Tibre, dans l'angle formé par le fleuve et le mur de la cité léonine.

L'administration de Fra Giovanni a laissé des traces dans l'histoire de l'ordre. On voit, par un acte de 1290, cité par Pierre Saulnier (p. 36) et conservé, de son temps, dans les archives de la maison de Rome, où on le retrouverait sans doute encore aujourd'hui, que Fra Giovanni acquit, cette année là, au nom de l'hôpital, *mediam Castellaris partem*, qui lui fut vendue par le seigneur Pietro di Vico-Orsini, préfet de Rome. Quelques années auparavant, il avait déjà acheté le domaine di Santa-Poppa. L'obituaire de l'ordre assigne pour date à la mort de Fra Giovanni le 12 mars 1291. Répétons, à son éloge, le mot du P. Saulnier : « *Dies certo non perdidit qui Christi pauperibus tantum acquisivit* ».

2. Sceau de Fra Simone (1295-1326), douzième Grand-Maitre.

Dom François Calmelet, dans son *Histoire* (manuscrite) *de l'Hôpital du Saint-Esprit de Dijon*, nous a laissé, sur un feuillet à part joint à la page 46, la description suivante d'une empreinte du sceau de ce grand-maitre : « Ce sceau est en cire verte. On voit, dans le champ, une Croix de l'Ordre, surmontée d'un Saint-Esprit sous la figure d'une colombe et environnée de douze têtes qui représentent probablement les douze Apôtres (1) ».

et alibi nusquam apud nos usurpata ». — Si Saulnier avait connu notre sceau, il aurait vu que Fra Silvestro ne fut pas le seul Commandeur de l'Ordre qui se contenta du modeste titre de *Prieur*, et que son successeur Fra Giovanni le portait aussi.

(1) Le Grand-Maitre Fra Simone avait évidemment emprunté ce motif d'ornementation au diptyque en argent

Ce sceau a été dessiné et décrit par D. Fr. Calmelet d'après une empreinte qu'il en a trouvée, pendante encore à une ratification faite par ce Grand-Maître d'une « transaction passée, le 13 juin 1311, entre 1^o Frère Girard, précepteur des hôpitaux de Dijon, Tonnerre, Bar-sur-Aube et Fouvent, comme procureur de Frère Symon, humble Maître de l'Hôpital du Saint-Esprit, en Saxe, à Rome, et 2^o les Prieur et Couvent de Grosse-Sauve, au sujet d'un cens sur une métairie dépendant de la maison de Fouvent ». M. G. Peignot (1) nous apprend que, dans le manuscrit de D. Fr. Calmelet, on trouve un dessin de ce sceau fait à l'encre de Chine, et que de la légende, fort détériorée, le mot SAXIA seul est conservé en entier.

Au bas du feuillet qui porte cette note et ce dessin, on lit, toujours de la main de D. Fr. Calmelet : « L'acte cy-dessus nous a été communiqué, le 14 juillet 1772, par M. l'abbé Lanizeulle, chanoine-archidiacre, vicaire-général, et supérieur du séminaire de Langres, dans les archives duquel il est conservé, à cause de la réunion du prieuré de Grosse-Sauve à ce séminaire ». Nous aurions vivement désiré pouvoir donner ici, non le dessin de D. Fr. Calmelet, sans doute aussi peu exact que le sont en général les reproductions sigillographiques du xvii^e et du xviii^e siècle, mais un fac-simile pris sur le sceau lui-même. Malheureusement, nous n'avons pu parvenir à savoir si les archives du séminaire de Langres existent encore dans quelque dépôt public du département de la Haute-Marne

ciselé qui sert de couverture au fameux exemplaire de la Règle de l'ordre dont nous avons parlé en commençant.— Voir ci-dessus, p. 2.

(1) *Histoire de la Fondation*, etc., p. 76.

et si l'on pourrait y retrouver aujourd'hui l'acte du 3 juin 1311 avec son sceau.

Fra Simone était de l'illustre famille des Orsini. Saulnier (p. 36) a vu, dans les archives de la maison de Rome, plusieurs chartes scellées d'un sceau qui portait les armoiries de cette noble et ancienne famille romaine. Mais le savant historiographe de l'ordre du Saint-Esprit nous paraît avoir commis une méprise en blasonnant ces armoiries : *Signatoria tessera*, dit-il, *ROSA cum fasciis insignis*. Ce que Saulnier a pris pour une rose n'est autre chose qu'un oursin (1), armoirie parlante des Orsini.

Quoi qu'il en soit, il semble résulter des renseignements qui nous sont fournis et par D. Calmelet et par Saulnier que ce Grand-Maître avait deux sceaux différents, dont l'emploi était sans doute déterminé par la nature particulière des actes qu'ils étaient destinés à *munir* et à *corroborer*, comme disent les notaires du moyen-âge. L'un ne portait que les armes de l'Ordre, l'autre était parti à droite de l'Ordre, et à senestre des Orsini (2).

Fra Simone gouverna, pendant plus de

(1) On trouve, entre les pages 46 et 47 de la *Dissertation* de Saulnier, trois planches gravées comprenant les armoiries de famille de quarante des Grands-Maîtres de l'Ordre, et, dans ce nombre, celles de la famille des Orsini, au dessous desquelles le graveur a mis (nous ne savons par suite de quelle erreur) le nom de Matrubeus. Ces armoiries sont, en général, assez mal gravées; et pourtant il est aisé d'y reconnaître que la figure qui occupe la partie supérieure de l'écu n'est pas du tout une rose, mais bien un oursin. — L'écusson de Guy de Montpellier, qui est de la composition de Saulnier (v. sa *Dissert.*, p. 60) et qui vient en tête de la 1^{re} planche, après celui d'Innocent III, ne porte point de nom; c'est un oubli évident du graveur.

(2) « Sic enim aream partii moris est institutique prisca, dextræ præfigendo signum religiosi sodalitati, sinistræ vero gentis symbolum ». — *Dissert.*, p. 60.

trente ans (1295-1326), l'Ordre du Saint-Esprit, qui s'enrichit alors de donations nombreuses et importantes. Ainsi, la première année de sa maîtrise, il reçut en don, d'un seigneur nommé Gallesio, la seconde moitié du château de Torricella (1). En 1296, il admit dans l'ordre Curtabraccio de' Curtabracci, qui, en y entrant, lui donnait tous ses biens et entre autres le domaine (*castellum*) de Sterpacappa. Les archives de la maison de Rome conservent encore un grand nombre d'autres actes portant donations ou achats de terres et métairies qui, sous son administration, vinrent grossir le trésor des pauvres et des malades. Fra Simone mourut, plein d'œuvres et de jours, le 12 février 1326.

3. *Sceau de Fra Giacopo (1326-1348),
treizième Grand-Maitre.*
(Collection Séguier, n° 74.)

Sceau elliptique. Dans le champ, la croix à douze pointes surmontée d'un Saint-Esprit; à droite, dans l'angle formé par le haut de la croix et le bras droit du croisillon supérieur, une étoile à six rais; à gauche, dans l'angle correspondant, un croissant.

Légende: s' FRATIS (2) IACOBI. — *Sceau
de Fra Giacopo.*

Rien, dans la simplicité de cette légende, ne nous révélerait que ce sceau fut celui d'un Grand-Maitre de l'Ordre, si ce fait ne nous était attesté par la présence, dans le champ, de la Croix à douze pointes surmontée d'un Saint-Esprit.

(1) La première avait été achetée, en 1292, par son prédécesseur, Fra Ventura.

(2) Nous avons déjà vu, dans le mot *Saxia* écrit *Sassia*, un exemple de l'influence de la prononciation italienne sur l'orthographe des mots latins, au moyen-âge. *Fratis* pour *Fratis* en est une nouvelle preuve. On sait que, en italien, on dit *Frate*.

Nous ne savons à quelle famille appartenait Fra Giacopo ; cependant, s'il nous était permis de hasarder ici une conjecture , en voyant que , dans l'année 1335 , un certain Matteucci de' Orsi donne à l'Hôpital le château d'Apollonio , et que , plus tard , en 1363 , un autre membre de la même famille , portant , comme notre Grand-Maitre , le prénom de Giacopo , contribue , pour une somme considérable , aux frais de réparation de l'église , nous serions porté à penser que Fra Giacopo était un membre de cette famille de'Orsi di Vivofaro , qui , pendant plus d'un demi-siècle , se montra si libérale envers la Maison de Rome ; mais , nous nous hâtons de le reconnaître , ce n'est là qu'une simple hypothèse.

Vaillant défenseur du patrimoine des pauvres , Giacopo eut à soutenir , en 1328 , une lutte judiciaire contre les héritiers de Gallesio. Nous avons dit plus haut , en parlant de son prédécesseur Fra Simone , que ce bienfaiteur de la maison du Saint-Esprit avait donné à l'Hôpital la seconde moitié du château de Torricella. Ses héritiers voulurent en disputer la juridiction au Grand-Maitre Fra Giacopo , qui en obtint la confirmation par jugement solennel. C'est sous lui que , en 1334 , Francesco de' Tartari offrit à l'Ordre une métairie située sur le Monte-Malo , aujourd'hui Monte-Mario , et que , l'année suivante , Matteucci de' Orsi donna , comme nous l'avons déjà dit , le château d'Apollonio. Giacopo mourut le 27 juin 1348.

4. *Sceau de Fra Baldassare Bolognetto (1621-1624) , cinquante-sixième Grand-Maitre.*

Nous avons fait remarquer , à l'article de Simone de' Orsini , que les Grands-Maitres du Saint-Esprit avaient deux sceaux , dont l'un ne portait que les armes de l'Ordre , c'est-

à-dire la croix à douze pointes surmontée d'un Saint-Esprit, tandis que l'autre était parti à dextre de l'Ordre, et à senestre des armoiries de famille du Grand-Maître. La collection Séguier ne possède la matrice d'aucun des deux sceaux de Fra Baldassare; mais nous y avons trouvé (n° 241) celle du sceau de son neveu, Alberto Bolognetto, qui fut, vers la fin du xvii^e siècle, évêque de Massa dans le duché de Massa-Carrara, et nonce apostolique.

Rien ne serait donc plus facile que de reconstituer l'un des deux sceaux du Grand-Maître Fra Baldassare, d'après les armoiries qui figurent dans le sceau épiscopal de son neveu Alberto, et dont voici la description :

Sceau orbiculaire. Dans un écu dont la pointe coupe la légende en deux parties égales, on voit, en chef, trois fleurs de lis séparées, une à une; et, au-dessous, dans une couronne d'épines, un buste de femme entièrement nue, aux longs cheveux pendants; c'est celui de sainte Marie-Egyptienne (1). L'écu est sommé d'une mitre aux fanons soulevés et entouré de rinceaux.

Légende : † ALBERTVS † BOLOGNETVS † EPIS † MASSAN † NVN † APO. — *Albertus Bolognetus, Episc[opus] Massan[us], Nun[tius] Apo[stolicus]*.

Entre chaque mot, une petite croisette au lieu de point.

Fra Baldassare, d'une bonne famille de Bologne, qui a produit, au xvii^e et au xviii^e siècle, plusieurs hommes distingués, avait d'abord appartenu à l'ordre des Servites de Marie (2). Son savoir comme professeur de

(1) On remarque ce même buste de sainte Marie Egyptienne sur le sceau du Gardien des Récollets de Dunkerque. — Voir la savante description qu'en a donnée M. Carlier, *Revue de Sphragistique*, iv^e année, p. 44-55.

(2) Les Servites de Marie avaient à Bologne une de

théologie et son éloquence comme prédicateur l'avaient fait arriver au généralat de son ordre; mais, en l'année 1621, il s'en démit pour devenir Grand-Maître du Saint-Esprit, dignité qu'il abandonna, trois ans plus tard pour l'évêché de Nicastro, petite ville de la Calabre-Ultérieure, dans le royaume de Naples.

Les sceaux que nous venons d'étudier et de décrire sont, pour la plupart, d'une exécution simple et même négligée. Ils ont donc peu de valeur au point de vue de l'art; mais nous avons pensé qu'ils n'étaient pas sans importance pour l'histoire d'une des plus belles institutions charitables qui soient nées de l'inspiration chrétienne. C'est à ce titre, sans doute, que Séguier a cru devoir les recueillir; c'est à titre aussi que nous leur avons consacré cette notice.

M. Ollive-Meinadier rend ensuite compte de deux numéros des bulletins de la Société de Valenciennes.

Après avoir indiqué quelques procédés récemment employés pour le drainage et signalé encore les avantages qu'il présente pour l'assainissement et la fertilité des terrains humides, le rapporteur reproduit d'intéressants détails sur une industrie nouvelle, la distillation du jus de betterave, et expose avec les inconvénients qu'elle entraîne les remèdes qu'on a cherché à y apporter. Parmi ces inconvénients, il n'en est pas de plus grand que la production et le trop lent écoulement des vinasses.

« Dans les environs de Lille, dit-il, notamment dans des rivières dont la masse d'eau est peu abondante et d'un courant assez lent, la

leurs principales maisons. La collection Séguier possède une jolie matrice du sceau de ce couvent, au **xiv^e siècle**.

décomposition des matières organiques en présence des sulfates fut tellement considérable que cela donna naissance à un dégagement énorme d'acide hydrosulfurique, gaz malfaisant s'il en est, et ayant une odeur aussi repoussante que nuisible, à tel point que les animaux que l'on conduisait boire dans ces eaux refusaient de s'en approcher. Les mêmes effets déplorables ne se sont pas manifestés, il faut le reconnaître hautement, pour l'Escaut, fleuve abondant et d'un courant plus rapide. Dans ce cas, la masse de liquide, beaucoup plus grande et d'un mouvement plus accéléré, suffisait à entraîner les eaux provenant des distilleries à un degré tel que toute décomposition et par conséquent des exhalaisons miasmatiques étaient entièrement impossibles. Frappé des dangers que le pays, placé dans d'aussi fâcheuses conditions, devait courir, M. le préfet du Nord a cru, par un arrêté en date du 5 juillet dernier, devoir mettre un terme définitif à une cause aussi évidente d'altération atmosphérique et prescrit l'interdiction absolue de l'écoulement des eaux provenant des distilleries.

» C'est au nom d'une commission nommée pour examiner si, dans ces circonstances délicates, il ne serait pas permis de concilier les intérêts industriels en cause avec ceux de l'intérêt public, en appliquant avec avantage ces produits si nuisibles pour tous et si embarrassants, si encombrants pour les producteurs, à l'exploitation de l'agriculture; c'est, disons-nous, au nom de cette commission, que M. le docteur Stièvenart annonce que, si les faits répondent aux espérances qu'on est en droit de former, on aura rendu au pays un immense service en le débarrassant d'un agent qui pouvait profondément altérer sa constitution, tout en réalisant, par son introduction

dans la terre, une économie énorme à titre d'engrais, et un bénéfice considérable à titre de production.

» On appelle, dit-il, vinasse un liquide fermenté qui a subi la distillation. Dans la plus grande partie des distilleries de betteraves, cette liqueur, qui exhale une odeur particulière, légèrement alcoolique à la sortie de l'appareil, est blanchâtre, trouble, tenant en suspension une assez grande quantité de pulpe fine qui s'est échappée par les interstices des sacs soumis à l'action puissante des presses hydrauliques. Cette vinasse renferme en outre du ferment et toutes les substances minérales que la betterave a puisées dans le sol. La composition du ferment est constitué par des éléments essentiellement azolés, c'est dire par conséquent que cet agent doit jouir comme engrais d'une action fort énergique. Les principaux minéraux qu'on doit trouver dans la betterave, d'après les analyses faites par les hommes les plus compétents en cette matière, sont des malates et des oxalates de potasse, d'ammoniaque et de chaux, — des phosphates et sulfates de chaux, — des chlorures de potasse et de soude, de la silice, de l'alumine et enfin des traces de soufre. L'acide sulfurique qu'on introduit dans le jus doit sensiblement modifier cette composition élémentaire et transformer la plupart des sels en sulfates. Cette transformation est une des causes productrices des émanations dangereuses dont il a déjà été parlé.

» Passant aux expériences pratiques des champs pour s'assurer que les résultats obtenus répondent aux prévisions de la science, M. Stièvenart rappelle un souvenir qui a été le véritable point de départ de ce qui a été entrepris dans ce but. Un cultivateur possédait près du ruisseau où s'écoulaient les vinasses

d'une distillerie, un verger qu'il arrosa d'un côté avec le liquide qui venait baigner sa propriété. Au printemps, il ne tarda pas à voir que l'un des deux engrais l'emportait sur l'autre, et que la partie du gazon qui avait reçu la vinasse était plus haute et plus touffue. Cette portion de terrain conserva jusqu'à la fin de la campagne la prééminence qu'elle avait atteinte dès le début. Frappé de ce résultat, M. Stièvenart a fait plus tard des essais comparatifs, et chez lui, gazon, céréales, betteraves surtout, arrosés de vinasses, ont réussi à merveille. Tous ces produits du sol ont acquis une végétation luxuriante qui ne s'est pas démentie.

» Il cite en passant une propriété particulière et qui est propre à cet engrais nouveau. Il a été constaté à plusieurs reprises que les terres qui étaient arrosées avec une assez grande quantité de vinasse ne tardaient pas à voir une foule de vers et d'insectes surgir et expirer à leur surface. Ce fait, si simple en apparence, a plus d'importance qu'on ne le pense au premier abord, pour la culture de la betterave surtout. Que de cultivateurs n'ont pas gémi sur les terribles ravages du ver blanc, du hanneton et d'autres insectes qui coupaient les jeunes plants, de telle façon qu'on était obligé de labourer et d'ensemencer à nouveau. Perte de temps et d'argent qu'on éviterait par les arrosages avec la vinasse.

» M. Stièvenart passe ensuite en revue diverses expériences qui ont été tentées, et qui toutes ont été couronnées du plus heureux succès.

» Après avoir démontré les avantages de la vinasse comme engrais, M. Stièvenart cherche à faire une estimation approximative de la quantité d'hectolitres que réclamerait une bonne fumure d'un hectare de terre. Comme

on le conçoit , on sera obligé dans cette circonstance , avant d'être complètement renseigné , de se livrer à des essais , à des tâtonnements inévitables. Le point principal consistait sans doute à savoir que la vinasse exerçait une action aussi puissante qu'avantageuse sur la végétation ; mais en s'en rapportant aux détails déjà acquis , on peut estimer que deux mille hectolitres versés , au printemps , à la surface d'une terre suffiraient pour produire les résultats d'une fumure complète d'un hectare , qu'on pourrait diminuer de moitié , si l'on voulait ne l'employer qu'au dessus d'une fumure légère faite avant l'hiver avec des engrais pailleux.

» Mais quels moyens peut-on employer , et c'est ici la partie délicate de la question , pour concilier les intérêts de l'industrie avec ceux de l'hygiène ? M. Stièvenart rejette les puits perdus qui , dans certaines conditions exceptionnelles , pourront sans doute absorber des quantités énormes de liquide , mais qui finiront par altérer grandement les niveaux inférieurs et par conséquent toutes les eaux dont on fait usage dans l'économie domestique. Cette méthode peut donc entraîner des conséquences très-fâcheuses , non seulement pour le présent , mais encore pour l'avenir ; d'un autre côté , tout est entièrement perdu pour la fertilisation des champs.

» Par le drainage , on pourrait opérer la séparation des matières solides ; ce serait une filtration sur une grande surface : mais tous les sels et par conséquent les sulfates iraient se perdre dans les cours d'eau où pourraient se rencontrer des matières organiques suffisantes pour se décomposer. D'un autre côté , le sol se trouverait privé de tous les minéraux que l'on rencontre dans les vinasses. Dans certaines conditions exceptionnelles pourtant,

et en hiver principalement, on pourrait autoriser l'emploi d'un moyen qui serait fort utile à certains établissements qui n'ont pas de grands terrains à leur disposition.

» Assurément, s'il était permis, dans la pratique industrielle, de substituer l'acide hydrochlorique au sulfurique, on éviterait bon nombre d'inconvénients qu'on reproche à la distillation. Mais d'après quelques expériences qui ont été tentées, cela sera fort difficile, attendu que cet acide attaque très-fortement les appareils et les met en très-peu de temps hors de service.

» A défaut des moyens qui viennent d'être rapportés, et qui n'offrent aucune chance de succès profitable, M. Stièvenart conseille l'emploi d'immenses réservoirs en argile qui devraient être suffisants pour contenir la plus grande partie des vinasses produites dans la campagne; de cette façon, les transports de cette masse pourraient s'effectuer en temps perdu et dans des conditions favorables; on aurait le soin de n'accorder cette autorisation qu'à la condition expresse d'enlever tout ce liquide avant la fin d'avril. De cette façon, on n'empoisonnerait plus les cours d'eau et on ne ferait pas perdre à l'agriculture une de ses plus précieuses ressources. En vain objecterait-on que l'institution de ces réservoirs n'aurait d'autre mérite que celui de créer de vastes foyers d'infection peut-être plus préjudiciables à la santé publique que les conditions actuelles d'écoulement. Qu'on se rassure, l'expérience prouve qu'aucune odeur désagréable ne s'exhalerait avant la fin du mois de mai. Quel danger a-t-on donc alors à craindre, si les vinasses sont enlevées avant la fin du mois d'avril et que le sol soit labouré et ensemencé? De cette manière, en rendant à la terre un fumier dont on n'a pas encore assez apprécié toute

l'énergie, l'industrie, qu'il ne faut pas déconcerter, se trouverait débarrassée d'un produit pernicieux; l'agriculture, qu'il faut encourager, puisque c'est d'elle seule que découlent nos ressources, serait dédommée de ses efforts et de ses embarras par une fertilité et une augmentation de production incontestable. L'hygiène et la salubrité dont il faut améliorer et étendre les bienfaits n'auraient plus de tristes plaintes à faire entendre.

» En transmettant à M. le préfet du Nord le travail de M. Stièvenart, M. le président de la Société fait remarquer, d'une part, que l'insalubrité causée par les vinasses n'est point partout au même degré; qu'il est même des endroits où cette insalubrité n'existe pour ainsi dire point, notamment dans l'arrondissement de Valenciennes, où les rivières ont un cours rapide; d'autre part, que la mesure prescrite menace certains établissements de fermeture par l'impossibilité où ils sont de parer *immédiatement* au mal; que, dans ces circonstances, il conviendrait peut-être d'accorder aux établissements placés dans ces deux conditions un délai plus ou moins long, selon le besoin, pour se conformer aux prescriptions de l'arrêté préfectoral. Ce serait évidemment entrer dans la pensée qui l'a dicté que d'admettre ces exceptions là seulement, bien entendu, où il est prouvé que la santé publique n'est point compromise. »

M. Ollive-Meinadier, continuant sa complète analyse, présente celle de mémoires relatifs à l'emploi de moyens curatifs ou préservatifs de la péripneumonie épizootique;

A la question du maintien ou de la suppression des droits qui frappent les betteraves belges à leur entrée en France;

A des objets d'art, et particulièrement aux

tableaux de l'église de Notre-Dame-de-Valenciennes ;

A des essais d'emploi (comme aliment) des jeunes tiges de fougères et de l'*Urtica urens* qui, ajoute M. Ollivé-Meinadier en finissant, seraient susceptibles de remplacer avantageusement les épinards. Les orties doivent se cueillir lorsqu'elles sont sorties de terre depuis peu de temps, et que les feuilles sont encore tendres. On arrache le plan tout entier avec une partie de ses racines. Pour se préserver de la liqueur âcre et mordante qui s'échappe de ses piquants, il est bon d'envelopper sa main d'un linge dont le tissu soit très-serré. Une fois que l'ortie a été échaudée avec de l'eau bouillante, elle est inoffensive, et ce végétal, si sauvage à l'extérieur, est doué d'une saveur très-délicate.

M. Auguste Pelet informe l'Académie d'une découverte qui a été faite à Castillon-du-Gard. On y a trouvé une grande urne en terre dans laquelle étaient renfermés les objets suivants :

- 1° Une grande urne, de 25 centimètres, contenant des ossements calcinés ;
- 2° Une fiole à long col ;
- 3° Un vase à deux anses (très-gracieux) ;
- 4° Un vase à une anse avec sa soucoupe ;
- 5° Deux fioles dites lacrymatoires ;
- 6° Cinq petits vases ayant la forme des compotiers de nos jours et avec cette particularité qu'on peut les enchâsser les uns dans les autres.

Comme cette urne et tout le contenu sont d'une conservation parfaite, et qu'on ne saurait trop rassembler les restes de l'antiquité qui provoquent de si nobles études et illuminent tant d'art, M. Pelet les a acquis pour la

ville, et M. le maire les a fait déposer dans les armoires du Musée où on peut les voir et les étudier. Ils y figurent sous les nos 165 et suivants.

M. Teulon lit ensuite la traduction du iv^e livre de l'*Énéide*, ce livre, véritable chef-d'œuvre d'éloquence et de poésie, qui contient la peinture de tant de scènes émouvantes et tant de beaux discours dictés par des passions fortes et vraies, toujours soumis aux mouvements des passions qui les inspirent, et, chose merveilleuse ! toujours assujettis aux préceptes de l'art.

L'Académie remarque d'abord la réponse de Didon à Enée qui a essayé de justifier son départ.

Ensuite le passage où, après avoir si vigoureusement peint l'inflexibilité d'Enée, le poète a employé des teintes si profondément mélancoliques.

Et enfin les imprécations de Didon qui présagent Annibal (*exoriare aliquis*), qui semblent avoir inspiré successivement Corneille, Racine et Voltaire dans *Horace*, *Athalie* et *Mahomet* ; ces imprécations si terribles et si splendides à la fois, à cause de la succession rapide des mouvements divers de fureur, de dépit et de vengeance et de cette riche accumulation des images les plus vives et telles que la passion les rencontre sans les chercher.

Il dit ; mais détournant la tête avec horreur ,
Didon roule des yeux enflammés de fureur ;
Son regard le parcourt , tout entier le mesure ,
Et sa colère enfin éclate avec l'injure :
« Non , tu n'es pas le fils de la tendre Vénus ,
Perfide , tu n'es pas du sang de Dardanus ;
Et , seule , une tigresse , au sein de l'Hyrcanie ,
Sous ses âpres rochers t'a pu donner la vie.
Car pourquoi le cacher ? Et quel autre malheur

Me faut-il craindre ? A-t-il gémi de ma douleur ?
A-t-il, par un soupir, reconnu ma tendresse ?
A-t-il eu seulement pitié de ma détresse ?
Et le fils de Saturne et la grande Junon
D'un œil indifférent verraient sa trahison !
A qui donc se fier ? Jete sur ce rivage,
Je l'ai recueilli pauvre, échappé du naufrage.
Hélas ! je lui donnai sa part de mes Etats ;
J'ai tiré de la mort sa flotte, ses soldats.
Ah ! l'enfer tout entier brûle dans ma poitrine.
Il allègue à présent la volonté divine ;
Et l'oracle, et Mercure envoyé par les dieux,
Et portant dans les airs un message odieux.
Dignes soins, en effet, digne sollicitude,
Pour que de tels objets troublent leur quiétude !
Je ne te retiens plus ; comble tes vœux ardents :
Va, poursuis l'Italie avec l'onde et les vents ;
Va, cherche ton royaume à travers les abîmes.
Ah ! si le juste ciel est le vengeur des crimes,
Je l'espère, au milieu des écueils et des mers,
Tu boiras à longs traits les supplices amers,
Et tu m'invoqueras souvent dans ta détresse.
Absente, près de toi tu me verras sans cesse,
Et quand la froide mort aura fermé mes yeux,
Mon ombre encore ira t'assiéger en tous lieux.
Tu porteras ta peine, ô toi qui me condamnes !
Et le bruit en viendra jusqu'à moi chez les mânes.

.....
.....

Elle priait ainsi. Sa sœur, pleine d'alarmes,
Portait et reportait ses soupirs et ses larmes.
Mais nuls pleurs n'ont d'Enée ébranlé le grand cœur ;
Il reste inexorable et ferme en sa rigueur.
Le sort parle, à ses lois rien ne peut le soustraire
Tel, durci par les ans, un chêne séculaire
Est poussé, repoussé par les vents turbulents :
Ils ébranlent le tronc, ils lui battent les flancs,
Ils dispersent au loin ses feuilles sur la terre ;
Mais lui s'attache au roc, et, bravant leur colère,
Autant son front hardi s'élève dans les airs,
Autant ses pieds profonds plongent dans les enfers.
De même, environné de sanglots et de plaintes,
Le héros en ressent les plus vives atteintes ;
Mais son mâle courage a vaincu les douleurs,
Et c'est en vain qu'on verse autour de lui des pleurs.
C'est alors que Didon, du sort abandonnée,
Invoque le trépas. Hélas ! l'infortunée
Ne peut plus supporter la lumière des cieux.

Plus d'un triste présage épouvante ses yeux.
Tandis que les autels des dons les plus insignes
Par ses mains sont chargés (ô redoutables signes !)
Elle voit tout à coup l'eau sainte noircissant,
Et le vin se changer en un felide sang.
Nul n'a vu ce prodige, Anna même l'ignore.
C'est peu : dans ce palais quels mystères encore !
Il est, dans son enceinte, un temple vénéré,
Où son premier époux d'un culte est honoré,
Et ses manes chéris reçoivent pour offrandes,
Et de blanches toisons et de fraîches guirlandes.
Souvent, lorsque la nuit couvre ces vastes toits,
S'échappent de ce lieu de lamentables voix :
C'est Sichée appelant son épouse dans l'ombre ;
Et le hibou funebre, en la tour la plus sombre,
En longs gémissements traîne son chant de mort.
Puis, des prédictions sur son funeste sort
La glacent de terreur. Enée enfin lui-même
Vient en songe irriter cette fureur extrême.
Elle se voit perdue en des chemins divers,
Cherchant ses Tyriens dans les vastes déserts,
Toujours seule, toujours errante, abandonnée.
Tel Penthée, étalant sa démeoce effrénée,
Des monstres du Ténare entend mugir la voix,
Aperçoit deux soleils, deux Thèbes à la fois.
Ou tel encore Oreste, ayant vengé son père,
A beau fuir les serpents, les torches de sa mère ;
Il court au temple, et trouve, assises sur le seuil,
Les trois filles d'enfer le menaçant de l'œil.

.....
.....

Déjà, quittant la couche où son époux repose,
L'aurore épand les flots de sa lumière rose.
Aux premières clartés blanchissantes du jour,
La reine, du sommet de sa plus haute tour,
Voit la flotte voguer, grâce à des vents rapides ;
Elle voit que le port, le rivage sont vides.
Alors trois, quatre fois, de sa cruelle main,
S'arrachant les cheveux et frappant son beau sein
« O Jupiter ! il fuit, il fuit, et je respire ;
Et le lâche étranger insulte à mon empire ;
On balance à courir en armes sur ses pas !
Et de la ville entière on ne le poursuit pas !
Et mes vaisseaux, à moi, ne partent point encore !
Allez, volez, portez la flamme qui dévore ;
Qu'on fatigue la rame, et les voiles au vent !
Où suis-je ? Qu'ai-je dit ? Quel espoir decevant !
Malheureuse Didon ! Ah ! maintenant, le traître

T'est connu , mais trop tard : il fallait le connaître ,
Quand tu donnais le sceptre à cet aventurier.
Voilà donc la vertu , la foi de ce guerrier ,
Qui , transportant ses dieux de rivage en rivage ,
S'est courbé sous le poids d'un père accablé d'âge !
Et je n'ai pu saisir , déchirer en lambeaux ,
Lui , tous ses compagnons , les semer sur les eaux
Son Ascagne lui-même , et joyeuse homicide
Offrir ce mets sanglant aux regards du perfide !
Que le sort du combat fût douteux , incertain ,
Soit : à qui veut mourir , qu'importe le destin ?
Portant dans ses foyers une torche hardie ,
J'eusse fait de son camp un immense incendie ,
Et j'aurais égorgé , dans ce desordre affreux ,
Et le fils , et le père , et moi-même sur eux.
• Soleil , qui de tes feux éclaires tout le monde ,
Junon , à qui je dois ma misère profonde ;
Hécate , qu'on invoque au milieu des cités ,
Par de longs hurlements dans la nuit répétés ;
Eumenides enfin , dieux d'Elise mourante ,
Exaucez , exaucez ma prière expirante !
D'un juste châtement frappez les criminels.
Si tels sont , Jupiter , tes décrets éternels ,
S'il faut que le barbare aborde en Italie ,
Du moins , que ce soit là le terme de sa vie.
Qu'assaili par le bras de belliqueux voisins ,
Mendiant des secours , chassé de ses confins ,
A son fils arraché par le sort des batailles ,
Il contemple des siens les tristes funérailles ;
Que d'une paix inique il subisse les lois ;
Et que , privé du règne et du jour à la fois ,
Il tombe avant le temps marqué par la nature ,
Gisant sur la poussière et veuf de sépulture !
Voilà le dernier cri de mon cœur outragé ,
De mon sang répandu qui veut être vengé.
Et vous , ô Tyriens ! point de paix , point de grâce
A cette horde impie , à sa future race.
Oui , rendez cet hommage à mon ombre en courroux :
Nul amour , nulle trêve entre ce peuple et vous ;
Qu'un vengeur , après moi , de ma cendre s'élève ,
Qui poursuive sans fin , par le feu , par le glaive ,
Ces fils de Dardanus , eux et leurs descendants ,
Maintenant , à jamais , en tout lieux , en tout temps .
Qu'opposant flots à flots et rivage à rivage ,
Ma cité voue à l'autre une haine sauvage ;
Que la guerre s'étende à nos derniers neveux . »
Elle dit . Concentrant ses pensers et ses vœux ,
Etc. , etc.

L'Académie remercie l'auteur de cet essai

de traduction qui lui a paru offrir avec une touche énergique, cette élégance continue, cette phrase limpide et harmonieuse, achevée, polie, sensible qui distinguent le poète latin, qui constituent son génie.



Seance du 12 avril 1856.

M. Dumas lit un rapport sur un récent hommage de M. Frossard fils, qui vient de publier et d'accompagner d'éclaircissements et de notes un manuscrit authentique du XVI^e siècle, concernant la réforme religieuse dans le Cambrésis.

Le théâtre principal des événements racontés est la petite ville de Câteau-Cambrésis nommée au XVI^e siècle Chastel en Cambrésis, aujourd'hui d'une population de 7,600 âmes et qui, bien que comptant à l'époque de la réforme un nombre moins considérable d'habitants, avait néanmoins dès lors une importance qu'elle a perdue depuis. Elle appartenait au comté de Cambrésis, gouvernée par les archevêques de Cambrai, et ceux-ci étant princes du St-Empire, il en résulte que le Cambrésis fut à la fois négligé par les historiens ecclésiastiques français, qui le regardaient comme un fief allemand, par les historiens allemands, qui y voyaient un pays de langue française.

C'est dans cette contrée que des bourgeois *conversant aux prêches et voulant se fortifier, dit le manuscrit, en la cognoissance de la sainte Evangile de Notre Seigneur Jésus-Christ, se réunirent chantant journallement par ensemble les psaumes de David.* Ils furent poursuivis et condamnés. Mais Mgr de Cambrai, désirant mettre un terme à toutes les

divisions , appelle , en 1566 , le docteur Gemellis qui jouissait d'une grande réputation d'éloquence. Il le charge de haranguer catholiques et réformés également convoqués en conférence religieuse à la maison de ville.

Malgré la modération du prédicateur , on ne réussit point à s'entendre et même des paroles agressives furent prononcées de part et d'autre. On eut même à déplorer des désordres. Pour y mettre fin, on eut recours, cette fois, aux bons offices de Philippe de Montmorency, amiral, comte de Hornes, gouverneur des Gueldres pour le roi d'Espagne Philippe II, renommé dans tous les Pays-Bas par son esprit de modération et de douceur , autant que par sa haute intelligence. Il accueillit avec bienveillance et toute sorte d'égards les députés du Cateau, et consentit à se porter sur-le-champ médiateur.

C'est au milieu du récit des transactions réciproquement convenues en vue de la paix publique, que se termine brusquement le vieux manuscrit. Néanmoins M. Frossard a trouvé à compléter la chronique de cette période historique au moyen d'autres documents originaux de la même époque. Et il l'a fait avec un zèle de recherches des plus louables.

Le rapporteur l'en félicite et le félicite aussi d'avoir toujours su se borner, d'avoir su, malgré une grande sobriété de détails, mettre en lumière les éléments historiques les moins connus, d'en avoir formé un précieux ensemble, enfin il l'engage à persévérer dans ces études de nos anciennes chroniques, étude d'un haut intérêt historique politique et philosophique pour tout esprit cultivé.

M. Nicot communique ensuite un essai de traduction de la 7^e satire de Juvénal intitulée *Litteratorum egestas*.—En voici un fragment où l'auteur latin, après avoir fait, comme

Horace (1), l'énumération des qualités requises dans un poète et des circonstances où il doit se trouver pour écrire, commence le tableau des misères des gens de lettres.

Mais que faudra-t-il donc pour former le poète,
 Le poète inspiré, le divin interprète
 Elevant son essor loin des sentiers battus ;
 Qui ne se traînant pas sur des faits trop connus,
 Ne va pas colporter ces vulgaires pensées
 Offrant comme un vieil as des empreintes usées.
 Je ne sais pas le peindre et pourtant je le sens :
 Le poète est celui qui puise ses accens
 Dans un cœur dégagé de toute inquiétude ;
 Qui cherche les forêts, l'ombre et la solitude,
 Et qui trempe sa lèvre à ces flots adorés
 Que verse l'Aonie aux mortels inspirés.
 Celui qui, de la faim éprouvant les étreintes,
 Ne peut pas du besoin repousser les atteintes,
 Ne saurait point chanter dans l'ancre de Phebus,
 Ni réjouir sa main du thyrses de Bacchus,
 Son corps nuit et jour souffre et tous ses vers sont fades.
 Horace est bien repu quand il voit les Menades.
 Et comment se livrer à l'inspiration
 Si les vers ne sont pas l'unique passion ;
 Si le Dieu de Cyrrha ne nous jette sa flamme
 Et de tout autre soin n'affranchit pas notre âme ;
 Car celle du poète a-t-elle son élan
 S'il lui faut acheter un vase, un vêtement ?

(1) *Ingenium cui sit, cui mens divinior, atque os
 Magna sonaturum des nominis hujus honorem,*
 (liv. 4^{er} sat. iv.)

Et ailleurs :

*Scriptorum chorus omnis amat nemus et fugit urbes
 Ritè cliens Bacchi somno gaudentis et umbrâ.*

(liv. 2, p. 2)

Et ailleurs encore :

*Dicam insigne, recens, adhuc
 Indictum ore alio.*

On lit dans Lucrece :

*Avia Pieridum peragro loca nullus antè
 Trita solo.*

Qu'il s'élève au-dessus des soucis du vulgaire
 Pour se représenter les chars dans sa carrière,
 Les coursiers frémissants, l'auguste front des dieux
 Et Turnus ressentant ses transports furieux.
 L'or aide le talent. Si vous privez Virgile
 De son esclave aimé, de son modeste asile,
 Il perd son Erynnis, la torche et les serpents,
 Et l'on n'entendra plus les lugubres accents
 Dont fait retentir l'air la trompette héroïque.
 Lappa s'élève-t-il au cothurne tragique?
 Lui qui pour se donner une cape, un bassin,
 Engage son atrée au brocanteur voisin.

.....
 Que dans les beaux jardins que le marbre décore
 Lucain dorme tout fier du talent qui l'honore ;
 Mais qu'importe la gloire au pauvre Serranus ?
 Toute seule elle a peu d'attraits pour Saléius.
 Stace doit réciter sa chère Thébaïde,
 Il a promis un jour. Soudain le peuple avide
 D'entendre encor la voix d'un auteur bien-aimé,
 Accourt par l'espérance et la joie animé,
 Tant son âme est ouverte à la douce harmonie
 Du poème émouvant d'un sublime génie.
 Mais celui qui fit naître un transport si bruyant,
 Bientôt on le délaisse, et la faim le surprend,
 Si du bouffon Paris dédaignant les services,
 Il ne va d'Agavé lui vendre les prémices.
 Et c'est lui, le plus vil d'entre les brocanteurs,
 Qui dispense aux soldats les grades, les honneurs ;
 Qui souvent fait briller sur une main grossière
 Pendant six mois l'anneau du tribun militaire.
 Un grand ne peut donner ce que donne un bouffon.
 Toi d'un heureux du jour tu peuples le salon,
 Tu flattes Baréa, Camérinu. Folie !!
 Que d'oublier combien vaut une tragédie,
 Philomèle et Pélops mènent droit au succès,
 L'une fait des tribuns et l'autre des préfets.
 Quand un poète vit du produit de sa veine,
 Faut-il donc le blâmer ? Mais où sont les Mécène,
 Les opulents Cotta, les Proculéus,
 Ou trouver des Fabiens et d'autres Lentulus !
 Epoque fortunée où la munificence
 Au niveau du talent plaçait la récompense,
 Ou l'on pouvait pâlir sur un écrit nouveau
 Et vivre en plein hiver sans vin et sans manteau.
 Et vous, graves auteurs, qui voués à l'histoire,
 Retracedes héros les hauts faits et la gloire,

Tirez-vous plus de fruits de vos travaux savants
 Qui vous font dépenser plus d'huile et plus de temps ?
 Car, sans trêve ni fin poussant un long ouvrage ,
 Vous arrivez souvent à la millième page ,
 Et votre grand savoir vous ruine en papier.
 Je sais qu'ainsi le veut votre docte métier ,
 Ce sont les lois du genre , et c'est là l'habitude ,
 En retraçant des faits l'immense multitude.
 Soit, mais qu'en revient-il ? Et quels sont donc les fruits
 De ce champ défriché dans tant de longues nuits ?
 L'historien jamais aura-t-il le salaire
 Que l'on donne au copiste ou bien au secrétaire ?
 Du reste , cette race , à ce que l'on nous dit ,
 N'aime que le repos à l'ombre ou dans le lit.
 Mais voyons les produits de l'art de l'éloquence.

Séance du 26 avril 1856.

M. le secrétaire perpétuel Nicot ouvre la séance par le rapport suivant :

Notre digne président vous l'a déjà dit, mes chers confrères : le Recueil trimestriel de l'académie de Bordeaux, que je me suis chargé de vous faire connaître, ne renferme guère que des mémoires d'histoire naturelle et de météorologie, qui sont placés bien loin de moi, et des discours académiques que la circonstance fait naître et voit mourir.

J'ai pourtant trouvé un mémoire qui, rentrant dans ma spécialité et se rapportant à une question de langues et de peuples, déjà signalée à votre attention, peut être analysé sans dommage et écouté sans ennui.

Il y a deux ans que je vous fis connaître le beau travail de M. Baudrimont sur le peuple

basque. Ce savant professeur fit alors ce qu'a osé Cuvier, qui avec une dent molaire reconstruisit un éléphant antédiluvien. Ce savant fit comme le géologue de nos jours, qui avec des débris recompose un monde primitif, il essaya de reconstituer un peuple avec une langue. Il en interrogea seulement les quelques monuments qui nous restent, et dans la présence, dans l'invention de tels ou tels mots il trouva une signification, une sorte de révélation, claire, intelligible, des idées, des arts, des sciences, des lois. La langue basque, en un mot, lui parut la représentation, le miroir fidèle du peuple qui la parlait.

M. Samazeuilh ne s'est pas proposé le même but. Il n'a point profondément étudié la grammaire et les vocabulaires, mais il est allé résider quelques années au milieu de ce peuple pittoresque, il l'a étudié dans ses mœurs et dans son histoire, et aujourd'hui il vient nous donner quelques-unes de ses observations. Et d'abord, l'auteur se pose cette question d'origine qui a tant fait naître de doutes et de livres: d'où viennent les Basques, quelle fut leur première patrie ?

M. Samazeuilh les fait descendre des Vascons qui passèrent les Pyrénées sur la fin du VI^e siècle de notre ère pour commencer leur course dans l'Aquitaine. Or, ces Vascons ne sont que les Eusk, Ausk, nom générique des peuples placés sur le versant méridional et sur le versant septentrional des Pyrénées occidentales.

Mais ces Vascons espagnols ou aquitains, où les découvre t-on en remontant de siècle en siècle ? L'auteur répond: dans la même contrée qu'habitent encore les Basques espagnols et d'où sortirent au VI^e siècle, les Basques français. Ils ne sont qu'une fraction des anciens et redoutables Cantabres qui ont laissé

les souvenirs de leur valeur (1) qui ont laissé leur empreinte dans la nomenclature géographique de presque toute l'ancienne Espagne.

Après avoir montré que les Basques sont les fils, les restes des Ibères, M. Samazeuilh s'arrête, et il a raison, puisque l'histoire des Ibères est maintenant fixée, puisqu'il a ainsi répondu à toutes les suppositions débitées à l'égard de ces peuples et de cette langue, que d'absurdes enthousiastes font parler dans le paradis terrestre.

A côté des détails historiques, l'auteur a fait marcher quelques considérations sur l'idiôme en lui-même. Il le regarde comme une véritable langue-mère et conséquemment très-ancienne. Elle est abondante en mots (2) et a des inflexions nombreuses, commodes. Chaque verbe peut se conjuguer de vingt-six manières différentes et chaque nom devenir verbe. Parmi les singularités qu'offre la langue basque, l'auteur cite surtout celle-ci : « C'est que par une propriété qui manquait aux Grecs et aux Latins et qui nous manque à nous-mêmes, les verbes basques possèdent un singulier de familiarité et un singulier de respect ; bien plus, ils subissent une légère variation suivant l'âge et le sexe de la personne qui parle ou à laquelle on s'adresse.

M. Samazeuilh voit avec raison, dans cette particularité, la preuve d'une haute civilisa-

(1) Horace a dit, Ode VI, liv. II :

Cantabrum indoctum juga ferre nostra.

Et Silital. 3 :

Cantaber antè omnes hyemisque, æstûsque, famisque
Invictus.

Puis : Nec vitam sine Marte pati quippe, etc.

(2) Un de ces intrépides chercheurs qu'on trouve quelquefois aujourd'hui, a calculé que le basque renfermait 1,592,448,000 syllabes (le français n'en contient guère, suivant lui, que 2,519,000).

tion, et il s'en sert pour repousser cette opinion de M. Dumège, que les Basques, les Escualdunals (1) (c'est leur nom moderne) ne sont nullement une de ces tribus barbares qui, pressées par d'autres peuples, ont, pendant les iv^e et v^e siècles, inondé le Midi de l'Europe.

Dans ces aperçus linguistiques, l'auteur, on le comprend, n'a pas négligé de profiter des travaux de M. Guillaume de Humboldt, et n'a pas manqué non plus de relater le plus ancien monument de la langue basque, c'est-à-dire, la chanson racontant la guerre que les Cantabres ont eu à soutenir contre l'empereur Auguste et qui doit remonter aux premiers siècles de notre ère.

Les étrangers de Rome, y est-il dit, veulent forcer la Biscaye et la Biscaye élève le chant de guerre. Octavien est le seigneur du monde; Lecobidi est le seigneur des Biscayens. Du côté de la mer, du côté de la terre Octavien nous assiège. Les plaines arides sont aux

(1) Voici l'étymologie et ses chaînons : *Eusk*, *eus-carra*, *eusquerra*, *euscuarra*, *escuardunah*, par paralogie.

Le journal des savants citait récemment (mars 1856, page 153) un exemple bien plus frappant de ces métamorphoses de lettres. Notre mot *eau* est une contraction de l'ancien français *rove* ou *eve*, qui est lui-même tiré de *aqua*; *aqua*, à son tour, provient du sanscrit *apa* (*), le latin changeant souvent le *p* en *c* ou *q*.

Autre exemple de ces changements dans les anneaux successifs : *Inà* est un radical sanscrit, qui a fourni le grec *gnónai*, *ginóskein* et le latin *gnoscere*, *cognoscere*, de là... connoître, connaître.

(*) Ce mot *apa* est resté tel quel dans la langue roumaine, comme on le voit par ce proverbe moldo-valaque à l'éloge de la Dimbovitza, rivière qui arrose Bukarest :

Dimboviça, *APA dulce*, *cine bea no se mai duce*.
Dimbovitza, eau délicieuse, qui en boit ne s'en va plus.

Romains ; à nous les bois de la montagne et les cavernes..... Si nos ennemis portent de dures cuirasses, nos corps, sans défense, sont agiles. Cinq ans entiers, de jour et de nuit, le siège dure sans aucun repos.—Quand ils tuent un de nous, quinze d'entre eux sont détruits ; ils sont nombreux et nous une petite troupe ; à la fin nous avons fait amitié. — La force des grands chênes s'use au grimper perpétuel du pic (1). La ville du Tibre est sise au loin, mais Uchain est grand.

Après ce chant, l'auteur cite et examine le chant d'Altabiçar sur la défaite des Francs à Roncevaux. Nous vous en avons déjà entretenus, il y a deux ans. Nous ajouterons seulement que ce document précieux fut recueilli du prieur d'un couvent de Saint-Sébastien, à l'époque des guerres de 1794, par de Latour-d'Auvergne qui méritait autant d'être nommé le premier des savants que le premier des grenadiers de France.

A tous ces détails M. Samazeuilh ajoute quelques considérations qui offrent assez d'intérêt. Je ne dis pas pourtant que ce soit là une œuvre forte, un de ces travaux neufs et profonds comme ceux de Humboldt, ni même comme M. de Lécluse ; mais c'est un essai qui vaut mieux que la plupart des *Impressions de voyage* et qui a le mérite d'avoir pour objet un peuple que Rome n'osa mettre dans la foule des nations qu'elle asservissait ; un peuple qui, tandis que les autres ont changé vingt fois de langage et de lois, montre encore son primitif caractère, parle la langue qu'il avait il y a 3000 ans, et qui retiré derrière ses montagnes a échappé aux observations des philosophes comme au glaive des conquérants.

(1) L'oiseau appelé pic, en grim pant sur le chêne et en le frappant de son petit bec, finit par l'user.

M. Charles Rey lit ensuite une satire (imprimée depuis) et, à la fin de la séance, le Secrétaire perpétuel soumet à la compagnie un commencement de poème sur la guerre d'Orient. Après quelques vers formant l'invocation, le jeune auteur nimois ouvre ainsi son premier chant :

Il est au fond du Nord un empire sans borne,
 Gigantesque désert, silencieux et morne,
 Des nocturnes frimats, perpétuel séjour,
 Ou n'apparaît jamais qu'un fantôme du jour,
 Ou, maître sans cœur, une avare nature
 N'accorde à ses enfants qu'une ingrate pâture !
 Moins malheureux cent fois le sort des animaux !
 La liberté, du moins, sert de baume à leurs maux !
 Là, règne, sous des cieux aux horizons funèbres,
 Un suppôt absolu du prince des ténèbres !
 Fétiche redoutable, il est dieu, prêtre et roi !
 Malheur à qui l'offense ! oublie de la loi,
 Il est précipité, sous les cercles polaires,
 Dans des cachots sans fond, gouffres patibulaires,
 Comme ces puits du Dante, à l'espoir interdits,
 Ou sous la main de Dieu se tordent les maudits !
 Enorme Briarée, adolescent encore,
 Un pied sur le couchant, et l'autre sur l'aurore,
 Le regard au midi tourné sur son chevet,
 Comme l'aigle au sortir de son premier duvet.
 Ce fier et lourd colosse, enfant grossier du Scythe,
 Pèse au loin sur le monde, ainsi qu'un monolithe !
 Dans les antres du pôle, accouplée aux ours blancs,
 Une Pasiphaë le porta dans ses flancs,
 Et du loup boréal la farouche femelle
 Lui prodigua, dit-on, le lait de sa mamelle !
 Baptisé dans le sang d'un père et d'un aïeul,
 On lui fit un maillot de leur sanglant linceul !
 De chair et d'os meurtris un horrible mélange,
 Furent sa nourriture au sortir de ses langes !
 Comme l'affreux Cacus, aux fourbes reculons,
 Il rôde nuitamment, au bruit des aquilons,
 Dans son antre natal traînant loup carnivore,
 Des bercails d'alentour les toisons qu'il dévore,
 Qu'il a tous detroussés du Caucase aux Balkans !

 Tout semblait à ses fins le mener cette fois ;
 C'était au dernier jour du dernier de nos rois.

Les portes de Janus , depuis longtemps fermées ,
 Se rouillaient sur leurs gonds, de poussière enfumées,
 Le monde est une ruche , où , sous l'azur du ciel ,
 De paisibles essaims élaborent leur miel ,
 Comme , lorsque de fleurs emplissant nos corbeilles ,
 L'été de leur torpeur fait sortir les abeilles !
 On n'entend plus au loin que le bruit des métiers ,
 L'haleine des fourneaux , le marteau des chantiers !
 Jamais l'homme , resté si longtemps en arrière ,
 N'a d'un plus large essor mesure la carrière ,
 Depuis que , desertant des sentiers trop étroits ,
 De sa timide enfance il franchit les détroits !
 Sous les pas du géant se comblent les abîmes !
 Les monts les plus altiers aplanissent leurs cimes !
 Il a conquis la terre , il a dompté la mer !
 Il a fait son coursier de l'élément amer !
 Les coups de son trident , paisibles cataclismes ,
 Ont enfoncé les caps et déchire les isthmes ,
 Demiurge puissant , en pressant son cerveau ,
 Il en a fait jaillir tout un monde nouveau !
 Entre ses doigts de feu , noble frère de l'Ange ,
 Il pétrit le granit , comme une molle fange !
 Dans son creuset , fournaise au feu recrudescant ,
 Sa main moule à son gré le bronze incandescent !
 Là , d'anneaux en anneaux, sur le sol des campagnes,
 Sur le cours des torrents, sous la nuit des montagnes,
 Rampent de longs boas , aux écailles d'acier ,
 Ou , défiant du temps l'agile balancier ,
 Galoppe, nuit et jour , les prunelles ardentes ,
 La Gorgone moderne , aux narines stridentes ,
 Haletant sous le frein , jetant flamme et tisons ,
 Emportant dans sa course à tous les horizons
 Un immense reflux d'humaines caravanes ,
 Comme lorsque le Nil lâche toutes ses vannes ,
 Rapprochant bourgs lointains, metropoles, hameaux,
 D'une même cité luxuriants rameaux ,
 Et comme anciennement, aux beaux jours de la Grèce,
 Le pacifique char de la bonne déesse ,
 Messagère d'amour , sous de communes lois ,
 Confondant le Breton , le Germain , le Gaulois !
 Ici , l'eau transformée en épaisse atmosphère ,
 Fait d'un axe fougueux tourbillonner la sphère ,
 Et battre incessamment sur des milliers d'étaux ,
 Dans un même concert , des milliers de marteaux ,
 Ou trembler à la fois , sous d'ardentes effluves ,
 Des milliers de métiers , au souffle des étuves !
 Etc., etc.

Séance du 10 mai 1856.

M. Pelet à qui un récent article de la *Revue des Sociétés Savantes* a rappelé un monument découvert depuis assez longtemps dans la Lozère, M. Pelet entretient l'Académie de l'édifice et de l'inscription de Lanuejols. Il pense que ce monument fut le résultat d'un vœu, fait par Bassianus et Pompeia Régoia, d'élever une *ædes* à une divinité quelconque, si leurs fils Julius Pomponius Bassanus, et... échappaient à quelque danger qui les menaçaient. Il présume aussi que, d'après la forme et la disposition de sa légende, on pourrait faire rencontrer l'âge de l'édifice à la fin du III^e ou au commencement du IV^e siècle.

Après avoir décrit le monument et avoir transcrit et expliqué l'inscription, M. Pelet s'attache (le monument trouvé en fournissant l'occasion) à bien établir la différence qui existe entre l'*ædes* et le *templum*, et de là étend ses explications sur les *delubra*, les *fana*, les *dédicaces* et *consécérations*.

M. Gaston Boissier lit à la l'académie la notice suivante de M. Revoil sur la découverte d'un tombeau romain dans l'ancien couvent du repentir, chemin de Beaucaire.

« Le 29 avril, un chefouvrier vint m'avertir qu'en soulevant le terrain d'une cour de l'ancien couvent du Repentir, situé à la porte de Nîmes, sur la route de Beaucaire, un de ses terrassiers venait de découvrir une auge en pierre scellée par deux crampons, et qu'on m'attendait avant de rien toucher au contenu de ce dépôt funèbre.

« Je me rendis de suite sur les lieux et je vis en effet, à cinquante centimètres au-dessous du sol, enchâssée dans deux grosses pierres

brutes, une boîte en pierre de Beaucaire (pierre tendre), dont les quatre faces envisageaient parfaitement les quatre points cardinaux. Un couvercle également en pierre de dix centimètres d'épaisseur et scellé par deux crampons en fer revêtus de plomb et d'une parfaite conservation, fermait cette caisse de quarante-six centimètres en carré à l'intérieur et d'une épaisseur moyenne de dix centimètres.

Elle renfermait au milieu : 1° une urne en verre vert de treize centimètres de hauteur sur égale largeur, de forme arrondie, contenant des fragments d'os incinérés qu'il m'a été facile de reconnaître comme ayant appartenu à un adulte ;

2° A côté de cette urne, une fiole également en verre vert à la forme conique et au col allongé ;

3° Un vase très-curieux ressemblant à une rave et percé à son extrémité ; ce doit être un vase à boire, tel qu'on en voit dans plusieurs peintures antiques et notamment dans la planche 20, 2^{me} série (repas domestique), de l'ouvrage sur Pompéï et Herculanium, par Roux et Bouchet. Cette pièce rare est d'une patine superbe ;

4° J'ai trouvé ensuite une lampe en terre jaune, recouverte d'un vernis et représentant dans la partie creuse un Amour. Un vase en terre jaune vernissée en rouge, et quatre vases de différentes grandeurs en terre rouge dite de Samos.

Tous ces objets étaient enchâssés dans des cendres et des débris d'os brûlés ; je les retirai avec soin et je passai moi-même dans mes mains chaque poignée de cette poussière. Je trouvai plusieurs ampoules calcinées et trois médailles ; après avoir regardé les parois intérieures de l'auge avec grand soin, je

m'assurai qu'ils n'avaient aucune trace d'inscription, ni aucun signe particulier.

Malheureusement trois jours auparavant les maçons qui travaillaient dans cet enclos avaient enfoui dans d'épaisses fondations une inscription en pierre dure, trouvée à quelque pas de là ; à mon grand regret je ne pus plus me la procurer. Était-ce, du reste, celle qui désignait les restes mortels que nous venions d'explorer, il m'est permis d'en douter : car d'après les fragments divers de poterie trouvés dans cette terre le tombeau découvert ne devait pas être seul.

Il me reste à donner la description des trois médailles qui indiqueront avec le dessin joint à ce rapport l'époque à laquelle remonte la sépulture que je viens de décrire.

Les deux premières, d'un bronze moyen, et différentes d'effigie, sont de Néron : l'une d'elle est très-belle comme médaille et comme conservation.

La troisième est un assez beau bronze moyen d'Agrippa.

Les poteries en terre dite de Samos portent dans le fond intérieur les marques des potiers.

PRIVATI.	MACERF.	AICO.
<i>Privati (officina)</i>	MACER FE (CIT)	LIC (INI) <i>officina</i>

M. Nicot fait le rapport suivant :

J'ai lu, selon vos désirs, la brochure de M. Blanc Saint-Bonnet. Ce moraliste s'est proposé de montrer l'affaiblissement de la raison par suite de l'enseignement en Europe depuis le XVIII^e siècle.

Vous le reconnaissez déjà, l'auteur appartient à cette classe d'écrivains sévères et même moroses qui, refusant de participer à la vie générale et déchirant le mandat donné par la Providence à tous les enfants d'un même siècle,

sont moins frappés des progrès de l'esprit humain que de ses erreurs, moins satisfaits des développements des arts, des sciences et de l'ensemble de la civilisation, qu'ils ne sont tristes en apercevant les erreurs d'une époque, ou, pour emprunter les paroles désespérantes de l'auteur, qui sont tristes parce qu'ils croient voir tout un peuple *descendre comme le Bas-Empire sous la vase des plus honteuses croyances.*

Comment M. Blanc Saint-Bonnet a-t-il cherché à prouver sa désolante thèse? Je vais essayer de vous le faire connaître. D'abord, il examine (la question a un peu vieilli) l'effet des littératures antiques sur l'enfant. Il trouve cet effet démoralisateur au plus haut degré et, au lieu de reconnaître dans les chefs-d'œuvre de la Grèce et de Rome des moyens heureux d'élever l'esprit au sentiment du beau, je dis même, de l'honnêteté, lui n'y voit que des traits dans le vide, un acheminement au scepticisme *où va se fondre sans dispute et sans bruit la conception antique comme le principe dans son complément.*

Au lieu de ces vains exercices (c'est lui qui parle), au lieu d'une éducation qui laisse sommeiller la raison au sein de la fable, qui la dévie ensuite de sa direction supérieure en la courbant, par les sciences, vers la nature et vers le moi, l'auteur veut une instruction toute consacrée au développement de la raison et du christianisme. Qui ne partage de pareils vœux? Qui ignore que l'intelligence de l'enfant comme celle de l'homme a pour appui la raison; que le christianisme agrandit l'homme par tout ce qu'il lui révèle, qu'il le surnaturalise en l'élevant à l'infini. Les instituteurs de la jeunesse, depuis Rollin, le Père Porée, Hersant, Lebeau, Gérard, Luce de Lancival, Villemain ont reconnu ces vérités, les ont professées, et ce n'est point de leur enseigne-

ment que sont venus et l'empirisme, et le scepticisme, et le panthéisme, et le socialisme. Où trouve-t-on dans leurs écrits que tout ce qu'on voit, tout ce qu'on entend, ce qu'on perçoit appartient au moi, est du moi; que Dieu est le génie du mal, l'anarchie un gouvernement, la propriété un vol, que nos faiblesses *viennent de Dieu, que toutes nos passions sont légitimes n'étant que des mouvements divins*, pag. 113 et 114. Ce sont-là, nous ne craignons pas de le dire, des exagérations, des déclamations.

S'il est vrai que les sociétés modernes, et notamment la société française, aient été, depuis un siècle, travaillées par un malaise, un goût souvent indiscret de réforme et de rénovation; si l'homme, en grandissant, s'est quelquefois trop placé au sommet de l'ordre naturel et a pu dédaigner la noble conception de l'ordre surnaturel, ce n'est pas parce qu'on n'a pas veillé sur l'homme au début, parce qu'on a entrepris d'amoinrir l'ordre impersonnel et divin, c'est parce que le développement progressif de la raison a, comme toute chose humaine, ses temps d'intermittence ou d'arrêt, que le corps social a, comme le corps humain, ses accès de fièvre, ses défaillances et sa folie. Les anciens sont étrangers à ces déviations, à ces éclipses, à tous ces mouvements désordonnés ou à ces lenteurs de la marche des intelligences. Et lorsque M. Blanc Saint-Bonnet est forcé de reconnaître que le goût antique, si châtié, si soumis à la langue, si rempli de délicatesse, a pu pour la forme servir les lettres françaises; qu'il ne se hâte pas d'ajouter qu'en transportant chez nous tout un ordre d'imagination et de sentiments, nous y avons transporté tout un ordre de mœurs qui, déposées près des nôtres, les ont comme empoisonnées.

Non, il n'en est pas ainsi. Je ne voudrais,

pour le montrer , que vous rappeler les belles paroles de notre éloquent confrère Maillet-la-Coste. Il vous disait en 1816 :

« Sans doute que la morale a ici même été
 » quelquefois outragée, non-seulement dans
 » les mœurs de ces grands peuples , mais
 » même dans les principes de leurs plus grands
 » philosophes , c'est par contre-coup la gloire
 » de la religion qui nous éclaire. Vous n'en
 » devez craindre aucune impression funeste
 » dans les jeunes âmes. Sous l'influence de
 » cette religion divine , l'enfant , en présence
 » de ces grands génies , devient un juge-sou-
 » verain , aussi ferme que modeste. Il pro-
 » nonce avec conviction , mais aussi avec re-
 » gret, et contre Platon lorsqu'en posant ses
 » lois il oublie celles de la pudeur, et contre
 » Aristote , lorsqu'il déclare que l'homme peut
 » sans crime asservir son semblable ; et con-
 » tre Caton , lorsqu'au milieu des misères de
 » la vie , il ne sait pas attendre le signal du
 » départ , et il s'attache à cette religion avec
 » un plus vit amour , lorsqu'il voit les égare-
 » ments de ces beaux génies qui ne l'ont pas
 » connue. Ainsi , en fixant ses regards sur les
 » sociétés anciennes , il est confirmé dans la
 » véritable morale et par les vertus des peu-
 » ples et par les erreurs des sages. »

Je ne reproduis pas tous les arguments de l'auteur sur les programmes d'enseignement faits pour *écarteler l'esprit* , sur le caractère des professeurs , sur l'influence des études scientifiques, je me borne à dire que le but et la conclusion sont ceci: Notre ère est marquée des signes de la décrépitude et de la décadence.

Vous n'accepterez pas la condamnation. Pour être juste, pour faire cesser toute plainte, disons qu'il faudrait seulement garder la forme antique , mais lui donner , dans les âmes,

l'inspiration chrétienne, afin qu'il y eût fixé dans le beau et progrès sans périls dans la civilisation. — Nous n'avons pas de peine à faire cette concession à cet écrivain si exigeant. Nous n'hésiterons pas non plus à dire que la pensée de M. St-Bonnet est souvent élevée et quelquefois exprimée avec une vivacité, une chaleur des plus pénétrantes; que la marche générale du mémoire est rapide, malgré l'abondance des idées; enfin, qu'il est écrit dans des sentiments de religion et d'honneur que vous approuvez, tout en déplorant que la pureté de ces sentiments ait été altérée par certaine amertume de langage que semblait exclure la haute portée de l'écrit, que rendaient inopportune et surannée tant d'écrits divers et souvent acrimonieux publiés sur cette question.

Séance du 24 mai 1856.

M. Pelet donne connaissance de trois inscriptions inédites qu'il a découvertes dans un *mazet* des environs de Nîmes, sur l'ancien chemin d'Avignon, et dont il a transmis l'estampage à M. le ministre de l'instruction publique.

Ce sont, dit-il, trois stèles, à-peu-près de même dimension (65 centimètres de haut sur 40 de large), surmontées chacune d'un fronton triangulaire et portant une inscription renfermée dans un cadre.

N ^o 1.	N ^o 2.	N ^o 3.
ΘΕΟΙΣΔΑΙΜΟΣΙΝ	D M	D M
ΙΟΥΑΙΑΦΕΙΔΑ	IULIAE HELPI	BONILAE L
TITIAMHTPI	DISG. POMPEI	PHILLYS CONJVC
ΓΑΥΚΥΤΑΤΗ	VS PHOEBVS VP	PIENTISSIMAE P

VXOR

<i>Dis Dæmonibus</i>	<i>Dis manibus</i>	<i>Dis manibus</i>
<i>Julia Fida</i>	<i>Juliae Helpidis</i>	<i>Bonillæ</i>
<i>Titia matri</i>	<i>Gaius Pompeius</i>	<i>Phyllus Conjugi</i>
<i>Dulcissimæ</i>	<i>Uxor. Phoebus vivens posuit</i>	<i>Pientissimæ posuit</i>

La première porte une dédicace encore unique dans nos contrées, *Diis Dæmonibus*, et fort rare partout ailleurs.

Le mot *Δαιμονιον*, dit Mongez, chez les anciens philosophes, signifiait quelque chose qui tient du divin, un *génie*. Les Platoniciens donnaient ce nom à certains êtres moyens, remplissant le vide immense qui se trouve entre Dieu et les hommes, disposés par étage, plus puissants, plus éclairés les uns que les autres. Ils font, disait-on dans ce système, passer, pour ainsi dire, de main en main les vœux et les prières que les hommes adressent à Dieu, et rapportent aux hommes les grâces dont Dieu les comble en échange. Ce sont donc eux qui reçoivent les prières et les sacrifices, ce sont eux qui rendent les oracles.

A chaque homme, dit Ménandre, est donné en naissant un *Démon* ou bon génie, qui lui sert, pendant toute la vie, de maître et de guide. Plutarque dit de même que ces *démons* prennent quelquefois des hommes en amitié, qu'ils les avertissent de leurs devoirs, les guident dans les chemins de la vertu, veillent à leur sûreté et les tirent des périls redoutables où ces hommes se livrent par précipitation ou par ignorance. Ces êtres intermédiaires ne sont pas de simples intelligences; ils sont revêtus d'un corps subtil et imperceptible à nos sens. L'univers en est rempli; il y en a dans l'air, dans la mer, sur les montagnes, dans les

forêts. Les poètes donnent aussi le nom de *démons* aux mânes, aux ombres des morts.

Dans les fouilles que Pie IX fit exécuter à Tivoli, on découvrit un autel portant l'inscription suivante :

ΑΓΑΘΩ ΔΑΙΜΟΝΙ
AGATHO DAEMONI
SACRUM

E. V. S. (*ei votum solvit*).

Ce vœu adressé au *bon génie* doit nécessairement faire supposer qu'il y avait aussi un *mauvais génie* ; sur quoi Pline remarque qu'il devait y avoir un bien plus grand nombre de dieux ou de natures célestes que d'hommes, puisque chacun avait un ou deux génies. Il y en avait aussi de propres à chaque lieu ; des *génies* des peuples, des villes, des provinces, des fontaines, etc., etc. Chacun faisait des sacrifices à son génie ; le jour de sa naissance, on lui offrait des fleurs, des vins, de l'encens.

Deuxième Inscription.

En 1758, il existait à Nîmes, dans le jardin de M. Jean de Poitiers, un cippe sur lequel on lisait :

D M
M. SENVCII
SERVATI Q. COL.
AVG. NEM ABAER
ET IVLIAE HELPIDIS
VXORIS OPTIMAE
V. P

*Diis manibus Marci Senucii Servati, quæstori
colonicæ Nemausi ab ærario et Juliæ Helpi
dis uxoris optimæ vivent posuerunt (1).*

Si nous rapprochons cette inscription de la légende gravée sur la stèle n° 2, nous en

(1) Ménard, v. VII, p. 284.

concluons que *Julia Helpes* fut d'abord l'épouse de *M. Senucius Servatus*, questeur de la colonie augustale de Nîmes, commis à la garde du trésor public, et que plus tard elle se maria, en secondes noces, avec *G. Pompeius Phœbus*, simple particulier qui, à tort ou à raison, ne l'appela plus, comme le premier, *Uxor optima*.

Troisième Inscription.

Sur la dernière inscription, le nom de *Bonilae*, écrit *Bonilaci*, présentait une faute; peut-être faut-il supposer que la dernière lettre est une L; ce serait alors *Bonilae Libertae* qu'il faudrait lire.

Quatrième Inscription.

Vous vous rappelez, Messieurs, la savante dissertation que nos chers collègues, MM. le capitaine Colson et Germer Durand, nous ont communiquée, relativement aux noms de onze localités inscrits sur un petit autel de notre musée; celui de *Briginn* a fort judicieusement été appliqué au village de Brignon et particulièrement à un petit monticule qui se trouve tout près, auquel on donne le nom de *serre de Brienne*; il s'est déjà trouvé sur ce point bon nombre d'inscriptions romaines, des médailles, des poteries et une infinité d'objets qui démontrent que là fut jadis une antique cité.

J'ai acquis d'un paysan de Brignon, un petit autel votif de 19 centimètres de hauteur sur 10 de largeur, trouvé sur le serre de Brienne, on y lit :

G . AVRELI
VS . AQVIS . B
V . S . L . M

La troisième lettre de la seconde ligne, qui a la forme d'un *lambda* grec, ne peut être qu'un A dans lequel la traverse a été suppri-

mée , comme on trouve quelques exemples dans les inscriptions ; quant à la lettre B qui suit le nom d'AQVIS , elle ne peut être considérée que comme initiale de la localité *Briginn*, où cet autel a été découvert , c'est ainsi que nous traduisons tous les jours , par *Nemausus*, la lettre N que nous trouvons sur une infinité d'inscriptions de Nîmes.

Ainsi notre légende exprimerait un vœu adressé par Gaius Aurelius *aquis Briginensis*, c'est-à-dire aux nymphes de quelque source située près de l'antique *Briginn*.

M. Isidore Brun de Saint-Gilles lit une dissertation sur *l'homme de lettres*. A l'exemple de Cicéron et de Quintilien qui, dans leurs immortels ouvrages sur l'éloquence, ont cherché à se faire une idée du parfait orateur , il voudrait se représenter l'homme de lettres dans son caractère le plus élevé et avec ses facultés les plus éminentes. Mais il craint, avec juste raison , qu'après nous être formé une image trop pure et trop noble de cette nature supérieure , nous n'aboutissions en définitive qu'à une abstraction décevante, et à une idéale contemplation trop éloignée de la réalité.

Pour bien comprendre la mission et les devoirs de *l'homme de lettres* , M. Brun cherche à le définir dans son expression la plus distinguée et la plus haute.

« C'est , dit-il , l'écrivain doué d'un génie supérieur qui, comprenant parfaitement sa responsabilité , épure et ennoblit sans cesse l'art qu'il cultive, et qui aux charmes d'une élocution souveraine unit les enseignements d'une âme honnête et généreuse, et satisfait complètement à toutes les prescriptions de la morale et du goût, comme à toutes les exigences de l'esprit et du bon sens. Pour un écrivain de cette nature , l'art n'est pas un métier, mais une mission ; il n'en fait pas une industrie ou

une sorte de mercantilisme qui a pour but l'argent et des jouissances matérielles, mais un labeur sérieux, grave, plein de conscience, s'efforçant sans doute de plaire par la grâce et l'élégance du langage, mais voulant surtout être utile et profitable par la pureté des doctrines, la solidité des principes, la noblesse et l'élévation des pensées, de toutes les tendances de l'âme, de toutes les dispositions de l'esprit et du cœur. »

M. Brun trace ensuite la marche que doit suivre *l'homme de lettres* au milieu des divers systèmes qui divisent la littérature et qu'il doit trouver, suivant lui, dans le plus complet éclectisme, s'attachant à saisir la beauté intellectuelle et morale partout où il la trouve, n'arborant aucun drapeau spécial, mais toujours guidé par un solide jugement et ce goût exquis et pur qui n'est pas, comme l'ont dit quelques critiques, un servile enchaînement à des règles méticuleuses et surannées, mais le respect constant des bienséances dans la morale et dans l'art.

Après avoir tracé, dans des pages brillantes que nous voudrions pouvoir citer tout entières, la marche de l'homme de lettres dans ses travaux, et indiqué les principales productions du génie humain sur lesquelles il devra se plaire à porter son étude et ses contemplations, M. Brun s'applique à le considérer sous le point de vue moral, et il n'a pas de peine à prouver que si l'élévation et la pureté de caractère sont désirables dans toutes les positions, elles doivent surtout se montrer chez celui dont les écrits influent sur les générations futures et forment l'opinion d'un public souvent trop impressionnable.

« La littérature ne sera aux yeux de l'écrivain qu'un jeu puéril de l'imagination, qu'un futile et dangereux amusement de l'esprit, si avec un langage sévère et pur, elle ne possède

cette austère moralité, l'indispensable élément, la suprême sanction des arts. Ne déclinant d'aucune manière sa responsabilité, il s'en fait au contraire une obligation inviolable à laquelle il soumet et subordonne tout ce qui émane de sa plume. Soigneux de conserver à chaque sujet son ton et toutes ses convenances de forme et de diction, il traitera toujours d'une manière sérieuse un sujet sérieux, sachant fort bien que la légèreté de l'esprit dans une matière grave indique moins peut-être une absence de jugement qu'une vicieuse disposition du cœur. Chez lui nulle pensée hypocrite, nulle affectation de prudence, et si l'ouvrage qu'il traite comporte un ton de badinage et de gaieté, il saura être gai, sans jamais porter atteinte à l'honnêteté et au bon sens. Cicéron qui, malgré une vanité parfois excessive, pourrait être, par la noblesse et la grandeur de son génie, l'homme de lettres qui fait l'objet de nos investigations et de nos études, avait souvent dans sa parole des éclairs de plaisanterie dont les esprits les plus délicats admiraient la vivacité et l'à-propos, mais où ne perçait rien qui pût offenser les mœurs publiques. Souvenons-nous aussi que c'est la même plume qui a écrit *Athalie* et *les Plai-
deurs*.

• Evidemment si l'homme de lettres se permet l'épigramme ou la satire, ce sera seulement pour fronder les mœurs générales du siècle ou venger les arts des atteintes et des empiètements du faux goût. Quant à ces injures personnelles, à ces sanglantes diatribes dont la littérature a été à diverses époques le prétexte et l'occasion, il les dédaigne et les repousse, parce qu'elles répugnent à son cœur d'honnête homme, et qu'il y voit l'indice irrécusable d'un esprit petit, vindicatif et haineux. Attaquer, dans l'intérêt de l'art et de la moralité, des ouvrages également répréhensibles

par leur style et par leurs tendances, c'est non-seulement une chose très-permise, c'est même le devoir de tout critique qui comprend sa mission et qui veut la rendre utile à ses contemporains; mais envelopper dans la même réprobation la personne de l'auteur, l'atteindre malicieusement dans sa vie privée, dans ses habitudes domestiques, dans sa réputation de citoyen, c'est ce que les lois divines et humaines ne sauraient tolérer, et ce que la plume d'un écrivain généreux doit signaler à la censure et à la vindicte de l'opinion publique. »

Cette digression contre ceux qui ont abusé de la satire amène sous la plume de M. Brun le nom de Voltaire, qu'il met en opposition avec la calme et noble existence de Fontenelle. Il raconte aussi avec quelques détails la polémique qui s'éleva entre Lamartine et Barthélemi, et qui valut à l'écrivain mordant de la *Némésis* cette belle réponse dans laquelle le chantre des *Méditations* montra autant de noblesse que de dignité et de grandeur d'âme. Enfin, après quelques pages consacrées aux rapports qui doivent exister entre les hommes qui ont choisi les lettres pour objet de leurs études, l'auteur de cette dissertation la termine ainsi :

« Les esprits de premier ordre en littérature ont de tels signes et de tels caractères qu'il est impossible de les méconnaître. Ce sont des astres puissants semés çà et là pour éclairer l'humanité dans son voyage éternel; d'indestructibles colonnes, érigées à distance, pour indiquer et fixer d'une manière ineffaçable les moments éclatants de la durée et de l'histoire. Chacun de ces grands hommes influe profondément sur son siècle et lui donne plus qu'il ne reçoit de lui. Les âges qui ont vu naître Cicéron et Châteaubriand seront désignés dans les temps à venir autant par les noms de ceux-

ci que par les noms gigantesques de César et de Napoléon.

» Au xviii^e siècle un homme s'est rencontré d'un génie universel et merveilleux, Voltaire que nous avons déjà nommé plusieurs fois. Ne poussons pas l'injustice jusqu'à nier le bien qu'il a fait, soit par son goût exquis dans les lettres, soit par son appel à la tolérance, soit par sa généreuse inclination à défendre les opprimés; mais le mal produit par ce puissant génie n'est pas douteux aussi; nous le sentons à cette heure même dans notre corps social. Au milieu des générations qui se succèdent et au sein desquelles il a infiltré un éternel scepticisme, on voit se dresser sans cesse cette figure moqueuse et satanique, qui s'est raillée de nos croyances et à lancé son rire effroyable sur toutes les grandeurs et les misères de l'homme. Voltaire, malgré ses étonnantes facultés, est donc à notre point de vue un homme incomplet en littérature. Celui qui est l'objet de nos rêves et de nos sympathies a le génie aussi vaste et aussi profond, l'esprit aussi fécond et aussi délicat que le cœur large et généreux. Il n'insulte pas aux douleurs et aux misères humaines; il aime à répéter au contraire la sublime parole de Térence: « Je » suis homme, rien de ce qui appartient à » l'homme ne m'est étranger. » Il fait de la littérature le charme infini, la saine nourriture des intelligences et jamais la corruption des âmes ou le dissolvant des sociétés. Osons dire enfin qu'il représente les lettres aux yeux du monde, comme Newton y représentait la science, c'est-à-dire, avec une compréhension merveilleuse, une splendeur magnifique et une souveraine autorité. »

L'Académie a écouté avec un intérêt soutenu ce travail de M. Isidore Brun, qui n'est pas seulement une étude spéculative sur *l'homme de lettres*; mais qui est en quelque sorte le

reflet de la vie et des inspirations de l'auteur. Heureux l'homme qui peut tracer, aux littérateurs de nos jours, des règles aussi sévères et sait en même temps joindre l'exemple aux préceptes.

Le même membre lit encore une satire sur *les Charlatans*, qu'il accompagne de quelques observations préliminaires dans lesquelles il explique ses idées sur la forme et sur les caractères de ce genre de poésie. Il n'aime et ne comprend la satire que dans son agression contre les vices généraux de la société, les aberrations et les ridicules de la nature humaine, les fausses doctrines et les systèmes absurdes; mais il ne lui permet pas de toucher à la personnalité des écrivains, et surtout à la vie privée, ce sanctuaire où nul n'a le droit de s'introduire qu'à la condition d'être discret. Si quelques hommes ridicules ou méchants se reconnaissent eux-mêmes, malgré le bandeau de l'amour-propre, dans des peintures qui ne s'appliquent pourtant qu'à des généralités, ce sera tant pis pour eux.

Ces considérations posées, M. Brun accorde sa lyre poétique, et après une courte invocation à Molière, s'exprime ainsi :

Un charlatan' morbleu!... C'est ainsi que l'on nomme
Ce bavard sans pareil, (vous le savez) cet homme,
Saltimbanque hardi dont les mots empoulés
Dérident largement les badauds assemblés,
Qui leur vend, à grand bruit de langue et de timbale,
Quelque onguent merveilleux, trésor que rien n'égale,
Quelque élixir puissant, formé du suc des fleurs,
Panacée infailible à toutes les douleurs,
A ce que dit du moins l'emphatique parole
Du vendeur, esprit vaste et qui sait bien son rôle.
Dégustez cependant, pour en sonder l'effet,
La liqueur dont on prône à vos yeux le bienfait -
Ou le remède est vain et de nulle ressource,
Et la fraude, dès lors, n'atteint que votre bourse,
Ou dangereux peut-être, il va d'un mal soudain,
Frapper votre estomac, crisper votre intestin,

Et vous faire payer, d'une affreuse colique,
Votre foi ridicule à ce sot empirique.

Tel est le charlatan dans sa naïveté,
Sa forme originelle et sa réalité.
C'est le premier chaînon de cette antique race,
(Imposteurs de tout genre et de toute grimace)
Qui depuis les vieux temps jusqu'aux siècles nouveaux,
Trompe et met à rançon ce monde de badauds,
Foule toujours béante et qui toujours pullule,
A qui le fourbe adroit sait dorer la pilule ; ;
Innombrable troupeau de dupes et de fous
Et cette dupe, hélas ! c'est vous, c'est moi, c'est tous.
En vain l'orgueil riant des pièges qu'on nous dresse,
Superbe, foule aux pieds la commune faiblesse ;
En vain les charlatans allument son mépris,
Dans le panneau perfide il est le premier pris.
Oui, cette infirmité de l'humaine nature
Vient en aide aux fripons, en aide à l'imposture.
Orateur en plein vent, sur ses tréteaux monté,
Quand péroré à mes yeux ce hableur effronté,
Vantant sa panacée, et que je m'émerveille
Du babil dont sa langue assourdit mon oreille,
Qui sait, me dis-je alors, si de ce long parleur,
Le remède, après tout, n'a pas quelque valeur ?
S'il ne calmerait pas la rude névralgie
Qui parfois dans mon corps brise toute énergie ?
Vraiment, cet homme-là n'est point sot, en effet,
Et ses certificats sont signés du préfet.
Hé bien, sans plus tarder je suivrai ma pensée ;
En dépit des railleurs j'aurai sa panacée :
Ce disant, au vendeur je vais tendant les mains.
O bizarres cerveaux ! pauvres esprits humains,
Que la crainte envahit, que la sottise occupe ;
Je ris du charlatan, et me voilà sa dupe.

Maint satirique aussi, dans ses vers détracteurs,
A du corps médical flagellé les docteurs.
Je ne partage point cette triste manie.
Molière a sur eux tous versé l'ignominie ;
Sans doute il châtiât de monstrueux abus,
Et Thomès, Macroton, Purgon, Diafoirus, (1)
Par leur étrange aspect, leur jargon ridicule,
Méritaient après tout les coups de sa fêrule.
Mais si ce grand génie en nos jours eût vécu,
Il aurait mieux parlé, j'en suis bien convaincu,

(1) Noms des médecins dans les comédies de Molière.

Des docteurs de nos temps qui, sans vaine arrogance ,
 Ont le savoir profond et la fine élégance ,
 La politesse exquise avec la gravité,
 Et d'un cœur généreux l'ardente humanité.
 Il en est et beaucoup que la science avoue ,
 Qu'avec effusion le monde admire et loue.
 Quelques-uns toutefois peuvent être sifflés,
 Et Molière les eût à bon droit immolés.
 Ceux-ci sont un peu fiers et tranchants de parole ;
 Ils ne doutent jamais et c'est là leur symbole,
 Citant à tout propos, d'un ton rogue et disert,
 Tantôt Pinel, tantôt Sydenham, Alibert ,
 Grands noms dont chacun d'eux s'étaie et s'autorise ,
 Pour couvrir son orgueil et parfois sa sottise.
 D'autres sous de vains mots accablent nos esprits ,
 Et triomphent surtout de n'être pas compris .
 De mille termes grecs leur parler se décore :
 Vous regorgez d'humeurs, hé ! c'est une pléthore.
 Votre digestion est lente et sans vigueur ;
 Mais dans votre estomac pourquoi cette langueur ?
 Voyez..... La question est bientôt éclaircie :
 Votre mal est connu : c'est la bradypesie.
 Le pyllore est d'ailleurs chez vous trop resserré ,
 Le suc pancréatique est mal élaboré ,
 L'idiocrase en vous me paraît molle et fade,
 Et voilà justement ce qui vous rend malade (1).
 Charlatans ! Charlatans !... Oh ! que j'aime bien mieux
 Ce docteur plein de tact, qui vient officieux
 Près de votre chevet s'asseoir, lorsque la fièvre
 A d'un soudain frisson fait trembler votre lèvre.
 Son aspect vous rassure et son œil vous sourit ,
 Avant d'atteindre au mal il a calmé l'esprit.
 Loin de lui les grands mots et la savante phrase
 Dont le ton vous ennue et le poids vous écrase.
 Qu'a-t-il besoin vraiment de ces burlesques mots ,
 Arme du pédantisme et pâture des sots ?
 Il ne vient point chez vous jouer la comédie ;
 Lent investigateur, il observe, étudie
 Le plus frêle symptôme, et l'humeur et le sang ,
 Interroge le pouls sous la main bondissant ,
 Saisit le mal, caché dans son obscur repaire ,
 Expulse enfin du corps ce ferment délétère ,

(1) Allusion à ce mot de Sganarelle dans *Le Médecin malgré lui* : « Voilà justement ce qui fait que votre fille est muette. » Acte 2, scène 6^{me}.

Et chez vous, par ses soins et son art bienfaiteur,
Guérit du même coup et la fièvre et la peur.

Mais pareils à ce flot qui gronde et se déroule,
Voici mille imposteurs, sombre et mouvante foule,
M'offrant une moisson de bizarres portraits.
Dans ce nombre infini choisissons quelques traits ;
Ne leur marchandons pas notre rude semonce.
C'est d'abord ce courtier de réclame et d'annonce
Qui nous suit, nous observe et nous tend ses panneaux ;
De son style emphatique il emplit les journaux,
Promène dans Paris ses prospectus sonores
De pâte pectorale et de dents osanores,
Et prône la pommade, onguent miraculeux,
Qui sur un front caduc fait germer les cheveux,
Ou cet art nouveau-né dont l'adroite peinture
Change en boucles de jais la grise chevelure.
Il est vrai que parfois maint galant suranné
Des tresses d'un beau noir rêvant son crâne orné,
S'est vu chauve soudain ; car à l'enduit perfide
La chimie a mêlé quelque mordant acide,
Qui, rongé à leur base et le derme et le front,
Du fat sexagénaire a consommé l'affront.
D'autres spéculateurs sur l'humaine sottise
Aux coins des carrefours hurlent leur marchandise.
Vingt brocanteurs madrés engrènent les chalands :
On vous livre à vil prix mille objets opulents.
Défiez-vous alors ; car la fraude vous guette ;
Avec calme agissez, prudent dans votre emplette ;
Parfois sur le comptoir du rusé trafiquant,
Le rubis est du strass, l'or devient du clinquant.
Plus loin un cabaret vous tente et vous appelle :
La maison est joyeuse et le nectar ruisselle.
L'enseigne vous promet un Bordeaux plein de feu,
Et l'hôte en souriant vous verse..... du vin bleu.
Voyez-vous sous les toits cette pauvre mansarde
Dont le volet s'entr'ouvre et d'en haut vous regarde ?
C'est là qu'une Sibylle, attendant son butin,
Feuillettera pour vous le livre du destin.
Franchissant des degrés la rampe vermoulue,
A cet étroit donjon la clientèle afflue.
A tous la prophétesse avec autorité
Promet, pour l'avenir, agent, plaisir, santé ;
Dans un lointain d'azur, radieux d'espérance,
Au joueur ruiné montre une heureuse chance,
Distribue à chacun les bonheurs les plus doux,
A l'avare de l'or, à la veuve un époux ;

Mais cette fée, hélas ! qui rit de nos faiblesses ,
 Et qui s'en va semant dignités et richesses ,
 N'a pas prévu pour elle un dénoûment fatal ,
 Ce qui l'attend un jour, un grabat d'hôpital.

Portez vos yeux plus loin · Ici l'on galvanise ;
 Disciple de Mesmer, cet autre magnétise.
 Gall a des sectateurs qui viendront, tour-à-tour,
 Explorer votre tête, en palper le contour ,
 Et chez vous proclamer avec pleine assurance
 Les effets inouis d'une protubérance (1).

Dites-moi : par hasard, auriez-vous intérêt
 A connaître un voleur, à surprendre un secret ?
 La chose est fort aisée, et tout là-haut réside
 Certaine somnambule étonnante et lucide
 Par qui dans un clin-d'œil tout sera mis à nu,
 Le secret découvert et le voleur connu.
 Fatigué des ennuis qu'amène un long veuvage ,
 Songez-vous aux douceurs d'un nouveau mariage ?
 Sans bruit, sans faire un pas, vous pouvez dès demain,
 Dès aujourd'hui, serrer les nœuds de cet hymen.
 On trouvera pour vous, et moyennant salaire ,
 Une épouse charmante et digne de vous plaire ,
 Très-bien en dot surtout. L'habile entrepreneur
 Veut par son choix exquis combler votre bonheur.
 Croyez-m'en toutefois : observez , et pour cause ,
 D'un œil très-attentif, l'objet qu'on vous propose.
 Le tout, beau d'apparence, est peut-être taré :
 Ce teint si gracieux, avec art préparé ,
 Par ses tons chatoyans vous rit et vous abuse ;
 Ce n'est qu'un composé de fard et de céruse.
 Evitez donc le piège ; ou craignez, étant pris ,
 De figurer au rang des stupides maris.

Mais pourquoi ces clameurs et cette foule immense
 Vers ce sombre palais en tumulte s'élance ?
 Ce palais c'est la bourse, ou d'avidés courtiers
 Vont par un bruit de hausse allécher les rentiers.
 La tourbe en tous les sens se heurte, se coudoie.
 La spéculation rêve une riche proie ;
 Mais souvent la fortune a trompé son espoir :
 Tel, Crésus le matin, qui se voit gueux le soir.

(1) Je ne veux pas nier certains résultats de la phrénologie et du magnétisme animal ; que l'on avoue seulement qu'il y a dans l'une et l'autre science bien des charlatans ; c'est tout ce que je demande.

Charlatans, en ce lieu que votre audace est grande !
 L'un me leurre, en secret, d'un pompeux dividende ,
 Et m'è jetant ses mots de boni, de report ,
 D'un argent idéal emplit mon coffre-fort.
 L'autre faisant sonner de douces échéances ,
 M'offre discrètement de véreuses créances
 Ou le succès est sûr, et le profit très-clair ,
 Mais ou l'honneur éprouve un déficit amer.
 Vous jugez de quel ton j'accueille la parole
 De ce fripon fieffé qui , soutenant son rôle,
 Et de ma probité riant dans ses propos ,
 S'en va flairer ailleurs quelque esprit plus dispos ,
 Quelque cœur moins étroit et dont la conscience
 Pour son vil brocantage ait plus de bienveillance.
 Laissons-lui son sarcasme, et sa fraude, et son or :
 Le cœur d'un honnête homme est un trop grand trésor
 Pour aller le risquer sur cette triste boue
 Ou, comme en un tripot, l'honneur même se joue ,
 L'honneur, cet ange pur qu'un souffle peut ternir ,
 Et qui, s'il disparaît, ne sait plus revenir (1).
 Voulez-vous le garder des mortelles atteintes ?
 Ayez à son égard de salutaires craintes ;
 Et pour me résumer en deux mots importants ,
 Aimez la vérité, fuyez les charlatans .

M. Germer-Durand donne quelques renseignements sur une inscription hébraïque signalée par M. Reboul, dans la dernière séance. Cette inscription a été connue de Poldo d'Albenas, qui l'a publiée le premier, mais fort inexactement. Ménard, qui l'a reproduite d'après lui, mais en la corrigeant par conjecture, la traduit ainsi : *Ceci est la tombe de Salomon de Lisbonne*. Peut-être faut-il voir, dans ce *Salomon de Lisbonne*, un des ancêtres des familles israélites assez nombreuses, existant encore à Nîmes et dans plusieurs villes du Midi, et qui portent ce nom de *Lisbonne*.

(1) C'est, sous une autre forme, la même idée que Despréaux a exprimée dans les vers suivants de l'une de ses satires :

L'honneur est comme une île escarpée et sans bords ;
 On n'y peut plus rentrer, dès qu'on en est dehors.

Ménard affirme que les pierres tumulaires sur lesquelles Poldo d'Albenas a recueilli les trois épitaphes juives qu'il lui emprunte, étaient perdues en 1748. Il se trompait pour l'une d'elles, puisqu'on la voit encore aujourd'hui, rue des Greffes, et qu'elle forme le linteau de la porte d'une remise annexée à la maison que M. Ferrand de Missols possède dans cette rue. M. Germer Durand a fait, en 1852, un estampage de cette inscription qu'il a joint aux 400 estampages d'inscriptions antiques de Nîmes, cédées par lui au comité de la langue, des arts et de l'histoire de France.

A cette occasion, M. Pelet signale l'existence, dans la cour de cette même maison de la rue des Greffes, d'une magnifique pierre portant, en grands caractères, le mot POETA. Notre savant confrère hésite à y voir une inscription antique.

Séance du 7 juin.

M. le conseiller Ignon rend compte d'un travail du docteur Vingtrinier, médecin en chef des prisons de Rouen, *sur les enfants dans les prisons et devant la justice, ou des réformes à faire dans les lois pénales qui leur sont appliquées.*

Après avoir étudié l'œuvre entière avec beaucoup de soin, M. Ignon a extrait des vœux du docteur Vingtrinier tout ce qui lui a paru praticable; il a ajouté de son propre

fonds, des idées nouvelles, des modifications qu'il a jugées nécessaires ou utiles, et a fait du tout une œuvre commune, présentée sous la forme qui lui a paru la plus saisissante, celle d'un projet de modification au Code pénal.

Dans une brillante improvisation qui a longtemps captivé l'attention de l'Académie, M. Ignon a présenté une sorte d'exposé des motifs de l'ensemble et de chacune des dispositions de ce projet, dans lequel il a fait entrer l'exposition de la législation pénale, relative à l'enfance, les critiques dont elle a été l'objet, les améliorations successivement poursuivies en sa faveur, tant par l'administration publique que par la charité privée, les résultats de la double statistique de la justice criminelle et de celle des établissements de répression, accusant une progression toujours croissante d'enfants poursuivis et emprisonnés.

Tous ces matériaux que M. Ignon expose avec une grande clarté et une facilité d'élocution remarquable, ont été puisés par lui non-seulement dans la brochure de M. le docteur Vingtrinier, mais dans les ouvrages de droit criminel, dans les rapports faits à l'Académie des sciences morales et politiques, par MM. Béranger et Charles Lucas, ainsi que que dans ceux qui ont été faits au ministre de l'intérieur par MM. les inspecteurs généraux des prisons.

Voici le projet de modification au Code pénal que propose M. le conseiller Ignon dans l'intérêt des enfants, et qui réalise la plupart des vœux émis par M. le docteur Vingtrinier :

ART. 66 DU CODE PÉNAL.

§. 1^{er} Les enfants de l'un et de l'autre sexe, âgés de moins de 12 ans, quels que soient les crimes ou délits qui leur seront imputés, ne pourront être poursuivis que devant le tribu-

nal de simple police du chef-lieu de l'arrondissement communal. Si le tribunal décide qu'ils ont agi sans discernement, ils seront acquittés ; mais ils seront, selon les circonstances, remis à leurs parents ou placés dans une maison de préservation pour y être retenus et élevés pendant le temps que le tribunal déterminera et qui, toutefois, ne pourra excéder l'époque où ils auront accompli leur seizième année.

§. 2. S'il est décidé qu'ils ont agi avec discernement, ils seront condamnés par le tribunal de simple police, à être détenus dans une maison de discipline paternelle, suivant les distinctions et dans les limites de durée portées aux articles 67 et 69 ci-après. Le même jugement déterminera si, à l'expiration de cette peine disciplinaire, ils devront être rendus à leurs parents ou conduits dans la maison départementale de préservation, pour y être retenus et élevés comme enfants abandonnés.

§. 3. Il y aura dans chaque arrondissement communal et dans les dépendances de l'hospice civil un quartier séparé, destiné au dépôt provisoire et à la détention par voie de discipline paternelle des enfants au-dessous de 12 ans, comme aussi à la détention civile par voie d'autorité ou de réquisition personnellement exercée par les pères de famille, en vertu des art. 375 et suivants du Code-Napoléon.

§. 4. Il sera établi dans chaque chef-lieu de département, par les soins des commissions administratives des hospices et sous la haute direction de l'administration supérieure, une maison de préservation, réunissant, autant que faire se pourra, le triple caractère de maison d'éducation et d'apprentissage industriel et agricole, suivant les convenances de chaque localité. Les jeunes enfants acquittés, et qui devront être charitablement élevés, ceux qui auront accompli leur temps de discipline pa-

ternelle et qui ne pourront être rendus à la famille, et les enfants trouvés et abandonnés à la charge de l'hospice, pourront y être élevés concurremment.

§. 5. L'administration charitable de l'hospice aura la tutelle administrative ou le patronage de tous les enfants qui lui auront été confiés à ces divers titres, jusqu'à ce qu'ils aient été rendus à leurs parents, ou jusqu'à leur émancipation ou à leur majorité. Elle pourra, après une première éducation, les placer dans des établissements privés de préservation, les confier à des sociétés de patronage légalement autorisées, ou les mettre en apprentissage chez des artisans ou cultivateurs honnêtes.

§. 6. Lorsque l'enfant, âgé de plus de 12 ans et de moins de seize, sera poursuivi criminellement ou correctionnellement, s'il est décidé qu'il a agi sans discernement, il sera acquitté; mais il sera, selon les circonstances, remis à ses parents, ou conduit dans une colonie agricole ou industrielle privée, pour y être retenu et élevé pendant tel nombre d'années que le jugement déterminera et qui toutefois ne pourra excéder l'époque où il aura accompli sa vingtième année.

§. 7. Après trois ans passés dans la colonie, l'enfant qui se sera bien comporté, et dont l'éducation paraîtra suffisamment avancée, pourra, sur l'avis favorable du directeur et des inspecteurs du service pénitentiaire, être remis, à titre provisoire, à la famille, si elle en est jugée digne, ou à une société de patronage légalement autorisée.

ART. 69.

§. 1^{er}, comme au Code pénal.

§. 2. Les enfants âgés de moins de 16 ans, condamnés à l'emprisonnement, soit en vertu

des articles 67 et 68 , soit en vertu du § 1^{er} du présent article, subiront leur peine dans des quartiers séparés des maisons départementales de correction ou des maisons centrales, ou dans les établissements ou colonies pénitentiaires de jeunes détenus, fondées par le gouvernement.

§ 3. Lorsque les enfants poursuivis appartiendront à des familles connues et solvables, le père , administrateur légal pendant le mariage, le tuteur ou la tutrice après la dissolution du mariage , seront cités comme civilement responsables, pour s'entendre condamner s'il y a lieu en cette qualité, et même personnellement, soit au paiement des frais du procès , soit à ceux d'éducation préservatrice ou pénitentiaire.

§. 4. L'administration aura le droit de modérer ces condamnations , d'en attermoyer le paiement , et même d'en faire la remise complète dans des cas extrêmement favorables , lorsqu'elle y sera déterminée par la bonne conduite de l'enfant et par la position intéressante de la famille.

§. 5. Dans le cas même où , par un motif quelconque, il n'aurait été poursuivi aucune condamnation pécuniaire contre les pères ou tuteurs, l'administration pourra toujours, suivant les circonstances, apposer pour condition à la remise des enfants à leur famille , le paiement préalable de tout ou partie des frais d'éducation préservatrice ou pénitentiaire.

ART. 271.

§. 1^{er} Comme au Code pénal.

§. 2. Néanmoins, les vagabonds , âgés de moins de seize ans, seront déposés provisoirement dans la maison hospitalière de discipline paternelle et traduits devant le tribunal de simple police du chef-lieu d'arrondissement ,

qui, sur la preuve des faits de vagabondage, ordonnera qu'ils seront conduits dans la maison départementale de préservation, pour y être élevés et retenus comme enfants abandonnés.

ART. 274.

§. 1^{er} Comme au Code pénal.

§. 2. Les maisons hospitalières de préservation seront considérées comme établissements publics organisés pour obvier à la mendicité, en ce qui touche les enfants âgés de moins de seize ans ; en conséquence, tout enfant qui n'aura pas atteint cet âge, et qui sera trouvé mendiant, sera conduit et déposé provisoirement dans la maison de discipline paternelle, et traduit devant le tribunal de simple police du chef-lieu d'arrondissement, qui, en cas de conviction, le condamnera à une détention par voie de discipline paternelle, dont la durée sera déterminée par les dispositions combinées des articles 274, 276 et 69 du présent Code. Le même jugement déterminera si à l'expiration de cette peine disciplinaire l'enfant devra être rendu à la famille, ou s'il devra être conduit dans la maison charitable de préservation pour y être retenu et élevé comme enfant abandonné.

ART. 280.

* Tout père, mère, tuteur, ou autre légitime administrateur, tenu de prendre soin de la personne d'un mineur de seize ans, qui, pour s'exonérer de cette obligation, ou dans un but de spéculation personnelle, aura volontairement provoqué ledit mineur à se livrer au vagabondage ou à la mendicité, ou l'aura contraint par de mauvais traitements à désertier le domicile légal sans aucune ressource ni

moyen d'existence, sera puni de la peine portée en l'article 276, (6 mois à 2 ans.)

Tout individu majeur qui, dans un but d'exploitation et de spéculation personnelle, aura induit d'une manière quelconque un ou plusieurs mineurs de seize ans à mendier dans son intérêt, sera puni de la même peine.

NOTES EXPLICATIVES.

Déterminer un âge d'irresponsabilité n'était ni logiquement ni scientifiquement possible. La responsabilité doit être pesée et appréciée en vue de chaque fait et de chaque agent, tel est le système rationnel de notre loi pénale, il ne faut pas, sous prétexte de l'améliorer, la dénaturer dans sa valeur morale et scientifique.

M. Vingtrinier l'avait pressenti, puisque tout en proclamant l'irresponsabilité pénale jusqu'à l'âge de douze ans et demi, il désirerait néanmoins que la chambre du conseil fût appelée à juger préalablement la question de discernement. Il reconnaissait donc que cette irresponsabilité ne pouvait pas être absolue; mais le résultat d'une appréciation préalable d'un jugement. La juridiction de la chambre du conseil était mal choisie; ce n'est pas, à proprement parler, une juridiction de jugement, mais une juridiction d'instruction. Dans les matières criminelles, la chambre des mises en accusation a seule la plénitude de juridiction; il suffit d'un seul dissident dans la chambre du conseil pour que la chambre des mises en accusation doive être saisie. Dans la chambre du conseil la majorité ne fait pas la loi en faveur du prévenu, sa décision même unanime peut être déferée à la chambre des mises en accusation par le procureur impérial.

Dans les matières correctionnelles, la chambre du conseil est rarement saisie; le minis-

tère public et les parties civiles ont le droit de citer directement devant le tribunal correctionnel, et c'est ce qui arrive le plus souvent.

Les juridictions d'instruction ont sans doute le droit d'apprécier toutes les exceptions péremptoires, et le discernement est de ce nombre. Mais l'état de l'instruction, faite principalement pour constater le corps de délit, pour recueillir des indices graves contre l'accusé, et pour déterminer la compétence, est rarement assez complet pour pouvoir permettre d'apprécier les questions de moralité, d'intention, d'imputabilité et de responsabilité sur lesquelles le débat oral et contradictoire peut seul porter la lumière.

Il n'y avait donc pas possibilité de soumettre dans toutes les affaires la solution de la question de discernement à la chambre du conseil.

Pour faire échapper la première enfance à l'empire des lois générales de la pénalité et à la compétence des juridictions ordinaires de répression, il fallait donc rechercher un autre moyen. M. le docteur Vingtrinier l'avait aussi indiqué, il ne s'agissait que de le mettre en œuvre.

Ce moyen consiste à créer pour la première enfance une peine de discipline purement paternelle, dont l'application sera confiée à cette justice patriarcale qui se rapproche le plus par ses attributions et par ses formes de l'autorité domestique, et qui semble naturellement appelée à la suppléer lorsque, par une indigne faiblesse, elle laisse périr dans ses mains le légitime ascendant de la puissance paternelle ou qu'il est suffisamment constaté que les ressources limitées, que les lois et les mœurs laissent à sa disposition, sont devenues impuissantes.

Car il ne faut pas se le dissimuler, le temps et les mœurs nouvelles ont emporté cette autorité si respectée des pères de famille, qui

formait la base des sociétés anciennes. L'unité civile n'est plus représentée par cette institution de la famille, se personnifiant dans la souveraineté absolue et viagère de son chef, sur tous les membres qui la composent ; mais elle réside aujourd'hui amoindrie et rapetissée outre-mesure dans l'individualité de chaque personne majeure. Si nous lisons encore, dans un tout petit coin du Code de nos lois civiles, cette solennelle rubrique : *De la puissance paternelle!* ces mots, évidemment détournés de leur signification primitive, ne présentent à nos esprits étonnés que des idées analogues à celles que font naître au milieu des ruines entassées des plus beaux monuments de l'antiquité, les fastueuses inscriptions qui les consacraient au temps de leur splendeur.

Les mêmes causes qui ont fait modifier les lois répressives applicables aux hommes faits et qui en ont fait bannir les violences corporelles devaient modifier, dans le même sens, la discipline même paternelle ; aussi nulle part la loi nouvelle, ne reconnaît au père le droit de correction manuelle. Les art. 275 et suivants du Code civil, se bornent à lui donner le droit de provoquer la détention civile et dans des limites très-restreintes.

Ce serait donc un contre-sens que de renvoyer au père la correction des enfants qui commettent des délits ou des crimes, lorsque les lois ne mettent en son pouvoir que des moyens de discipline si bornés.

C'est une nécessité que l'autorité publique fasse ce que la famille n'a pas le droit de faire.

Diviser l'enfance en deux périodes, dont la première ne sera pas soumise à l'empire des lois pénales et aux juridictions ordinaires de répression, tel est le vœu d'une philanthropie éclairée.

C'est pour le réaliser que nous proposons tout un système de discipline, dite paternelle,

qui n'aurait rien de commun ni avec la cour d'assises, ni avec la police correctionnelle, ni avec les prisons ordinaires.

Il fallait trouver non pas un juge, mais un tribunal ou une juridiction déjà établie, car il ne faut pas les multiplier à l'infini.

Il suffira d'attribuer une compétence nouvelle à une juridiction déjà existante.

Cette juridiction doit présenter la condition d'un ministère public pour la mettre en action, pour constater les faits, recueillir les plaintes, les dénonciations, prendre les renseignements nécessaires sans avoir à se livrer à une instruction, proprement dite, donner les citations ou les avertissements, conclure à l'audience, faire exécuter la décision.

Dans les détails d'exécution, toute cette procédure sera aussi sommaire que possible et presque sans frais.

L'enfant sera traduit devant le juge sans l'appareil de la contrainte armée : le père, un parent, un appariteur, un garde champêtre, un huissier, pas de gendarmes, surtout, on ne devra y avoir recours que dans des cas bien exceptionnels. La force armée sera presque toujours inutile pour les enfants de cet âge.

On pourra, sans inconvénient, établir une maison tout à la fois préventive et disciplinaire. En la plaçant dans un établissement de charité déjà existant, dans des conditions telles, qu'on y pourra loger, nourrir, soigner, entretenir, surveiller et élever les enfants avec le concours des sœurs hospitalières, médecins, aumôniers, inspecteurs, administrateurs, agents comptables et autres employés déjà établis et rétribués, on trouvera le moyen de créer une institution nouvelle avec facilité, économie, et d'une manière convenablement appropriée à sa destination.

Pour cette première enfance, comme pour

la seconde, la question de discernement sera posée. La décision de cette question est toujours délicate, puisqu'il s'agit d'apprécier chez l'enfant le degré d'intelligence et de moralité. Il s'agit encore, en cas d'acquiescement, de décider si l'enfant doit être rendu à la famille, autre question non moins délicate, et pour la solution de laquelle le ministère public et le juge auront dû se renseigner à l'avance sur la moralité de la famille, ses moyens d'existence et de surveillance sur le jeune enfant.

Nous avons été amenés à attribuer cette juridiction au seul tribunal de police du chef-lieu. Parce qu'il aurait fallu créer trop de prisons locales si on avait donné cette attribution à tous les tribunaux de police de canton ; qu'il n'y a pas d'hospice dans tous les cantons ; que le personnel des juges de paix répond mieux à cette destination dans les arrondissements, qu'il y est plus rétribué, mieux recruté ; que les mêmes observations s'appliquent au ministère public, toujours rempli par des commissaires de police choisis, aussi, et rétribués dans de meilleures conditions.

Il était convenable, d'ailleurs, de centraliser cette institution au point de vue des vagabonds et des mendiants.

Nous n'avons pas eu à présenter une nomenclature nouvelle des faits répréhensibles, et à remanier, dans l'intérêt de l'enfance, toutes nos lois de répression.

Les principes de la morale et les conditions de l'imputabilité sont les mêmes pour les enfants et pour les hommes faits. Toute la différence à faire entr'eux ne peut consister que dans la nature et la durée des moyens de répression. Les articles 67, 68, 69 et 463 du code pénal ne laissent rien à désirer quant à leur durée, et quant à leur nature, notre système de discipline paternelle substitué à la peine correctionnelle et remplaçant les pi-

sons ordinaires par les maisons hospitalières de rétention et de préservation nous paraît répondre à toutes les convenances légitimes.

Nous avons pensé que dans ses rapports de discipline avec l'enfance, la société devait s'inspirer de ces sentiments de sympathique bienveillance qui impriment toujours un caractère propre aux sévérités paternelles et qui font bénir la main qui châtie. Il faut qu'on puisse dire d'elle aussi :

Un père en punissant, Madame, est toujours père,
Un châtement léger suffit à sa colère.

Notre rédaction ne satisfait pas pleinement, nous l'avouons, aux règles scientifiques de la codification en ce qu'elle réunit et juxtapose aux dispositions de discipline répressive, qui devraient naturellement figurer dans le code pénal, des dispositions d'organisation qui seraient mieux placées dans le code d'instruction criminelle ou dans un règlement séparé d'administration publique qui pourrait les développer avec plus de détail ; mais cette dérogation aux conditions logiques de la classification des matières, qui n'est pas d'ailleurs sans exemple dans nos lois, n'est ici d'aucune conséquence. Ce n'est pas au législateur que nous nous adressons en ce moment ; c'est à notre académie, c'est à toutes celles avec lesquelles elle est heureuse d'entretenir de précieuses relations que nous proposons nos idées sur une matière qui n'intéresse pas seulement l'enfance, mais la société tout entière. C'est pour ces Compagnies qui savent allier les travaux de l'intelligence aux aspirations généreuses d'une raisonnable philanthropie, que nous formulons d'une manière pratique et réalisable les vœux émis dans le remarquable travail de M. le docteur Vingtrinier.

Si nous avons emprunté la forme d'un pro-

jet de loi, c'est précisément parce qu'elle nous a paru plus saisissante et plus propre à faire apprécier la portée de nos propositions, et surtout parce qu'elle doit répondre, nous aimons à le croire, d'une manière victorieuse, à cette objection qui s'était produite dans le sein de l'académie de Rouen et qui consistait à dire que les demandes de notre honorable correspondant étaient presque impossibles à réaliser, parce qu'elles entraîneraient d'immenses changements dans le code pénal.

Nous ne nous flattons pas d'être le magistrat éminent dont M. le docteur Vingtrinier appelle le concours, pour venir en aide au triomphe de son œuvre philanthropique. Obscur pionnier de la justice, organe habituel de ses sévérités et quelquefois témoin de ses défaillances, nous croyons fermement que les législateurs et les gouvernants, lorsqu'ils s'appliquent à mettre leurs actes en harmonie avec les progrès de la civilisation et les besoins de leur époque, sont les vrais précepteurs des nations; que les tribunaux de la justice répressive sont de puissantes écoles de morale pratique; que l'exécution complète, rapide et inévitable des lois pénales, serait le meilleur moyen d'opposer une digue au torrent des vices qui minent sourdement la société et de donner aux masses populaires cette direction morale qu'on demanderait en vain pour elles aux seuls enseignements théoriques et à la discipline purement domestique.

La stabilité des lois civiles, le perfectionnement graduel des lois criminelles et des mesures de tutelle et de prévoyance administrative qui en préviennent la violation ou en assurent l'exécution, telle nous paraît être la base fondamentale d'une législation vraiment protectrice des intérêts sociaux, tel est aussi, nous le pensons, le plus noble sujet d'étude pour ces intelligences élevées et ces âmes d'é-

lite qui aiment à consacrer au soulagement de l'humanité les précieuses facultés que leur a départies la nature.

Ces sentiments généreux distinguent à un haut degré l'homme de science, le médecin charitable, l'écrivain philosophe dont nous venons de vous faire apprécier la publication récente, et que tant d'œuvres remarquables recommandaient déjà à la reconnaissance publique et aux bénédictions des classes souffrantes.

Seance du 21 juin 1856.

M. Hedde continue les recherches qu'il a déjà soumises à deux reprises différentes à l'Académie sur les facultés affectives, se rattachant plus spécialement à cet amour du *chez soi* et du confortable qui nous porte à l'embellissement de nos habitations, et qu'il désigne sous le nom d'*habitativité*, nom qui, du reste, n'est pas nouveau, puisqu'il a été souvent employé dans les statistiques, et par les phrénologues, entr'autres par Spurzheim.

Parmi les nombreux besoins que l'homme s'est créés pour l'arrangement de sa vie intérieure, il en est qui lui sont devenus presque indispensables, il en est d'autres purement de luxe, mais qui, par cela même, occupent tous les jours plus de place dans nos maisons, et qui se modifient suivant le caprice de la mode, ou le progrès des arts et de l'industrie.

Dans ces derniers, il faut ranger la décoration des fenêtres, les moyens d'adoucir l'éclat d'une lumière trop souvent éclatante, surtout dans nos contrées méridionales, et de reproduire dans nos appartements ces effets mystérieux de pénombre qui, dans les édifices religieux, portent les esprits à la méditation et au recueillement.

M. Hedde pense qu'on pourrait employer pour cela les stores convenablement peints, dont les sujets seraient en harmonie avec la forme des ouvertures, aussi bien qu'avec la destination particulière de l'appartement qu'ils doivent décorer.

Mais la ne se borne point son ambition; il voudrait qu'on arrivât à remplacer les riches et coûteuses verrières de nos églises au moyen de ces toiles convenablement préparées :

« On pourrait, dit-il, exécuter des vitraux
 » ou des parties de vitraux, dont les encadre-
 » ments et les bords seraient peints sur une
 » toile transparente, tandis que le milieu, des-
 » tiné à recevoir le principal sujet, serait formé
 » par un compartiment de verre peint sur
 » fond blanc, d'une seule pièce, avec des cou-
 » leurs vitrifiables appliquées au pinceau et
 » cuites par les procédés ordinaires. Par ce
 » moyen, les plombs et les traverses en fer ne
 » nuiraient pas aux lignes du dessin, et l'effet
 » du milieu serait plus beau et plus apparent
 » par l'opposition des parties environnantes,
 » et tout cela avec une grande économie. »

M. Hedde présente, à l'appui de ses observations, divers essais de peinture transparente sur toile, et pense que ce genre de peinture chromatique pourrait aussi s'appliquer avec beaucoup d'avantage pour obtenir ces merveilleux effets de *catoptique* ou lumière réfléchie par les surfaces polies qu'elle rencontre, et dont on a su tirer un si grand parti à Saint-Sulpice de Paris, pour éclairer la statue

de la Vierge, effet que l'on va essayer de produire dans l'église Sainte-Perpétue de Nîmes ; mais dans des conditions de projection de lumière peut-être moins favorables.

Poursuivant un but plus prosaïque aussi bien que plus utile, M. Hedde consacre la deuxième partie de son travail à signaler les défauts des moyens généralement employés pour le chauffage et surtout pour la préparation des aliments. Il soumet à l'Académie les plans d'un nouveau fourneau de cuisine qu'il a appliqué lui-même dans sa maison, et dont les résultats lui paraissent devoir répondre à toutes les exigences que réclame cette partie indispensable de nos intérieurs domestiques.

Sans reproduire les détails nombreux dans lesquels est entré l'inventeur de cet appareil ingénieux et qu'on aurait peine à saisir dans une rapide analyse, nous nous bornons à dire que ce genre de cheminée occupe un très-petit espace, remédie à la fumée, cette plaie incessante de nos habitations, présente une grande économie de combustible et peut se prêter à toutes les exigences de l'art culinaire : enfin : ce qui offre un grand intérêt sous le point de vue hygiénique, c'est la disposition du *potager*, lequel placé sous un manteau communiquant avec l'air extérieur, annihile entièrement les émanations délétères produites par la combustion du charbon de bois. — Si la découverte de M. Hedde réunit en effet toutes ces conditions, chose dont on ne peut se convaincre qu'en voyant fonctionner l'appareil, l'inventeur aura certainement des droits à la reconnaissance de tous ceux qui ont l'amour de l'*habitativité*.

M. Charles Rey lit à son tour une pièce de vers intitulée : *Boutade satirique inspirée par le nouveau livre de Victor Hugo, LES CONTEMPLATIONS*, et dans laquelle l'auteur, tout en

rendant justice aux belles pensées et aux grandes images qui se trouvent dans les vers de l'illustre exilé, flagelle les écarts de style et de langage qui se montrent fréquemment à côté des beautés poétiques d'un ordre supérieur. Cette satire où règne encore toute la verve de la jeunesse malgré l'âge avancé de son auteur, vient d'être livrée à l'impression.

Cette séance est terminée par un vote unanime en faveur de M. Pagézy, maire de Montpellier, nommé membre correspondant.

Séance du 6 juillet 1856.

Après la communication de la correspondance et le dépôt des publications parvenues, pendant la quinzaine, au secrétariat, M. Liotard père donne lecture de la notice suivante sur un livre de mathématiques fort rare. L'exemplaire que M. Liotard en possédait, et qui fait partie de l'importante collection d'ouvrages de science dont il vient d'enrichir la Bibliothèque de la ville, a sans doute appartenu à Delambre, dont il porte la signature sur la première page. C'est peut-être l'unique exemplaire qui existe aujourd'hui en France.

« Montucla, dans son *Histoire des Mathématiques*, tom. I, pag. 581 et 582, rapporte que Georges-Joachim Rhéticus (1) calcula des

(1) Georges-Joachim Weltkirchen, mathématicien, dit *Rheticus*, parce qu'il était d'un village des Grisons,

tables de sinus, tangentes et sécantes pour tous les arcs croissants de minute en minute jusqu'au quart du cercle, et de dix en dix secondes pour les premier et dernier degrés, en supposant le rayon égal à l'unité suivie de quinze zéros; que, prévenu par la mort, Rhéticus ne publia point son travail; que ce ne fut qu'en 1594 que l'un de ses disciples, nommé L. Valentinus Otto (Valentin Othon), l'acheva et le donna sous le titre de *Opus palatinum de triangulis*, mais qu'il n'y porta les sinus, etc., qu'à onze chiffres et que, d'ailleurs, il s'y glissa beaucoup de fautes.

« Ce motif, dit notre historien, engagea, en 1610, Barthélemi Pitiscus (1), non-seulement à en donner une nouvelle édition, mais à en porter les sinus, tangentes et sécantes à seize chiffres. Enfin, il publia ce travail, en 1613, sous le titre de *Thesaurus mathematicus sive canon sinuum etc.*

» C'est, en effet, ajoute Montucla, un vrai

naquit le 49 février 1544. Sa science le rendit cher aux personnes de qualité et lui fit obtenir une chaire de mathématiques à Wittemberg, où il enseigna l'astronomie avec un applaudissement universel. Ce qu'il eut dire de l'opinion de Copernic sur le système du monde, etc., lui parut si raisonnable qu'il fut rendre visite au docte personnage, se fit gloire de se dire son disciple, et, après sa mort, publia ses leçons.

Rhéticus en avait rédigé un grand nombre, dont il fait mention dans la lettre qu'il écrit à Pierre Ramus. Il a aussi fait des éphémérides selon le système de Copernic : *de Doctrina triangulorum* 1, 6, 44, etc. Un baron hongrois, qui connaissait Joachim, l'engagea à venir chez lui à Caschow ou Cassovie, où, lui ayant donné une chambre qu'on avait bâtie depuis peu, il eut le chagrin de le voir tomber dans une affreuse apoplexie, dont il mourut, le 4 décembre 1576, âgé de 62 ans.

(1) Pitiscus, né le 24 août 1564, mort le 27 juillet 1613, ministre protestant.

trésor et un des monuments les plus remarquables de la patience humaine, disons mieux, d'un dévouement d'autant plus méritoire à l'utilité des sciences qu'il n'est point accompagné de beaucoup de gloire. Car on y trouve : 1° les sinus exprimés en seize chiffres pour toutes les minutes et de dix en dix secondes du quart de cercle ; 2° les mêmes sinus en vingt-six chiffres pour toutes les secondes du premier et du dernier degrés du quart de cercle ; avec les premières, secondes et même (quand il l'a fallu) les troisièmes différences de sinus chaque avec le précédent et le suivant. Le titre annonce même le commencement de la table des sinus pour un rayon de seize chiffres et les sinus des dixième, trentième et cinquantième secondes des trente-cinq premières minutes calculées à vingt-trois chiffres. Mais Lalande nous dit, dans le *Journal des Savants* de 1771, où il a donné une histoire fort détaillée et fort curieuse de cette production typographique, que ces deux parties manquent dans tous les exemplaires qu'il a vus ; ce qui vient probablement de ce que, Pitiscus étant mort en 1613, le libraire chercha à abrèger son ouvrage. Mais, dans ce cas, il eût dû réformer le titre, qui est d'ailleurs la dernière feuille qu'on imprime. »

Lalande dit, en effet, dans le *Journal des Savants* de 1771, qu'il n'a pu voir que trois exemplaires de ces tables ; que l'un de ces trois exemplaires lui avait été prêté par M. Jousse, conseiller au présidial d'Orléans, et qu'en l'examinant il avait été surpris de ne pas y trouver les deux articles que Pitiscus avait ajoutés et qui sont énoncés dans le titre, savoir : le commencement des sinus pour un rayon de vingt-six chiffres calculés algébriquement, et les sinus des secondes en allant par dix, trente et cinquante, depuis zéro jusqu'à trente-cinq minutes, avec leurs co-sinus pour un rayon de vingt-trois chiffres.

Il pense, comme le dit Montucla, que le libraire, après la mort de Pitiscus, qui survint pendant l'impression de l'ouvrage, supprima ces deux articles; et cette erreur, qu'il n'a pas rectifiée dans sa *Bibliothèque astronomique*, imprimée en 1803, porte à croire qu'il n'a jamais vu d'exemplaire complet de ce livre.

Je crois donc faire plaisir aux géomètres en leur faisant connaître tout ce que renferme l'ouvrage entier, dont j'ai acquis un exemplaire provenant de la bibliothèque de feu M. Vidal, directeur de l'Observatoire de Toulouse. Il a pour titre :

Thesaurus mathematicus, sive canōn sinuum ad radium 1 00000 00000 00000 et ad dena quæque scrupula secunda quadrantis; una cum sinibus primi et postremi gradus ad eundem radium et ad singula scrupula quadrantis; adjunctis ubique differentiis et secundis, atque, ubi tulit, etiam tertiis: jam olim quidem incredibili labore et sumptu a Georgio-Joachimo Rhetico supputatus, at nunc primum in lucem editus et cum viris doctis communicatus a Bartholomæo Pitisco, Grumbergensi Silesio, cujus etiam accesserunt: I. Principia sinuum ad radium 1 00000 00000 00000 00000 00000, quam accuratissime supputata. II. Sinus decimorum, trigesimorum et quinquagesimorum quorumque scrupulorum secundorum per prima et postrema 35 scrupula prima, ad radium 1 00000 00000 00000 00000 00. — Francofurti, excudebat Nicolaus Hoffmannus, sumptibus Jonæ Rosæ, anno MD. LIII.

Ce livre commence par une préface de quatre pages d'impression, dans laquelle Pitiscus raconte les difficultés qu'il éprouva pour se procurer les papiers de Rhéticus, les différentes tables qu'il y trouva, le travail qu'il fit lui-même pour les vérifier et la manière dont il fut engagé à les publier. Ce que Lalande dit,

dans le *Journal des Savants* de 1771, sur la partie historique de cet ouvrage, est exactement conforme à la préface de Pitiscus, et n'en est pour ainsi dire que la traduction. On trouve, immédiatement après cette préface, des tables de sinus, de dix en dix secondes, pour tous les degrés du cadran et pour un rayon de 1 00000 00000 00000, avec les différences premières, secondes et troisièmes. Cette première partie de l'ouvrage, y compris le titre particulier qui la précède, forme en tout 271 pages d'impression.

Dans la seconde partie, la pagination recommence et va de la page 1 à la page 61. Elle est intitulée :

Sinus primi et postremi gradus ad singula scrupula secunda et ad partes radii 1 00000 00000 00000 ; una cum differentiis primis et secundis. — Francofurti, typis Nicolai Hoffmanni, impensis Jonæ Rosæ, anno MD. CIII.

Et l'on y trouve exactement tout ce que promet le titre, dans lequel (comme dans le titre général du livre) il y a une erreur de date. En effet, l'impression de ces tables est de 1613 et non de 1513. Cette erreur est rectifiée dans les titres des deux articles ajoutés par Pitiscus.

Ces deux articles de Pitiscus sont compris sous une même pagination et contiennent en tout 15 pages d'impression. Ils forment la troisième et dernière partie de l'ouvrage, et ont chacun un titre particulier. Le premier est intitulé :

Principia sinuum ad radium 1 00000 00000 00000 00000 per analysin algebraicam inventa, et per synthesis contrariam demonstrata; perque digitos multiplicata et probatione novenaria communita atque adeo in tabulas ad compendia calculi utilissimas redacta; auctore Bartholomæo Pitisco. Ac-

cessere tabulæ consimiles, ex sinibus arcuum x et xx scrupulorum secundorum et complementorum eorundem factæ. — Item duo exempla compendiosi calculi : unum multiplicationis, alterum divisionis, ex tabulis illis. — Francofurti, typis Nicolai Hoffmanni, impensis Jonæ Rosæ, anno MD. DC. XIII.

Et le second :

Sinusdecimorum, trigessimorum et quinquagesimorum quorumque scrupulorum secundorum, in prioribus triginta quinque scrupulis primis contentorum ; una cum sinibus complementorum ad radium 1 00000 00000 00000 00000 00; additis differentiis primis, secundis, tertiis, quartis, quintis. Ex supputatione Bartholomæi Pitisci, Grumbergensis Silesii. — Francofurti, excudebat Nicolaus Hoffmannus, sumptibus Jonæ Rosæ, anno 1613.

Ce second article contient exactement ce qui est énoncé dans son titre. Quant au premier, on y trouve une table des valeurs des cordes de $60^\circ, 30^\circ, 10^\circ, 2^\circ, 1^\circ, 20', 10', 2', 1', 20'', 10'', 2''$, pour un rayon de 1 00000 00000 00000 00000 00000. Cette petite table porte en tête : *Principia sinuum per analysin algebraicam inventa, secundum præcepta et praxin libri secundi Trigonometriæ nostræ*. Vient ensuite ce que l'auteur appelle : *Demonstratio analyticæ inventionis principiorum sinuum per synthesisin contrariam*.

« Ces démonstrations ne sont autre chose que des calculs par lesquels on revient de la valeur d'une corde à celle de la corde qui précède immédiatement dans la petite table dont je viens de parler ; ce qui justifie les valeurs assignées à ces cordes, celle de la première étant essentiellement connue. Ces calculs sont fondés sur trois formules que Pitiscus note à la manière du temps et qu'il emploie successivement.

« Par la première, il fait voir que la valeur de la corde 30° est exacte, parce qu'en retranchant la quatrième puissance du quadruple de son carré, on a le carré du rayon ou la corde de 60° . Regardant, après cela, la corde de 30° comme donnée, il vérifie, par le moyen de la seconde formule, la valeur de la corde de 10° , en retranchant du triple de cette valeur une fois la troisième puissance; ce qui donne pour reste la corde de 30° . Il fait de semblables calculs pour les valeurs des cordes de 2° , 1° , $20'$, $10'$, $2''$, $1''$, $20''$, $10''$ et $2''$. Il donne ensuite, dans de petites tables, les produits de ces cordes par les nombres 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9. Chaque chiffre de ces multiples a au-dessus de lui le chiffre qui resterait si on divisait le multiple par 9. Il y a de pareilles tables pour les sinus et co-sinus de $20''$ et $10''$. Le tout se termine par des exemples de multiplication et de division à l'aide de ces tables. »

M. Bousquet lit plusieurs scènes de sa tragédie intitulée : *Annibal chez Prusias*. L'Académie écoute avec un vrai plaisir et encourage d'une nouvelle approbation cet essai dramatique où se révèle, à chaque instant, l'étude des grands modèles. Nous en extrayons la scène suivante :

ASDRUBAL.

Apprends, Flaminius, à craindre le destin ;
Je viens pour Annibal implorer un Romain...
Je suis son fils.

FLAMINIUS.

Eh bien ! quelle est ton espérance ?
Crois-tu que mon devoir le cède à ma clémence ?

ASDR. Tu te méprends, consul. Sache qu'un noble cœur
Accorde, mais jamais ne reçoit de faveur.

Es-tu juste ?... FLAM. En douter, c'est me faire un outrage.
Jeune homme, la fierté ne sied point à ton âge.

ASDR. Un orgueil mal placé sied-il mieux aux vieux ans ?
Celui de la vertu nous honore en tous temps.
Mais, dis-moi, de quel droit poursuivez-vous mon père ?

FLAM. Un citoyen ne sait qu'obéir et se taire.
Rome parle ; est-ce à moi de juger ses desseins ?
Penser, agir par elle est la loi des Romains.

ASDR. Eh bien ! c'est en son nom qu'aujourd'hui je l'implore.
On sert mal son pays quand on le deshonne.
Quel qu'en soit le motif, un forfait avilit ;
Le crime est toujours crime et rien ne le blanchit ;
Et tu te souillerais d'un meurtre sans exemple !
Songe qu'en ce moment l'univers te contemple ;
Que, si mon père meurt, sa mort te fletrira ;
Qu'aux siècles à venir, à ta honte, on dira,
D'un opprobre éternel pour couvrir la patrie :
Un grand homme, Annibal, au déclin de sa vie ,
Fut pauvre, abandonné ; les barbares Romains
De son illustre sang se souillèrent les mains.

FLAM. C'est un Carthaginois qui d'un meurtre m'accuse,
Je devrais... mais il est malheureux, je l'excuse.
Ne crains rien, Asdrubal, je t'en donne ma foi ,
Tes imprécations n'arrivent point à moi.
Rome n'est pas Carthage , et ta naissante haine
Juge mal, par les tiens , la nation romaine.
Elle veut Annibal, pour donner à jamais
Au monde qu'il soulève et le calme et la paix ;
Mais d'abrèger ses jours elle n'a point envie ;
Sans craindre les combats, elle craint l'infamie.
Va, je puis t'affirmer, par ses mâles vertus ,
Que nul de vous n'aura le sort de Régulus.

ASDR. Veux-tu, Flaminius, démentant ton courage,
Te montrer plus cruel que ne le fut Carthage ?
Cet heureux Régulus, mourant pour les Romains ,
Féconda de son sang la terre des Latins ;
Ce sang à des héros a donné la naissance.
A ce prix qui tiendrait à sa frêle existence ?...
Mais Annibal n'est pas digne d'un si beau sort ;
Et ce serait trop peu de lui donner la mort :
Les fers, rien que les fers ! Quelle insigne bassesse !
Que peut donc contre vous sa débile vieillesse ?
Affaîsé par les ans, aux portes du trépas,
Peut-il tenter encor les hasards des combats ?
Ils ne sont plus ces temps où sa force, sa gloire
Sous les drapeaux d'Afrique enchaînait la victoire ;
— Le héros a fini..... Va, sans crainte , aujourd'hui ,
Sous un prétexte vain empare-toi de lui ,
Sinon pour l'immoler , l'accabler de misère ,
En faire le jouet d'un peuple sanguinaire ;

Le trainer en triomphe, et, superbe vainqueur ,
 Sans respect pour toi-même insulter au malheur !
 Grands dieux ! qu'est le trepas auprès de tels supplices ?
 Quand il sauve l'honneur, il se change en délices ;
 On l'embrasse , et fuyant un si mortel affront
 On couvre du tombeau la rougeur de son front !

Séance du 19 juillet 1856.

Après la lecture du procès-verbal, la communication de deux lettres et le dépôt de quelques brochures, M. le conseiller Ignon, président, fait part à l'académie d'un mémoire sur une de ces associations de voleurs, dont la redoutable organisation est une menace incessante pour la société. Le savant juriste trouve, dans cette étude, matière à d'utiles réflexions, à des aperçus intéressants.

Après le récit des circonstances qui amenèrent, en 1852, la bande Lafabrègue sur les bancs des assises du Gard, M. Ignon caractérise dans son ensemble la dangereuse association qu'il se propose de faire connaître en détail.

Constatons d'abord, dit-il, que cette bande de malfaiteurs a, comme les maisons de commerce, une sorte de raison sociale, qu'elle s'appelle la *Société brise-fer* ; qu'elle appartient à cette classe de voleurs qu'on désigne sous le nom de Caroubleurs, du mot *carouble* qui en langage argotique signifie fausse-clef ; mais que ce qui la distingue particulièrement

et ce qui motive le nom de brise-fer sous lequel on la désigne, c'est l'invention d'une machine qui exerce sur les coffres-forts une pression si puissante que les plus solides ne peuvent y résister et dont les associés font usage alors seulement qu'ils n'ont pu les ouvrir avec des fausses-clefs. C'est à l'aide de cette machine inventée par Lafabrégue et perfectionnée plus tard par Meunier qu'a été commis le vol Sery à Beaucaire dans la nuit du 23 au 24 décembre 1848. Tous les membres actifs de la société son munis d'un étui en argent, destiné à être placé au besoin dans le corps afin de le soustraire aux perquisitions des gendarmes et des géoliers. Cet étui dans lequel on peut renfermer des pièces d'or, est principalement garni de scies en ressort de montre avec leur monture, destinées à scier soit les bareaux qui leur font obstacle dans l'exécution des vols, soit à favoriser leur évation lorsqu'ils sont détenus.

Chaque associé est aussi porteur d'armes cachées, poignards et pistolets de poche.

Ils procèdent par bandes de 4 à 6. Les bandes, outre la machine à briser les coffres, sont pourvues d'autres instruments de vol, tels que pinces-Monseigneur, villebrequins, mèches anglaises, diamants à casser le verre. Elles ont aussi tous les instruments propres à travailler les pannetons des clés, tels que étaux, limes et autres.

L'auteur du mémoire retrace ensuite les principales périodes de l'existence de cette société. « L'aperçu historique de ses méfaits présente, dit-il, deux périodes distinctes : la première de 1838 à 1848; la seconde de cette dernière époque jusqu'à 1852. A la première se rapportent des vols commis à Libourne, Quimperté, Quimper, Muret, Foix, Milhau, Montélimar et Thiers. A la seconde ceux commis à Avignon, Beaucaire, Nîmes, Arles, Lu-

nel, Montpellier, Marseille, Draguignan, Grasse, Bayonne, Libourne, Bordeaux, La Rochelle. Elle fut surtout poursuivie avec beaucoup d'activité pour les vols de Milhau (31 janvier 1846) et de Thiers (15 mars 1847). Entre ces deux dates, deux des associés: Jean Oswald et Lafabrègue, furent arrêtés, mais ils parvinrent à s'évader en faisant rébellion contre un gendarme de la Canourgue qui ne put que leur enlever la somme de 2,000 francs qu'ils portaient. Après le vol de Thiers, Oswald père, Touzé et Lafabrègue parvinrent à se soustraire aux recherches de la justice; les deux fils Oswald et Combes furent arrêtés et condamnés contradictoirement par la cour d'assises de l'Aveyron, le 6 décembre 1847, et par celle du Puy-de-Dôme le 20 mai 1848 à vingt années de travaux forcés qu'ils subissent au bagne de Toulon. Des arrêts de contumace de ces deux cours condamnèrent à la même peine, mais sous de faux noms, Oswald père, Lafabrègue et Touzé.

Ces incidents sont prévus dans les associations de voleurs : pour eux la privation de la liberté n'est qu'une *maladie* et la prison un *hôpital*. Si la maladie doit être courte les frères libres se contentent de faire parvenir des secours aux frères malades; si elle doit être longue ils leur fournissent ou leur facilitent les moyens d'évasion. En attendant, ils se déplacent, changent de noms, réunissent les tronçons épars des bandes affiliées, en forment de nouvelles, recrutent d'autres associés et se mettent au *travail*, car c'est de ce nom, qui s'applique dans la langue ordinaire à l'exercice le plus moral de l'activité humaine, qu'ils ont décoré, par une amère dérision, l'exercice de leur coupable industrie.

Une de ces rénovations dut s'accomplir après l'arrestation et la condamnation des fils Oswald et de Combe. Oswald père, fondateur

et chef de l'association , Elisabeth Math , sa concubine, et leurs filles Thérèse, Christine et Céline , se rendirent à Nîmes au commencement de 1848 et y ouvrirent un magasin de porcelaine , rue de l'Aspic. Pendant six mois et à la faveur de cette industrie honnête , la bande prépara les vols qu'elle devait commettre plus tard dans cette ville. Lafabrègue , amant de Thérèse , Etienne Duval , dit Porthos, amant de Christine, Léon Protégé, amant de Céline , Fromont , dit Verdure, et Antoine Coudurier eurent pendant tout ce temps de fréquentes relations avec la famille Oswald ; ils se mirent en rapport avec Joseph Coudurier, leur ancien associé , et , rayonnant dans toutes les localités environnantes, préparèrent ainsi les vols qu'ils devaient commettre plus tard à Lunel , à Montpellier , à Beaucaire , à Arles , à Avignon , à Marseille et à Nice même où ils durent être secondés par Jean-Antoine Coudurier dit Martin. La famille Oswald quitta Nîmes au mois de juillet pour aller tenir la foire de Beaucaire ; après cette foire , elle fut s'établir à Avignon ; partout elle servait de refuge aux associés. C'est pendant que le quartier-général était ainsi à Avignon , que fut commis à Beaucaire le vol Sery , dans la nuit du 23 au 24 décembre 1848 , par Lafabrègue, Antoine Coudurier, Léon Protégé , Etienne Duval , Oswald père et Fromont dit Verdure; sur la route de Marseille à Toulon, dans la nuit du 18 au 19 mai 1849, le vol de vingt-cinq mille francs dans la diligence de l'administration des Messageries générales , par Lafabrègue, Antoine Coudurier , Duval et Protégé ; et à Nîmes, dans le courant de septembre 1847 , le vol Fabre et la tentative de vol de la Caisse commerciale , par les mêmes. Ils avaient loué à Nîmes , dans la campagne , près le chemin d'Alais , sous le prétexte de respirer un air pur et de jouir d'une belle vue,

mais en réalité pour y fabriquer des fausses clés, une de ces petites maisons de campagne qu'on désigne sous le nom de *mazet*.

Le 2 octobre 1849, Lafabrègue et Thérèse Oswald sa maîtresse furent arrêtés à Avignon à la suite de plusieurs vols commis dans cette ville ; Thérèse Oswald fut bientôt relâchée et Lafabrègue dirigé ensuite sur Riom pour purger le vol de Thiers ; de là on le fit partir pour Libourne et il parvint à s'évader des mains de la gendarmerie aux environs de Clermont à la fin de mars ou au commencement d'avril 1850.

Dans cet intervalle ses co-associés exécutèrent à Draguignan, le 19 décembre, le vol de 35,000 fr. au préjudice du sieur Cote, receveur particulier, et à Nîmes, le 21 du même mois, le vol Causse-Soubeyran à la préparation desquels Lafabrègue avait concouru et dont il réclama sa part de profit.

En quittant Avignon, Oswald père, sa concubine et ses deux filles Christine et Céline se rendirent à Carcassonne : ils y furent rejoints par deux membres de l'association portant les faux noms de Bremond et Martignier. Le 26 octobre 1849, ils furent tous arrêtés hommes et femmes, les hommes seuls furent retenus et dirigés sur Riom pour purger la contumace du vol de Thiers. Ils parvinrent à s'évader de la prison du Pont-Saint-Esprit, le 31 janvier 1850.

Les femmes avaient quitté Carcassonne et s'étaient rendues à Cette où elles avaient déballé la porcelaine. Après y être restées un mois environ, elles emballèrent la marchandise qui leur restait, en firent 11 caisses qu'elles expédièrent à Bordeaux, bureau restant, chez le sieur Gallaragues, commissionnaire de roulage, au nom de Marie Normann ; nom de convention qui s'appliquait à Elisabeth Math, qui était connu de tous les affiliés et

dont ils se servaient pour mettre à couvert les marchandises ou le produit des vols lorsqu'ils avaient à craindre les recherches de la police.

Après cette précaution prise, les femmes Oswald, vers la fin de juillet 1850, se dirigèrent sur Bayonne où elles furent rejointes par Etienne Duval, amant de Christine, puis par Thérèse Oswald maîtresse de Lafabrègue, par Oswald père, qui était parvenu à se procurer, après son évasion du Pont-Saint-Esprit, un passeport sous le nom de Jacob Lévy pédicure, et plus tard par Lafabrègue qui avait pris le nom d'André Martin, les femmes avaient aussi changé de nom, Elisabeth Math s'appelait femme Daligaut ou Marie Boyer, veuve Serret ; Thérèse Oswald, Thérèse Boyer ; Christine, Louise Pellenc et Céline Marie-Boyer.

Il y avait en même temps à Bayonne un voleur de profession qui se faisait appeler Jules Léon, qui n'était autre que le nommé Raphaël David repris de justice, récemment libéré de la maison centrale de Nîmes, il vivait avec une femme nommée Rebecca Lévy, laquelle avait pour nièce une jeune fille du nom de Sarra Jacob. Ces deux familles eurent occasion de se réunir pour exercer leur coupable industrie et commettre les trois vols de Libourne et de Bayonne, dont il va être question un peu plus bas. Mais avant ces expéditions qui n'auront lieu qu'au commencement de 1851 Oswald père, Lafabrègue, Etienne Duval dit Porthos, et Louis-Eugène Fromont dit Verdure se rendent à La Rochelle, s'introduisent dans les bureaux du comptoir d'escompte, où ils auraient trouvé une somme de 12,000 fr. cette somme leur ayant paru insuffisante, ils la laissent espérant en trouver une plus forte dans une visite ultérieure. Ils y retournèrent le 15 octobre 1850, mais ce jour-là une violente dispute qui s'éleva entre Fro-

mont et Duval appela sur eux l'attention de la police. Oswald père fut arrêté, ses complices s'empressèrent de prendre la fuite et durent faire retraite sur Bordeaux où se trouvaient les femmes, et de là retourèrent à Libourne et à Bayonne, où ils commirent de complicité avec Jules Léon, à Libourne, un vol au préjudice du sieur Dolivera, le 31 janvier 1851, et à Bayonne dans la nuit du 15 au 16 mars 1851, même année, deux vols, l'un au préjudice du sieur Lages, horloger, et l'autre de la dame Vivier marchande de modes. Après ces deux vols, Jules-Léon, Rebecca Lévy et Sara Jacob furent arrêtés, Lafabrègue et Duval parvinrent à regagner Bordeaux où ils se réfugièrent avec leurs maîtresses Thérèse et Christine Oswald, dans un tapis franc, tenu par l'accusé Junquet.

Le 22 mars, la police de Bordeaux fit une descente chez Junquet. Prévenus par celui-ci, Lafabrègue et Duval eurent le temps de s'échapper, leurs maîtresses furent arrêtées.

Le 31 mars 1851, eux-mêmes furent arrêtés à Boullin, village des Hautes-Pyrénées et conduits à Tarbes et de là à Bayonne.

Lafabrègue feignit de vouloir faire retrouver les malles contenant les objets volés qu'il disait avoir été enfouies à Toulouse, on le fit partir pour cette ville pour en opérer la recherche sur ses indications, et arrivé à Pujaudran il trouva le moyen de s'évader des mains de la gendarmerie le 20 mai 1851.

Repris à Toulouse le 27 du même mois, il ne put faire retrouver les malles qu'il avait expédiées de Bordeaux pour Tours, le 20 mars précédent.

On le ramenait à Bayonne lorsqu'il parvint à s'évader de la maison d'arrêt de Mirande le 18 août 1851. Etienne Duval trouva aussi le moyen de s'évader lui-même de la maison d'arrêt de Bayonne.

Lafabrégue se rendit presque immédiatement à Tours et c'est ici que se place sa correspondance avec Joseph Coudurier, qui fut saisie lors de l'arrestation de ce dernier à Tarascon en décembre de la même année 1851. Les lettres saisies sont au nombre de quatre. La première datée de Tours le 30 août, est une réponse à une lettre qu'il vient de recevoir de Joseph Coudurier qui lui donne des nouvelles des amis, c'est-à-dire de la bande Meunier qui est en ce moment en Italie. Il le charge de leur proposer une réunion pour exploiter concurremment le Nord et le Midi, et d'établir une correspondance active tous les huit jours pour pouvoir se donner rendez-vous selon les cas. Le quartier général dans le Nord n'a pas changé, il est à Evreux où se trouvent réunies Touzé, Louise Oswald, sa concubine, leurs enfants, Elisabeth Math, qu'il désigne sous le nom de la Mère, et Céline; l'adresse n'a pas changé, c'est-à-dire que c'est toujours M^{me} Lainé pour Evreux et Marie Cheyroux pour Beauvais.

Les trois autres sont datées de Paris les 20 septembre, 1^{er} et 6 octobre 1851. Il en résulte qu'il a reçu des nouvelles d'Antoine Coudurier; que la proposition de réunion est acceptée, et qu'on doit se rendre de part et d'autre chez Joseph Coudurier, à Tarascon, pour s'entendre. Par la dernière, il convoque les amis pour une expédition qui doit avoir lieu le 30 octobre. « Il y convoque Joseph Coudurier, disant qu'il y en aura pour tout le monde, » qu'il lui suffira de partir le 28 pour arriver à temps; quant aux autres, ils devront être » prevenus trois jours d'avance; car il veut » qu'ils voient charger les sacs. Pour lui, il » ne peut pas se présenter de jour dans cette » ville. Il faut la mécanique et la barre, les » amis doivent l'apporter, sans cela on ne » pourrait rien faire... Les forets, les fausses » clés et autres outils sont cachés, etc. »

Lafabrègue a expliqué dans un de ses interrogatoires que cette lettre se rapportait à un projet de vol chez un banquier de Lyon, au quai Saint-Clair; mais l'affaire manqua parce que les affiliés ne vinrent pas au rendez-vous.

Cette lettre prouvait assez l'association par elle-même sans qu'il fût nécessaire de vérifier l'explication qu'en a donnée Lafabrègue; néanmoins, si le juge d'instruction eût été plus *curieux*; car, c'est ainsi que le nomment les voleurs, il aurait pu, par une sorte de superfétation que ne réclamait pas précisément la cause qu'il avait à instruire, s'informer à Toulouse si ce jour-là, 30 décembre 1851, il n'a pas été commis ou tenté un vol de quelque importance; car il est certain, d'après d'autres éléments de la procédure, que ce jour, 30 décembre 1851, Lafabrègue, Meunier et Antoine Coudurier se trouvaient réunis à Toulouse, et que ce dernier écrivit à son frère Joseph une lettre datée de ce jour et de ce lieu, laquelle a été saisie à Tarascon en même temps que celles dont nous venons de parler.

Quoi qu'il en soit, à dater de cette époque, il se forme une nouvelle bande qui va établir son quartier général à Marseille, qui s'associe comme complices les mariés Blanc, loue en leur nom une de ces maisons de campagne Marseillaises qu'on désigne sous le nom de Cabanon, y réunit tous les instruments nécessaires pour fabriquer les clés et fait confectonner au mécanicien Servonnat une machine compliquée dont il ne soupçonne pas même la destination et qui n'est autre qu'une machine à briser les coffres-forts. Le résultat de ces préparatifs aboutit au vol commis au préjudice de la maison de Banque Deloute et Comp^e, dans la nuit du 27 au 28 janvier 1852, comprenant 8,000 fr. en billets de Banque, 12,000 fr. en espèces, dix actions de 1,000 fr. des

Mines de la Grand'Combe, et en outre une quantité considérable d'argenterie et de vermeil déposée dans le coffre-fort et appartenant au sieur Chapon de la même ville de Marseille.

Quelque temps après, Antoine Coudurier partit pour Clermont-Ferrand, où il fut traité avec le récéleur Gilberton de la vente de cette argenterie et revint ensuite faire compte à ses associés de leur cote-part du produit.

Cependant on méditait depuis longtemps de faire évader du bagne de Toulon les frères Oswald; des intelligences avaient été pratiquées avec un ouvrier du bagne, nommé Augias, qui servait d'intermédiaire pour leur faire parvenir de l'argent et échanger la correspondance; une somme de 1,000 lui avait été offerte, et il avait promis son concours pour l'exécution de ce projet. Vers la fin de septembre 1852, Lafabrègue, qui s'était procuré un cheval et une voiture, partit de Marseille en compagnie des époux Blanc, dont le concours lui était assuré, et se rendit à Toulon, où il se mit de suite en rapport avec Marie Augias. Des habits et une perruque même, propres à opérer un travestissement, furent remis à Augias, qui devait les introduire au bagne pour les mettre à la disposition de celui des frères Oswald dont l'évasion devait être tentée la première; mais une lettre, dans laquelle Lafabrègue donnait à celui-ci tous les détails des moyens d'exécution qu'il avait préparés, ayant été interceptée par la police du bagne, Lafabrègue, les époux Blanc et Augias lui-même furent successivement arrêtés.

Les fils Oswald étaient au bagne sous les noms supposés de Maurin et de Mounier; Lafabrègue portait au moment de son arrestation à Toulon, le 1^{er} octobre 1852, le nom de Fernandez; Elisabeth Math portait celui d'Elisa Mayer, femme Lainé, et Céline celui de Marie

Lainé. Rien ne les rattachaient encore à l'objet des poursuites de Nîmes, pas plus qu'à celles de Bayonne et de Libourne.

Le forçat Combe, ancien membre de l'association, détenu au bagne avec les frères Oswald, soit qu'il ait été mu par quelque sentiment d'inimitié contre ses anciens associés, soit que, désireux de se réhabiliter par un honorable repentir, il ait résolu, comme il l'a prétendu, de se signaler par de véritables services rendus à la société, a été l'utile initiateur qui a fourni à la justice de précieux renseignements à l'aide desquels elle a pu percer à jour toutes ces transformations et ces fugues qui avaient soustrait si longtemps ces prothées du crime à la vindicte publique.

Combe a peut-être pensé que l'autorité lui tiendrait compte de ses révélations; mais ce calcul, bien permis dans sa position, n'ôté rien à l'importance des services qu'il a rendus et qu'il peut rendre encore, puisqu'il y a six accusés contumaces. Pendant qu'il était détenu à Nîmes, à la disposition du juge d'instruction, il a eu l'occasion de rendre un service de même nature, en révélant une conversation entre des malfaiteurs de la pire espèce et qui a servi à les convaincre d'avoir commis un vol des plus audacieux à Orange. Cette affaire fut portée aux assises de Vaucluse du 4^e trimestre de 1853, Combe y fut amené comme témoin ou plutôt pour être entendu à titre de renseignement, et ses déclarations firent sur le jury une profonde impression.

Le 3 octobre, deux jours après l'arrestation de Lafabrègue, une lettre dont la police du bagne avait préalablement pris connaissance, fut mise à la poste de Toulon; elle était adressée à Marie Cheyroux, poste restante à Beauvais. En voici le contenu : « Je vous prie de ne pas écrire à personne avant que vous ayez reçu de nouvelles de n'importe qui ; car je

crois qu'il y a du monde malade ; j'ai appris ça ces jours derniers ; on nous l'a dit ; s'il y a quelque chose de nouveau je vous l'écrirai.
— Jos. »

Le commissaire du bagne pensa qu'en faisant arrêter la personne qui viendrait retirer cette lettre à Beauvais, on pourrait obtenir quelques éclaircissements sur le complot d'évasion, il en fit part au juge d'instruction de Toulon, qui s'empressa de transmettre à son collègue de Beauvais les renseignements et les mandats nécessaires, et la lettre fut saisie au bureau de cette ville, où l'on apprit qu'il en était arrivé, le 25 septembre, une autre à la même adresse, qu'on avait renvoyée sur demande au bureau de Rosny, aussi poste restante. Une surveillance fut organisée à ce bureau, et le 10 octobre Céline Oswald fut arrêtée au moment où elle venait la réclamer sous le nom de Marie Cheyroux. Elle avait été conduite dans une voiture de marchand ambulant menée par Touzé et dans laquelle se trouvait sa sœur Louise Oswald. Ceux-ci la voyant arrêtée, s'empresèrent de prendre la fuite et se sont soustraits depuis à toutes les recherches de la justice. Le même jour, Elisabeth Math fut arrêtée à Mantec, dans le domicile qui leur était commun avec les époux Touzé.

Par suite des révélations du forçat Combe, Lafabrègue, Elisabeth Math et Céline sont transférés à Nîmes, Oswald père, découvert après beaucoup de recherches dans la Maison-Centrale de Limoges où il était détenu sous le nom de Jacob Lévy, pédicure, y est transféré à son tour ; viennent ensuite Junquet arrêté à Bordeaux, et Gilberton à Clermont-Ferrand.

Sur ces entrefaites, Joseph Coudurier, feignant une maladie, parvient à se faire transférer de la maison-d'arrêt à l'hôpital de Nîmes, d'ou il s'évade le 31 janvier 1853. Arrêté à

Châteaurenard, le 7 février, armé d'un fusil à deux coups, d'une paire de pistolets et d'un couteau-poignard ; il fait une résistance désespérée contre les agents de la force publique, tire deux coups de feu sur le brigadier de gendarmerie qui en est grièvement blessé. Le commissaire de police, aidé du garde-champêtre, parvient à se rendre maître de lui non sans courir de graves dangers. Le parquet de Tarascon s'empare de ce crime et en retient la poursuite.

Le 3 mai 1853, Meunier est arrêté à Genève ; Antoine Coudurier, qui était avec lui, échappe aux poursuites de la police.

Meunier était un grand criminel. Condamné à mort pour tentative de meurtre sur un gendarme, il avait eu le bonheur de voir cette peine commuée en celle des travaux forcés à perpétuité en 1848. Évadé du bagne de Rochefort, il était redevenu chef d'une bande de voleurs dans l'Ouest, y avait commis de nombreux vols et une nouvelle tentative de meurtre sur un autre gendarme dans l'exercice de ses fonctions. Pour échapper aux actives recherches dont il était l'objet dans cette partie de la France, il était venu s'associer, dans le Midi, aux derniers débris de la société Brisefer, avec lesquels il avait organisé une nouvelle bande qui exploitait concurremment le Midi de la France, les États Sardes et une partie de la Suisse. C'est en compagnie de ces nouveaux associés qu'il avait pris part, en 1851, au vol d'une valeur de 80,000 fr. de bijoux, commis au préjudice du Mont-de-Piété d'Arles. Le parquet et le tribunal de Tarascon avaient retenu la poursuite de ce fait, et cet accusé avait été mis à leur disposition.

A la veille de l'ouverture des assises de Nîmes, où il allait comparaître comme impliqué dans les vols Senesse-Pichon de Nîmes, Barragnon de Beaucaire, et Delouté de Marseille,

il parvint à s'évader du Château de Tarascon, Son cadavre aurait été retrouvé, dit-on, sur les bords de la Durance, et la justice divine aurait suppléé au défaut de la justice humaine

Tels sont les faits généraux qui se rattachent à cette importante affaire, nous n'entrerons pas dans le détail de ce qui concerne en particulier chacun des onze accusés présents aux débats, un seul d'entre eux, la femme Blanc, a été acquittée.

Quant à Lafabrègue, ses aveux et les déclarations de Meunier dans l'instruction, simplifiaient singulièrement à son égard le rôle de l'accusation.

Son attitude aux débats laissait apparaître, sous des dehors tranquilles et convenables, une sorte de cynisme contenu qui n'en prouvait pas moins une profonde démoralisation. Si on lui observait qu'il dissimulait son véritable nom, Qu'importe? répondait-il, vous tenez la personne, c'est bien mieux que le nom? A la demande de sa profession, il disait: Vous la connaissez-bien, M. le président, je ne la dissimule pas. Interrogé sur ses antécédents, il avouait qu'avant d'être associé à la bande Oswald, il avait commis un grand nombre de vols simples, soixante au moins, et pour qu'on n'en fût pas étonné, il ajoutait qu'il fallait bien pourvoir à ses dépenses qui s'élevaient à environ huit mille francs par an, somme qui est loin d'être exorbitante, disait-il, à raison des déplacements continuels que nécessitait l'exercice de son industrie.

Interrogé sur la part qu'il avait prise au vol Causse-Scubeyran, exécuté par ses associés après son arrestation à Avignon. Il avouait avoir fabriqué les fausses clés, s'être introduit trois à quatre fois dans le magasin, avoir ouvert le coffre-fort où il n'avait trouvé que 12 à 1,500 fr. qu'il avait toujours laissés et comme s'il regrettait de s'être dérangé pour

rien , il disait : *C'est une pauvre maison de commerce.* Un autre fait caractéristique, c'est l'aveu qu'il a fait aux débats d'avoir commis un vol dans la chambre d'instruction où il avait été amené pour être interrogé. Il a , dit-il , profité d'un court instant où M. le juge d'instruction était passé dans son cabinet particulier , et pendant que le greffier était occupé à tailler sa plume et que le gendarme avait les yeux ailleurs , il a soustrait une montre en or de deux cents francs au milieu d'autres pièces de conviction étalées sur le bureau. Enfin , un dernier trait peindra cet homme ; il avouait tout ce qui lui était personnel , ne contestait rien à l'accusation , ne montrait aucun repentir et n'a sollicité d'autre bienveillance que la délivrance de quelques écus pour adoucir sa captivité et de ses habits de dimanche pour paraître devant la Cour d'assises où il se montrait satisfait d'occuper le premier rang parmi ses co-accusés.

Le vol de la diligence de Marseille à Toulon était le seul qui entraînât la peine des travaux forcés à perpétuité qui a été si justement prononcée contre le chef de cette redoutable association de malfaiteurs.

Cet homme est expert en évasions et montre la plus grande confiance dans ses moyens pour en réaliser une nouvelle lorsqu'il en trouvera l'occasion. Il a eu même la suffisance de dire que s'il ne l'avait pas recherchée plus tôt, c'est qu'il était bien aise d'assister aux débats solennels de la Cour d'assises. Le vrai motif , c'est qu'il a été , soit dans les prisons de Nîmes , soit pendant le cours des débats, l'objet d'une surveillance assez active pour qu'il n'ait pas eu à mettre en délibération s'il tenterait de s'évader.

Cette communication faite à l'Académie par M. le conseiller Ignon , n'est qu'un chapitre d'une publication projetée ayant pour titre :

Les Criminels peints par leurs œuvres, ou Histoire authentique de leurs mœurs et de leurs habitudes, extraite du porte-fenille d'un Président d'assises. On ne saurait disconvenir qu'un choix judicieux fait dans un vaste recueil de matériaux, résultat accumulé de cinquante sessions d'assises, comprenant environ 800 affaires et 1000 accusés, ne soit de nature à offrir un puissant attrait pour les lecteurs qui aiment à suivre les émouvantes péripéties des grands drames judiciaires, et surtout un vaste champ d'études et de profondes méditations pour ces hommes sérieux qui ne sondent les plaies sociales que pour s'efforcer de leur appliquer de salutaires remèdes, et qui se font un devoir de diriger l'humanité dans la voie progressive des améliorations morales.

M. Reboul donne ensuite lecture à la Compagnie d'une épître familière qu'il adressait à M. Pérouse, à l'époque où celui-ci fut nommé maire de Nîmes. Dans ce morceau plein de verve et de sel, le poète émet, sous une forme parfois badine et satirique, toujours énergique et noble, des vœux que tous les Nimois forment avec lui et qu'ils espèrent voir se réaliser peu à peu, sous l'impulsion d'une administration municipale aussi active qu'intelligente. Quelles que soient la diversité et souvent la difficulté des sujets que l'auteur est amené à traiter, on admire, dans cette pièce, l'esprit, la gaieté, les traits de bon aloi, et l'on retrouve partout ce puissant caractère d'originalité qu'il sait toujours imprimer à son vers.

Séance du 2 août 1856.

M. Ollive-Meinadier lit un rapport sur la société impériale d'agriculture de Valenciennes. Il fait d'abord connaître quelques détails intéressants sur l'empereur Henri VII, qui y était né.

Cet empereur, dit le rapporteur, est une des grandes figures historiques du XIV^e siècle. Le plus illustre poète de l'Italie, le gibelin Dante Alighieri, a trouvé dans son patriotisme de nobles accents pour célébrer celui qu'il appelle : *il alto Arrigo*, le grand Henri.

Dans un chant du *Paradis*, Béatrice s'adressant à son amant : « Vois, lui dit-elle, ce trône » élevé, vers lequel tes yeux se tournent attirés par l'éclat de la couronne qui déjà le surmonte ; là s'assiéra, avant que tu viennes partager nos fêtes, l'âme auguste du grand Henri, de celui qui viendra pour réformer l'Italie, avant qu'elle soit disposée à le recevoir : car l'avarice aveugle qui vous entraîne, vous rend semblable à l'enfant que la faim tourmente et qui repousse sa nourrice (1). »

A propos de ce riche mausolée, on peut se demander si c'est bien là le sarcophage qui a

(1) In quel gran seggio a che tu gli occhi tieni

Per la corona che già v'è suposta,
Prima che tu a queste nozze ceni,
Sederà l'alma, che fia già agosta
Dell'alto Arrigo, ch'a drizzare Italia
Verrà in prima ch'ella sia disposta.
La cieca cupidigia che vammalia
Simili fatti v'ha al fantolino
Che muor di fame et caccia via la balia.

Paradiso, canto XXX.

renfermé primitivement les restes de l'empereur ? Les onze figures d'apôtres , avec leurs poses variées et le jet élégant de leurs draperies , reproduisent-elles les types en usage à une époque où l'art sortait à peine de la barbarie, sous les mains de Cimabué et de Giotto ? Et sur cette question ne doit-on pas craindre de se prononcer aussi franchement que le fait M. Bonaini ?

On lit dans d'*Outreman* , page 574 : « Son corps fut posé , selon Naoclère , dans une tombe d'argent , appuyée sur quatre colonnes. » M. Bonaini, de son côté, avoue qu'une partie du monument , exécutée en métal , fut monnayée dans une année de disette. Ne pourrait-on pas conclure, en rapprochant ces circonstances , qu'il ne reste rien du premier mausolee , et que celui qui existe aujourd'hui au *Campo Santo* de Pise et qui est reproduit par la photographie a été construit dans le xv^e siècle , lors du déplacement des cendres de l'empereur ?

M. Ollive analyse ensuite un mémoire de M. Bornier, sur la multiplication artificielle des poissons, et rappelle à ce sujet l'ouvrage de M. Coste et les expériences faites à Paris et à Huningue : puis, il reproduit les réflexions de quelques agronomes, sur l'état des récoltes et l'utilité des concours régionaux. Enfin , il dit en terminant :

« Poursuivant son exploration des églises qui avoisinent Valenciennes, et des objets d'art qu'elles renferment, M. Cellier fait connaître une inscription tumulaire qui existe dans l'église de Beuvrages. Cette épitaphe est précieuse à cause des renseignements qu'elle donne sur le séminaire, et, en outre, on y trouve le nom de Michel-Joseph Picry, fondateur de l'église. La date de l'érection se lit à la voûte des bas côtés : *Anno 1735*. Cet édifice, d'un aspect fort pittoresque , affecte la forme

d'une croix latine. Depuis 1824, l'intérieur s'est enrichi d'une décoration décente et de bon goût. Son unique nef est revêtue dans toute sa longueur d'une boiserie dans laquelle sont enchâssées plusieurs peintures. On remarque entre autres une bonne copie sur bois du *Denier de César*, de Rubens; une toile en longueur où sainte Elisabeth de Hongrie distribue de l'argent et des vêtements aux pauvres, et une copie patiente et vraiment remarquable, d'après un ouvrage de l'école des Van Eyck, par M. Dubuisson, ancien élève de l'Académie de Valenciennes; elle représente la Nativité.

Dans les bas côtés on peut citer, à gauche, la copie réduite d'une *Assomption*, de G. Crayer; à droite, un tableau fort curieux, qui représente, dans tous ses détails, la légende du patron du lieu : saint Saulve, en habits pontificaux, tient à la main la hâche ensanglantée, instrument de son supplice; à ses pieds est un taureau, les cornes en feu, et dans le fond, on voit l'étable resplendissante et le martyr des apôtres. Vis-à-vis se trouve un *Saint Jean de la Porte-Latine*, plongé à mi-corps dans une chaudière d'huile bouillante. Ce tableau qui surmontait autrefois le maître-autel, y a été remplacé par une *Descente de Croix* moderne.

La chapelle des Fonts-Baptismaux renferme une cuve en marbre d'une bonne tournure et un tableau représentant la *Cène*. Sur le sol on remarque une large dalle tumulaire qui était autrefois enchâssée dans la muraille de la nef et a dû en être retirée lors du placement de la boiserie. Cette pièce dont le bulletin que nous analysons reproduit le dessin, est fort bien exécutée.

Dans la partie supérieure sont deux écussons : le premier, celui du mari, est fuselé en bande, écartelé d'un lion en champ semé de

croix ; pour cimier du heaume , *un bras armé, frappant d'un glaive*. Celui de la femme, parti des mêmes armes, porte dans l'autre division *une bande chargée de trois besans*. Dans les coins sont figurés les symboles des quatre évangélistes. L'inscription fort incorrecte , placée au bas , présente un singulier mélange de capitales et d'écriture cursive ; elle se continue sur les côtés, en mentionnant certaines dispositions testamentaires.

Enfin , des vitraux d'un dessin ingénieux ornent les fenêtres du côté gauche de l'église.

Parmi les tableaux que renferme l'église de Saint-Saulve, M. Cellier cite d'abord une toile de l'école flamande dont le sujet ne lui est pas connu : on voit au centre le Christ , sur un trône , et à ses côtés deux groupes : l'un de pauvres déguenillés et l'autre de seigneurs aux vêtements splendides. Il parle en second lieu d'un autre tableau qui représente un jeune homme vêtu à l'espagnole , auquel la Vierge présente un rosaire ; sur le devant, un prélat à mi-corps tient des tablettes; les personnages sont grands comme nature. On trouve quelque rapport entre l'exécution de cette peinture et celle d'un tableau de l'église Saint-Nicolas dont le sujet est tiré de la vie de son patron ; enfin , il mentionne une *Mise au Tombeau* assez remarquable à cause d'un personnage en costume monastique qui y figure.

Le village de Saint-Saulve, ajoute M. Cellier , est entré depuis quelques années dans une voie où nous verrions avec plaisir s'engager d'autres communes. Le conseil municipal a fait placer dans la salle de ses réunions un tableau sur lequel sont inscrites toutes les distinctions obtenues par les habitants, dans les concours et les expositions. C'est là un excellent moyen d'exciter l'émulation. Nous sommes persuadés que l'honneur de figurer sur ce tableau n'a pas moins de prix, aux yeux

de celui qui l'obtient, que la récompense même qui en est l'occasion.

La salle de la mairie renferme, en outre, un commencement de musée historique, dont la création, à n'en pas douter, a été inspirée par le besoin de rendre hommage à l'illustre tragédienne, que le village de Saint-Saulve s'enorgueillit à juste titre d'avoir vu naître. Malheureusement, le portrait de Duchesnois est loin, comme peinture et comme dessin, d'être digne de son objet; aussi doit-on applaudir sans réserve à l'intention que paraît avoir le conseil municipal, de remplacer prochainement cette toile. D'un autre côté, dans une petite esquisse signée A. Meurice, on voit la muse tragique, couronner le buste de la tragédienne. Mais ce qui appelle surtout l'attention, c'est un assez grand tableau sur toile, sauvé de la ruine de l'ancienne abbaye. Il porte cette légende dans le haut du cadre : *Procession à laquelle assista l'empereur Charlemagne, en l'honneur de l'arrivée des reliques de saint Saulve, dans la commune de ce nom, le 15 octobre 801.*

Charlemagne suit à pied le char traîné par des bœufs; il ne porte pas la couronne et le manteau traditionnel, son costume rappelle plutôt celui des empereurs d'Allemagne aux xv^e et xvi^e siècles, mais, par un autre anachronisme, le manteau bleu fleurdelisé. Derrière lui marche un groupe d'évêques et d'abbés, et le reste de la composition est rempli par de nombreuses figures, diversement groupées. La porte de Tournai et les autres édifices de Valenciennes, forment le dernier plan. On voit par là que le mérite de ces ouvrages n'est pas dans la rigoureuse observation des convenances historiques; néanmoins, comme le tableau, outre l'intérêt du sujet, est traité d'une manière assez large, il mériterait autant et plus que bien d'autres, d'être reproduit par la gravure.

Le bulletin que nous analysons se termine par deux intéressantes notices biographiques sur François-Joseph Delacroix et Ignace-Joseph Delacroix, nés à Rombies, les 18 août 1760 et 13 avril 1763, d'une ancienne famille d'agriculteurs; dans l'état ecclésiastique que le premier avait embrassé, et dans la magistrature, que le second avait suivie, ces deux frères rendirent d'importants services pendant leur vie, et laissèrent de vifs regrets après leur mort. »

M. Ignon donne lecture d'un mémoire sur l'insuffisance des jurys, dans certaines causes où les lumières du bon sens ordinaire ne suffisent pas pour discerner la vérité, mais qui exigeraient, de la part des jurés, une certaine dose de décision et de sagacité qu'on ne rencontre pas toujours.

Séance du 16 août 1856.

M. Auguste de Gasparin, ancien député, fait part à M. le secrétaire perpétuel, de ses vues sur le projet d'adduction des eaux à Nîmes.

Après avoir montré ce qu'il appelle le côté poétique de la question, c'est-à-dire, l'honneur du rétablissement de la grande œuvre des Romains, l'auteur examine rapidement les divers projets qui ont été successivement présentés depuis trente ans et surtout les deux qui lui paraissent avoir le plus occupé la pensée publique : la déviation du Rhône, l'emploi de

la fontaine d'Eure. Mais il trouve à l'un comme à l'autre de graves inconvénients; le Rhône est trop loin, trop bien retranché; l'Eure est trop faible, car, il ne faut pas se dissimuler que nos exigences vont bien plus loin que celles des Romains; ce ne sont plus des bains et des naumachies qu'on demande, mais l'aliment, le moteur large, abondant des plus riches industries.

Au lieu donc d'aller chercher le Rhône ou l'Eure, M. de Gasparin voudrait qu'on eût recours au Gardon. A onze kilomètres de Nîmes, il y coule plus d'eau qu'on n'en consommera jamais. Il n'y aurait qu'à élever un barrage en aval du Pont-St-Nicolas, qu'à relever le lit de la rivière, on créerait ainsi un lac charmant de plusieurs lieues de longueur qui métamorphoserait une nature sauvage.

Ce lac aurait 10,000 mètres de longueur, depuis le Pont-St-Nicolas jusqu'à Montpezat-lez-Uzès, sur une largeur de 600 mètres, par conséquent une surface de 6,000,000 de mètres qui, multipliés par une moyenne de 5 mètres de profondeur, produiraient 30,000,000 mètres cubes d'eau.

Le moment paraît favorable à l'auteur; le gouvernement viendrait en aide à l'accomplissement de cette entreprise; les syndicats s'évertueraient et on aurait le double avantage d'avoir conquis une eau abondante et limpide et d'avoir créé, aux portes de Nîmes, de délicieuses villégiatures avec la navigation, la pêche, la fraîcheur, les ombrages. *La création, ajoute l'auteur, fut un poème avant d'être une usine utilitaire. Nîmes a un trésor à ses pieds; elle n'a qu'à le ramasser.*

Le secrétaire perpétuel est chargé de remercier l'auteur d'avoir exposé ces idées. Quelles soient ou non d'une application facile, on reconnaît qu'elles sont dictées par les intérêts réels de notre pays: à ce titre, l'académie ne pouvait qu'applaudir.

M. Nicot lit ensuite ce rapport :

En jetant un coup d'œil rapide et pourtant attentif sur les travaux de la société de Saint-Quentin, j'ai été frappé de la multiplicité et de la variété qu'ils offrent, et j'aurais été comme effrayé de l'étendue et de la difficulté de ma tâche si je n'avais été rassuré par vos vieilles sympathies pour tout ce qui est utile et sérieux ; si je n'avais pensé que notre Compagnie se prête par sa nature complexe et ses éléments variés aux exposés les plus divers ; qu'elle n'est jamais exclusive, et c'est là ce qui fait sa force et prolongera sa durée.

Comme dans toutes les académies du Nord, l'agriculture occupe une grande place dans la société de St-Quentin. On comprend là, comme parmi nous, que cette large place appartient à la première des industries, à celle qui est la mère de toutes les autres. Aussi, pour en favoriser le développement, que n'a point fait la société de l'Aisne? Elle a établi des concours très-nombreux, propres à seconder tous les progrès : Amélioration des fermes, perfectionnement des instruments, cultures maraichères, introduction de plantes nouvelles, horticulture, elle a tout étudié, tout récompensé ; elle a même voulu encourager la culture des fleurs, et, disons-le : ce n'est pas là un luxe inutile ; les fleurs (permettez cette digression à celui qui a dès longtemps appris à les cultiver) ont une influence morale plus grande qu'on ne le pense généralement. Leur parfum semble pénétrer jusqu'à l'âme pour la calmer et l'adoucir, pour lui apprendre, au lieu de recherches compliquées, les mystérieux secrets de la nature ; au lieu des longs calculs de l'ambition, l'heureuse habitude de ne demander qu'au Ciel le succès de ses espérances. Les fleurs !! c'est la poésie du regard ; c'est le charme de deux sens à la fois ; elles délassent dans ses jardins le riche fatigué et en-

nuyé, et l'ouvrier des faubourgs recueille leur sourire sur le modeste vase qu'il cultive sur sa fenêtre.

Cette activité prévoyante qui saisit tant d'intérêts, je l'ai remarquée surtout dans une mesure qui m'a paru féconde en bons résultats: c'est l'établissement d'un prix d'apprentissage. Récompenser, en assurant leur avenir, les élèves des écoles qui se sont particulièrement distingués par leur bonne conduite, leur savoir, leur application; ouvrir à l'enfant pauvre, mais doué d'intelligence, une carrière que la gêne de ses parents pouvait à jamais fermer devant lui; tendre la main à l'apprenti pour le diriger dans les sentiers rudes et ardues de l'éducation professionnelle; venir en aide par un concours matériel, en même temps que par un appui moral, non moins puissant encore, au père de famille, à l'ouvrier laborieux dans la tâche bien difficile et bien lourde qui lui est imposée, alors qu'il doit soutenir son enfant pendant les longues épreuves de l'apprentissage; entretenir et stimuler le zèle des instituteurs, exciter l'émulation dans les classes, tel est le but que s'est proposé la société de St-Quentin, et il paraît que son attente n'a point été trompée; que les familles ont accueilli avec faveur et reconnaissance l'institution de ces prix, et que les enfants ont manifesté pour les obtenir, un empressement des plus vifs et une ardeur toute nouvelle.

Après les longs et intéressants articles sur les concours, viennent les mémoires. Le premier est relatif à la canne à sucre et à la betterave. L'auteur, M. Cazalis, ingénieur-mécanicien, considère l'avenir de ces deux plantes, et, pour bien juger de l'issue de la lutte ouverte devant elles et par elles depuis une quarantaine d'années, il compare leur moyen de fabrication, ses vicissitudes, leur prix de revient, et s'arrête longtemps à l'examen de leur

nature et de leur richesse saccharine et des profits de leur culture.

Il remarque d'abord leur composition respective !

Le jus ou vesou de la canne contient en sucre.....	20,90 p. 010
Et celui de la betterave	12
La première contient en eau.....	77 17
La seconde.....	84
L'une produit par hectare.....	5,000 k.
L'autre.....	2,500

Ce sont là des désavantages marqués pour la betterave ; mais elle pousse dans un pays de production , elle est entourée de populations intelligentes ; elle est au milieu des véritables consommateurs. L'Etat l'observe et la protège , elle est une conquête précieuse de la science moderne , elle fait partie de ces grandes découvertes dont le siècle présent s'honore ; elle n'a pas dit son dernier mot. Avec un juste orgueil, enfin , pour achever l'examen de cette question d'antagonisme et d'avenir, l'auteur se demande si, comme dans tous les progrès humains, il ne résultera pas de l'extension de la culture et de l'emploi nouveau de la betterave , quelques froissements d'intérêts et d'habitudes ; si les ports de mer seront satisfaits ; si notre marine ne perdrait pas quelque chose et beaucoup même à ne plus aller prendre nos sucres au-delà des mers. Il répond hardiment qu'il n'est guère logique d'aller chercher au loin ce que nous avons sur notre propre sol, qu'il est bien mieux de faire pencher la balance du travail qu'on vend à l'étranger contre le travail qu'on lui achète, c'est-à-dire, d'obtenir plus d'exportations que d'importations. C'est là , dit en finissant M. Cazalis , un but que le gouvernement s'efforce d'atteindre, et qu'il faut favoriser nous-

mêmes par une production indigène qui fait la richesse d'un pays.

Ces considérations sur les avantages d'une production sont applicables à une autre plante qui semble vouloir aussi lutter avec la canne-à-sucre : le sorgho dont notre confrère M. Meinadier nous a récemment entretenus. M. Lecoq, membre de l'Académie de Saint-Quentin et chimiste, a voulu rechercher jusqu'à quel point le sorgho pourrait fournir du sucre ou servir à la fabrication de l'alcool. Essayé au saccharimètre, le jus de sorgho a accusé 12 p. 0/0 de sucre cristallisable, ou soixante grammes (2 onces), pour un pied de sorgho; ce même jus a donné 5 p. 0/0 d'alcool d'un bon goût et sans l'odeur désagréable de l'alcool de betteraves. Ce double avantage est réel, mais M. Lecoq, soit à cause de la couleur foncée que prend le sirop épais de sorgho quand il est traité par la chaux, soit à cause de la présence des sels de chaux formés qui nuisent à la cristallisation, a acquis la conviction qu'il ne sera peut-être pas d'une grande utilité de cultiver le sorgho, du moins dans le nord, pour en retirer le sucre, mais que cette culture sera très-avantageuse pour en obtenir de l'alcool, puisque le sorgho peut donner deux fois en poids autant d'alcool que la betterave, que l'alcool est d'un goût agréable, que de plus les résidus peuvent servir avec avantage à nourrir les animaux.

A ces quelques renseignements puisés dans le Recueil que j'analyse, j'ajoute premièrement qu'un propriétaire très-intelligent des Bouches-du-Rhône, ancien officier de marine et ex-membre du conseil-général, m'a promis de vous faire connaître et par vous à la société d'agriculture, le résultat des essais en grand auxquels il va se livrer cette année; secondement je tiens de M. Auguste de Gasparin que le sorgho produit une graine très-pro-

pre à donner à la soie la couleur rose qu'on extrait dispendieusement de la garance. Il est presque superflu de vous annoncer que cet habile agronome fera des expériences dont le résultat vous sera fidèlement communiqué.

Dans cette même section des sciences agricoles, j'ai trouvé quelques recherches faites sur l'oïdium et surtout sur les moyens de préserver les vignes de ses atteintes funestes. Comme ces moyens rentrent surtout dans ceux qu'a proposés M. le curé Bonnet que vous avez jugé digne de vos récompenses, je me dispense de reproduire les vues de l'auteur. Je passe également sous silence un mémoire sur les paratonnerres à placer sur plusieurs édifices publics de St-Quentin, comme aussi une topographie médicale, pourtant bien faite, parce que ces deux œuvres n'offrent guère qu'un intérêt local, et je viens à ce qui m'a le intéressé dans la section des lettres. Ce sont d'abord des considérations sur l'*Oncle Tom* de M^{me} Beecher Stowe par M. Charles Daudville, un des hommes les plus distingués de l'Aisne et de bien d'autres pays. L'auteur, dont les savants travaux de linguistique viennent d'être couronnés par l'Institut, a voulu juger, dans sa conception première, son exécution ses conséquences, ce livre qui a été l'objet d'une sympathie universelle; qui a franchi les mers; qui a été traduit dans tous les idiômes du monde civilisé et a été l'objet d'une attention, d'un succès, d'une vogue inouïs dans les fastes littéraires de tous les peuples. Ce succès, M. Daudville l'attribue à diverses causes, d'abord le roman de l'*Oncle Tom* appartient à un genre de littérature singulièrement cultivé aujourd'hui; ensuite il a un mérite incontestable: c'est d'avoir dramatisé avec habileté des idées que les orateurs les plus éloquents n'avaient pu réussir à faire triompher. Il faut bien le reconnaître, si péni-

ble qu'en soit l'aveu pour notre orgueil : les pensées les plus sublimes ont besoin pour être saisies par le vulgaire (et nous sommes tous un peu peuple sur ce point) d'un certain appareil qui donne à l'âme un corps, à ce corps un attrait et fasse ainsi repasser l'abstraction dans la vie réelle, matérielle le Tasse l'a dit;

Così All'egro fanciul porgiamo aspersi
Di soave licor gli orli del vaso ;
Succhi amari ingannato intanto ei beve
E dall'inganno suo vita riceve.

Je ne vais pas vous offrir l'analyse de ce livre, car je présume bien qu'il a laissé des traces profondes dans l'esprit de chacun de vous ; ce que je dois faire, ce me semble, c'est de vous donner une idée de la manière de juger et de dire de l'écrivain moraliste...

« De quoi est-il question dans ce livre? De l'affranchissement des noirs. Voilà bientôt un siècle que publicistes, auteurs dramatiques, romanciers, orateurs politiques, sociétés philanthropiques, maçonniques, négrophiles, académies, etc., etc. ont tourné et retourné ce sujet sous toutes ses faces, sans que de tant d'in-folios, d'in-octavos, il soit resté une œuvre de bibliothèque. A moins qu'on ne rattache à cette question *Paul et Virginie* et *Ourika*, ces deux admirables croquis dans lesquels la vie du nègre est à peine peinte de profil. Qui de vous, Messieurs, sait même le titre du roman du citoyen Lavalée, *le Nègre comme il y a peu de Blancs*, roman bien touchant qui remonte à notre enfance, et tombé dans l'oubli le lendemain même de son apparition. Donc, le succès n'était point dans le titre de l'ouvrage.

Est-il dans l'exécution ? Je vous en ai déjà donné un aperçu. Il faut bien sans doute qu'il soit là ; et pourtant, au point de vue de l'art,

quelle nullité d'intrigue, quelle de absence faits, quelle simplicité de ressorts ! Point de ces dialogues étincelants de verve, de ces péripéties, de ces coups de théâtres à grand fracas, tels que savent en disposer nos maîtres de la scène. Non que l'imagination fasse défaut à l'auteur : La fuite d'Elisa avec son enfant dans ses bras, sur des glaçons mouvants ; la fin d'Evangelina, la visite des esclaves, l'intérieur des quakers, et les derniers entretiens de Tom avec Cassy, sa mort, ce sont là, certes, des tableaux d'une grande puissance. Mais, si M^{me} Stowe est inférieure à certains égards à nos gloires contemporaines, sous le rapport de la composition ; si le personnage idéal de Tom dépasse quelque peu la nature humaine ; si le prédicant méthodiste y perce un peu trop, ce sont là de légères imperfections. Combien est-elle supérieure en moralité à nos faiseurs de romans ! Quelle honnêteté dans les détails, quel respect profond pour son lecteur dans les scènes même les plus osées d'un sujet qui les nécessite !... Mais, où l'auteur triomphe, c'est surtout dans la peinture des caractères et des sentiments. Quelle intuition pénétrante de l'humanité et surtout de l'humanité pétrie par la conviction religieuse ! Quel prédicateur chrétien a jamais flétri avec cette irrésistible éloquence l'oppression de l'homme par son semblable ! M^{me} Stowe vous emprisonne dans un cercle de douleurs, elle vous fait toucher au doigt toutes les plaies, toutes les souillures de cette pauvre famille noire. Vous sentez avec elle votre cœur se gonfler, les larmes jaillir de vos yeux ; votre indignation éclater, et votre raison elle-même protester contre cet indigne et parfois absurde abus de la force.

C'est qu'aussi ce Tom n'est pas une seule infortune comme nous en retracent souvent, avec tant de charme et d'intérêt, la plupart

de nos romanciers, c'est une infortune multiple. C'est plus qu'un homme, qu'une famille, qu'une peuplade qu'on opprime, c'est la perpétuation d'une notable portion de l'espèce humaine dans la servitude et la souffrance, la tyrannie pesant sur l'enfant qui va naître, sur l'enfant au berceau, adolescent ; sur l'homme, époux, père, vieillard ; en un mot, sur l'humanité, noire au lieu d'être blanche !..

Quel cœur, à quelque nation du globe qu'il appartint, pouvait rester froid à un pareil spectacle, présenté sans pompe théâtrale, sans emphase, dans un style simple, légèrement coloré, un peu poétique et surtout sincère. Ne nous étonnons donc pas qu'un tel ouvrage ait produit une telle contagion de bons sentiments et de sentiments sympathiques pour l'auteur.

Toutes les fois qu'une parole vraiment humaine sortira d'une âme chaleureuse, soyez sûrs que, comme l'intincelle électrique, elle embrasera sur son passage tous les cœurs correspondants où elle tombera. Voilà pourquoi tous les peuples de l'Europe ont successivement reçu le contre-coup des idées de M^{me} Stowe. Voilà aussi, à peu d'égards près, comment elle a, par la sincérité du sentiment, élevé une œuvre d'imagination à la hauteur d'une belle œuvre philosophique. »

Ce sont là, Messieurs, des aperçus vrais, des paroles éloquentes.

M. le pasteur Guiral animé par l'exemple de M. Daudville, a traité *ex professo* cette question de l'esclavage que l'œuvre de mistress Stowe a remise à l'ordre du jour. Il s'est moins attaché à prouver qu'à réfuter; il n'établit pas un système, il répond successivement aux objections que vous connaissez, savoir : l'esclavage antique place le nègre dans une condition meilleure que celle qui lui serait

réservée sur le sol ingrat de la barbare Afrique, sa terre natale ; le nègre transplanté n'a pas conscience de la valeur et de la perte de ces biens si chers aux nations civilisées ; laissé dans son état sauvage, il n'aurait pas eu plus d'état civil ni de droit sociaux et n'aurait pas mieux goûté les douceurs du foyer domestique, l'esclavage est peut-être un moyen dont la Providence s'est servie pour mettre en contact la race blanche et la race nègre, un canal pour faire entrer celle-ci dans le grand courant de la civilisation et du progrès, enfin le nègre soumis à un travail régulier sous un maître presque toujours humain, est plus heureux que le sauvage sans principes et sans frein, libre, mais d'une liberté semblable à celle des animaux habitant les déserts et les forêts.

Cette manière d'envisager l'esclavage, je l'ai dit, est vigoureusement attaquée par M. Guiral. Il montre très-bien que priver l'homme de sa liberté, c'est agir contre les intentions formelles du Créateur qui a voulu que l'homme atteignit sa destinée et parvint à son entier développement, non dans un état de servitude, mais dans la libre disposition de ses forces et de ses facultés. Puis il établit, pour réfuter l'excuse *« qu'il y a eu dans l'esclavage un mal pour un bien, »* il établit qu'un des caractères essentiels de la morale est d'être une. Un principe moral s'impose à la conscience d'une manière absolue, avec une entière autorité et sans partage. Une action est bonne ou mauvaise ; elle est un bien ou un mal en soi sans qu'il y ait de moyen terme possible, indépendamment de toutes les circonstances qui l'entourent et des conséquences qui peuvent en résulter. Jamais la fin ne saurait justifier les moyens. Si vous parvenez, dit très-sensément M. Guiral, à renverser les principes de la morale, et à faire

croire à l'homme que ce qu'il considère comme un mal peut être un bien et réciproquement, que ce qu'il a considéré jusqu'ici comme un bien est peut-être un mal, que l'essentiel est de voir quels sont les résultats de nos actions, en sorte que si telle action a d'heureuses conséquences et a produit du bien, elle ne saurait être blâmée, et que telle autre qu'on est habitué à considérer comme bonne ne l'est sans doute pas, puisqu'il n'en résulte aucun bien, vous portez une atteinte mortelle à la morale, vous ouvrez la porte à tous les désordres, vous justifiez les crimes les plus atroces, les complots les plus odieux, les guerres les plus injustes. Qu'importe, par exemple, que Jules César ait, avec sa terrible tactique, exterminé, l'une par l'autre, les tribus gauloises et soumis surtout par l'astuce un peuple loyal et courageux ? — Il a mis, dira-t-on, un terme aux luttes intestines, il a fait entrer ce peuple dans la vaste unité de l'empire romain; il a fondé la paix. L'agriculture, les arts, le commerce, l'industrie, ont remplacé une vie grossière.

Clovis, ajoute M. Guiral, a perfidement fait mourir tous les chefs qui portaient ombrage à son pouvoir, il a fait assassiner ses propres parents, qu'importe ? dira-t-on, il a fondé l'unité française : par le moyen de la race franke une sève nouvelle s'est infiltrée au sein de la nation gallo-romaine dégénérée.

D'autres exemples, non moins frappants, servent à l'auteur à prouver que la maxime des faits accomplis, des résultats obtenus est une des plus dangereuses.

Puis vient l'examen de cette autre question : si l'esclavage constitue pour le noir un progrès réel, et ici encore la discussion est grave et pleine d'intérêt ; nous n'avons plus le temps de vous la faire suivre, il nous suffira de dire que nous avons trouvé dans cette œuvre un

accent de conviction et de sincérité qui pénètre et fait invinciblement admettre l'opinion de l'éloquent auteur, c'est-à-dire, que l'esclavage est un état contre nature, qu'il constitue un crime devant la conscience, devant Dieu et devant la société, et qu'il n'est point de faits ni d'arguments capables de le justifier.

Je suis contraint par les limites déjà franchies d'un rapport ordinaire de passer sous silence plusieurs mémoires trop importants pour être brusquement écourtés : *De la parole en elle-même et dans l'homme*, par le même M. Guiral ; *Des sépultures chez les différents peuples*, par M. de Martone ; *De l'usage du parcour et de la vaine pâture, considéré au point de vue des subsistances* ; mais je ne résiste pas à la tentation de vous entretenir un instant d'une traduction de lettres d'une fille de Galilée.

Vous savez, mes chers confrères, que Galilée eut plusieurs filles, dont deux furent religieuses au couvent de Saint-Mathieu à Arce tri. L'une d'elles, sœur Marie-Céleste, sa fille préférée, a eu avec son père une longue correspondance que doit éditer cette année à Florence M. Eugène Albéri. M. Gustave Demoulin, professeur à Saint-Quentin, a eu (il ne dit pas comment) connaissance et communication des lettres qui vont être publiées. Il en a traduit les plus importantes, d'une manière, nous ne dirons pas littérale ou exacte, car nous n'avons pas le texte sous les yeux ; mais d'une manière facile et correcte, propre à nous doter d'un bon et solide équivalent.

Vous en jugerez par une seule citation :

« Je ne l'ignore pas, vous savez mieux que moi que les tribulations sont les pierres de touche où s'éprouvent l'excellence de l'amour divin. Ainsi, plus notre patience sera grande pour les recevoir de la main de Dieu, plus nous pourrons nous promettre de posséder ce

trésor dans lequel consiste tout notre bien. Je vous prie de ne pas prendre , dans ces troubles et dans ces contrariétés , le couteau par le tranchant , afin de n'en être pas blessé , mais prenez-le plutôt par le manche , et servez-vous en pour trancher les imperfections que , par hasard , vous reconnaîtriez en vous (1) ; et ces obstacles surmontés , de même que vous avez pénétré les cieux avec une vue de lynx, arrivez, en pénétrant les choses les plus humbles, à reconnaître la vanité et la fausseté de toutes les choses terrestres. Vous pouvez voir, et, pour ainsi dire, toucher de la main que ni amour de fils, ni plaisir, ni honneur, ni richesses, toutes choses par elles-mêmes trop instables, ne peuvent donner un vrai contentement: c'est en Dieu seul, et dans nos derniers moments, que nous pouvons trouver une pure tranquillité. Oh ! quelle joie sera la nôtre quand sera déchiré ce voile fragile qui nous fait ombre, et que nous nous réjurons en présence de Dieu ! Efforçons-nous donc, pendant le peu de jours d'existence qui nous restent, à gagner un bien aussi grand, un bien éternel,

» Il me paraît, mon très-cher père, que vous prenez la voie la plus directe en profitant des occasions que vous rencontrez, et particulièrement en faisant sans cesse du bien à des personnes qui vous paient d'ingratitude, action qui est d'autant plus parfaite et plus vertueuse qu'elle est plus difficile. Cette action me paraît même, plus qu'aucune autre vertu, nous rendre semblables à Dieu ; car nous trouvons en nous la preuve qu'alors que tout le jour nous offensois sa divine majesté, Dieu nous apporte au contraire ses bienfaits infinis ; et, comme le bon père qui, pour corriger son

(1) *Concetto* qu'excuse la langue italienne de cette époque.

fil, prend une verge; si parfois il nous châtie, c'est pour notre bien. Ne semble-t-il pas qu'il en soit ainsi en ce moment dans notre pauvre ville (1); et n'est-ce pas afin que, grâce à la terreur du péril menaçant, nous nous amendions? » etc., etc.

Je ne parle pas des poésies contenues dans le volume, soit que notre confrère Reboul m'ait donné le droit d'être difficile, ou que réellement les pièces, fables, vers, soient toutes sans grand éclat. Je n'en reproduis rien.

Ici je termine la tâche qui m'a été confiée; de spirale en spirale j'ai fait comme Alighieri, j'ai atteint le fond. Je serais heureux de penser que j'ai pu signaler encore à votre attention bienveillante une société qui compte des agronomes habiles, de patients érudits, des moralistes sages, de vrais amis du bien public.

(1) Florence que la peste décimait.